This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 829,391

1837
ARTES VERITAS SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

DC
300
.G75

UM
20257

LA

FRANCE

ET

LA PRUSSE

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

LA

FRANCE

ET

LA PRUSSE

AVANT LA GUERRE

Antoine Alfred Agénor

PAR LE DUC DE GRAMONT

ANCIEN MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

PARIS

E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR

PALAIS-ROYAL, 17 ET 19, GALERIE D'ORLÉANS

1872

Tous droits réservés

Lib. Conv (Hist. lit.)
Gaulon
12-11-29
20257

PRÉFACE

J'ai longtemps hésité à publier ce travail et, pendant plus d'une année, j'ai résisté aux pressantes sollicitations de bien des personnes, quelque pénible que fût pour moi la résistance à leurs conseils bienveillants.

Les circonstances ne sont plus les mêmes aujourd'hui, et je cède à des considérations dont il m'est impossible de méconnaître la valeur.

La plupart des dépêches officielles du gouvernement français ont été publiées; ma correspondance particulière et confidentielle a été livrée au public sans mon aveu et sans ma participation; j'ai été appelé à m'expliquer sur

01-1-30 Ar

Rec 5-F 6-6-34

tous ces documents devant la commission d'enquête du 4 septembre, et les séances de cette commission ont fourni la matière à des divulgations incomplètes qui demandent à être rectifiées et coordonnées.

Un plus long silence de ma part aurait l'inconvénient de laisser s'accréditer des rumeurs inexactes, d'autant plus fâcheuses que l'erreur y côtoie la vérité, de telle sorte qu'on ne peut les démentir en bloc et qu'il est nécessaire de les discuter pour en écarter ce qui ne doit pas rester.

En principe, je n'admets pas qu'un agent diplomatique ait le droit de publier des dépêches officielles sans le consentement du gouvernement auquel ces dépêches appartiennent. J'admets encore moins qu'un ministre des affaires étrangères puisse, en quittant le ministère, soustraire, emporter des documents et les livrer ensuite au public. Des faits de ce genre sont un signe de décadence morale, dont les tristes effets retombent fatalement sur le pays où ils se produisent. Un agent ou un fonctionnaire doit savoir se résigner à passer pour

inhabile ou pour léger ; il importe peu à l'avenir de son pays que sa réputation s'éclipse en tant qu'homme de talent, et, quant à lui, il trouve dans l'honnêteté du sacrifice personnel une ample compensation de la sévérité des jugements auxquels l'expose son silence. Mais ce qu'il importe avant tout, c'est de proclamer comme une vertu française la fidélité aux devoirs professionnels, et la sécurité des négociations confidentielles.

Ces deux préceptes sont d'autant plus nécessaires aujourd'hui que l'instabilité des gouvernements paraît être passée dans les mœurs de la nation. Si les pouvoirs qui se succèdent prennent pour coutume de divulguer toutes les négociations du passé, la France doit renoncer désormais à tout commerce politique avec les autres puissances ; et si les agents ou fonctionnaires peuvent impunément placer le sentiment de leur personnalité au-dessus du sentiment de leurs devoirs, il n'y aura plus un cabinet en Europe qui consentira à négocier avec un ambassadeur ou un ministre français.

Il va sans dire que je mettrai un soin tout particulier à éviter l'écueil que je viens de signaler. Je ne publierai aucun document inédit à moins d'y avoir été autorisé par qui de droit. Rien ne me serait plus facile, on le comprendra sans peine, que d'exhumer de ma correspondance diplomatique les éléments d'une publication qui emprunterait tout au moins aux événements, qui en font le sujet, un véritable intérêt. J'avoue même qu'il me serait fort agréable de choisir quelques dépêches parmi les milliers de celles que j'ai écrites, particulièrement en 1859 et en 1866, et de les placer sous les yeux du public. Il m'en coûte certainement de ne pas le faire, mais le respect du devoir est ma longue habitude et j'y reste fidèle.

D'ailleurs, ce que j'écris n'est ni une justification ni un plaidoyer personnel. Ayant agi en toute circonstance avec conscience et loyauté, j'ai conservé l'estime des gens que j'apprécie et l'amitié de ceux que j'affectionne. Cela suffit pour attendre. Et quant à l'opinion publique, sans refuser d'en tenir compte dans une juste mesure, avec le respect qui lui est dû, j'en

connais trop les fluctuations pour ne pas être confiant dans l'avenir.

Ce n'est pas de ma part un sentiment de fierté exagérée, loin de là; c'est l'assurance toute logique, toute naturelle avec laquelle marchent, dans la vie publique comme dans la vie privée, ceux qui ont conservé l'indépendance de leur caractère. Ayant vécu pendant près de vingt ans dans les missions étrangères, je n'ai pas le germe des passions qui animent les uns contre les autres la plupart de nos compatriotes, et je n'ai compris les entraînements de l'esprit de parti que pendant les quelques mois où j'ai vécu dans cette atmosphère comme ministre. Peut-être eussé-je été entraîné comme tant d'autres, si l'épreuve avait duré longtemps; mais il ne m'en est resté qu'un éloignement invincible pour ces exagérations de doctrine devant lesquelles s'effacent toutes les vertus civiques et qui se substituent avec tant de malheur au vrai patriotisme. J'y trouve la source principale de tous nos maux, et mes alarmes ne cesseront pour l'avenir de la France que du jour où je verrai s'éteindre graduellement les ardeurs de

l'esprit de parti. Si je suis étranger à cet égarement qui m'épouvante, je le suis tout autant aux ressentiments privés. Dans la vie d'un diplomate, il est rare de rencontrer des adversaires personnels ; je n'en ai pas connu, et si depuis, j'ai été attaqué avec quelque malveillance, je ne l'ai été que par des gens intéressés à le faire.

Ce travail n'est donc, à vrai dire, qu'une œuvre de redressement ayant uniquement pour but de placer la vérité en face de l'erreur involontaire ou volontaire et d'en tirer les justes conséquences. Il ne renferme aucune de ces révélations dont le secret ne m'appartient pas et qui mourront avec moi, si elles ne peuvent être divulguées en tout bien et tout honneur.

Il y a, dans notre pays, une surface qui bout et qui fermente sans cesse, qui monte et qui s'affaisse ensuite brusquement, et où s'agitent, avec des emportements fébriles, tous ceux qui se servent du pays dans un but presque toujours personnel. Mais au-dessous de cette surface, il y a le pays lui-même, et c'est à lui que je m'adresse.

Je résumerai l'histoire des négociations qui ont précédé la guerre. Les événements de 1866 sont et restent la cause première de tous nos maux, de même que ceux de 1859 ont été le préambule de la grandeur prussienne. Il y a, entre ces trois dates 1859, 1866 et 1870, une corrélation manifeste qui n'échappe pas aux esprits sérieux, et il serait naturel d'en suivre le développement. Ce sera l'œuvre des historiens, lorsqu'ils exposeront dans son ensemble l'enchaînement des faits qui nous ont conduits où nous sommes. Pour le moment, nous n'écrivons pas l'histoire ; nous préparons ses voies.

J'ajouterai encore un dernier mot avant d'entrer en matière. J'ai lu dans quelques journaux et brochures que ma nomination au ministère avait été le premier acte d'une politique agressive contre la Prusse, et que l'Empereur m'avait fait quitter l'ambassade de Vienne pour venir à Paris servir d'instrument docile à ses projets belliqueux. Rien n'est plus éloigné de la vérité. Au mois de mai 1870, je fus subitement appelé à Paris par un deuil de famille ; j'étais parti de

Vienne avec la pensée d'y retourner dans quinze jours; j'étais même arrivé au terme de mon séjour, quand les circonstances m'appelèrent à des fonctions que je n'avais ni ambitionnées ni désirées. Quiconque a été dans les affaires ou s'en est approché d'assez près pour en connaître le détail comprendra, qu'en renonçant à l'ambassade de Vienne pour prendre le portefeuille des affaires étrangères, je faisais un véritable sacrifice.

Cette considération n'a pas été étrangère à ma décision, car le sacrifice des convenances personnelles fait partie des devoirs professionnels de tout fonctionnaire public.

Quant à mes opinions, je ne pouvais ni les cacher, ni les déguiser; elles étaient depuis longtemps formulées dans une série de dépêches que toutes les parties intéressées avaient à leur disposition. Je n'étais pas un homme nouveau pour le gouvernement de mon pays, quel qu'il fût. Depuis vingt ans je représentais la France à l'étranger, et l'on savait au département des affaires étrangères que, dans toute occasion, je disai

ma pensée avec autant de fermeté que d'indépendance.

Or si, en 1866, j'avais amèrement déploré les résolutions qui ont amené la retraite de M. Drouyn de Lhuys et nous ont engagés à la remorque de la Prusse; si, en 1866, j'avais pressenti tout ce que nous perdions dans le présent, tout ce que nous préparions dans l'avenir par notre regrettable inaction, j'étais bien éloigné, en 1870, de vouloir la guerre avec la Prusse, alors que le temps travaillait en notre faveur et désagrégeait les forces hostiles au lieu de les fortifier. Le système coûteux et compliqué de la confédération de l'Allemagne du Nord, supportait difficilement l'analyse; les États de l'Allemagne du Sud comparaient les avantages promis avec les sacrifices certains et la comparaison ne les entraînait pas vers Berlin. Il était donc de notre intérêt de laisser le temps faire son œuvre. Mais, pour la même raison, il était de l'intérêt de la Prusse d'arrêter l'œuvre du temps.

Si donc, en 1870, j'étais partisan de la paix, j'étais également convaincu que, coûte que

coûte, la Prusse ferait la guerre et la ferait à bref délai. C'était absolument infaillible. Je pensais donc qu'il fallait éviter la guerre autant que possible, et s'y préparer aussi autant que possible. Jamais je ne me serais prêté à un plan d'agression préméditée, mais aussi, je me hâte de le dire, jamais idée ne fut plus éloignée de la pensée de l'Empereur et de celle de son gouvernement. La guerre a été le résultat d'un concours de circonstances sur lesquelles les pages qui suivent jetteront peut-être quelque lumière nouvelle; trop de confiance dans nos forces militaires, trop de confiance dans des vertus guerrières que la défaite n'avait jamais éprouvées, l'éclat éblouissant d'un glorieux passé ont entraîné la France, ses représentants et son gouvernement à une lutte inégale. On se croyait trop fort pour baisser la tête, et on ne sut pas résister au système de provocations si habilement combiné et dirigé par le cabinet de Berlin. Le sentiment national se releva blessé, la guerre fut acceptée avec élan, mais elle n'était pas désirée, ni par l'Empereur, ni par son gouvernement, ni par la France elle-même.

En France, personne n'avait besoin de la guerre. En Prusse, elle était nécessaire, indispensable. C'était pour l'œuvre de 1866 une question de vie ou de mort.

Is fecit cui prodest.

LA

FRANCE ET LA PRUSSE

AVANT LA GUERRE

CHAPITRE PREMIER

Première apparition de la candidature Hohenzollernau trône d'Espagne, en mars 1869. — Observations du gouvernement français présentées à Berlin. — Explications rassurantes du gouvernement prussien. — Le projet de la candidature prussienne abandonné à Madrid. — Solution portugaise. — Le maréchal Prim reprend le projet prussien en juin 1870. — Lettres de M. de Bismarck. — On stipule un délai de trois mois. — Le maréchal Prim déclare la candidature avant le délai convenu.

Ce fut le 3 juillet, dans la soirée, qu'un télégramme de Madrid apprit au gouvernement français que le prince de Hohenzollern, d'accord avec le maréchal Prim, avait posé sa candidature au trône d'Espagne[1]. Il est superflu de rappeler ici

[1] Télégramme du baron Mercier, du 3 juillet. Annexe, n° 1.

l'émotion générale causée par cette nouvelle inattendue. Depuis le 17 juin, il circulait bien quelques vagues rumeurs sur les dispositions personnelles du maréchal Prim; il paraissait porter moins d'intérêt aux autres candidatures qui se disputaient le choix du peuple espagnol ; mais rien, ni dans ses actes, ni dans son langage, n'avait pu préparer les esprits à ce brusque retour vers un projet abandonné depuis un an. Pour bien comprendre la situation au moment où se produisit cette entreprise, il faut se reporter au mois de mars 1869. A cette époque, un agent espagnol s'était rendu à Berlin ; sa présence avait éveillé l'attention de notre ambassadeur et celui-ci, obéissant aux instructions de son gouvernement, avait interpellé le cabinet de Berlin sur le fait même de la candidature d'un prince de Hohenzollern au trône d'Espagne.

Le sous-secrétaire d'État, M. de Thile, avait donné l'assurance la plus formelle qu'il n'avait eu, à aucun moment, connaissance d'une indication quelconque pouvant autoriser une semblable conjecture; il avait affirmé que le ministre espagnol, pendant son séjour à Berlin, n'y avait pas même fait allusion; et, pour donner plus de poids à ce langage rassurant, il l'avait placé, sans

y être provoqué, sous la garantie de sa parole d'honneur[1].

Non content de ces déclarations péremptoires, M. le comte Benedetti, environ un mois plus tard, sondait le chancelier lui-même sur les dispositions de la cour de Prusse.

Le premier résultat de cet entretien fut de démontrer que M. de Thile s'était trop avancé dans ses affirmations, de bonne foi sans doute, mais parce qu'il n'était pas lui-même suffisamment informé.

M. de Bismarck ne soutint pas, comme l'avait si énergiquement déclaré M. de Thile, que la question d'une candidature espagnole n'avait jamais été soulevée à Berlin ; il le reconnut au contraire explicitement, mais il mit un soin particulier à persuader à notre ambassadeur que l'idée en avait été écartée. Il lui représenta que la souveraineté qui pourrait être offerte au prince Léopold ne saurait avoir qu'une durée éphémère et qu'elle l'exposerait à plus de dangers encore que de mécomptes. Dans cette conviction, ajouta-t-il, *le roi s'abstiendrait certainement de lui donner, le cas échéant, le conseil d'acquiescer au vote des cortès*. Le père

[1] Dépêche du comte Benedetti, en date du 31 mars 1869. Annexe, n° 9.

du prince partageait cet avis et n'était pas disposé à seconder la candidature de son fils. M. de Bismarck ne dissimulait pas d'ailleurs qu'il avait eu l'occasion de conférer à ce sujet avec le roi et avec le prince Antoine, mais il s'attachait à démontrer qu'en considération des dangers et des incertitudes d'une telle entreprise, les ouvertures de l'Espagne n'avaient pas été favorablement accueillies [1].

Tout en développant les raisons qui, selon lui, étaient de nature à détourner le prince de Hohenzollern et la cour de Prusse d'un projet aussi aventureux, M. de Bismarck avait évité de s'engager pour l'avenir, et cette réserve avait été constatée par notre ambassadeur comme une cause de justes préoccupations.

Ainsi donc, le gouvernement savait qu'en 1869 des pourparlers confidentiels avaient eu lieu à Berlin et n'avaient pas abouti. Il avait reçu, sur ces intrigues prussiennes, toutes les informations qu'il était en droit d'attendre de ses agents, car il existe, dans la pratique des choses, certaines limites qui sont infranchissables, bien que souvent la critique n'en tienne pas compte. D'un autre côté, le cabinet de Berlin avait pu mesurer toute la

[1] Voy. la dépêche du comte Benedetti, datée du 11 mai 1869, et publiée par lui dans le livre : *Ma mission en Prusse*, p. 307.

résistance que soulèverait, en France, l'établissement d'un prince prussien sur le trône d'Espagne.

A Madrid, la solution prussienne avait été délaissée sans regrets; elle n'y avait aucune racine, comme le reconnaissait lui-même M. de Bismarck. Les uns s'étaient tournés vers le duc de Montpensier, les autres vers la cour de Portugal, ou à son défaut vers la maison de Savoie. Le maréchal Prim avait compris qu'il était plus sage de renoncer aux vues personnelles dont il avait un instant rêvé le succès, et ses efforts s'étaient portés du côté de Lisbonne. La combinaison portugaise avait pour elle le concours actif d'hommes d'État espagnols fort influents, dont il est inutile de dire ici les noms, et qui sollicitaient vivement le gouvernement de l'empereur d'y donner son adhésion. Quant à nous, nous demeurions scrupuleusement fidèles à la politique d'abstention que nous avions adoptée dès le début, et, bien qu'à vrai dire la candidature du duc de Montpensier fût la moins agréable des trois, le gouvernement de l'empereur n'eût pas hésité à l'accepter et à la reconnaître si l'Espagne l'avait ratifiée. Elle ne plaisait pas au maréchal Prim, qui n'y trouvait pas, pour sa position personnelle, des garanties suffisantes; elle ne s'accordait pas non plus avec les déclarations absolues que les auteurs

de la révolution avaient laucées contre la maison de Bourbon; c'est pourquoi le maréchal, et avec lui la plupart des hommes au pouvoir, travaillaient ardemment pour la combinaison portugaise.

Quant à la candidature italienne, elle avait moins de partisans, il est vrai, mais, à un moment donné, le prince portugais une fois écarté, elle eût rencontré de nombreuses adhésions. Celle du cabinet de Vienne ne lui eût pas fait défaut; nos relations avec la maison de Savoie lui eussent assuré la nôtre, et la Prusse elle-même eût probablement été entraînée, par les souvenirs encore trop récents de 1866, à renoncer en sa faveur à ses projets aventureux.

Je ne crains pas d'être contredit par un seul des hommes d'État qui ont été ou qui sont encore au courant de la politique européenne et espagnole à l'époque dont je parle, quand j'affirmerai qu'au mois de mai 1870, la candidature d'un prince prussien au trône d'Espagne n'était ni dans les esprits ni dans la situation.

Les négociations avec le Portugal se poursuivaient encore, avec difficulté, c'est vrai, mais non pas sans quelque espoir de succès, et nous en suivions les péripéties quotidiennes sans y apporter le moindre obstacle; le retour à la candidature ita-

lienne était toujours dans les réserves de l'avenir, lorsque le maréchal Prim, seul, sans conseillers officiels, s'engagea à l'insu de ses collègues dans sa mystérieuse entreprise. Le secret fut si bien gardé que le régent lui-même n'en fut informé qu'après coup, et que les fonctionnaires les plus élevés du gouvernement espagnol refusaient d'y croire quand ils en reçurent la première nouvelle.

En effet, le 3 juillet, c'est-à-dire quelques heures après que le maréchal Prim en avait fait l'aveu à notre ambassadeur, M. Olozaga[1] télégraphiait de Paris à M. de Rascon[2], à Berlin, qu'il tenait la nouvelle pour inexacte, et M. de Rascon déclarait au chargé d'affaires de France qu'il partageait ce sentiment, ajoutant que cette démarche serait de nature, si elle se vérifiait, à éveiller nos justes susceptibilités.

« J'apprends, écrivait M. Le Sourd, le 4 juillet, que M. Olozaga a télégraphié hier de Paris au ministre d'Espagne à Berlin que, dans son opinion, la nouvelle de l'offre de la couronne d'Espagne au prince de Hohenzollern est inexacte. M. de Rascon déclare ici qu'il partage ce sentiment et admet que

[1] Ambassadeur d'Espagne à Paris.
[2] Ministre d'Espagne à Berlin.

cette démarche serait de nature à éveiller à juste titre nos susceptibilités[1]. »

Quelles furent les causes qui précipitèrent ainsi brusquement le maréchal Prim dans la voie des aventures et dans les mains de M. de Bismarck? Nous les saurons sans doute bientôt, car le temps déchire tous les voiles et brise les trames les mieux ourdies. L'opinion publique les pressent déjà et peu à peu la lumière se fait autour du complot. S'il faut en croire une lettre récemment publiée et dont l'auteur est certainement digne de la plus grande confiance, voici ce qui se serait passé :

Vers le mois de mars 1870, un député des cortès, voyant échouer l'une après l'autre toutes les solutions monarchiques de la révolution espagnole, aurait, au nom d'un certain nombre de ses collègues, engagé le maréchal Prim à s'adresser de nouveau à M. de Bismarck pour savoir s'il lui convenait de reprendre et soutenir la candidature Hohenzollern. Il est superflu de dire d'où venait la direction de cette initiative. Le maréchal écrivit au chancelier et attendit trois mois la réponse. Pendant ce temps, que faisait-on? Nous allons le savoir, car la porte des révélations une fois ouverte, elle ne se ferme

[1] Télégramme de Berlin, du 4 juillet 1870. Reproduit p. 29 et 30.

plus. Toujours est-il qu'après environ trois mois on reçut, à Madrid, la réponse de M. de Bismarck, dans laquelle il disait *que la candidature du prince de Hohenzollern était en elle-même une excellente chose, qu'il ne fallait pas abandonner et qui, à un moment donné, pouvait être opportune.*

Cette lettre de M. de Bismarck existe encore, je crois pouvoir l'affirmer bien que je ne l'aie pas vue moi-même ; mais elle a été vue et lue par des hommes éminents dont les noms sont bien connus, et l'un d'eux, qui m'a confirmé ces détails, donne à ces affirmations une autorité qui ne comporte aucun doute.

Cependant, elle sera niée ; c'est le sort inévitable de tous les documents, de toutes les assertions qui déplaisent à la chancellerie prussienne ou qui gênent ses déclarations.

La négation y est devenue un système pratiqué avec autant de persévérance que d'audace depuis près de douze ans. Qu'on étudie la guerre de Danemark, les négociations qui l'ont précédée et suivie, celles qui ont accompagné tous les événements de 1866, traités, conventions, promesses, engagements, déclarations, et on se croira revenu à l'époque où un diplomate étranger écrivait d'Olivier Cromwell : « Il se sert indifféremment

du mensonge et de la vérité, sans préférence marquée pour l'un ni pour l'autre, et suivant les besoins de la journée ; et comme il est très-fort maintenant, il décrète que vérité est mensonge et que mensonge est vérité, ainsi que le lui suggèrent ses convenances. »

Ne croirait-on pas que ce tableau est d'hier ? Il ne lui manque, pour être complet, qu'une seule et triste phrase. Il faudrait ajouter que le système fait école et que le maître a trouvé des adeptes jusque parmi ses victimes.

Ainsi, la lettre dont je viens de parler sera niée ; et cependant elle existe et elle n'est pas la seule, et chaque jour le nombre augmente de ceux qui prennent connaissance de cette correspondance entre M. de Bismarck et le maréchal Prim ; et déjà ce n'est plus un secret, on en reproduit les phrases marquantes, celles qui prouvent, celles qui avouent pour ainsi dire qu'il faut à tout prix un prétexte de guerre avec la France.

Ce fut donc vers les premiers jours de juin 1870 que le maréchal Prim, encouragé par la réponse de M. de Bismarck, revint au projet de 1869, et en combina l'exécution d'accord avec le chancelier prussien et quelques députés des cortès dont la discrétion absolue lui était assurée. Le régent

d'Espagne lui-même ne fut pas informé de cette intrigue à laquelle il est fort douteux qu'il se fût prêté. Tout se passa entre le maréchal, M. de Bismarck et les princes prussiens. Ainsi que le roi lui-même l'avoua plus tard au comte Benedetti, le 11 juillet 1870, il fut convenu « que les cortès espagnoles seraient convoquées après un délai de trois mois (sans doute nécessaire pour préparer les voies et moyens), *et que la combinaison serait seulement rendue publique à l'ouverture de l'Assemblée*[1]. »

Pendant ce délai, le maréchal devait gagner à la candidature prussienne la majorité des députés, et de son côté le gouvernement prussien devait se préparer à soutenir le fait accompli. Ce plan était habilement conçu. M. de Bismarck disposait à son gré de sommes considérables provenant de la fortune des princes allemands dépossédés en 1866, et que le parlement du nord de l'Allemagne lui avait abandonnées sans contrôle, à titre de fonds secrets ; il y avait là de quoi bien préparer l'entreprise tant en Espagne qu'en Prusse. L'Espagne donnait le prétexte, la base d'action, la cause légi-

[1] Voy. la dépêche du comte Benedetti, datée d'Ems, le 11 juillet 1870, et publiée par lui dans son livre, intitulé : *Ma mission en Prusse*, p. 356.

time d'entrée en campagne; c'était l'élection des cortès, un acte de souveraineté nationale de la part du peuple espagnol, et par conséquent un acte pour ainsi dire légitimé par les principes mêmes de la constitution française. La Prusse soutenait l'élection du prince et plaçait ainsi la France entre deux feux, comme en 1866 elle y avait placé l'Autriche avec l'alliance italienne.

« Ce n'est pas par des discours, ni par des votes de majorité, que se décident les grandes questions du jour; ce fut là l'erreur de 1848 et 1849; c'est par le fer et le sang qu'elles doivent être tranchées. » Tel était le langage de M. de Bismarck à la chambre des députés de Berlin, le 29 septembre 1862. Il est resté fidèle à sa doctrine; le passé répond pour l'avenir.

Les difficultés intérieures et personnelles poussèrent le maréchal Prim à devancer l'époque convenue, et lorsque le 3 juillet il se décida à faire l'aveu de ses projets, il surprit à la fois l'Espagne, la France et la Prusse elle-même qui comptait encore sur deux mois de répit.

Le secret avait été si bien gardé, que, dans le gouvernement espagnol lui-même, il y eut un moment d'hésitation. On ne voulait pas y croire, et nous pouvons dire que le régent d'Espagne et notre am-

bassadeur l'apprirent pour ainsi dire simultanément.

Il a été démontré depuis que cette divulgation anticipée du maréchal Prim avait mécontenté et embarrassé le gouvernement prussien à un tel point qu'il crut un instant devoir renoncer provisoirement à toute l'entreprise. Elle ne se présentait plus, en effet, avec cet ensemble de circonstances favorables que le projet primitif avait si bien combinées. La candidature entrait dans le domaine de la discussion comme une éventualité au lieu de se produire comme un fait accompli. Ce n'était plus l'élection spontanée des cortès, défendue, contre un voisin jaloux, par la Prusse déjà prête et armée pour la défense; il fallait donc à tout prix redresser la situation en précipitant l'élection ou bien remettre à des temps plus propices les projets compromis par l'impatience du maréchal.

Tous ceux qui suivront avec attention la marche des négociations que nous allons raconter, et surtout la conduite du gouvernement prussien, quel qu'en soit l'interprète, le roi, M. de Bismarck ou M. de Thile, reconnaîtront facilement la trace des préoccupations que nous venons de signaler et que je résumerai ainsi :

Première phase : Surprise et mécontentement

du cabinet de Berlin. Prim a tout compromis. Il faut gagner du temps pour rétablir les bases de la combinaison et hâter l'élection des Cortès; il faut éviter toute discussion avant que le fait soit accompli.

Deuxième phase : Prim n'est plus maître de la situation en Espagne. L'élection est plus que douteuse. C'est une affaire manquée. Le prétexte échappe à Madrid, on cherche à sortir de ce mauvais pas.

Troisième phase : Le sentiment national est tellement surexcité en France par le caractère agressif de l'entreprise prussienne, que M. de Bismarck comprend qu'il y a dans cette irritation un élément de conflit tout aussi bon à exploiter que la question espagnole. — Son langage se modifie, la première manière du roi est désavouée, il prend une nouvelle attitude, on fabrique de nouveaux griefs, on publie de nouveaux récits; la rupture éclate. On était prêt.

CHAPITRE II

Le premier acte du gouvernement est de s'adresser à Berlin. — Télégramme du 3 juillet et réponse de notre chargé d'affaires en Prusse. — La Prusse refuse toute discussion diplomatique. — Convocation des cortès espagnoles pour le 20 juillet. — Opinion des journaux anglais. — Départ du baron de Werther. — Le gouvernement est interpellé au corps législatif le 5 juillet. — Réponse du gouvernement. — Discours complémentaire du garde des sceaux. — Raisons qui ont motivé la déclaration du gouvernement. — Quel est l'agresseur de la Prusse ou de la France.

La nouvelle de la candidature prussienne au trône d'Espagne était arrivée le 3 juillet par le télégraphe. Le premier acte du gouvernement fut de s'adresser à Berlin. C'était en effet de ce côté que se trouvait le fait accompli qui éveillait nos légitimes préoccupations. A Madrid, il n'existait encore qu'une éventualité, car le vote des cortès, bien que très-probable, n'était pas encore acquis à la Prusse. Et puis il ne pouvait convenir au gouvernement français de se placer en travers d'une manifestation nationale du peuple espagnol. Une intervention de ce genre, contraire aux principes de notre constitution, n'eût pas manqué d'ailleurs de froisser

l'Espagne et de favoriser un résultat différent de celui que nous poursuivions. Donc pendant qu'à Madrid nous nous bornions à faire appel à la justice, et aux sentiments dont les hommes d'État espagnols nous avaient si souvent donné l'assurance, nous exprimions à Berlin notre légitime surprise et l'espoir que le gouvernement du roi, suivant l'exemple qui avait été donné dans des circonstances analogues par l'Angleterre, par la Russie et par la France elle-même, consentirait à écarter une complication qui menaçait le repos de l'Europe en détruisant l'équilibre des pouvoirs.

C'est à cette première phase de la négociation qu'appartiennent la dépêche adressée à Berlin le 3 juillet par le ministre des affaires étrangères, ainsi que la réponse de notre chargé d'affaires en Prusse, qui ont été publiées par le comte Benedetti. — Nous les reproduisons ici pour que le lecteur puisse se bien rendre compte de l'attitude prise dès le début par le gouvernement.

TÉLÉGRAMME.

3 juillet 1870.

Le ministre des affaires étrangères au chargé d'affaires de France à Berlin.

Nous apprenons qu'une députation, envoyée par le maréchal Prim, a offert la couronne d'Espagne au prince

de Hohenzollern, qui l'a acceptée. Nous ne considérons pas cette candidature comme sérieuse, et croyons que la nation espagnole la repoussera. Mais nous ne pouvons voir sans quelque surprise un prince prussien chercher à s'asseoir sur le trône d'Espagne. Nous aimerions à croire que le cabinet de Berlin est étranger à cette intrigue; dans le cas contraire, sa conduite nous suggérerait des réflexions d'un ordre trop délicat pour que je vous les indique dans un télégramme. Je n'hésite pas toutefois à vous dire que l'impression est mauvaise, et je vous invite à vous expliquer dans ce sens. J'attends les détails que vous serez en mesure de me donner sur ce regrettable incident.

(*Signé*) GRAMONT.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Berlin, le 4 juillet 1870.

Le chargé d'affaires de France à Berlin au ministre des affaires étrangères.

Je viens de voir M. de Thile, et je l'ai entretenu de la nouvelle qui vous était parvenue relativement à l'acceptation de la couronne d'Espagne par le prince de Hohenzollern. Le secrétaire d'État m'a, dès le début de la conversation, demandé si je l'interpellais officiellement, et déclaré que, dans ce cas, il devrait, avant de me répondre, prendre directement les ordres du roi. J'ai répliqué que je venais simplement lui signaler une nouvelle qui avait causé à Paris une impression mauvaise, dont je n'avais pas, pour le moment, à lui développer les motifs. J'ai ajouté que nous avions, avant tout, intérêt à savoir si le gouvernement prussien était étranger à cette négocia-

tion. Visiblement embarrassé, M. de Thile m'a dit que le gouvernement prussien ignorait absolument cette affaire, et qu'elle n'existait pas pour lui; il s'est appliqué, par sa déclaration, à dégager la responsabilité de son gouvernement; mais Votre Excellence remarquera qu'il s'est abstenu d'affirmer catégoriquement que le cabinet de Berlin ignorât l'existence de la négociation et son résultat. Mon impression première est que le fait signalé à Votre Excellence est réel, et que M. de Thile, avec sa circonspection habituelle, ne veut pas, pour le moment du moins, reconnaître l'exactitude de nos informations; il a paru quelque peu ému du langage ferme que je lui ai tenu en m'inspirant du télégramme de Votre Excellence. Je vous rends en détail, par la poste, compte de notre conversation.

J'apprends que M. Olozaga a télégraphié hier de Paris au ministre d'Espagne à Berlin que, dans son opinion, la nouvelle de l'offre de la couronne d'Espagne au prince de Hohenzollern est inexacte. M. de Rascon déclare ici qu'il partage ce sentiment et admet que cette démarche serait de nature à éveiller à juste titre nos susceptibilités.

(*Signé*) Le Sourd.

Cependant les choses marchaient vite à Madrid. Le 4 au soir les ministres s'étaient assemblés en conseil sous la présidence du régent et avaient décidé de proposer l'élection du prince de Hohenzollern aux cortès, convoquées pour le 20 juillet, c'est-à dire dans quinze jours[1]. Ce n'était donc

[1] Télégramme de M. Layard à lord Granville Annexe, n° 3

plus une intrigue privée entre le maréchal Prim et M. de Bismarck, c'était devenu en vingt-quatre heures un projet officiel combiné entre le gouvernement espagnol et le gouvernement prussien. D'après des calculs faciles à établir, on pouvait prévoir que la majorité serait acquise dans le parlement espagnol aux propositions du gouvernement. Donc, quinze jours nous séparaient seulement du fait accompli. La Prusse et l'Espagne s'étaient entendues pour rétablir par une convocation immédiate des cortès la partie la plus importante de la combinaison que les communications prématurées du maréchal Prim avaient compromise. — Il ne restait plus qu'à gagner du temps, et ne rien engager jusqu'au 20 juillet.

La situation respective de la France et de la Prusse était donc celle-ci :

D'un côté, la France devait à tout prix empêcher l'accomplissement du fait, c'est-à-dire obtenir le retrait de la candidature avant le 20 juillet; de l'autre, la Prusse manœuvrait pour que la discussion diplomatique et l'ingérence des grandes puissances européennes ne pussent rien produire avant cette date.

De là cette première tentative du cabinet de Berlin de répudier toute solidarité dans la candi-

dature au sujet de laquelle il se voyait interpellé.

Le langage embarrassé de M. de Thile, et surtout cette distinction subtile entre le gouvernement prussien et le roi de Prusse équivalaient à un déni de discussion. Nous en eûmes bientôt la preuve en voyant non-seulement tous les représentants de la Prusse près des cours étrangères tenir un langage identique, mais aussi les journaux de M. de Bismarck obéir au même mot d'ordre.

Ils disaient : « qu'en réponse aux explications demandées par la France, le gouvernement de l'Allemagne du Nord avait déclaré que cette affaire ne regardait pas la Prusse. Le cabinet de Berlin ne pouvait donner aucune information sur des négociations qui avaient eu lieu entre le gouvernement provisoire de Madrid et le prince de Hohenzollern. » Le comte Bernstorff, plus explicite, déclarait à lord Granville : « que le gouvernement de l'Allemagne du Nord n'avait pas l'intention de se mêler de cette affaire, que les Français étaient libres de faire ce qu'ils voudraient, et que le représentant de la Prusse à Paris avait reçu l'ordre de se tenir à l'écart et de ne pas accepter de discussion sur ce sujet[1]. » « Au surplus, avait-il

[1] Traduction littérale de la dépêche de lord Granville à lord Lyons, publiée dans le *Blue Book* anglais, de 1870, n° 13.

ajouté, *il était prématuré de discuter cette question avant que les cortès n'eussent ratifié le choix du Prince Léopold comme roi d'Espagne.* »

Si quelque doute avait pu subsister encore sur le but déloyal que poursuivait le cabinet de Berlin, ce langage, pour ainsi dire stéréotypé des agents diplomatiques et des journaux prussiens, suffisait pour l'écarter. L'opinion publique ne s'y trompait pas et commençait déjà à s'émouvoir d'un état de choses dont elle ne saisissait encore que les traits les plus saillants.

En Angleterre, le *Times*, dont la partialité n'est pas suspecte, jugeait alors fort sévèrement cette politique agressive et perfide, à laquelle il devait, plus tard, s'inféoder avec tant d'ardeur.

« Il n'existe, disait-il, qu'une seule explication possible d'un procédé semblable. C'est que, pour une raison ou pour une autre, les parties contractantes (l'Espagne et la Prusse) *désiraient empêcher le gouvernement français de manifester son opinion* avant que l'affaire ne fût terminée et l'élection du prince devenue irrévocable. Nous ne savons pas combien de temps ont duré les négociations, mais aucun des représentants des puissances étrangères n'a reçu à ce sujet la moindre ouverture, et cette conduite, nous n'hésitons pas à le dire, est

contraire à toutes les règles de la courtoisie habituelle. *Toute la transaction porte le caractère d'un coup d'État vulgaire et impudent*, d'une de ces entreprises qui ne doivent pas réussir. L'élection d'un prince à un trône comme celui de l'Espagne devrait être un acte digne et solennel, accompli ouvertement à la face du monde et accompagné de communications franches et loyales avec les puissances amies... Le mystère, comme de raison, engendre le soupçon. S'il n'y avait rien d'hostile à la France dans cette négociation, pourquoi la cacher? Ce raisonnement, des milliers de Français le feront, et il ne sera pas facile de détruire cette impression. Il faut aussi faire la part de la susceptibilité légitime du gouvernement et de la nation. Il n'est pas dans la nature humaine de ne pas ressentir vivement une perfidie, et cette affaire est pour les Français une perfidie des plus désagréables[1]. »

Ainsi s'exprimait le *Times*, que nous avons cité de préférence à des journaux français, comme devant être moins directement intéressé dans la question, et, par conséquent, plus calme en ses jugements.

[1] Ce passage est la traduction littérale de l'article principal du *Times*, celui qu'on nomme en anglais *leader*, et qui correspond au *premier Paris* dans les journaux de Paris.

Obéissant à la consigne dont le comte Bernstorff donna plus tard le mot d'ordre à lord Granville, le baron de Werther avait pris congé de moi le 4 juillet pour aller, disait-il, saluer son souverain à Ems.

Sans avoir encore l'idée de porter sur ce terrain, la discussion que nous recherchions à Berlin, je l'avais chargé de représenter respectueusement au roi les dangers de la situation, et combien il importait, pour le maintien des relations réciproques des deux pays, d'y mettre promptement un terme. Je lui avais laissé entrevoir, sans toutefois en faire l'objet d'une affirmation explicite, que la France pourrait difficilement se résigner à subir sur ses frontières un état de choses qui pouvait compromettre sa sécurité d'un moment à l'autre.

Mes relations avec ce diplomate étaient anciennes et amicales; nous avions déjà, en maintes occasions, échangé nos idées avec une entière franchise. Il savait que si j'avais amèrement regretté notre inaction en 1866, et agi dans la mesure de mes forces pour provoquer alors notre intervention armée, je n'étais pas moins dévoué en ce moment à la cause de la paix, et fermement convaincu que le respect réciproque du traité de Prague en était la meilleure garantie. De mon côté, je rendais justice

à son esprit conciliant et pacifique, et j'étais convaincu qu'il ferait valoir auprès de sa cour les arguments que je lui exposais, si je parvenais à lui en faire saisir la vérité et la sincérité. Je fondais, je dois le dire, des espérances sérieuses sur le résultat de son intervention personnelle, et la marche des événements, quelque fatale qu'elle ait été, n'a pas modifié mon opinion à son égard. J'aurai l'occasion de revenir sur ce sujet et de justifier cette assertion.

Dès le lendemain (5 juillet), le gouvernement fut interpellé sur la candidature prussienne. M. Cochery le fit en ces termes au Corps législatif : « Nous demandons à interpeller le gouvernement sur la candidature éventuelle d'un prince de la famille royale de Prusse au trône d'Espagne. » Cette demande était signée de dix membres, dont les noms indiquaient assez qu'elle se produisait en dehors de l'influence du gouvernement.

Elle était en effet prématurée et intempestive au point de vue politique; mais elle répondait, il faut l'avouer, aux préoccupations de l'opinion publique. Nous sommes encore loin, en France, du jour où le sens politique dominera les débats parlementaires, à ce point de contenir l'impatience des partis et de suspendre leurs dissidences en pré-

sence des questions étrangères. Ce jour-là le régime constitutionnel possédera la base solide qui lui a toujours manqué jusqu'ici ; mais ce jour-là n'est pas venu.

L'interpellation ne pouvait rester sans réponse, et quelles que fussent les difficultés d'une situation que compliquait le silence malveillant du cabinet de Berlin, il fallait absolument que les chambres fussent informées.

Si nous avions trouvé à Berlin un interlocuteur, nous y eussions aussitôt entamé, par la voie habituelle, une de ces discussions froides et raisonnées qui ont du moins l'avantage de tenir les questions en suspens et de permettre aux parties d'en mesurer avec calme toutes les conséquences. Et le 6 juillet, quand le gouvernement dut répondre devant la chambre, il eût invoqué avec raison l'existence de pourparlers officiels et la nécessité de ne pas en compromettre l'issue par des communications prématurées.

Malheureusement il lui fut impossible de le faire, et, pour demander l'ajournement de la discussion, il fallut le motiver sur l'absence d'informations suffisantes. Nous n'avions en ce moment qu'une déclaration pour ainsi dire dérisoire, par laquelle le gouvernement prussien disait ignorer

absolument cette affaire et ne point vouloir en entendre parler; *elle n'existait pas pour lui.*

D'un autre côté, le doute n'était plus possible sur les intentions de la Prusse, et il fallait à tout prix placer une barrière entre son entreprise et la date du 20 juillet. A Berlin, on refusait la controverse, et d'ailleurs qu'eussions-nous ajouté aux raisons que notre ambassadeur y avait déjà fait valoir un an auparavant contre la même éventualité?

A Madrid, le maréchal Prim se contentait de répondre : « Il est possible qu'en France la première impression soit mauvaise, mais on en reviendra vite par la réflexion[1]. »

Le temps pressait, il ne nous restait plus qu'un seul moyen, celui d'une déclaration devant les chambres, faisant ainsi connaître, par la publicité officielle, à la Prusse et à l'Espagne, ce que l'une ne paraissait pas comprendre, et ce que l'autre ne voulait même pas entendre.

Ce fut sous l'empire de ces considérations que le gouvernement s'arrêta à la déclaration, qui fut lue, le 6 juillet, au corps législatif. Ne pouvant donner

[1] Dépêche de l'ambassadeur de France à Madrid, du 3 juillet 1870, publiée par le comte Benedetti, et reproduite aux Annexes, n° 4.

aux chambres des informations incomplètes, et voulant éviter de surexciter le sentiment public, en révélant les manœuvres perfides du cabinet de Berlin, le gouvernement dut se borner à définir en termes précis son attitude vis-à-vis des deux puissances, dont l'accord s'était établi d'une façon si préjudiciable aux intérêts légitimes de la France. Il ne put qu'exprimer sa confiance dans l'amitié du peuple espagnol et dans la sagesse du peuple allemand; mais si le vague de ces espérances dut être compensé par un langage plus ferme que d'habitude, et par une exposition catégorique de ses devoirs, il faut en accuser ceux qui, en déclinant sa première ouverture, l'ont empêché de pouvoir, dès le début, faire entrevoir au parlement la probabilité d'une solution favorable.

Il faut en accuser ceux qui, au mépris de toutes les convenances internationales, avaient créé, par leurs agissements déloyaux, une situation anormale et une crise imminente; ceux qui, pour employer le langage même des journaux anglais hostiles à la France, avaient préféré, à une négociation honnête, une transaction perfide, *ayant le caractère d'un coup d'État vulgaire et impudent*[1].

[1] Voy. le *Times* du 8 juillet 1870 (traduction littérale).

Voici le texte de la réponse faite, le 6 juillet, à l'interpellation de M. Cochery.

« Il est vrai que le maréchal Prim a offert au prince Léopold de Hohenzollern la couronne d'Espagne, et que ce dernier l'a acceptée. Mais le peuple espagnol ne s'est point encore prononcé, et nous ne connaissons point encore les détails vrais d'une négociation qui nous a été cachée. Aussi, une discussion ne saurait-elle aboutir maintenant à aucun résultat pratique. Nous vous prions, messieurs, de l'ajourner.

« Nous n'avons cessé de témoigner nos sympathies à la nation espagnole, et d'éviter tout ce qui aurait pu avoir les apparences d'une immixtion quelconque dans les affaires intérieures d'une noble et grande nation, en plein exercice de sa souveraineté ; nous ne sommes pas sortis, à l'égard des divers prétendants au trône, de la plus stricte neutralité, et nous n'avons jamais témoigné pour aucun d'eux ni préférence, ni éloignement.

« Nous persisterons dans cette conduite.

« Mais nous ne croyons pas que le respect des droits d'un peuple voisin nous oblige à souffrir qu'une puissance étrangère, en plaçant un de ses princes sur le trône de Charles-Quint, puisse déranger, à notre détriment, l'équilibre actuel des

forces de l'Europe, et mettre en péril les intérêts et l'honneur de la France.

« Cette éventualité, nous en avons le ferme espoir, ne se réalisera pas.

« Pour l'empêcher, nous comptons, à la fois, sur la sagesse du peuple allemand et sur l'amitié du peuple espagnol. S'il en était autrement, forts de votre appui, messieurs, et de celui de la nation, nous saurions remplir notre devoir sans hésitation et sans faiblesse. »

On sait l'accueil que reçut dans les chambres, dans le public et dans la presse, la déclaration du gouvernement. Le garde des sceaux, montant à la tribune après le ministre des affaires étrangères, en précisa le sens et la portée. Rien n'était plus loin de la pensée du gouvernement que d'entraîner le pays à la guerre, et la suite de la négociation le démontre d'une manière saisissante pour tout esprit honnête et impartial.

Si nous avions voulu enflammer davantage les esprits, et chercher dans leur excitation le point d'appui d'une politique agressive, nous eussions agi tout autrement. Nous eussions commencé par justifier nos agents des reproches immérités dont on les accablait, pour ce qu'on appelait leur coupable imprévoyance. Nous eussions raconté à la

chambre les pourparlers de 1869, le langage rassurant et trompeur de M. de Bismarck, au mois de mai de cette même année; nous eussions mis la chambre en mesure de bien apprécier le caractère hostile et prémédité de ce complot prussien, ourdi dans l'ombre, et préparé de longue main contre nous, avec la connaissance parfaite des résistances qu'il devait soulever, et des sentiments qu'il devait blesser.

Or, je le demande, quel eût été l'effet produit sur la chambre et dans le pays, si, après un récit exact et complet de ces circonstances aggravantes, le ministre des affaires étrangères avait communiqué le premier résultat négatif de nos démarches à Berlin? Quelle que soit l'émotion que la réponse du gouvernement produisit alors, elle eût été bien dépassée par l'indignation générale, quand on aurait appris qu'au sujet de cette candidature, combinée avec tant de mystère, et dont l'Europe entière commençait à s'effrayer, le gouvernement prussien, qui l'avait ourdie, refusait de s'expliquer, en donnant cette réponse dérisoire, qu'il ne voulait pas s'occuper de l'affaire, *qu'elle n'existait pas pour lui*.

En gardant le silence sur toutes ces circonstances, le gouvernement s'imposait un véritable sacri-

fice. En premier lieu, il se privait des meilleurs arguments pour justifier la fermeté de son langage ; et, en second lieu, il laissait, pour quelque temps, du moins, peser sur son personnel diplomatique un blâme immérité. Or ce sacrifice, il le faisait uniquement au désir de ne pas impressionner trop vivement les esprits et l'opinion publique, au moment où les preuves récentes du mauvais vouloir de la Prusse lui faisaient pressentir les difficultés de la négociation qui allait s'engager.

Il était nécessaire de formuler clairement notre politique, et de placer une déclaration solennelle en travers des combinaisons prussiennes pour prévenir le coup d'État du 20 juillet. Cela fait, nous étions prêts à tous les tempéraments pour sauvegarder la paix, en même temps que l'honneur et les intérêts de la France.

Le garde des sceaux n'hésita pas à en donner l'assurance du haut de la tribune, peu d'instants après la déclaration, et il le fit en termes non équivoques.

« Quand les différents membres de cette assemblée, dit-il, reliront la déclaration qui a été lue à cette tribune, après avoir été délibérée en conseil, quand ils en auront pesé les termes et mesuré la portée, ils se convaincront qu'elle ne contient de

provocation contre personne, qu'elle ne porte aucune atteinte aux droits légitimes du peuple espagnol, que nous considérons comme un peuple ami, et surtout qu'elle ne révèle en aucune manière une incertitude dans la pensée du gouvernement sur la question de savoir s'il veut la paix ou s'il appelle la guerre.

« Le gouvernement désire la paix, il la désire avec passion. Il la désire avec passion, mais avec honneur.

« Rien n'est encore définitif, et je ne puis admettre qu'en exprimant à haute voix son sentiment sur une situation qui touche à la sécurité et au prestige de la France, le gouvernement compromette la paix du monde. Mon opinion est qu'il emploie le seul moyen qui reste de la consolider; car chaque fois que la France se montre ferme sans exagération dans la défense d'un droit légitime, elle est sûre d'obtenir l'appui moral et l'approbation de l'Europe.

« Je supplie donc les membres de cette assemblée; je supplie la nation d'être bien persuadée qu'elle n'assiste pas aux préparatifs déguisés d'une action vers laquelle nous marchons par des sentiers couverts ; nous disons notre pensée tout entière : nous ne voulons pas la guerre; nous ne poursuivons

pas la guerre; nous ne sommes préoccupés que de notre dignité.

« Si nous croyions un jour la guerre inévitable, nous ne l'engagerions qu'après avoir demandé et obtenu votre concours.

« Une discussion aura lieu alors et, si vous n'adoptez pas notre opinion, comme nous vivons sous le régime parlementaire, il ne vous sera pas difficile d'exprimer la vôtre. Vous n'aurez qu'à nous renverser par un vote et à confier la conduite des affaires à ceux qui vous paraîtront en mesure de les mener selon vos idées.

« Soyez convaincus de l'absolue sincérité de notre langage ; je l'affirme sur l'honneur, il n'y a aucune arrière-pensée dans l'esprit d'aucun de nous quand nous disons que nous désirons la paix. J'ajoute que nous l'espérons, à une condition : c'est qu'entre nous disparaissent tous les dissentiments de détail et de parti, et que la France et cette assemblée se montrent unanimes dans leur volonté. »

En reproduisant les paroles du garde des sceaux, nous avons complété la déclaration du gouvernement, dont elles sont le commentaire officiel.

Nous l'avons fait d'abord pour l'exactitude du récit et, en second lieu, pour mettre le lecteur en mesure d'apprécier la légitimité du grief principal

dont M. de Bismarck a fait, auprès des puissances étrangères, la base de son plaidoyer, représentant le cabinet de Berlin comme un gouvernement pacifique odieusement et injustement provoqué.

Écartons un instant le prisme éclatant de la victoire, perçons d'un regard calme et froid cette atmosphère de force et de succès où s'oblitèrent toutes les notions du juste et de l'injuste. Interrogeons notre conscience en tout bien et tout honneur.

Qui donc, au milieu de la paix de l'Europe, a jeté le brandon de la discorde? la France ou la Prusse?

Qui donc a préparé dans l'ombre une intrigue dynastique, en sachant d'avance tout le mal qu'elle devait enfanter? la France ou la Prusse?

Qui a fermé la voie des négociations officielles par un déni de discussion, perfide et provocateur? la France ou la Prusse?

Qui a été blessé dans ses intérêts, blessé dans sa juste susceptibilité, blessé si ouvertement aux yeux de toute l'Europe, qu'il ne s'est élevé qu'une voix dans le monde sur la légitimité de nos griefs? la France ou la Prusse?

Et, quand, sous le coup de cette blessure encore saignante, après avoir en vain cherché à s'expliquer dans le silence des cabinets, le gouvernement de la

France, rejeté avec dérision en dehors des voies diplomatiques, se borne à déclarer qu'il ne se croit pas obligé de souffrir qu'une puissance étrangère compromette, par ses entreprises machiavéliques, la sécurité de son territoire et la paix du monde, ce gouvernement serait l'agresseur et la Prusse provoquée serait en droit de se plaindre et d'exiger une réparation?

En vérité, on se demande comment M. de Bismarck a osé soutenir une pareille prétention[1]. Le *Times* avait raison dans son *leader* du 8 juillet. C'est plus que de l'audace, c'est de l'impudence.

[1] « Si on ne rétractait pas, ou si on ne donnait pas une explication satisfaisante du langage menaçant tenu par le duc de Gramont, le gouvernement prussien serait obligé d'exiger de la France une satisfaction. » Paroles de M. de Bismarck à l'ambassadeur d'Angleterre, reproduites dans sa dépêche du 13 juillet 1870. Documents anglais de 1870, 1er cahier, n° 53.

CHAPITRE III

La déclaration lue à la chambre le 6 juillet est le texte authentique qui a été arrêté en conseil. — Toute version contraire est dénuée de fondement. — Dernière tentative du gouvernement à Berlin. — Embarras du cabinet de Madrid. — Le cabinet de Berlin persistant dans son déni de discussion, le gouvernement se décide à envoyer le comte Benedetti auprès du roi. — Instructions du comte Benedetti. — Il est chargé de demander au roi d'ordonner ou de conseiller au prince de Hohenzollern de retirer sa candidature. — Premier refus du roi de Prusse. — Nous apprenons que l'armée prussienne se mobilise. — Le cabinet de Madrid se décide à intervenir auprès du roi, du prince et de M. de Bismarck pour demander le retrait de la candidature. — Tableau de la situation à la fin de la journée du 10 juillet.

La déclaration lue à la tribune du corps législatif avait été délibérée en conseil des ministres, le matin même, à Saint-Cloud et sous la présidence de l'Empereur. A ce sujet, il est bon de rectifier une erreur qui s'est accréditée dans un certain public. On a prétendu qu'un premier projet, très-vif dans les termes de sa rédaction, avait été corrigé et adouci après une discussion prolongée, de telle sorte qu'il existait deux textes, le premier plus énergique, que la majorité du conseil avait écarté, le

second plus conciliant qui était le résultat définitif de la délibération. En arrivant à la chambre, le ministre des affaires étrangères, ou peut-être le cabinet tout entier, voyant l'animation des esprits et l'extrême surexcitation des sentiments patriotiques, se serait laissé entraîner par cette manifestation de l'opinion générale et on aurait lu à la tribune la première rédaction, la plus énergique des deux, celle qui avait été écartée le matin comme trop vive.

D'après une autre version peu différente de celle-ci, le ministre n'aurait pas substitué la première rédaction à la seconde, mais se serait contenté de ne pas lire à la tribune les modifications qui, en conseil, avaient été apportées à la première rédaction pour la rendre moins énergique.

Ces deux anecdotes sont absolument inexactes. Il est vrai que la rédaction soumise en premier lieu à la délibération du conseil fut modifiée dans le cours de la discussion. La rédaction définitive une fois arrêtée, j'en donnai de nouveau lecture au conseil et il fut décidé que je la lirais de même au corps législatif au début de la séance.

Je quittai le palais de Saint-Cloud vers midi et demi, emportant dans mon portefeuille la minute de la déclaration telle qu'elle venait d'être

arrêtée. Je me rendis directement au ministère des affaires étrangères, et faisant appeler deux attachés de mon cabinet, je leur dictai moi-même le texte officiel de la déclaration. Je n'avais pas vu un seul député, personne en un mot depuis mon départ de Saint-Cloud, et par conséquent je n'étais en aucune façon exposé à me laisser entraîner par une surexcitation que j'ignorais. Dans tous les cas, rien au monde n'eût pu me faire oublier mon devoir au point d'oser changer une syllabe à un document officiel arrêté en conseil.

A peine la dictée terminée, je partis pour la chambre, et, montant aussitôt à la tribune, j'y donnai lecture de la déclaration sur un des exemplaires que j'apportais du ministère. En descendant de la tribune, je donnai cet exemplaire à un des employés chargés du procès verbal des séances. L'autre est resté dans mes papiers.

Toute cette fable de modifications supprimées sous l'empire d'un élan patriotique qui aurait triomphé du sentiment de mon devoir, toute cette fable est de pure invention, ou s'appuie sur des souvenirs que le temps a complétement déroutés. La rédaction que j'ai lue à la chambre est, mot pour mot, celle qui avait été arrêtée définitivement en conseil à Saint-Cloud; je le sais mieux que personne,

car la minute n'est pas sortie un instant de mes mains avant d'être dictée par moi-même dans mon cabinet.

Reprenons maintenant la suite de notre récit.

Dans la journée du 5 nous avions reçu deux dépêches, l'une de Madrid, par courrier, qui n'était que la confirmation, avec plus de détails, du premier télégramme de notre ambassadeur[1]; l'autre de Berlin, par télégraphe, dans laquelle M. Le Sourd, notre chargé d'affaires, rendait compte d'un entretien avec le ministre d'Espagne et des impressions personnelles de M. de Rascon[2].

Ces deux documents, déjà publiés par le comte Benedetti, sont reproduits aux Annexes, et à ce sujet je rappellerai que si, par un sentiment sur lequel je n'ai pas à revenir, je crois devoir m'abstenir de toute publication de pièces officielles ou particulières, sans y avoir été autorisé par qui de droit, d'un autre côté, je citerai ou reproduirai suivant les circonstances tous les documents, qui, d'une manière quelconque, sont entrés dans le domaine de la publicité.

[1] Dépêche du baron Mercier de Lostende, du 3 juillet 1870. Annexe, n° 4.

[2] Télégramme de M. Le Sourd, du 5 juillet 1870. Annexe, n° 5.

Il y avait dans la fin de non-recevoir opposée à Berlin aux communications de notre chargé d'affaires, quelque chose de si anormal, que nous hésitions à admettre que le gouvernement prussien persisterait dans un système dont la déloyauté devenait chaque jour de plus en plus manifeste.

La distinction subtile à l'aide de laquelle il contestait toute solidarité entre l'acte du prince de Hohenzollern, la participation du roi à cet acte et le gouvernement lui-même, n'était admissible à aucun titre. Nous ne nous trouvions pas en présence d'un cabinet parlementaire, répudiant sous sa responsabilité légale l'engagement non autorisé d'un souverain constitutionnel. Le pouvoir royal en Prusse n'a pas la coutume de se soumettre à ces tempéraments, et du moment que la participation du roi nous était démontrée, il nous était impossible de n'y pas reconnaître celle de son gouvernement.

Nous y étions d'autant plus fondés que, de l'aveu des ministres espagnols, il résultait que l'acceptation du prince avait été convenue d'accord avec le roi et M. de Bismarck. Aussi, sans nous laisser détourner de la voie régulière par le langage de M. de Thile, nous continuâmes à nous adresser à Berlin par l'intermédiaire de notre chargé d'affaires, M. Le Sourd, qui gérait l'ambassade en l'absence

de M. Benedetti. — Je reproduis ici la dépêche qui lui fut adressée le 7 juillet.

Paris, le 7 juillet 1870.

Monsieur, dans l'entretien que vous avez eu avec M. de Thile, conformément à mon télégramme du 3, vous avez reproduit fidèlement la pensée du gouvernement de l'Empereur, et j'approuve votre langage. Nous attendons avec une légitime impatience les premières explications que vous aviez à nous transmettre. Il résulte de celles qui vous ont été données par M. le sous-secrétaire d'État des affaires étrangères que, sans avoir ignoré la négociation engagée en faveur de la candidature du prince de Hohenzollern au trône d'Espagne, le gouvernement prussien y serait officiellement étranger et considérerait cette affaire comme n'existant pas pour lui. En un mot, la combinaison dont il s'agit n'intéresserait que le prince Léopold personnellement.

L'opinion publique en a jugé autrement, et le gouvernement de l'Empereur a dû se demander immédiatement la conduite qu'il avait à tenir.

L'Europe entière sait quelle a été notre attitude depuis deux ans en présence des événements d'Espagne. Bien loin de vouloir exercer aucune pression sur les décisions de la nation espagnole dans le choix d'un roi, nous nous sommes au contraire, abstenus scrupuleusement de toute ingérence politique dans cette affaire. Nous obéissons à la fois à notre respect pour la souveraineté d'un grand peuple, maître de régler ses destinées comme il lui convient, et aux sentiments d'amitié que nous professons pour un

pays qu'aucun intérêt particulier, aucun dissentiment politique ne sépare de nous.

Nos principes restent les mêmes aujourd'hui encore, et nous protestons auprès de tous les cabinets de notre intention de ne pas nous en écarter.

Mais, lorsqu'un prince prussien se présente pour être le souverain de l'Espagne, une telle démarche, dans l'état actuel de l'Europe, prend une signification qui est à l'instant saisie par tous les esprits. La poursuite d'un pareil plan ne paraîtrait plus qu'un moyen d'étendre l'influence de la Prusse au détriment de la France, en rompant cette longue tradition de rapports amicaux fondés autrefois sur les liens dynastiques, mais dont aujourd'hui nous cherchons, nous, la garantie, uniquement dans l'estime et le bon vouloir mutuels des peuples. Comment supposer que nous pourrions admettre un aussi grave changement dans la condition générale de l'équilibre européen, et souffrir que l'Espagne devînt, au profit de la Prusse, un point d'appui contre la France?

Nous nous refusons à croire que la cour de Berlin en ait véritablement conçu la pensée.

J'ai vu M. le baron de Werther il y a trois jours, et je lui ai présenté ces considérations avec la plus entière franchise. Il m'a annoncé qu'il se rendait à Ems, et il n'aura pas manqué de bien faire comprendre à son souverain toute la gravité de la détermination prise par le prince de Hohenzollern. L'émotion causée dans le pays par cette nouvelle, a trouvé au sein des chambres françaises un tel retentissement, que le cabinet a dû donner des explications publiques. Il l'a fait avec autant de réserve que la situation le permettait; mais il est des sentiments qu'un

gouvernement national comme celui de l'Empereur ne peut jamais méconnaître et dont il doit assumer la solidarité. On ne fera jamais croire à personne qu'un prince prussien puisse accepter la couronne d'Espagne sans y avoir été autorisé par le roi, chef de sa famille. Or, si le roi l'a autorisé, que devient cette soi-disant ignorance officielle du cabinet de Berlin, derrière laquelle M. de Thile s'est retranché avec vous? Le roi peut, dans le cas présent, ou permettre, ou défendre. S'il n'a pas permis, qu'il défende. Il aura peut-être sauvé le prince, son parent, d'un grand désastre, et il dégagera l'horizon politique des graves complications qui menacent la paix générale. Il y a quelques années, dans une circonstance analogue, l'Empereur n'a point hésité : Sa Majesté désavoua hautement et publiquement le prince Murat posant sa candidature au trône de Naples. Nous regarderions une détermination semblable du roi Guillaume comme un excellent procédé à notre égard, et nous y verrions un puissant gage du désir de la Prusse de resserrer les liens qui nous unissent et d'en assurer la durée.

Recevez, etc.

(*Signé*) GRAMONT.

A partir de ce moment, les informations qui se succédaient rapidement levèrent tous les doutes. Nous n'avions plus rien à attendre de nos démarches diplomatiques à Berlin. Le silence était arrêté en principe et les cours étrangères étaient prévenues par les représentants de la Prusse que le gouvernement du roi était résolu à refuser toute discussion.

D'un autre côté, nous apprenions de Madrid que, si le maréchal Prim se croyait sûr des cortès, il commençait à s'effrayer de l'effet que la candidature prussienne avait produit en France. Il n'osait pas renoncer publiquement à son entreprise, mais, au fond, il n'était peut-être pas éloigné d'en sortir par une porte détournée, si la cour de Berlin lui en donnait le moyen.

Ce fut dans ces circonstances que le gouvernement se décida à faire partir le comte Benedetti pour Ems, afin d'y chercher la discussion qu'on lui refusait sur le terrain officiel. Ce n'est donc pas volontairement, et au mépris des usages diplomatiques, que notre ambassadeur s'est adressé au roi de Prusse. Il n'en a reçu l'ordre que le jour où la voie officielle nous fut fermée avec préméditation ; c'est à Berlin, au ministère des affaires étrangères, que nous avions d'abord porté nos observations, à ce même sous-secrétaire d'État qui, un an auparavant, nous avait donné des assurances que l'événement venait démentir d'une manière si absolue.

Le 7 juillet, à onze heures quarante-cinq minutes du soir, le télégramme suivant fut envoyé au comte Benedetti à Wildbad, où il se trouvait en congé pour sa santé.

TÉLÉGRAMME.

Le ministre des affaires étrangères à l'ambassadeur de France en Prusse, à Wildbad.

Paris, le 7 juillet 1870, 11 h.

Partez pour Ems; un attaché que je fais partir demain matin vous y portera des instructions; il arrivera à Ems à onze heures du soir. Faites prévenir le chef de gare où vous descendrez.

En même temps, j'adressais à notre ambassadeur une dépêche officielle et une lettre particulière dont voici le texte :

DÉPÊCHE.

Paris, le 7 juillet 1870.

Monsieur le comte,

Ayant accepté l'offre que vous m'avez faite de vous rendre à Ems auprès du roi de Prusse, je crois utile de vous envoyer ci-incluses toutes les pièces qui peuvent vous mettre au courant de la situation.

Je joins donc ici :

1° Le télégramme et le rapport par lequel M. le baron Mercier me rend compte de l'entretien où le maréchal Prim lui a parlé pour la première fois de la candidature du prince de Hohenzollern au trône d'Espagne;

2° Le télégramme que j'ai moi-même adressé à M. Le Sourd à la réception de cette grave nouvelle;

3° La réponse télégraphique et le rapport de M. Le Sourd, résumant les explications de M. de Thile;

4° La dépêche que j'ai adressée à notre chargé d'affaire

à Berlin pour lui exposer la manière de voir du gouvernement de l'Empereur et faire appel à la sagesse et à la modération du roi de Prusse;

5° La déclaration que, pressés par le sentiment public, nous avons cru devoir porter à la tribune du corps législatif;

6° Un nouveau rapport de M. Mercier qui m'est parvenu ce matin, et qui donne un aperçu de l'excitation causée en Espagne par la combinaison dont le maréchal Prim est le promoteur.

Ces documents vous feront connaître l'état des choses et me dispenseront d'insister plus longuement sur la portée de l'intrigue que l'on nous a dérobée avec tant de soin, et sur les explications que la seule révélation d'un projet aussi blessant pour notre dignité que contraire à nos intérêts était de nature à faire naître.

En résumé, le prince de Hohenzollern a accepté la candidature au trône, qui lui avait été offerte par le maréchal Prim. Le cabinet de Berlin n'a pas ignoré les faits, mais il déclare y être demeuré étranger; officiellement, du moins, et, d'après le langage tenu par M. de Thile, le prince de Hohenzollern serait seul engagé dans cette négociation.

Au point où la question en est arrivée, et avec le caractère qu'elle a pris par suite de l'émotion ressentie en France, il est d'un grand intérêt que la *lumière se fasse sur les véritables dispositions de la Prusse*, et nous attendons les plus utiles résultats de la mission dont vous êtes chargé auprès du roi, car nous avons le ferme espoir, qu'après avoir entendu de votre bouche l'exposé sincère et vrai de la situation telle qu'elle est réellement, Sa Majesté,

avec sa haute raison, ne voudra pas laisser plus longtemps planer le doute sur les intentions de son gouvernement. Si le chef de la famille de Hohenzollern a été jusqu'ici indifférent à cette affaire, nous lui demandons de ne plus l'être, et nous le prions d'intervenir, sinon par ses ordres, au moins par ses *conseils* auprès du prince Léopold. Donnés avec l'autorité qui lui appartient, ils ne manqueront pas d'exercer une influence décisive sur la résolution du prince et de faire disparaître, avec les projets fondés par le maréchal Prim sur cette candidature, les inquiétudes profondes qu'elle a partout suscitées.

L'agitation qui en est déjà la conséquence en Espagne, l'ardeur que montrent les partis à reprendre la lutte, annoncent que la guerre civile est certaine si l'exécution de ce plan était poursuivie; et personne ne doute que, prenant possession du trône dans de telles conditions, le nouveau souverain ne fût réduit à l'impossibilité de se maintenir en Espagne. En le détournant de la pensée de s'engager davantage dans cette négociation, en lui donnant le moyen d'en sortir honorablement, le roi lui épargnerait les épreuves d'une entreprise qui peut faire couler beaucoup de sang espagnol, mais qui ne présenterait réellement aucune chance sérieuse de réussite après les malheurs qu'elle aurait causés.

Quant à nous, monsieur le comte, nous verrions surtout dans l'intervention du roi Guillaume, pour mettre obstacle à la réalisation de ce projet, les services qu'elle rendrait à la cause de la paix et le gage de l'affermissement de nos bons rapports avec la Prusse. Le gouvernement de l'Empereur apprécierait un procédé qui, l'on n'en saurait douter, recevrait en même temps l'approbation universelle.

Inspirez-vous de ces considérations, faites-les valoir auprès du roi, et efforcez-vous d'obtenir que Sa Majesté *conseille* au prince de Hohenzollern de *revenir* sur son acceptation.

J'attache un grand intérêt à connaître, aussitôt que possible, et par le télégraphe, le résultat de vos démarches.

Agréez, etc.

(*Signé*) GRAMONT.

LETTRE PARTICULIÈRE.

Le duc de Gramont au comte Benedetti.

Paris, le 7 juillet 1870, minuit.

Mon cher comte,

Je vous envoie le jeune Bourqueney avec un chiffre, afin que vous puissiez me renseigner le plus tôt possible sur le résultat de votre démarche auprès du roi. Nous savons, par les aveux du prince lui-même, qu'il a combiné toute l'affaire avec le gouvernement prussien, et nous ne pouvons pas accepter la réponse évasive avec laquelle M. de Thile cherche à sortir du dilemme qui lui a été posé. Il faut absolument que vous obteniez une réponse catégorique, suivie de ses conséquences naturelles. Or voici la seule qui puisse nous satisfaire et empêcher la guerre :

« Le gouvernement du roi n'approuve pas l'acceptation du prince de Hohenzollern, et lui donne l'ordre de revenir sur cette détermination, prise sans sa permission. »

Il restera ensuite à me faire savoir si le prince, obéissant

à cette injonction, renonce officiellement et publiquement sa candidature.

Nous sommes très-pressés, parce qu'il faut prendre les devants dans le cas d'une réponse non satisfaisante, et dès samedi commencer les mouvements de troupes pour entrer en campagne dans quinze jours.

Vous citerez au roi tous les exemples que vous connaissez de certaines couronnes interdites à certains princes, pour des raisons d'ordre politique. Le duc de Nemours en Belgique, un prince anglais, russe ou français, en Grèce, un Murat à Naples, désavoué par l'Empereur, etc. J'insiste surtout sur la nécessité de ne pas laisser gagner du temps par des réponses évasives; il faut que nous sachions si nous avons la paix, ou si *une fin de non-recevoir* nous oblige à faire la guerre.

Si vous obtenez du roi qu'il *révoque* l'acceptation du prince de Hohenzollern, ce sera un immense succès et un grand service. Le roi aura, de son côté, assuré la paix de l'Europe.

Sinon, c'est la guerre.

Quant au prince, son règne en Espagne ne durera pas un mois; mais la guerre provoquée par cette intrigue de M. de Bismarck, combien durera-t-elle, et quelles en seront les conséquences?

Ainsi donc, pas d'ambages et pas de lenteurs. Jamais mission ne fut plus importante, puissiez-vous y réussir, c'est mon vœu le plus ardent.

Tout à vous.

(*Signé*) Gramont.

P.-S. Tenez-vous en garde contre une réponse qui consisterait à dire que le roi abandonne le prince de Hohen-

zollern à son sort, et se désintéresse de tout ce qui arrivera; qu'il restera neutre en présence de toutes les éventualités qui pourraient être la conséquence de ses résolutions individuelles.

Nous ne pourrions accepter cette réponse comme satisfaisante, car le gouvernement du roi ne peut se désintéresser aujourd'hui par de simples paroles d'une situation qu'il a contribué à créer.

Il faut qu'il la modifie, qu'il la redresse, pour que nous acceptions l'assurance de son désintéressement.

(*Signé*) GRAMONT.

A peine avais-je terminé cette expédition, qui devait partir le lendemain matin, confiée à M. de Bourqueney, qu'un télégramme de Madrid, en confirmant nos informations de la journée, venait les préciser et justifier la mesure que nous avions prise, contraints et à regret. « Comment sortir de là? » disait le maréchal Prim à notre ambassadeur; « je ne vois qu'un moyen : que le prince me dise qu'il rencontre des obstacles au consentement du roi, et alors, au lieu d'insister, je lui facilite sa retraite[1]. » C'était précisément ce moyen que nous allions chercher à Ems, n'ayant pu le trouver à Berlin.

La circulaire du 24 juillet 1870, publiée dans

[1] Télégramme de Madrid, du 7 juillet 1870. Annexe, n° 6.

le *Journal officiel*, résume en partie ce que nous venons de dire à ce sujet, et nous l'avons reproduite aux Annexes pour que le lecteur puisse en prendre connaissance.

Nous entrons maintenant dans la seconde phase de la négociation. Ne trouvant d'interlocuteur ni à Berlin ni à Madrid, renvoyés au roi lui-même et par le ministère prussien et par le maréchal Prim, pressés d'ailleurs par la convocation imminente des cortès espagnoles et la nécessité de devancer le fait accompli, le gouvernement avait envoyé à Ems l'ambassadeur de France.

Il est indispensable, pour bien apprécier la suite des événements, de préciser les instructions qu'il reçut à son arrivée, d'autant plus que, dans une lettre du 25 novembre 1870, placée comme préface en tête de son livre justificatif, M. le comte Benedetti ne les a pas reproduites exactement. Voici, en effet, comme il s'exprime : « Enfin, quand j'ai été envoyé à Ems, que m'ordonnaient mes instructions ? D'obtenir le désistement du prince de Hohenzollern à la couronne d'Espagne, qu'il avait acceptée, et l'acquiescement explicite du roi de Prusse à cette résolution. »

Telles n'étaient pas les instructions de l'ambassadeur de France, et les dépêches qui lui furent

expédiées le 7 juillet, le prouvent surabondamment. Que disent-elles?

« Si le chef de la famille de Hohenzollern a été jusqu'ici indifférent à cette affaire, *nous lui demandons de ne plus l'être* et nous le prions *d'intervenir*, sinon par ses ordres, au moins par ses *conseils* auprès du prince Léopold. » Et plus loin : « Efforcez-vous d'obtenir que Sa Majesté *conseille* au prince de Hohenzollern de revenir sur son acceptation. » Puis enfin, dans la lettre particulière qui accompagnait la dépêche : « Voici la seule réponse qui puisse nous satisfaire et empêcher la guerre : « Le gouvernement du roi n'approuve pas l'accepta- « tion du prince de Hohenzollern et lui donne « l'ordre de revenir sur cette détermination, prise « sans sa permission. »

Ainsi donc, le comte Benedetti n'était pas chargé, comme le dit sa lettre du 25 novembre, *d'obtenir le désistement du prince de Hohenzollern et l'acquiescement explicite du roi*, il était chargé, ce qui est bien différent, de provoquer, d'obtenir l'initiative *du roi* pour qu'il *ordonnât* ou *conseillât* le désistement du prince prussien. Cette initiative, il ne l'obtint jamais. Avions-nous tort de la demander? Sans parler de l'assentiment, pour ainsi dire unanime, de l'opinion publique et des

chambres, nous rappellerons que, même à l'étranger, la demande paraissait juste et raisonnable. A Madrid, le gouvernement espagnol nous la suggérait lui-même.

J'avoue que le 8 juillet, à une heure du matin, au moment où le télégramme de Madrid venait de m'arriver, j'eus la pensée de faire intervenir le prince de Hohenzollern et, dans mon désir d'éloigner un conflit dont je pressentais toute la gravité, je télégraphiai au comte Benedetti ces mots, en lui envoyant la dépêche de Madrid : « Dites-le au roi, et au besoin allez le dire au prince lui-même. »

J'avais tort. La candidature Hohenzollern n'avait pas été posée sans le concours du roi de Prusse, c'était une candidature prussienne et c'était comme telle que la France la repoussait. Posée par le roi, c'était au roi seul que devait s'adresser M. Benedetti. Je m'étais laissé entraîner par un désir bien naturel de ne négliger rien de ce qui pouvait faciliter une solution pacifique. Mais à peine ma dépêche fut-elle partie que j'en compris les inconvénients et, après avoir pris les ordres de l'Empereur, j'expédiai le lendemain le télégramme suivant :

[1] Télégramme de Madrid, du 7 juillet 1870. Annexe, n° 6.

« Il ne faut pas voir le prince de Hohenzollern, l'Empereur ne veut faire aucune démarche auprès de lui[1]. »

Le télégramme arriva à Ems en temps utile, car le prince n'y était pas, de sorte que le 9 juillet, à trois heures, quand le comte Benedetti reçut du roi sa première audience, ses instructions étaient nettement définies par l'expédition du 7 juillet, que lui avait portée le comte de Bourqueney. Nous venons de les résumer.

M. le comte Benedetti les avait d'ailleurs bien comprises à cette époque, car, dès sa première entrevue avec le baron de Werther, le 9 juillet, à une heure et demie du soir, il lui indiquait exactement la solution que nous attendions *de la sagesse du roi*, et constatait les difficultés que lui faisaient pressentir les réponses vagues de l'ambassadeur de Prusse.

Au moment où allait s'engager la discussion à Ems, le gouvernement crut devoir préciser la nature de ses demandes dans une circulaire qu'il adressa à tous les agents français à l'étranger. Nous la reproduirons en entier à cause de son importance.

[1] Dépêche télégraphique au comte Benedetti. Annexe, n° 7.

Paris, le 9 juillet, 1870, 6 h. 50, soir.

Dans vos conversations avec les membres du gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité, veuillez faire remarquer que nous ne demandons rien qui ne soit conforme aux précédents les mieux établis du droit public européen. Nos principes sont ceux qu'en 1831, les grandes puissances ont fait prévaloir en Belgique à l'égard du duc de Nemours, nommé roi des Belges; qu'en 1862, la France et la Russie ont fait prévaloir en Grèce à l'égard du prince Alfred, élu roi des Hellènes par le suffrage universel; qu'en 1862, l'Angleterre et la France réunies ont fait prévaloir à l'égard du duc de Leuchtenberg, candidat russe au trône de Grèce; que l'empereur Napoléon III a appliqués lui-même spontanément au prince Murat, à l'occasion de sa candidature au trône de Naples. Nous ne comprendrions pas qu'on nous refusât le bénéfice d'une doctrine que les puissances ont déjà acceptée et sanctionnée aussi souvent.

Ce que nous demandions au roi de Prusse n'était donc autre chose que d'adhérer à une doctrine déjà pratiquée et admise par l'Angleterre, la Russie et la France elle-même; il pouvait, sans déroger, acquiescer à cette demande, et son consentement ainsi formulé eût constitué pour l'avenir une véritable garantie de la paix européenne.

On sait comment il accueillit les instances de notre ambassadeur. Ses réponses peuvent se résumer ainsi : « Je ne veux en aucune façon me mêler

de cette affaire : si le prince de Hohenzollern veut maintenir sa candidature, je lui en laisse toute liberté, il le fait avec mon consentement, que je refuse de lui retirer; s'il lui convient de se désister, j'approuverai également cette résolution[1]. »

Ainsi donc, du côté de la Prusse, pas de concessions, pas d'initiative, pas de concours. La question, telle que nous l'avions posée, restait sans réponse devant l'attitude passive du roi. A la demande de conseiller le désistement du prince, il avait opposé un refus formel. Notre ambassadeur n'avait rien obtenu.

Ce premier et malheureux début ne pouvait manquer d'exciter notre défiance, et certes nous avions le droit d'être inquiets après ce qui s'était passé à Berlin en 1869. N'était-il pas évident que si le roi se refusait à donner au prince de Hohenzollern le simple conseil de retirer sa candidature, c'est que son gouvernement reculait devant l'engagement moral qui résultait de cette démarche? Des deux côtés on comprenait l'importance de *ce conseil* et, de même que nous y trouvions une garantie de paix suffisante pour l'avenir, de même aussi le

[1] Voy. Annexes, nos 7, 8, 9, 10.

gouvernement prussien y voyait un embarras pour ses projets ultérieurs.

Nous ne craignons pas d'être démenti en affirmant qu'à ce moment de la négociation, si le roi de Prusse avait consenti à inviter son cousin à retirer sa candidature, la paix n'eût jamais été compromise. Le 10 juillet, j'en donnai moi-même l'assurance formelle et officielle à M. l'ambassadeur d'Angleterre, qui la transmit à son gouvernement en ces termes : « Enfin, M. de Gramont me dit que je pouvais informer Votre Seigneurie que, si le prince de Hohenzollern, avec le conseil du roi, retirait maintenant son acceptation de la couronne, toute l'affaire serait considérée comme terminée[1]. »

Pendant que nous poursuivions ce résultat par toutes les voies possibles, l'opinion publique s'enflammait chaque jour davantage et menaçait de nous déborder.

La participation du roi à l'acte qui avait si profondément blessé le sentiment français n'était plus un mystère pour personne, et il devenait évident que les Chambres et le pays rejetteraient comme insuffisante toute solution qui ne comporterait pas dans une certaine mesure la participation du roi

[1] Voy. la dépêche de lord Lyons à lord Granville, du 10 juillet 1870. Documents anglais, 1er cahier, n° 25.

au désistement du prince. Or cette participation, le roi l'avait formellement refusée à notre ambassadeur. Ce fut alors que j'expédiai au comte Benedetti le télégramme suivant :

Paris, le 10 juillet 1870, 1 h. 25, soir.

Écrivez-moi une dépêche que je puisse lire aux chambres ou publier, dans laquelle vous démontrerez que le roi a connu et autorisé l'acceptation du prince de Hohenzollern, et dites surtout *qu'il vous a demandé de se concerter avec le prince avant de vous faire connaître ses résolutions.*

Ne pouvant annoncer aux chambres le concours direct du roi ou de son gouvernement, je voulais du moins calmer les exigences de l'opinion en présentant, comme un commencement de concours le désir qu'il avait manifesté de se concerter avec le prince avant de faire connaître ses résolutions.

Une autre circonstance nous commandait impérieusement de presser les négociations. Nous venions d'apprendre que l'ordre avait été donné en Prusse de tout préparer pour la mobilisation des corps d'armée, et comme on ne peut, en France, faire aucun préparatif de ce genre sans mettre toutes les populations en mouvement et en émoi, il était indispensable de savoir le plus tôt possible à quoi nous en tenir.

Une lettre particulière que j'écrivis le 10 juillet au comte Benedetti porte les traces de ces préoccupations. « Je vous envoie, lui disais-je, le comte Daru en vous priant de le faire repartir immédiatement, car nous ne pouvons plus attendre. Pendant que le roi vous remet d'heure en heure, sous prétexte de se concerter avec le prince Hohenzollern, on rappelle en Prusse les hommes en congé et on gagne sur nous un temps précieux. A aucun prix nous ne pouvons donner à nos adversaires aujourd'hui, ces mêmes avantages qui ont été en 1866 si funestes à l'Autriche. »

Au moment où je terminais cette lettre, un télégramme confidentiel (qui ne l'est plus maintenant) m'arrivait de Madrid. Notre ambassadeur signalait un revirement définitif dans le gouvernement espagnol. Les ministres inclinaient à la prudence, et le régent désirait sortir de l'affaire d'une manière convenable. Le maréchal Espartero pensait, comme le maréchal Prim, que le meilleur moyen, puisque la Prusse prétendait n'avoir été pour rien dans l'entreprise, était que le roi de Prusse refusât son consentement[1].

Nous le pensions comme le gouvernement espa-

[1] Télégramme de Madrid, du 9 juillet. Annexe, n° 11.

gnol, comme le pensaient aussi tous ceux qui connaissaient l'affaire et qui en recherchaient consciencieusement la solution pacifique. Mais tous les efforts, toutes les instances se brisaient contre la résistance absolue et péremptoire du roi.

Comme quelques paroles du roi pouvaient faire supposer qu'il se croyait, jusqu'à un certain point, lié par son consentement antérieur vis-à-vis du gouvernement espagnol, je joignis ce télégramme à ma lettre particulière. « Il vous servira, écrivais-je, pour mettre à l'aise la conscience du roi, s'il se croit lié par les avances espagnoles auxquelles il s'est rendu avec si peu d'égards pour nous. »

Un second télégramme de Madrid nous apprit plus tard que le gouvernement espagnol, sortant enfin de son inaction, s'était décidé à envoyer au prince un agent qui serait autorisé à *voir aussi le roi et M. de Bismarck,* pour leur exposer toutes les considérations qui rendaient désirable le retrait de la candidature.

Je m'empressai d'envoyer cette nouvelle au comte Benedetti, dans l'espoir qu'elle pourrait lui servir le lendemain, tout en lui laissant le soin d'apprécier la mesure dans laquelle cette information serait utile au succès de ses efforts. Il était en effet manifeste que le cabinet de Madrid était, pour ainsi

dire, en dehors de la question. Le débat, on ne pouvait se le dissimuler, se discutait entre la France et la Prusse, et l'intervention du roi pouvait seule fermer la blessure que seule elle avait ouverte.

Voici le télégramme tel qu'il fut expédié :

Paris, le 11 juillet 1870, 1 h., matin.

Vous ne pouvez vous imaginer à quel point l'opinion publique est exaltée. Elle nous déborde de tous côtés, et nous comptons les heures. Il faut absolument insister pour obtenir une réponse du roi, négative ou affirmative. Il nous la faut pour demain, après-demain serait trop tard.

Le régent d'Espagne, après une conférence, a décidé d'envoyer au prince quelqu'un qui sera autorisé à voir le roi et même M. de Bismarck pour demander le retrait de la candidature; ce sera le général Dominguez ou M. Silvela. Vous pouvez vous servir de cette information si vous le jugez nécessaire au succès de vos efforts; mais il serait bien préférable pour le gouvernement de devoir le retrait de la candidature à la seule intervention du roi.

Si vous réussissez, télégraphiez de suite et venez à Paris apporter vous-même les détails de la négociation.

Ainsi donc, le 10 juillet, à la fin de la journée, la situation était celle-ci :

Notre ambassadeur avait essuyé un premier refus du roi de Prusse, qui ne consentait pas à intervenir par ses conseils auprès du prince de Hohenzollern, pour amener le retrait de sa candidature. Toutefois

nous n'avions pas encore perdu tout espoir d'obtenir ce *concours du roi*, qui constituait la partie essentielle de la négociation, et ce concours une fois obtenu, nous y trouvions, ou du moins nous voulions y trouver, une garantie suffisante pour accepter le fait comme une solution pacifique. Nous en avions, pour ainsi dire, pris l'engagement officiel, car le matin même j'avais autorisé l'ambassadeur d'Angleterre à déclarer en mon nom à lord Granville que, si, *sur le conseil du roi*, la candidature était retirée, toute l'affaire était terminée.

CHAPITRE IV

Journée du 11 juillet. — Les préparatifs militaires suspendus à la suite d'un télégramme de notre ambassadeur. — Communication du gouvernement au corps législatif. — Observations de lord Granville au sujet de cette communication. — Réponse aux observations de lord Granville. — Télégramme adressé au comte Benedetti pour préciser les demandes du gouvernement. — Le comte Benedetti télégraphie le résultat négatif de sa seconde entrevue avec le roi de Prusse. — Il annonce le départ du baron de Werther pour Paris.

La journée du 11 juillet s'ouvrit sous d'assez tristes auspices. Notre ambassadeur n'avait rien obtenu du roi, si ce n'est des réponses dilatoires qui avaient le double inconvénient de ne donner aucune satisfaction à nos justes griefs et de permettre à la Prusse de presser des préparatifs dont l'existence n'était plus un mystère.

A sept heures et demie du matin, deux télégrammes d'Ems, expédiés la veille à huit heures et à onze heures du soir, nous apportèrent des informations qui ne modifiaient pas sensiblement la situation. Chacun d'eux, cependant, avait son importance.

Dans le premier, le comte Benedetti nous an-

nonçait que le roi devait le faire appeler dans la journée du 11, et il terminait par ces mots : « Vous me permettrez d'ajouter qu'à mon sens la guerre deviendrait inévitable si nous commencions ostensiblement des préparatifs militaires. »

Dans le second, l'ambassadeur mandait qu'ayant rencontré le roi, Sa Majesté lui avait dit elle-même qu'elle le recevrait le lendemain. Le reste du télégramme se référait à des préoccupations personnelles, fort légitimes d'ailleurs, qu'avaient suscitées les attaques malveillantes de certains journaux[1].

Il était évident qu'il fallait à tout prix attendre le résultat de la seconde entrevue qui devait avoir lieu dans la journée. Le revirement qui s'était opéré dans les dispositions du cabinet de Madrid, les nouvelles instances de notre ambassadeur pouvaient contribuer à faire sortir le roi du rôle passif dans lequel il s'était retranché jusqu'alors.

D'un autre côté, la nécessité de ne point commencer ostensiblement des préparatifs militaires nous plaçait dans une situation d'autant plus pénible, que, du moment où rien ne devait se faire *ostensiblement*, rien ne pouvait se faire du tout, nos institutions et nos règlements administratifs ne

[1] Télégrammes du comte Benedetti. Annexes, nos 12, et 13.

se prêtant pas comme ceux de la Prusse à des préparatifs secrets de mobilisation. Aussi cette recommandation de notre ambassadeur fut-elle l'objet d'une longue discussion dans le conseil qui fut tenu le matin; mais les considérations politiques dominaient la question, le gouvernement ne voulait à aucun prix compromettre les chances pacifiques et il se décida à attendre.

Nous reçûmes encore, dans la matinée, la correspondance d'Ems du 9. C'était le développement ou plutôt la confirmation des télégrammes de la veille. Notre ambassadeur n'avait pas perdu tout espoir, bien que le roi eût déclaré formellement sa volonté de ne pas intervenir auprès de son cousin; cependant il appelait notre attention avec beaucoup de justesse sur les conséquences possibles des réponses dilatoires qu'il avait à nous transmettre. « Je ne sais ce qu'il faut en penser, écrivait-il; si, d'une part, il convient de compter sur la prudence du roi, de l'autre, il ne nous est pas permis d'oublier un instant des faits récents et qu'il serait superflu de rappeler[1]. » Dans sa lettre particulière, il ajoutait : « Je ne sais ce que je puis attendre de la sagesse de Sa Majesté, et je ne puis vous cacher qu'il

Dépêche du comte Benedetti. Annexe, n° 9.

nous faut peut-être compter davantage avec son habileté et son habitude de recourir à des expédients. » Ces réflexions étaient parfaitement justes, et déjà nous pouvions pressentir les difficultés de la négociation. Le *post-scriptum* de la lettre avait une importance particulière, surtout après la mesure que nous venions d'adopter de suspendre les préparatifs militaires. « On ne peut pas, écrivait l'ambassadeur, mobiliser même un seul corps d'armée sans que cette mesure devienne aussitôt de notoriété publique; *mais on peut tout disposer dans ce but sans se laisser soupçonner*[1]. »

Nous le savions bien, et c'était un avantage considérable qu'avait sur nous le gouvernement prussien; toutefois rien ne fut changé à la décision du matin, il importait avant tout de ne pas compromettre la situation avant de connaître le résultat des nouveaux efforts que notre ambassadeur devait tenter dans la journée auprès du roi.

Cependant l'opinion publique s'irritait à vue d'œil; les chambres, dont l'esprit inquiet et agité reflétait fidèlement les impatiences du dehors, exigeaient impérieusement une communication du gouvernement.

[1] Lettre particulière du comte Benedetti. Annexe, n° 10.

Elle eut lieu vers deux heures et demie de l'après-midi, et je la fis en ces termes :

« Le gouvernement comprend l'impatience de la chambre et du pays; il partage ses préoccupations, mais il lui est impossible de porter à sa connaissance un résultat définitif. Il attend la réponse dont dépendent ses résolutions. Tous les cabinets auxquels nous nous sommes adressés paraissent admettre la légitimité de nos griefs. J'espère être très-prochainement en mesure d'éclairer la chambre, mais aujourd'hui je fais appel à son patriotisme et au sens politique de chacun de ses membres pour les prier de se contenter pour le moment de ces informations incomplètes. »

Ce langage modéré et dilatoire ne répondait pas au sentiment de la majorité parlementaire; cependant il fut accueilli avec assez de déférence et le débat fut écarté pour cette séance. Un membre de l'opposition radicale faillit, toutefois, prolonger l'incident et provoquer une discussion qui n'eût pas manqué d'aggraver la situation. Malgré les efforts du président, M. Arago, dominant de sa voix tonnante toutes les invitations au silence que lui adressaient ses collègues, posa la question suivante :

« Je demande à M. le ministre des affaires

étrangères si les questions adressées à la Prusse n'ont trait qu'à l'incident spécial, qu'à l'offre faite par le maréchal Prim à ce prince prussien, qu'à l'acceptation éventuelle de la couronne d'Espagne par le prince Léopold de Hohenzollern. S'il en est ainsi, je crois qu'on doit espérer une réponse satisfaisante, une assurance de paix; mais si les questions sont complexes et de nature à soulever d'autres discussions que l'incident Hohenzollern, nous serions malheureusement obligés de les considérer comme offrant d'autres prétextes à une déclaration de guerre. »

Une explosion incroyable de murmures et d'interpellations, telle qu'il ne s'en produit que dans les assemblées françaises de nos jours, suivit ce discours, et quel que fût le désir bien naturel du gouvernement de ne pas laisser l'opinion s'égarer sur ses véritables intentions, il fut impossible de répondre.

« Non, non, ne répondez pas, ne parlez pas, » criait-on de tous côtés au ministre interpellé, tant et si bien qu'il dut se rasseoir et garder le silence. Un mot eût suffi pour calmer les inquiétudes dont M. Arago s'était fait l'organe. « Nous n'avons soulevé, aurait dit le ministre, aucune question étrangère à la candidature espagnole et n'en soulèverons

aucune ; nous recherchons, nous désirons comme vous une solution qui assure la paix européenne. » Mais ce mot prononcé par le ministre eût immédiatement, et pour ainsi dire régulièrement, d'après les coutumes de la Chambre, rouvert le champ de la discussion que le président avait eu tant de peine à fermer. De là, le silence réclamé par la majorité des députés. Il avait donc ses avantages ; mais, d'un autre côté, il laissait sans réponse les graves insinuations de l'opposition radicale, qui les formulait aussitôt par ce dernier trait : « On tirera du silence de M. le ministre telle conséquence que de raison. »

Le gouvernement eut plus tard l'occasion de revenir sur ce sujet et de rappeler, comme nous le verrons par la suite, au sénat et à la chambre des députés, que les négociations qu'il poursuivait n'avaient jamais eu d'autre objet que la solution pacifique de l'incident Hohenzollern.

On aura remarqué, dans la communication faite à la chambre par le gouvernement, un passage conçu en ces termes : « Tous les cabinets auxquels nous nous sommes adressés paraissent admettre la légitimité de nos griefs. » Le fait était rigoureusement vrai, et nos communications avaient rencontré partout un accueil sympathique, lorsque nous

avions fait exposer par nos représentants les considérations qui rendaient désirable le retrait de la candidature prussienne.

Ce n'est donc pas sans une certaine surprise que, trois jours plus tard, j'appris, par l'ambassadeur d'Angleterre, que lord Granville contestait, en ce qui regardait le gouvernement britannique, l'exactitude de mes paroles. Les réclamations du cabinet de Londres étaient, il est vrai, formulées avec autant de courtoisie que possible, et les précautions oratoires avec lesquelles elles étaient présentées nuisaient, peut-être intentionnellement, à leur précision; néanmoins il en ressortait clairement ce fait que le gouvernement britannique faisait exception parmi les cabinets auxquels nous nous étions adressés. Lord Granville écrivait que l'assertion du duc de Gramont, dans les termes où elle avait été reproduite, *n'était pas applicable au gouvernement de la reine*, ce qui voulait dire que le gouvernement britannique n'avait pas paru admettre la légitimité de nos griefs[1].

Cette réclamation tardive, contre laquelle protestaient toutes nos informations, produisit naturellement un effet pénible, car c'était le premier

[1] Voy. la dépêche de lord Granville à lord Lyons, publiée, à Londres, dans le *Blue Book*, de 1870, n° 34.

indice de l'extrême réserve que le gouvernement allait rencontrer désormais dans le concours britannique. La véritable cause de cette démarche nous était alors inconnue. Nous l'eussions devinée sans peine, si nous avions eu sous les yeux le compte rendu de la conversation qui avait eu lieu, le jour même, à Berlin, entre lord Loftus et M. de Bismarck, et dans laquelle ce dernier avait exprimé le désir que le gouvernement anglais profitât d'une prochaine occasion pour rendre justice publiquement au calme et à la modération du roi de Prusse, de son gouvernement, et de la presse allemande[1].

Nous ne pouvions, toutefois, admettre une rectification qui, selon nous, n'était pas justifiée; et, tout en prenant acte des réserves que lord Lyons était chargé de me notifier, je lui fis observer qu'elles ne pouvaient en rien infirmer les assertions que j'avais faites devant la chambre deux jours auparavant. Tout, en effet, dans le langage des ministres de la reine, et dans les instructions qu'ils avaient envoyées à Berlin, comme à Madrid, prouvait avec évidence qu'ils paraissaient admettre la légitimité de nos griefs, au moment où je le dé-

[1] Voy. la dépêche de lord Loftus à lord Granville, datée de Berlin le 13 juillet 1870, et publiée au *Blue Book* anglais, 1er cahier, n° 53.

clarais. N'avaient-ils pas secondé ouvertement nos efforts? et n'étions-nous pas en mesure de le démontrer surabondamment?

M'étant interdit la divulgation des documents inédits, je n'appuierai le langage que je tins alors, à l'ambassadeur d'Angleterre, d'aucune révélation nouvelle, mais j'y suppléerai, en faisant usage des dépêches publiées, à Londres, dans le *Blue Book*, de 1870.

Le 6 juillet, lord Granville écrivait, à Berlin, « que le gouvernement de la reine espérait certainement, et ne pouvait faire autrement que de croire que ce projet (la candidature Hohenzollern), ignoré de lui jusqu'à ce jour, *n'avait pas reçu la sanction du roi*. Il se croyait autorisé à exprimer la confiance que le roi et ses conseillers reconnaîtraient que, au point de vue des intérêts de l'Espagne, ils devaient *décourager* un projet rempli de dangers pour la péninsule elle-même. » Il ajoutait, enfin, cette réflexion : « Que le secret avec lequel ces négociations avaient été conduites entre le cabinet de Madrid et le prince qui avait été l'objet de son choix, semblait incompatible, de la part de l'Espagne, avec les sentiments d'amitié et la réciprocité des bons rapports de nation à nation, et avait donné, ce que le gouvernement de Sa Ma-

jesté ne pouvait s'empêcher d'admettre, *une juste cause d'offense*, qu'il serait peut-être impossible d'écarter aussi longtemps que la candidature du prince continuerait à exister[1]. »

Cette traduction littérale dispense de plus longs commentaires, et je m'en rapporterai à tout lecteur impartial pour décider si le gouvernement était dans le vrai, lorsqu'il déclarait, à la chambre, que tous les cabinets auxquels il s'était adressé avaient (y compris celui de Londres) paru admettre la légitimité de nos griefs.

Je n'aurais pas donné à cet incident un développement aussi étendu, si je n'attachais un très-grand prix à revendiquer, pour toutes les communications dont je me suis fait l'organe, le caractère d'une exactitude scrupuleuse. Dans des temps ordinaires, la réponse du gouvernement à la réclamation de lord Granville eût paru dans le livre jaune officiel, sous forme d'une dépêche adressée à notre ambassadeur à Londres. L'absence de toute publication de ce genre sera suppléée dans ce cas-ci par le simple exposé des faits.

Mais que la réclamation du gouvernement britannique fût légitime ou non, elle n'en avait pas

[1] Dépêche de lord Granville à lord Loftus, du 6 juillet 1870, publiée dans le *Blue Book* anglais, 1er cahier, n° 5.

moins une signification grave, qui ne nous échappa pas. C'était, je le répète, le premier indice d'une réserve qui ne fit qu'augmenter chaque jour.

La journée du 11 approchait de sa fin, et cependant nous n'avions encore aucune nouvelle de ce qui se passait à Ems. Il nous parut alors utile de définir encore une fois, et d'une manière bien précise, la nature des demandes que le comte Benedetti était chargé de formuler, en un mot, l'objet de sa mission. En conséquence, le télégramme suivant lui fut expédié à six heures du soir[1].

J'ai reçu votre premier rapport du 9 et votre lettre particulière. Au point où nous en sommes, je ne dois pas vous laisser ignorer que votre langage ne répond plus, comme fermeté, à la position prise par le gouvernement

[1] Le même télégramme est publié dans le livre du comte Benedetti, avec l'heure de *six heures cinquante minutes du soir*, au lieu de celle de *six heures*, qui est vraiment celle de son expédition du ministère des affaires étrangères. Cette différence s'explique par le fait que le comte Benedetti a dû naturellement, pour fixer l'heure d'émission des télégrammes, consulter l'expédition reçue à Ems, laquelle portait l'heure du bureau télégraphique de Paris, et non pas celle du ministère.

Par la même raison, les télégrammes, que le comte Benedetti donne comme expédiés par lui, le 11 juillet, à *une heure trente* et à *deux heures et demie* du soir, sont arrivés à Paris, le même jour, à six heures un quart et six heures trois quarts, portant, comme heure de départ d'Ems, trois heures trois quarts et quatre heures un quart.

de l'Empereur. Il faut aujourd'hui l'accentuer davantage. Nous ne pouvons pas admettre la distinction entre le roi et son gouvernement qui vous a été exposée. *Nous demandons que le roi défende* au prince de Hohenzollern de persister dans sa candidature, et si nous n'avons pas une réponse décisive demain, nous considérerons le silence ou l'ambiguité comme un refus de faire ce que nous demandons.

Le télégramme parvint au comte Benedetti le lendemain, 12, de bonne heure, et il en accusa réception à huit heures et demie du matin.

Quelques instants après l'envoi de cette dernière dépêche, c'est-à-dire entre six heures et demie et sept heures du soir, le gouvernement reçut deux télégrammes, dans lesquels le comte Benedetti rendait compte de son entrevue avec le roi, et annonçait le départ du baron de Werther. Leur importance nous oblige à les reproduire *in extenso*.

Voici le premier :

Je quitte le roi (une heure un quart de l'après-midi). Durant une audience que j'ai prolongée pendant une heure, j'ai invoqué tous les arguments imaginables pour déterminer Sa Majesté à me permettre de vous annoncer qu'elle invitera le prince de Hohenzollern à renoncer à la couronne d'Espagne, sans lui cacher cependant que je considérais ce conseil comme un ordre. *Le roi s'y est refusé, me déclarant qu'il devait laisser à son parent la plus entière liberté, après comme avant son acceptation.* Res-

tant sur le terrain où il s'est placé, le roi a prétendu qu'il sortirait du rôle d'abstention qu'il s'est tracé depuis l'origine en déférant à ma demande, et il m'a donné constamment à entendre que l'initiative de la renonciation devait venir du prince Léopold, qui a pris l'initiative de l'acceptation. J'ai combattu cette manière de voir, en représentant au roi nos nécessités intérieures. Je lui ai parlé de la défiance et de l'irritation des esprits en France, de l'obligation où nous sommes de donner publiquement des explications attendues avec impatience, des dangers nouveaux que créait chaque heure de retard, de la gloire qu'il recueillerait personnellement en interposant son autorité pour prévenir de terribles calamités. *Sa Majesté a maintenu sa résolution.* Après me l'avoir plusieurs fois demandé dans le cours de l'audience, le roi, avant d'y mettre fin, m'a vivement engagé à vous télégraphier, en son nom, qu'il croyait recevoir ce soir ou demain une communication du prince Léopold, qui a dû rejoindre son père à Sigmaringen, et qu'il s'empresserait de me donner une réponse définitive. Vous jugerez de l'importance qu'il faut donner à cette déclaration du roi, et de la mesure dans laquelle il peut nous convenir d'en tenir compte.

Pendant que j'insistais sur la nécessité d'adopter une prompte résolution, il a échappé au roi de me dire : « Je n'ignore pas les préparatifs qui se font à Paris, et je ne dois pas vous cacher que je prends mes précautions pour ne pas être surpris. » Sa Majesté a cherché ensuite à atténuer la portée de ces paroles.

Je n'ai pas fait usage des informations qui vous sont parvenues de Madrid. Vous savez déjà que le roi prétend que nous sommes uniquement fondés à demander au gouvernement espagnol de revenir lui-même sur la combi-

naison qu'il a conçue, et Sa Majesté n'aurait pas manqué de prendre prétexte de ce que je lui aurais dit pour insister dans ce sens.

Votre dernier télégramme est daté de cette nuit, à une heure.

Le second télégramme, écrit à deux heures et demie de l'après-midi, parti d'Ems à quatre heures et demie, et arrivé un peu avant sept heures du soir, était ainsiconçu :

M. de Werther m'annonce qu'il part aujourd'hui même pour Paris. J'ai quelque raison de penser que cette résolution a été prise immédiatement après l'audience que le roi m'a accordée. L'ambassadeur arrivera demain matin, et s'empressera de vous demander une entrevue. J'ai cru comprendre, d'après ce qu'il m'a dit, qu'il n'a d'autre mission que de chercher à vous démontrer la sincérité des sentiments du roi, et du désir de Sa Majesté d'arriver à une solution pacifique sans toutefois faire personnellement une concession qu'il juge incompatible avec sa dignité, ou, en d'autres termes, en laissant peser uniquement sur le prince de Hohenzollern la responsabilité de la renonciation.

CHAPITRE V

Journée du 12 juillet. — Arrivée du comte Daru avec les dépêches d'Ems du 11. — Les refus du roi sont absolus, sa résistance est invincible. — Son langage dévoile la préméditation du complot entre Prim et la Prusse. — Le gouvernement renonçant à obtenir le concours explicite du roi, cherche à constater un concours implicite. — Instructions envoyées à cet effet. — Différence entre le texte véritable de ces instructions et le texte reproduit dans le livre du comte Benedetti. — Demande d'interpellation de M. Clément Duvernois au corps législatif. — Entrevue avec le baron de Werther arrivé le matin. — L'ambassadeur d'Espagne se présente au ministère des affaires étrangères.

Les deux télégrammes que nous venons de reproduire nous apprenaient que la question n'avait fait aucun progrès. Le roi ne voulait ni retirer la candidature de son parent et sujet, ni même lui conseiller d'y renoncer. Nous étions arrivés au troisième jour de la négociation et cependant nous n'étions pas plus avancés qu'au premier. Le comte Benedetti, malgré des efforts dont nous ne pouvions méconnaître la valeur, malgré toutes les ressources d'une argumentation dont personne ne contestera l'habileté, n'avait absolument rien obtenu. Pas le

plus petit concours, pas la plus petite concession. Rien, absolument rien.

Il nous restait encore, il est vrai, une faible chance de succès ; la mission du baron de Werther pouvait peut-être conduire à quelque tempérament dont le roi personnellement n'eût pas aimé à prendre l'initiative. Si le roi, pensait-on, envoie son ambassadeur à Paris, immédiatement après l'entretien qu'il vient d'avoir avec le nôtre, il se peut qu'il l'ait chargé de quelque communication plus conciliante.

Toutefois, cet espoir était faible, car le gouvernement voyait se dessiner de plus en plus la véritable résolution du roi. Il ne voulait pas défaire ce qu'il avait fait.

Nous avions, comme l'écrivait le comte Benedetti le 9 juillet, à compter non pas avec sa sagesse et son esprit de justice, mais avec son habileté et son habitude de recourir à des expédients. Or l'expédient se devinait aisément ; il consistait à laisser le prince Hohenzollern seul aux prises avec l'Espagne, qui déjà ne voulait plus de lui ; repoussé par les Espagnols, blâmé par tous les cabinets, le prince retirait sa candidature et la Prusse gardait pour des temps meilleurs ses projets ambitieux. Quant à la France, il n'en était pas question. Ses intérêts, sa sécurité, la balance des pouvoirs en Europe, condition néces-

saire d'une paix durable, le manque d'égards qui avait soudainement jeté le trouble dans les esprits et compromis les relations internationales, toutes ces considérations, dont le pays se préoccupait à juste titre, étaient passées sous silence, et la France devait se déclarer satisfaite.

Ce fut sous l'empire de ces pressentiments que se termina la journée du 11 juillet et que commença celle du 12, qui devait être si fertile en événements divers.

Le premier incident fut l'arrivée vers dix heures du matin de la réponse du comte Benedetti au télégramme qui lui avait été adressé la veille à six heures du soir.

« J'ai reçu votre dépêche d'hier soir à six heures cinquante, disait-il ; j'avais compris moi-même qu'au point où en sont venues les choses, je devais tenir ici un langage plus ferme et me montrer plus pressant. C'est ce que j'ai fait hier, comme vous le verrez par le rapport que vous recevrez ce matin. Vous serez sans doute d'avis que je ne pouvais accentuer mes paroles plus vivement sans nuire à l'objet de ma mission[1]. »

[1] Ce télégramme était daté d'Ems, le 12 juillet, à huit heures et demie du matin. Il arrivait à Paris, le même jour, à dix heures un quart. On en retrouve le développement dans la dépêche du comte Benedetti, datée du même jour. Annexe, n° 16.

Cette réponse avait à nos yeux une grande importance, car il était évident que, pendant la journée, nous allions livrer, tant à Ems qu'à Paris, la dernière bataille diplomatique, et tenter un suprême effort pour obtenir le concours du roi. Il était donc nécessaire que notre action fût identique en Prusse et en France et que le langage tenu à Ems fût le même quant au fond que le langage tenu à Paris. Nous étions désormais rassurés sur ce point. Le comte Benedetti ne pouvait avoir aucun doute sur l'objet de sa mission, qui se formulait ainsi : *Obtenir que le roi défende au prince de Hohenzollern de persister dans sa candidature.*

Ce télégramme fut bientôt suivi de l'arrivée des dépêches annoncées la veille, et apportées par le comte Daru, qui avait fait la route dans le même train de chemin de fer que le baron de Werther. D'un autre côté, l'ambassadeur de Prusse faisait connaître son retour et demandait à quelle heure il pourrait se rendre au ministère des affaires étrangères.

La lecture de la dépêche et de la lettre particulière qui l'accompagnait ne fit que confirmer nos appréhensions[1]. Elles reproduisaient les principales informations que le télégraphe nous avait don-

[1] Voy., pour ces deux documents, aux annexes, nos 14 et 15.

nées la veille, mais les développements de la correspondance ajoutaient beaucoup de force à la démonstration. Il était désormais évident que la résolution du roi était irrévocablement prise, et que notre ambassadeur ne parviendrait plus à la modifier. Il devenait inutile de demander au roi de *défendre* au prince Léopold de persister dans sa candidature. Le roi ne voulait pas défendre. Il devenait inutile de lui demander de *conseiller* le désistement. *Il ne voulait même pas conseiller.*

Le comte Benedetti avait épuisé tous les arguments en vain. Il avait échoué devant une volonté inflexible. Il n'avait rien obtenu.

« Votre Majesté peut tout prévenir, tout concilier en me permettant de faire savoir au gouvernement de l'Empereur qu'il ne sera donné aucune suite à l'acceptation envoyée par le prince à Madrid ; je la conjure encore une fois de m'y autoriser. » C'est en ces termes, pleins de déférence, presque suppliants, que l'ambassadeur de France s'adressait au roi et se heurtait contre un refus péremptoire.

D'un autre côté, la participation du gouvernement prussien à l'acte d'accession du prince devenait plus évidente que jamais et le roi lui-même, oubliant un instant la prudence habituelle de son langage, avait expliqué les détails de l'intrigue. Elle devait rester

secrète trois mois encore, juste le temps nécessaire pour préparer à son aise, et sans hâte, l'entrée en campagne qui en aurait assuré le succès. Pendant trois mois, le cabinet de Berlin, d'accord avec le maréchal Prim, devait tenir le complot caché et ne le divulguer qu'au moment où, les cortès espagnoles étant réunies, il eût suffi de vingt-quatre heures, d'une séance, pour constituer un fait accompli, et l'opposer avec tout le poids de son caractère populaire et national à nos tardives réclamations. L'impatience du maréchal Prim avait compromis cette ingénieuse combinaison, et si le prince Léopold mettait tant de lenteur à faire connaître sa résolution définitive, c'est que, confiant dans le silence qui avait été concerté, il avait cru pouvoir s'éloigner sans inconvénient jusqu'au jour de l'action.

En vérité, le comte Benedetti ne se trompait pas quand il faisait remarquer au roi « que tous ces détails n'étaient certes pas de nature à apaiser l'effervescence du public en France, s'ils lui étaient révélés, et qu'il ne pouvait y voir qu'un motif de plus pour mettre fin, par son intervention personnelle, à ce triste incident. »

Entend-on d'ici les cris indignés de la presse française, l'emportement des chambres et de l'opinion publique, si le gouvernement était venu simple-

ment, sans aucun commentaire, raconter à la tribnne les phases successives de cette surprise si savamment calculée, de ces secrètes combinaisons que lord Granville qualifiait lui-même si sévèrement dans une dépêche officielle du 6 juillet, adressée à l'ambassadeur d'Angleterre à Berlin ; procédés, disait-il, qui *sont incompatibles avec l'esprit d'amitié et la régularité des rapports qui doivent exister entre les nations*[1] ? »

Pour éviter des répétitions inutiles, nous renvoyons le lecteur aux Annexes pour y prendre connaissance du texte même des documents dont nous donnons ici l'analyse, et nous nous bornerons à la reproduction des paragraphes suivants :

« En faisant remarquer au roi que tous ces détails (ceux dont nous venons de parler) n'étaient certes pas de nature à apaiser l'effervescence du public en France, s'ils lui étaient révélés, et que je ne pouvais y voir qu'un motif de plus pour mettre fin, par son intervention personnelle, à ce triste incident, j'ai tenté un dernier effort pour obtenir l'assentiment de Sa Majesté à ma proposition. Vous savez que je l'ai essayé en vain. Le roi m'a répondu en me demandant de nouveau, et en y mettant une véritable insis-

[1] Voy. la dépêche de lord Granville. *Blue Book*, de 1870, n° 5.

tance, de vous télégraphier en son nom, sans perdre un instant, qu'il croyait recevoir ce soir ou demain une communication du prince Léopold, qui doit être arrivé auprès de son père à Sigmaringen, et qu'il s'empresserait de me donner une réponse définitive. »

Puis, dans la lettre particulière qui accompagnait la dépêche :

« Vous voulez une réponse immédiate et nette; le roi persiste, malgré tous mes efforts, à me déclarer qu'il ne peut ni ne veut prendre sur lui de donner au prince de Hohenzollern l'ordre de retirer la parole qu'il a envoyée au gouvernement espagnol. Sa Majesté me laisse deviner, et elle me fait donner à entendre par son entourage, ainsi que vous le répétera M. de Werther, que le prince doit renoncer spontanément à la couronne qui lui a été offerte, et que le roi n'hésitera pas à approuver sa résolution. Il me dit de plus que la communication du prince ne peut tarder à lui parvenir, qu'il devrait la recevoir demain; mais il se refuse absolument à me donner l'autorisation de vous faire savoir, dès à présent, ce qui équivaudrait à une garantie ou à un engagement, que le prince retirera sa candidature. J'espère que vous me direz par le télégraphe, ce soir ou demain matin, ce que je dois faire. »

Il n'était plus possible de conserver une illusion. En insistant davantage, pour obtenir le concours du roi, nous aurions perdu un temps précieux. Après avoir si longtemps et si souvent refusé, le roi ne pouvait revenir sur sa résolution, et la garantie que ce concours eût donné à la France nous échappait irrévocablement.

Et, cependant, il fallait absolument obtenir quelque chose. Nous ne pouvions pas admettre que la Prusse se désintéressât à ce point dans un conflit qui était son œuvre.

Renonçant à demander plus longtemps une initiative qui désormais n'avait plus aucune chance d'être obtenue, le gouvernement voulut du moins chercher dans une coopération indirecte du roi, dans une solidarité apparente, les garanties qu'il n'avait pu trouver dans son concours effectif.

Admettant que le prince de Hohenzollern, sans ordre du roi, sans conseil du roi, seul, de son propre mouvement renonçât à la candidature et en informât Sa Majesté, le roi pouvait, en se faisant l'interprète direct de la résolution spontanée de son cousin, *annoncer lui-même* le désistement, en l'accompagnant de quelques bonnes paroles. Le désistement, transmis par le roi, devenait ainsi un acte officiel, un acte prussien, et le gouvernement y au-

rait trouvé une ombre de garantie que, par amour de la paix, il eût élevée aux proportions d'une assurance satisfaisante. Je ne sais jusqu'à quel point l'opinion publique l'eût suivi dans cette voie, mais ce qui est certain, c'est qu'il s'y serait engagé sans arrière-pensée. Il eût dit aux chambres : « Le roi de Prusse nous a informé du désistement du prince Léopold ; c'est par lui que nous l'apprenons, et nous voyons dans cette démarche du roi une garantie des sentiments pacifiques de son gouvernement et du prix qu'il attache à écarter toute complication qui serait de nature à troubler la paix. »

C'est sous l'empire de ces impressions que furent adressés au comte Benedetti les deux télégrammes suivants, le premier à midi quarante-cinq minutes, le second à une heure quarante minutes.

Paris, 12 juillet, midi 45 minutes.

Vous nous dites dans votre dépêche, que le roi réclame avec une extrême vivacité un délai bien court pour connaître les intentions des deux princes de Hohenzollern, et qu'il s'empresserait, dès qu'il les connaîtrait, de nous donner une réponse définitive. Il a ajouté qu'il verrait dans notre refus le désir de provoquer un conflit.

Notre dessein n'a jamais été de provoquer un conflit, mais de défendre l'intérêt légitime de la France, dans une question que nous n'avons pas soulevée. Aussi, tout en contestant la justesse des raisonnements du roi et en main-

tenant très-énergiquement nos prétentions, nous ne pouvons refuser au roi de Prusse le délai qu'il nous demande, mais nous espérons que ce délai ne s'étendra pas au delà d'un jour. Nous approuvons le langage que vous avez tenu en dernier lieu.

Paris, 12 juillet, 1 h. 40.

Très-confidentiel. — Employez votre habileté, je dirai même votre adresse, à constater que la *renonciation* du prince de Hohenzollern vous est *annoncée*, *communiquée* ou *transmise par le roi de Prusse* ou son gouvernement. C'est pour nous de la plus haute importance. La participation du roi doit à tout prix être consentie par lui ou résulter des faits d'une manière *saisissable*.

Le premier de ces télégrammes, répondant à celui que nous avait envoyé le comte Benedetti la veille, avait pour but de donner au roi un gage de nos dispositions pacifiques, et, en même temps, le temps nécessaire pour se consulter avec ses cousins dans l'espoir qu'il sortirait de ces pourparlers le résultat que nous nous étions résignés à considérer comme une solution suffisante.

Le second, que j'envoyais comme très-confidentiel, n'était pas destiné à voir le jour. C'était une de ces instructions secrètes qu'on adresse aux agents dans les cas d'extrême gravité, pour bien les pénétrer de l'esprit dans lequel ils doivent agir et du sentiment dont ils ont à se faire les organes.

J'ai déjà eu l'occasion d'exprimer ma manière de voir sur la divulgation des pièces diplomatiques secrètes, et cet exemple ne fait que la confirmer davantage, car le lecteur remarquera des différences notables entre le texte que je viens de reproduire et celui du même document, tel qu'il est donné dans le livre justificatif du comte Benedetti.

Je suis convaincu que ces différences tiennent à quelque faute commise involontairement dans le déchiffrement de la dépêche, mais elles n'en ont pas moins leur importance.

Le télégramme, tel qu'il est rapporté par le comte Benedetti, ne contient pas les mots *je dirai même votre adresse;* cette omission n'en altère pas le sens, il est vrai, mais elle en diminue l'urgence, si je puis m'exprimer ainsi, car il est évident qu'une phrase aussi confidentielle, tellement en dehors des usages réguliers, n'avait été employée que sous l'empire d'un désir immense d'arriver à une solution pacifique. Le débat, pourquoi ne le dirais-je pas, avait perdu ce caractère de franchise et de loyauté qui, pour le bien des États comme pour l'honneur des princes, devrait toujours présider à leurs négociations. Il ne l'avait pas perdu par notre faute; mais nous ne pouvions fermer les yeux sur la nature insidieuse du dénoûment que préparait le roi,

et il nous fallait bon gré mal gré le suivre sur le terrain des expédients où il se plaçait lui-même. La seconde erreur du texte donné par le comte Benedetti est plus grave, car elle tend à modifier considérablement le sens et la portée des instructions. C'est la substitution du mot *suffisante* au mot *saisissable* à la fin du télégramme.

« La participation du roi doit, à tout prix, être consentie par lui ou résulter des faits d'une manière *saisissable.* »

Voilà ce que j'écrivais et ce qui est écrit dans la minute officielle de la dépêche, tandis que, dans le livre du comte Benedetti, il est dit : « doit résulter des faits d'une manière *suffisante.* »

La différence notable de ces deux textes a une gravité qui n'échappera à personne. En employant le mot *suffisante*, la participation du roi et le degré dans lequel elle se manifestait étaient en quelque sorte une question d'appréciation, et des instructions de ce genre laissaient, jusqu'à un certain point, une marge libre en deçà de laquelle l'agent pouvait à son gré déterminer le point où le sentiment de la dignité de son pays et de ses intérêts légitimes fixait la limite d'une *participation suffisante.* En employant au contraire le mot *saisissable*, la pensée du gouvernement était nettement formulée. Ce

n'était pas une question d'appréciation, c'était une question de fait. On peut différer d'avis quand il s'agit de déclarer si un résultat est suffisant ou insuffisant; on ne peut pas différer d'avis quand il s'agit de reconnaître si un résultat est appuyé sur des faits, s'il est saisissable ou s'il ne l'est pas. Il n'y a là aucune marge laissée à l'interprétation individuelle. C'est une définition précise qui avait pour but de bien faire connaître à l'ambassadeur le résultat nécessaire, celui qu'il nous fallait absolument pour en faire la base de la solution que nous espérions encore pouvoir faire prévaloir.

Une circonstance pour ainsi dire simultanée vint démontrer que nous ne nous trompions pas sur le sentiment public et que, loin de le devancer, nos efforts allaient tendre désormais à le contenir. On vint m'annoncer qu'aussitôt après la lecture du procès-verbal, M. Clément Duvernois avait pris la parole en ces termes :

« Nous demandons à interpeller le cabinet sur les garanties qu'il a stipulées, ou qu'il compte stipuler, pour éviter un retour de complications successives avec la Prusse. »

Or ces garanties que nous comptions stipuler ou que nous cherchions à obtenir, c'était précisément la participation du roi au désistement du

prince de Hohenzollern, participation sinon directe et explicite, comme nous l'avions espérée au début des négociations, du moins indirecte et implicite, résultant de la communication par le roi du désistement du prince. Le gouvernement comprenait déjà que l'opinion publique préparait un accueil peu enthousiaste à une solution qui, à vrai dire, ressemblait plus à un compromis qu'à une garantie ; mais il était parfaitement décidé à la défendre devant les chambres et le pays, dût-il perdre, en le faisant, l'appui de la majorité.

Vers trois heures moins un quart, l'ambassadeur de Prusse se fit annoncer, et je le fis aussitôt introduire dans mon cabinet. M. le baron de Werther était pour moi une fort ancienne connaissance ; je l'avais eu pour collègue pendant près de neuf ans à la cour de Vienne, et j'avais toujours entretenu avec lui des relations amicales. Je le considérais et le considère encore comme un homme sincèrement ami de la paix, et j'étais persuadé qu'il seconderait mes efforts dans ce sens. Mieux informé que la plupart de ceux qui ont agité les questions personnelles et les griefs auxquels la presse française et étrangère a si souvent mêlé le nom du baron de Werther, je ne m'associe pas aux jugements sévères dont il a été l'objet. J'ai toujours

rencontré chez lui le désir d'être conciliant et la volonté d'être sincère. Cette déclaration me semble un devoir, au moment où, dans le cours de ce récit, je vais être obligé de contredire plusieurs des assertions du rapport qu'il adressa au roi après notre entrevue.

Ce rapport, inexact sur quelques points, fidèle et correct sur tous les autres, a été écrit, j'en suis intimement convaincu, avec la plus entière bonne foi, et, je crois même pouvoir ajouter, avec de bonnes intentions.

Ceux qui ont pratiqué longtemps la diplomatie savent par expérience tout le soin, toutes les précautions que réclame le compte rendu d'un entretien sérieux dans lequel chaque mot, chaque phrase ont une portée mesurée et calculée. Certains agents sont tellement pénétrés de la nécessité de se mettre en garde contre les entraînements de la plume, au moins aussi dangereux que ceux de la parole, qu'il leur arrive souvent, dans les circonstances graves, deporter leur rapport chez le ministre des affaires étrangères dont ils ont à reproduire le langage, de lui en donner lecture et de lui demander : « Est-ce bien là ce que vous m'avez dit, ce que vous avez voulu me dire? ai-je bien saisi votre pensée? l'ai-je fidèlement rendue? » Et ce n'est qu'après cette

épreuve décisive qu'ils expédient leur courrier. Plus d'une fois je m'en suis bien trouvé et j'ai pu, grâce à cette précaution, établir et maintenir l'authenticité de ma correspondance. Je suis donc, en cette circonstance, comme le travailleur qui connaît les difficultés du travail et dont les jugements ne peuvent avoir l'âpreté des sentences prononcées par ceux qui n'ont jamais pratiqué ce qu'ils jugent.

Nous avions à peine échangé quelques paroles, que je fus interrompu par un message que me faisait passer l'ambassadeur d'Espagne. Il insistait pour me voir à l'instant même, ayant, disait-il, à me faire une communication urgente et de la plus haute importance. Il était évident que cette communication, quelle qu'elle fût, devait avoir une certaine influence sur le langage que j'allais tenir à l'ambassadeur de Prusse. En conséquence, bien qu'il soit contraire aux usages d'interrompre un entretien avec un ambassadeur, j'expliquai au baron de Werther qu'il pouvait y avoir quelque avantage, pour l'efficacité de notre entrevue, à ce que je prisse immédiatement connaissance de la communication que M. Olozaga avait à me faire. Il partagea mon avis et voulut bien passer dans un salon voisin de mon cabinet, ce qui me permit de faire entrer aussitôt M. l'ambassadeur d'Espagne.

CHAPITRE VI

Suite de la journée du 12 juillet. — L'ambassadeur d'Espagne annonce le désistement du prince Léopold. — Entretien avec l'ambassadeur de Prusse. — Rectification du rapport publié à ce sujet par le gouvernement prussien. — Il n'est pas exact qu'on ait demandé que le roi écrivît une lettre d'excuses. — Désaccord entre les faits et un passage du livre du comte Benedetti. — Accueil fait par le public à la dépêche de Sigmaringen. — Le roi feint d'ignorer le désistement du prince de Hohenzollern. — Télégramme expédié au comte Benedetti à 7 h. du soir pour demander que le roi s'associe au désistement du prince et en garantisse les effets. — Lettre de l'Empereur.

Il était environ trois heures ou trois heures moins un quart quand je me trouvai en présence de M. l'ambassadeur d'Espagne. Il m'apportait la nouvelle du désistement du prince de Hohenzollern, et plaçait sous mes yeux le télégramme que venait de lui adresser le prince Antoine, père du prince Léopold. Ce télégramme était ainsi conçu :

Sigmaringen, 12 juillet, 10 h. 28 du matin.

A M. l'ambassadeur d'Espagne, à Paris.

Je crois de mon devoir de vous informer comme représentant d'Espagne à Paris, que je viens d'expédier à Ma-

drid, au maréchal Prim, le télégramme suivant : « Maréchal Prim, Madrid. — Vu les complications que paraît rencontrer la candidature de mon fils Léopold au trône d'Espagne, et la situation pénible que les derniers événements ont créée au peuple espagnol, en le mettant dans une alternative où il ne saurait prendre conseil que du sentiment de son indépendance, convaincu qu'en pareilles circonstances, son suffrage ne saurait avoir la sincérité et la spontanéité sur lesquelles mon fils a compté en acceptant la candidature, je la retire en son nom. »

M. Olozaga se félicitait de cette solution, car, au point de vue du cabinet de Madrid, elle était d'autant plus complète qu'en vérité elle était son œuvre. Quant à moi, je ne pouvais me dissimuler que le désistement se produisant sous cette forme, loin d'avancer nos affaires, les compliquait au contraire de la façon la plus grave.

Pas un mot de la France, pas un mot de la Prusse. Tout se passait entre le prince de Hohenzollern et l'Espagne. Ainsi s'évanouissait l'espoir que nous avions fondé sur une participation, même indirecte, du roi, au désistement du prince. Nous avions pensé que si le roi nous avait informé de la résolution de son cousin, il était possible de trouver, dans cette communication royale, une garantie, une satisfaction suffisante; ici, non-seulement le roi de Prusse ne nous communiquait rien, mais

nous apprenions le désistement par une dépêche publique de la compagnie Havas, expédiée en clair, et par conséquent connue sur son passage par bien d'autres avant de nous arriver.

Le texte même de la dépêche était conçu de manière à froisser le sentiment public; on y remarquait comme une certaine affectation de la part du prince à admettre que la France portait atteinte, par ses réclamations, à l'indépendance du peuple espagnol; on eût dit qu'il voulait établir une solidarité entre la candidature de son fils et la fierté nationale de l'Espagne. « Si je ne retirais pas la candidature de mon fils, le peuple espagnol ne pourrait prendre conseil que du sentiment de son indépendance, et l'élection serait assurée. Je la retire pour ne pas exposer l'Espagne à la nécessité de défendre ses droits. » C'était bien là le sens apparent des considérants qui accompagnaient le désistement et il en sortait, comme conséquence logique, cette autre pensée, sur laquelle le public ne se méprenait pas : « Si cependant le peuple espagnol n'accepte pas d'être ainsi dégagé par un tiers du soin de son indépendance, s'il tient à l'affirmer en présence des événements qui paraissent l'atteindre, il n'a qu'à transformer, par un vote national, la candidature en élection. »

Il était impossible de se méprendre sur l'accueil que les chambres, que le pays tout entier allaient faire à ce document, dont la publicité était déjà un fait accompli au moment où M. l'ambassadeur d'Espagne l'avait placé sous mes yeux. Déjà, en effet, pendant notre entretien, il m'était parvenu par la voie ordinaire des télégrammes d'agence.

Le gouvernement se trouvait en présence d'une situation nouvelle; les deux dépêches, expédiées une heure auparavant au comte Benedetti, devenaient inutiles. Il ne servait plus à rien, en effet, de donner au roi de Prusse le temps de se concerter avec les princes de Hohenzollern, nous savions désormais la vraie signification de ce sursis. Il ne servait plus à rien de recommander à notre ambassadeur d'employer toute son habileté, toute son adresse à faire en sorte que la renonciation du prince de Hohenzollern fût annoncée, communiquée ou transmise par le roi de Prusse. Elle venait de l'être publiquement par les offices d'agence télégraphique, et indirectement par l'ambassadeur d'Espagne.

De ce côté, toute garantie, toute satisfaction nous échappaient. Il fallait évidemment aviser à de nouveaux expédients; mais, avant de rien décider, la prudence conseillait de chercher, dans

l'entretien que j'allais reprendre avec le baron de Werther, à profiter des incidents qui pouvaient surgir de la discussion pour tenter une dernière épreuve.

Ce fut sous l'empire de ces préoccupations bien légitimes que la conversation s'engagea de nouveau entre nous après le départ de l'ambassadeur d'Espagne. Ce qui fut dit alors n'est un secret pour personne. M. de Werther en a fait un rapport, dont quelques erreurs ont été sommairement rectifiées, et dont la substance a reçu intentionnellement, de la part de M. de Bismarck, une interprétation fausse, qui n'est pas justifiée par le texte du rapport, et encore moins par les paroles des ministres français. Il importe d'opposer la vérité à ces inventions calculées [1].

Mon premier soin fut, en effet, comme le dit le baron de Werther dans son rapport, d'appeler son attention sur la légitimité de nos griefs, et de bien établir que le secret de cette négociation subreptice, si contraire aux usages et aux rapports habituels des gouvernements amis, avait constitué une

[1] Il serait superflu de reproduire toutes les parties de l'entretien. Le rapport du baron de Werther est exact dans toutes celles qui ne sont pas rectifiées, et le lecteur le trouvera aux Annexes, n° 17. Nous nous bornons donc ici à reprendre les passages qui ont besoin de rectification ou d'explications.

offense, dont le sentiment public était profondément blessé. J'ajoutai que la correspondance du comte Benedetti m'autorisait à croire que le roi, en donnant son consentement à la candidature du prince de Hohenzollern, ne s'était pas rendu compte de l'effet que produirait en France son adhésion à un projet si contraire à nos intérêts, et si menaçant pour la paix générale.

L'ambassadeur répondit qu'il eût été impossible au roi de refuser formellement cette autorisation, du moment que le prince de Hohenzollern se sentait disposé à accepter la couronne qui lui était offerte, et que, eu égard aux relations de famille du prince avec l'Empereur, Sa Majesté n'eût pas pu croire que cette candidature fût mal accueillie en France.

Sur le premier point, c'est-à-dire sur l'impossibilité pour le roi de refuser au prince de Hohenzollern la permission d'accepter une couronne qu'il se sentait disposé à porter, il ne pouvait guère s'établir entre nous de discussion. L'ambassadeur me savait trop au courant des lois de famille dans les maisons régnantes de l'Allemagne, pour soutenir sérieusement devant moi une thèse aussi insoutenable. N'avait-on pas vingt exemples à lui citer les uns après les autres pour lui prouver que, loin d'être impossible, rien n'était plus

simple, plus ordinaire, qu'un refus de permission de la part du roi dans une pareille circonstance? N'eût-il pas suffi, d'ailleurs, d'un simple conseil? Si le roi avait dit à son jeune cousin : « Je crains que cela fasse naître des complications, et je t'engage à ne pas accepter[1], » il n'eût pas hésité un instant. Nous avions eu une preuve non équivoque de son obéissance et de sa sujétion pendant la visite qu'il avait faite, avec la princesse, à la cour de France. Leur séjour était arrivé à son terme, et Leurs Majestés insistaient pour qu'il se prolongeât encore de quelques jours. Le prince dut consulter le roi, et ce ne fut qu'après avoir obtenu la permission royale qu'il put retarder son départ. Quand on exerçait sur les princes de sa famille une autorité aussi absolue, aussi minutieuse, était-il admissible un instant que le roi ne fût pas libre de défendre comme de permettre.

Non-seulement je persistais à considérer l'autorisation donnée par le roi comme une participation indirecte de Sa Majesté à l'acte de son cousin, mais je trouvais même dans cet ordre d'idées une raison logique de croire ou d'espérer que le roi n'avait pas été étranger au désistement dont nous venions de recevoir la nouvelle.

[1] Les princes parents ont l'habitude de se tutoyer en Allemagne.

Cette phrase incidente m'avait été inspirée par une pensée que tout le monde comprendra. Rien n'était plus officiel que l'entretien qui se poursuivait en ce moment entre le ministre des affaires étrangères et l'ambassadeur de Prusse; si, donc, le baron de Werther, par un mot, par un acquiescement quelconque, m'avait autorisé à trouver dans son langage la confirmation de ce que je venais de dire, la situation se redressait d'elle-même, et le gouvernement se trouvait en mesure, en affirmant la participation du roi, de la présenter aux chambres comme un gage de ses intentions pacifiques, et comme une satisfaction légitime. Malheureusement, mon espoir ne fut pas de longue durée, car l'ambassadeur, obéissant évidemment à une injonction toute spéciale, mit une insistance particulière à contredire mon opinion, et à bien établir que le roi était resté complétement étranger à la résolution du prince. Voici en quels termes il rend compte lui-même de l'incident :

« Dans notre conversation, le duc de Gramont émit cette remarque, qu'il croyait que le prince de Hohenzollern avait renoncé sous l'impulsion de Sa Majesté le roi; je contredis cette opinion, et je déclarai la renonciation comme émanant certainement de la propre initiative du prince de Hohenzollern. »

La réponse que l'ambassadeur avait faite à mes premières ouvertures contenait un second point qui demande quelques explications : « Eu égard, avait-il dit, aux relations de famille du prince avec l'Empereur, Sa Majesté n'eût pas pu croire que cette candidature fût mal accueillie en France. » Il y avait dans cet argument quelque chose de personnel à l'Empereur, qu'il était de mon devoir de relever aussitôt, d'autant plus que je connaissais parfaitement sur ce point le sentiment de Sa Majesté. L'idée que le lien de parenté qui existait entre les Bonaparte et les Hohenzollern pût servir de passeport à un prince prussien pour aller s'établir sur le trône d'Espagne, cette idée ne s'était jamais présentée à son esprit ; mais ce que je savais très-bien, c'est que, l'eût-on émise devant lui, il l'eût repoussée avec indignation. Ne m'avait-il pas dit lui-même qu'il préférait cent fois voir le duc de Montpensier sur le trône d'Espagne, plutôt qu'un prince étranger capable de s'allier aux ennemis de la France? Il y avait dans l'argument de l'ambassadeur de Prusse quelque chose d'exclusivement dynastique qui nous blessait d'une façon particulière. Je le lui fis observer, comme il le dit dans son rapport, et il n'en fut plus question. Mais, mettant de côté cette considération qui, nous le savions tous, n'avait en réalité

aucun rapport direct avec la candidature espagnole, il restait cette circonstance plus grave sur laquelle l'ambassadeur de Prusse revenait avec insistance, savoir que le roi, en autorisant la candidature du prince de Hohenzollern, n'avait jamais eu l'intention de blesser l'Empereur, et n'avait jamais supposé que cette combinaison pût porter ombrage à la France. Quel que fût le degré de confiance que nous pussions avoir dans de pareilles assurances, elles n'en avaient pas moins un caractère officiel, du moment qu'elles nous venaient du représentant du roi et pour ainsi dire de sa part. Elles pouvaient donc, jusqu'à un certain point, servir d'élément à une tentative de rapprochement, pourvu que l'on parvînt à en fixer l'expression. Cette précaution était malheureusement indispensable; je savais par expérience avec quelle facilité le cabinet de Berlin désavouait ses agents, lorsque le langage qu'il leur avait prescrit le gênait dans ses évolutions ; j'avais vu de tristes exemples de ce genre en 1866, et ces souvenirs ne permettaient pas de risquer une solution qui pouvait engager l'avenir et l'honneur du pays, sur les assurances verbales d'un ambassadeur prussien, quelque honorable qu'il fût.

Je fis donc observer au baron de Werther que, du moment où il m'affirmait que rien n'avait été plus

loin de la pensée de son souverain que de blesser l'Empereur ou d'inquiéter la France, une pareille assurance donnée serait certainement de nature à faciliter l'accord que nous recherchions. Les paroles d'un ambassadeur, il le savait comme moi, avaient en droit le même poids, la même valeur que les paroles mêmes du souverain dont il représente la personne; je devais donc considérer ce qu'il me disait des dispositions et des idées du roi, comme si je le tenais de Sa Majesté elle-même, et, cela étant, je m'en remettais à son appréciation sur la question de savoir si le véritable expédient ne serait pas une lettre du roi à l'Empereur. Pour ma part, je ne voyais pas ce qui pouvait détourner le roi d'un acte aussi loyal, qui mettrait fin à un dissentiment qu'il n'avait pas prévu et qu'il déclarait regretter.

De son côté, M. le baron de Werther, sans se rallier formellement à cette manière de voir, n'en repoussait pas la discussion, ainsi que l'indique son rapport. J'ai retrouvé dans mes papiers la minute d'une note que j'écrivis séance tenante, et dont je lui donnai la copie. Elle avait pour but de résumer les assurances qui me paraissaient de nature à faciliter l'accord que nous recherchions tous deux. En voici le texte :

Note remise au baron de Werther, le 12 juillet 1870, à trois heures.

En autorisant le prince Léopold de Hohenzollern à accepter la couronne d'Espagne, le roi ne croyait pas porter atteinte aux intérêts ni à la dignité de la nation française. Sa Majesté s'associe à la renonciation du prince de Hohenzollern et exprime son désir que toute cause de mésintelligence disparaisse désormais entre son gouvernement et celui de l'Empereur.

Nous étions loin de penser l'un et l'autre qu'une proposition de ce genre pût jamais être considérée comme une demande d'excuses. Peut-on admettre un seul instant que, s'il s'était agi d'une *lettre d'excuse*, l'ambassadeur de Prusse eût consenti à en transmettre la demande? Peut-on croire qu'après avoir pendant quatre jours de négociations mesuré l'inébranlable résistance du roi et la persistance de ses refus, il me vînt à la pensée de lui demander une démarche personnelle, plus pénible que les concessions que M. Benedetti n'avait jamais pu obtenir? Et, d'ailleurs, est-ce que les souverains écrivent des lettres d'excuse? Hélas! il faut bien le dire, lorsque M. de Bismarck inventa ce grief, il savait tout aussi bien que le baron de Werther et moi, tout aussi bien que le roi lui-même que le fait n'existait pas, mais il trouvait dans cette assertion un moyen si certain

d'exciter les ressentiments et d'enflammer les esprits qu'il s'en servit aussitôt sans scrupule. Lorsqu'il eut recours à cet expédient déloyal, il le fit avec la ferme intention d'élargir la brèche au lieu de la fermer, il le fit pour rendre la guerre inévitable et réagir violemment contre les dispositions du roi, trop conciliantes à son point de vue. Nous le prouverons bientôt par ses propres paroles.

J'ai trouvé dans des notes contemporaines un projet qui ne fut jamais communiqué à personne, mais que je reproduis à titre de renseignement, parce qu'il résume assez fidèlement l'idée que je me faisais de la lettre qui aurait pu servir de base au rapprochement que le gouvernement poursuivait avec tant de persévérance. Il était ainsi conçu :

« En renonçant spontanément à la candidature au trône d'Espagne, qui lui avait été offerte, mon cousin le prince de Hohenzollern a mis fin à un incident dont on a mal interprété l'origine et exagéré les conséquences. J'attache trop de prix aux relations amicales de l'Allemagne du Nord et de la France, pour ne pas me féliciter d'une solution qui est de nature à les sauvegarder. »

Tel était le genre de démarche que nous avions suggérée à l'ambassadeur de Prusse, non pas avec l'idée d'en publier le texte, comme il l'a écrit par

erreur dans son rapport, mais seulement avec la pensée d'en faire connaître la substance pour y trouver le point d'appui de nos efforts conciliants et pacifiques. J'ajouterai, enfin, que bien loin d'exiger, *nous ne demandions même pas;* le baron de Werther le dit lui-même, nous nous en remettions à son appréciation, pour juger si cet expédient n'était pas le plus convenable.

Il y a loin de là, ce nous semble, à une demande d'excuses.

Et cependant, s'emparant de cette circonstance, désavouant l'ambassadeur qui en avait loyalement reproduit le sens et la portée, dénaturant, avec une audace devenue désormais traditionnelle, les paroles et les faits, M. de Bismarck faisait de cette suggestion pacifique la base d'une calomnie incendiaire.

« Les ministres (français), écrivait-il quelques jours après au comte Bernstorff, à Londres, ont *demandé que Sa Majesté le roi écrivît une lettre d'excuse* à l'empereur Napoléon, dont la publication pût servir à apaiser l'excitation des esprits en France[1]. »

Et, non content d'induire en erreur les cours étrangères en leur faisant communiquer un récit

[1] Traduction littérale de la dépêche allemande.

dont, mieux que personne, il savait toute la fausseté, il livrait aux journaux de Berlin ces accusations trompeuses et les faisait crier par des enfants sur la voie publique.

C'est qu'alors il fallait atteindre un but auquel ne conduisait pas la vérité. Le chancelier fédéral prit une autre route, qu'il n'a plus quittée depuis ce jour.

Ainsi que je l'ai déjà dit, l'ambassadeur de Prusse avait accepté notre suggestion dans l'esprit avec lequel elle avait été faite, et notre entretien témoignait de part et d'autre un sincère désir d'arriver, par de mutuelles concessions, à un arrangement pacifique. En ce moment, on vint m'annoncer que M. Émile Ollivier désirait me parler. Je m'excusai pour un instant auprès de l'ambassadeur et, passant dans la salle voisine, je proposai au garde des sceaux d'entrer dans mon cabinet, après l'avoir mis, en deux mots, au courant de la conversation. Il arrivait de la chambre, où déjà la dépêche du désistement produisait son effet; il avait pu constater l'accueil que, dans le public, on faisait à cette nouvelle indirecte, à ce télégramme de Sigmaringen à Madrid, arrêté au passage par l'agence télégraphique et que les groupes, mécontents et froissés, n'appelaient déjà plus que *la dépêche du père An-*

toine. Le garde des sceaux sentait, comme tout le monde, la nécessité de compléter par quelque acte plus courtois, par une participation quelconque, la résolution spontanée et individuelle du prince ; il appuya de tout son pouvoir les arguments que j'avais déjà présentés. Il en fit valoir de nouveaux, pour bien pénétrer M. le baron de Werther, ainsi qu'il l'écrit lui-même, de la nécessité d'agir dans l'intérêt de la paix. Ce fut alors que, faisant allusion à l'état des esprits, non-seulement à la chambre, mais au dehors, je dis à l'ambassadeur que jusqu'ici mon langage s'était inspiré de considérations purement politiques et diplomatiques, mais qu'il était nécessaire, dans une situation aussi tendue, de tenir compte de l'opinion publique d'une manière toute particulière, parce qu'elle acquérait, dans ces moments de crise, une force supérieure à celle des cabinets, qui ont à traiter avec elle. Cela était tellement vrai que nous croyions pouvoir affirmer qu'aucun ministère, qnel qu'il fût, ne pouvait désormais conserver la confiance de la chambre et de l'opinion en consentant à un arrangement qui ne contînt pas quelque garantie pour l'avenir.

Mais quant à faire valoir la position personnelle des ministres et les sentiments personnels de l'Empereur, rien ne fut jamais plus loin de notre pensée

et de notre langage ; et en vérité, en lisant dans le rapport de l'ambassadeur de Prusse l'allusion qui concerne ces soi-disant confidences, j'en fus tellement surpris que l'idée me vint qu'elles y furent peut-être introduites après coup par une main dont l'expérience m'avait appris à connaître les expédients.

Il était environ trois heures et demie quand l'ambassadeur prit congé de nous et s'en fut rédiger son rapport sur notre entretien. Nous le quittâmes avec la conviction de la sincérité de ses tendances pacifiques, mais avec peu de confiance, il faut le dire, dans l'efficacité de ses efforts.

Résumons en peu de mots la situation :

Les négociations avaient commencé le 9 juillet. Le comte Benedetti avait, suivant ses instructions, demandé pendant trois jours au roi, d'inviter le prince de Hohenzollern à se désister, et le roi avait toujours refusé.

En présence de ce refus de concours, nous avions pensé à trouver dans la communication directe du désistement par le roi, une marque saisissable de sa participation à l'acte du prince. Cette seconde solution venait de nous échapper.

Nous étions arrivés à la fin du quatrième jour sans avoir rien obtenu de ce que nous demandions.

Il est absolument impossible d'admettre que nous avions alors reçu de la Prusse la plus petite satisfaction, la plus petite concession.

C'est à regret que je place ici, en présence du résultat négatif de ses efforts, la phrase suivante de la lettre préface du livre justificatif écrit par le comte Benedetti.

« Ai-je réussi dans mes démarches, qui, cette fois seulement, s'adressaient personnellement à un monarque puissant et justement fier de ses succès? *Oui*, *assurément*. J'avais, en effet, en quatre jours de négociations et en ménageant toutes les susceptibilités, rempli le mandat dont j'avais été chargé. »

Les faits répondent à ces assertions, sur lesquelles nous serons forcés de revenir.

Quant au gouvernement, on le voit, il ne pouvait vraiment pas partager, sur ce résultat, le contentement de son ambassadeur.

Il serait superflu de peindre ici l'état des esprits au moment où la dépêche du prince Antoine circula dans le public. Les événements sont encore trop près de nous pour qu'il soit nécessaire de décrire l'élan d'indignation qui enflammait l'un après l'autre tous les organes de la presse et qui se traduisait, dans la masse du peuple, par une agitation

presque inquiétante. D'autres que nous ont donné le tableau fidèle de cet emportement populaire, et l'ont fait avec une vérité qui défie toute critique[1].

C'était un mauvais milieu pour des délibérations pacifiques, et cependant il fallait l'affronter à tout prix ou perdre d'un seul coup ce qui restait encore de chances pacifiques.

Il n'y avait en effet que deux partis à prendre : ou s'associer, dans une certaine mesure, au sentiment national, en cherchant à le contenir, ou le braver ouvertement en déclarant que, devant le refus du roi de Prusse, il fallait renoncer à toute satisfaction, à toute garantie contre le retour de pareils événements et se contenter du simple désistement du prince de Hohenzollern.

Je ne crois pas me tromper en disant qu'une semblable déclaration eût immédiatement provoqué une crise plus redoutable encore que l'agitation dont le gouvernement allait avoir désormais à prévenir l'explosion.

Telle était la situation lorsque, après l'entrevue avec l'ambassadeur de Prusse, je me rendis à Saint-Cloud pour en conférer avec l'Empereur. Sa Majesté venait d'apprendre l'interpellation de MM. Clément

[1] Voy. *la Vérité sur la campagne de* 1870, par M. Fernand Giraudeau, 3e édition.

Duvernois et de Leusse. Loin de l'avoir inspirée, comme on l'a prétendu depuis, l'Empereur, au contraire, la regrettait fort, parce qu'elle obligeait son gouvernement de hâter le moment des explications, que la prudence, au contraire, commandait de différer le plus longtemps possible[1]. Cependant, la pensée de cette interpellation répondait d'une manière si évidente au sentiment de la majorité parlementaire, à celui de l'opinion publique, dont presque toute la presse se faisait l'ardent interprète, qu'il était impossible de n'en pas tenir compte. On ne pouvait pas accepter le désistement du prince Antoine sans stipuler des garanties. Il fallait, je le répète, s'associer, dans une certaine mesure, au sentiment national, si on voulait conserver encore une chance de pouvoir le contenir en deçà d'un recours aux armes.

Je passe sous silence les débats consciencieux qui précédèrent la détermination à laquelle le gouvernement crut devoir s'arrêter. A cette heure solennelle, il n'existait certes pas un désir de guerre dans l'esprit de l'Empereur. Quelles que soient les

[1] En parlant ici de l'opinion de l'Empereur sur l'interpellation de MM. Clément Duvernois et de Leusse, je ne divulgue rien de nouveau, le fait est connu, et a déjà été publié, notamment dans le numéro de *l'Ordre*, du 15 octobre 1871.

assurances contraires dont on ait depuis rempli les dépêches, les journaux et les brochures, je le déclare sans emphase, mais avec vérité, le souverain et ses conseillers ne recherchaient qu'une solution pacifique; et quand sur mon chemin je me voyais arrêté par des reproches dont l'accent commençait déjà à n'être pas tout à fait exempt d'amertume, quand on m'accusait de lenteur, quand on me criait aux armes, plus d'une fois j'ai répondu : « La guerre! ah! n'attendez pas de moi que j'y souscrive avant que la paix soit devenue impossible. »

En revenant de Saint-Cloud, j'expédiai au comte Benedetti le télégramme suivant, à sept heures du soir :

Paris, 12 juillet, 7 h. du soir.

Nous avons reçu des mains de l'ambassadeur d'Espagne la renonciation du prince Antoine, au nom de son fils Léopold, à sa candidature au trône d'Espagne. Pour que cette renonciation du prince Antoine produise tout son effet, il paraît nécessaire que le roi de Prusse s'y associe et nous donne l'assurance qu'il n'autoriserait pas de nouveau cette candidature.

Veuillez vous rendre immédiatement auprès du roi pour lui demander cette déclaration qu'il ne saurait refuser, s'il n'est véritablement animé d'aucune arrière-pensée. Malgré la renonciation qui est maintenant connue, l'animation des

esprits est telle, que nous ne savons pas si nous parviendrons à la dominer.

Faites de ce télégramme une paraphrase que vous pourrez communiquer au roi[1].

Répondez le plus promptement possible.

Ce télégramme parvint au comte Benedetti au milieu de la nuit du 12 au 13.

Vers huit heures du soir, nous reçûmes d'Ems la dépêche suivante :

Ems, le 12 juillet 1870, 1 h. du soir.

Le roi vient de me dire qu'il avait reçu *une dépêche télégraphique qui lui annonçait que la réponse du prince de Hohenzollern lui parviendrait indubitablement demain matin.* Il a ajouté qu'il me fera demander dès qu'elle sera entre ses mains.

M. de Bismarck est attendu demain à Ems. Si tel est votre avis, je vous prie de m'autoriser à partir immédiatement dans le cas où la communication que le roi me fera demain ne serait pas entièrement satisfaisante. Après ce que vous m'avez mandé, je ne voudrais plus accepter aucun délai, à moins que vous ne m'en donniez l'ordre. Je prie instamment Votre Excellence de me faire connaître une dernière fois ses intentions dès qu'elle aura reçu le présent télégramme.

Je reçois à l'instant votre dépêche de deux heures quinze du soir.

[1] En lisant ces lignes, on se demande, avec un pénible étonnement, comment il se peut que l'ambassadeur français, à qui elles ont été adressées en chiffres, les ait livrées à la publicité

Au moment où notre ambassadeur écrivait ces mots, et pendant toute la soirée du 12, il dut se croire arrivé au terme de sa mission et se féliciter du résultat qu'il allait obtenir. En effet, il pouvait prévoir le désistement spontané du prince Léopold, la communication de ce désistement au roi, et les paroles de Sa Majesté l'autorisaient à penser que le roi l'appellerait aussitôt pour le lui annoncer dès qu'il en aurait reçu l'information.

Ainsi se serait réalisée l'espèce de programme tracé dans le télégramme de deux heures quinze minutes du soir qu'il venait de recevoir.

Malheureusement, comme l'ont prouvé les événements, tout cela n'était qu'un piége; il s'agissait de gagner du temps pour que le désistement ne fût pas communiqué à la France ni à son ambassadeur, mais à l'Espagne.

Il est, en effet, bien difficile, sinon impossible, d'admettre que le prince de Hohenzollern n'ait pas prévenu le roi de Prusse du désistement de son fils en même temps qu'il en informait le maréchal Prim, M. Olozaga et tant d'autres.

Comment expliquer que lorsqu'à trois heures de l'après-midi, le télégramme de Sigmaringen (daté de dix heures et demie du matin) était déjà dans toutes les mains à Paris, il ne fût pas à Ems à six

heures du soir dans celles du roi de Prusse?

Comment expliquer surtout que le roi eût alors entre les mains un autre télégramme du prince Antoine qui ne faisait qu'annoncer l'arrivée pour le lendemain de cette réponse, qui était déjà partie et communiquée depuis longtemps, *urbi et orbi?*

Quoi! les princes de Hohenzollern si dociles, si dépendants qu'ils ne pouvaient même pas prolonger d'un jour le terme d'une visite à la cour de France sans la permission du roi, ces princes eussent ainsi négligé leur souverain, le chef de leur maison, et l'eussent laissé vingt-quatre heures sans lui apprendre eux-mêmes ce qu'ils venaient d'annoncer à tout le monde? mieux que cela, ils eussent télégraphié au roi, non pas la nouvelle elle-même, mais qu'ils lui en donneraient connaissance le lendemain?

En vérité, personne ne pourra jamais admettre une pareille histoire.

Quand le roi rencontra l'ambassadeur de France, le 12 juillet à cinq heures du soir, il ne pouvait pas ignorer le désistement du prince; ce qu'il dit alors n'avait pour but que de gagner du temps pour s'entendre avec M. de Bismarck sur ses actes ultérieurs. La suite des événements le démontrera avec évidence.

On comprendra facilement l'impression que produisit sur nous cette dernière dépêche de notre ambassadeur, sur nous qui savions à n'en pas douter que le roi était informé, comme nous l'étions nous-mêmes, de la réponse qu'il feignait d'ignorer et d'attendre.

On ne trompe pas les gens quand on veut les satisfaire. Et d'ailleurs, un souverain ne s'embarque pas spontanément et de lui-même dans une supercherie sans qu'il y soit poussé par quelque cause irrésistible. L'intervention directe, personnelle de M. de Bismarck se manifestait clairement. Nous en eûmes aussitôt le pressentiment et dès le lendemain la preuve.

Nous comprîmes que tout avait été préparé, combiné à l'avance. Il y avait en effet dans la composition même du texte de Sigmaringen une certaine mise en scène antifrançaise qui nous avait frappé, parce qu'elle dépassait les besoins de la cause. Nous savions maintenant à qui en revenait la paternité.

Quant à notre ambassadeur, il avait été tenu en suspens par d'habiles manœuvres jusqu'à ce que le fait fût accompli.

Le désistement du prince Léopold était connu en France, et le roi n'y avait aucune part. Il s'était fait entre le prince et le maréchal Prim. Nous l'ap-

prenions par une agence télégraphique, de même qu'un jour par une agence, nous pouvions apprendre que le prince changeant d'avis était parti pour Madrid et devenu l'hôte des cortès.

Que signifiait cette promesse du roi de faire appeler le comte Benedetti le lendemain matin pour lui raconter une nouvelle vieille de vingt-quatre heures et qui courait les rues de toutes les capitales de l'Europe ?

Deux heures environ après l'arrivée de ce dernier télégramme d'Ems, on me remit la lettre suivante de l'Empereur, dont, il va sans dire, je ne donne le texte qu'après y avoir été autorisé :

Palais de Saint-Cloud, le 12 juillet 1870.

Mon cher duc, en réfléchissant à nos conversations d'aujourd'hui, et en relisant la dépêche du prince Antoine, je vois qu'il faut se borner à accentuer davantage la dépêche que vous avez dû envoyer à Benedetti en faisant ressortir les points suivants :

1° Nous avons eu affaire à la Prusse et non à l'Espagne ;

2° La dépêche du prince Antoine adressée à Prim est un document non officiel pour nous, que personne n'a été chargé en droit de nous communiquer ;

3° Le prince Léopold a accepté la candidature au trône d'Espagne, et c'est le père qui renonce ;

4° Il faut donc que Benedetti insiste, comme il en a

l'ordre, pour avoir une réponse catégorique par laquelle le roi s'engagerait, pour l'avenir, à ne pas permettre au prince Léopold (qui n'est pas engagé) de suivre l'exemple de son frère, et de partir un beau jour pour l'Espagne;

5° Tant que nous n'aurons pas une communication officielle d'Ems, nous ne sommes pas censés avoir eu de réponse à nos justes demandes;

6° Tant que nous n'aurons pas cette réponse, nous continuerons nos armements;

7° Il est donc impossible de faire une communication aux chambres avant d'être mieux renseignés.

Recevez, mon cher duc, l'assurance de ma sincère amitié.

NAPOLÉON.

Cette lettre ne faisait, à vrai dire, que résumer en les précisant davantage les délibérations précédentes. Le garde des sceaux en prit connaissance et nous convînmes d'adresser au comte Benedetti un second télégramme plus explicite que le premier et ainsi conçu :

Paris, 12 juillet, 11 h. 3/4 du soir[1].

L'Empereur me charge de vous faire remarquer que nous ne saurions considérer la renonciation que nous a communiquée l'ambassadeur d'Espagne et qui ne nous est

[1] Il était onze heures trois quarts du soir quand ce télégramme fut écrit, et la minute portait par conséquent cette date; mais une demi-heure s'était écoulée entre ce moment et l'envoi

pas adressée directement, comme une réponse suffisante aux justes demandes adressées par nous au roi de Prusse; encore moins saurions-nous y voir une garantie pour l'avenir. Afin que nous soyons sûrs que le fils ne désavouera pas son père ou qu'il n'arrivera pas en Espagne, comme son frère l'a fait en Roumanie, il est indispensable que le roi veuille bien nous dire qu'il ne permettra pas au prince de revenir sur la renonciation communiquée par le prince Antoine.

M. de Bismarck arrivant à Ems, veuillez rester jusqu'à ce que vous soyez appelé à Paris. Dites bien enfin au comte de Bismarck et au roi, que nous n'avons aucune arrière-pensée, que nous ne cherchons pas un prétexte de guerre, et que nous ne demandons qu'à sortir honorablement d'une difficulté que nous n'avons pas créée nous-mêmes.

Ce télégramme fut expédié deux fois à une demi-heure de distance en termes à peu près identiques[1], et parvint au comte Benedetti à dix heures et demie du matin, le lendemain 13 juillet.

de la minute au cabinet. L'expédition des affaires étrangères porte la date du 13 juillet, à minuit un quart; et celle du bureau télégraphique, l'heure de une heure quarante-cinq du matin. Il parvint à Ems le 13, à dix heures et demie du matin.

[1] Le texte presque identique de la seconde expédition est aux Annexes, n° 18.

CHAPITRE VII

Journée du 13 juillet. — Caractère et portée des instructions relatives à la demande de garantie. — Les raisons qui en faisaient une nécessité — Cette demande n'était ni exceptionnelle ni blessante. — Elle n'était pas un ultimatum et n'a pas été présentée comme telle. — Elle a été acceptée et appuyée par la Bavière. — Communication du gouvernement au corps législatif. — Interpellations de MM. Clément Duvernois et Jérôme David. — La chambre, d'accord avec le gouvernement, fixe le 15 pour la discussion. — Un télégramme d'Ems apprend que le roi refuse tout.

Avant de continuer le récit des événements par ordre chronologique, ainsi que nous l'avons fait jusqu'ici, il est important de bien définir le caractère et la portée des instructions adressées dans la soirée du 12 au comte Benedetti. Elles étaient la conséquence logique et pour ainsi dire forcée d'une situation que le gouvernement avait tout fait pour prévenir.

En vain avions-nous cherché à provoquer, soit directement, soit indirectement, une parole ou une démonstration quelconque qui fût de nature à associer la Prusse au retrait de la candidature

Hohenzollern. Non-seulement le comte Benedetti avait échoué devant l'inébranlable résolution du roi, mais le désistement avait été accompagné de circonstances qui servaient pour ainsi dire de commentaires à l'échec de notre ambassadeur et mettaient en évidence la véritable signification du refus du roi.

Le sentiment public ne s'y trompait pas et le gouvernement s'en faisait l'interprète fidèle, quand il formulait cette demande de garantie contre le retour d'une éventualité qui se produisait déjà pour la seconde fois. Le cabinet de Berlin avait pu se convaincre en 1869 de la résistance que soulèverait en France l'avénement d'un prince prussien au trône d'Espagne. Le roi n'ignorait pas que le gouvernement français repoussait de toutes ses forces cette combinaison. On s'en était expliqué à Berlin il y avait à peine un an, et cependant il n'avait pas hésité à autoriser cette entreprise. Dans un an à pareille époque, dans quelques mois peut-être, l'incident pouvait surgir une troisième fois, comme il avait déjà surgi une seconde. Il suffirait pour cela d'un simple prétexte, d'une manifestation populaire à Madrid, comme il est si facile d'en organiser dans les grandes villes, et le prince Léopold, libre, lui, de tout engagement (car son père seul avait renoncé

pour lui) relevait à Madrid même ses prétentions ajournées. « Le peuple espagnol s'est prononcé, aurait-il dit; il a revendiqué son indépendance; il n'agit pas aujourd'hui comme il l'eût fait au mois de juillet dernier, sous l'empire d'un juste ressentiment contre l'intervention française ; non, il règle ses destinées dans l'exercice calme et résolu de sa souveraineté nationale. Pour la seconde fois, il m'appelle au trône. J'arrive et j'accepte. »

Et le roi de Prusse, qui avait autorisé la première fois, eût autorisé la seconde. Quoi donc aurait pu l'en empêcher? Le mécontentement de la France? mais il l'avait bravé en 1870, pourquoi donc en tiendrait-il plus de compte en 1871?

Nous comprenons fort bien que les gouvernements étrangers n'aient pas attaché une grande importance à ces considérations. Elles ne pouvaient pas en avoir à leur point de vue. Que leur fallait-il, en effet? La paix, ou, si la paix n'était pas possible, une guerre qui ne leur fît rien perdre. Quant à la sécurité de la France, elle ne les touchait qu'indirectement et en tant qu'elle pouvait influer sur la paix générale. Quant à l'honneur et au prestige de la France, il faut bien le dire, la nation française est trop altière dans la prospérité pour que, à l'étranger, on ne vît pas avec indifférence, sinon avec satisfac-

tion, la Prusse braver son émotion sans tenir compte de ses réclamations.

Mais nous admettons plus difficilement qu'en France quelques personnes, peu nombreuses il est vrai, aient considéré comme inutile la demande de garantie adressée à la Prusse.

Il eût été préférable sans doute de n'avoir pas à la formuler d'une manière explicite et d'en trouver l'équivalent dans les circonstances mêmes du désistement, mais à défaut de cette solution, le gouvernement ne pouvait faire autrement que de s'associer au sentiment national en le tempérant dans son expression.

Il ne faut pas perdre de vue que, depuis quelques années, le cabinet de Berlin ne faisait autre chose que de nous tromper en tout et pour tout. A partir du jour fatal où prévalut dans les conseils de la couronne cette mémorable abstention de 1866, qui fut le fondement de la grande Prusse et la source de toute sa puissance, on n'avait eu à constater qu'une longue série de vaines promesses, d'engagements violés, de confidences perfides et de fausses assertions. A tort ou à raison, à raison selon moi, on attribuait plus de valeur aux engagements personnels du souverain qu'à ceux de son ministre, et on cherchait sincèrement, de bonne foi, dans la parole

royale, une garantie, quelque faible et incertaine qu'elle fût, contre le retour incessant de ces provocations périodiques dont il n'était que trop facile de deviner le but et de prévoir le résultat. Pouvait-on recommander aux chambres, pouvait-on imposer au pays une solution qui, loin de porter remède à une situation si menaçante, n'eût fait qu'en accroître les dangers ? Au lieu d'écarter l'épée de Damoclès, n'était-ce pas la rendre plus menaçante en la rapprochant de la tête sur laquelle elle restait suspendue? Il est de ces vérités sur lesquelles l'esprit des masses ne se trompe pas, et ceci en était une, car, à l'exception de quelques hommes peu nombreux, dont l'esprit de parti dominera toujours les jugements, il n'y avait qu'un cri, qu'un sentiment dans les chambres et dans le pays : « Il faut des garanties pour l'avenir, nous ne pouvons pas rester exposés à de nouvelles surprises ; des garanties sont indispensables pour la sécurité et le repos de l'avenir. »

Ainsi donc la demande de garantie, telle que la formulait le gouvernement, était non-seulement utile mais nécessaire.

Était-elle exceptionnelle? était-elle blessante, comme l'ont écrit et assuré quelques personnages considérables dont l'opinion demande à être réfutée?

Il nous sera facile de prouver le contraire. Voici en quels termes fut formulée l'accusation dans une lettre adressée au *Times*, pendant la guerre, vers la fin d'octobre 1870. « La difficulté se trouvait arrangée par la renonciation du prince Léopold ; *nous avions traversé ce misérable ravin diplomatique* et la paix semblait assurée.... J'ignore, et je n'ai pas besoin de demander qui le premier suggéra l'idée d'adresser au roi de Prusse une demande *exceptionnelle*, *inutile* et de nature à soulever beaucoup d'objections... Comme il fallait s'y attendre, le roi de Prusse se refusa à ce qu'on exigeait de lui. »

Le lecteur a déjà pu juger par lui-même à quel point la difficulté se trouvait arrangée par la renonciation spontanée que le père du prince avait adressée au maréchal Prim.

Il est également superflu de rappeler qu'aucune concession de la Prusse n'avait précédé la demande de garantie, et que, par conséquent, cette demande ne se produisait pas postérieurement à des concessions obtenues. Était-elle exceptionnelle? Loin de là : ce que l'on demandait à la Prusse était pour ainsi dire puisé dans le droit européen. C'était une doctrine à laquelle s'étaient ralliées l'Angleterre, en refusant le trône de Grèce pour le prince Alfred déjà élu ; la France, en refusant jadis le trône de

Belgique pour le duc de Nemours; la Russie, en retirant la candidature du prince de Leuchtemberg, pour la Belgique d'abord et, plus tard, pour la Grèce. En quoi donc était-il *offensant* et *exceptionnel* de demander au roi de Prusse de faire, pour assurer la paix, ce que la France, l'Angleterre et la Russie n'avaient pas hésité à faire?

« *Comme il fallait s'y attendre*, le roi de Prusse refusa. » Voici donc une plume française, qui sanctionne ce refus du roi de Prusse et le déclare légitime, logique et naturel, en un mot, *comme il fallait s'y attendre*.

Eh bien, chose étrange, et qui atteste la funeste influence de l'esprit de parti ! pendant qu'en France, il s'élève quelques voix, peu nombreuses il est vrai, mais enfin quelques voix pour défendre le roi de Prusse et justifier ses refus, en Allemagne, dans le camp prussien, on lui recommande de céder. Cette demande exceptionnelle et blessante, elle fut reprise par la Bavière et, peu de jours avant la guerre, le cabinet de Munich s'en emparait et l'adressait directement au roi[1].

[1] Voy. la dépêche de lord Lyons à lord Granville, du 19 janvier 1870, publiée au *Blue Book* anglais. La traduction, aux Annexes, n° 19.

« Que le roi, demandait-on à Munich, veuille bien adhérer à la doctrine déjà admise par les grandes puissances, laquelle exclut, pour les trônes vacants en Europe, les princes des familles royales de ces grandes puissances. »

Ainsi donc, en Bavière, on était moins soucieux des susceptibilités du roi de Prusse, que ne l'étaient quelques personnages en France; on ne pensait pas que la demande fût extravagante, et bon nombre de Prussiens ne le pensaient pas non plus, car, ainsi formulée, la demande partit pour Berlin, *et si elle y eût rencontré un accueil favorable, la guerre n'eût jamais eu lieu.*

Plaçons-nous maintenant à cette hauteur de vue, qui domine l'esprit de parti et l'atmosphère des discordes civiles.

La France se trouvait en présence d'un acte d'agression politique, combiné et organisé par la Prusse, et d'un refus formel du roi de concourir à en redresser les conséquences. Elle avait la certitude d'une entente permanente entre la cour de Prusse et la partie la plus active et la plus entreprenante du gouvernement espagnol. Elle avait sous les yeux l'exemple d'un prince, le frère du candidat, partant à l'aventure, et servant ainsi la politique de son pays, sans en compromettre le gouverne-

ment, rôle d'autant plus facile à imiter pour le prince Léopold, que, *personnellement*, il n'avait renoncé à rien. Le gouvernement français avait devant lui cette longue série de promesses violées, de propositions trompeuses, dont le saturaient la Prusse et son ministre depuis 1866. Il savait que la candidature ainsi posée faisait partie d'un système arrêté à l'avance, que les frais de l'entreprise étaient considérables, et n'avaient pas été faits en vain; il savait que tout recommencerait à bref délai, et les réserves posées par le roi, pour ménager au prince Léopold et, à son défaut, à un autre prince prussien, la reprise de cette candidature, interrompue plutôt qu'abandonnée, laissaient l'avenir plein de menaces.

Suffisait-il de traverser, comme on l'a dit, « ce misérable ravin diplomatique, » pour se trouver de l'autre côté, plus près encore de l'abîme? Non, il fallait assurer la paix, en garantissant l'avenir contre les périls qui le menaçaient, et pour y arriver, on ne pouvait moins faire que de demander comme garantie ce que toutes les puissances avaient déjà donné, ce que la France elle-même n'avait pas hésité à faire pour le repos et la paix de l'Europe, ce que les Allemands eux-mêmes conseillaient et demandaient au roi de Prusse.

En s'arrêtant à cette résolution, dans la délibération du 13 au matin, le conseil des ministres s'était attaché à bien préciser le caractère des instructions envoyées à notre ambassadeur. Elles ne constituaient pas un ultimatum, et ne devaient pas être présentées comme telles. Elles ne le furent pas non plus. La demande de garantie était susceptible de nuances et d'accommodements. Rien n'était stipulé sur la forme explicite ou implicite dans laquelle elle pouvait se produire, et, sous ce rapport, le gouvernement, comme le prouvera la suite des événements, était disposé à tous les tempéraments, je dirai même à toutes les transactions.

Vers deux heures, la chambre était réunie et attendait avec impatience une communication du gouvernement. Depuis vingt-quatre heures, la dépêche de Sigmaringen était commentée par l'opinion publique, et je crois superflu de rappeler encore une fois dans quel esprit se faisaient ces commentaires. Il n'y avait plus un seul journal, quels que fussent son parti et ses opinions, qui considérât comme suffisant l'acte isolé du prince Léopold, et les feuilles les plus réservées, les plus pacifiques, conseillaient au gouvernement, comme limite extrême, de se contenter d'un désaveu

officiel du cabinet de Berlin, ou d'une déclaration confirmant le caractère définitif de la renonciation.

Il avait été convenu qu'à aucun prix le gouvernement ne se laisserait entraîner à une discussion qui n'eût pas manqué d'augmenter les difficultés de la situation. Je devais donc me borner à annoncer aux chambres le fait même du désistement et l'impossibilité de faire connaître, pour le moment, les détails d'une négociation qui n'avait pas encore abouti.

Je le fis en ces termes :

« L'ambassadeur d'Espagne nous a annoncé officiellement hier la renonciation du prince Léopold de Hohenzollern à sa candidature au trône d'Espagne.

« Les négociations que nous poursuivons avec la Prusse, et qui n'ont jamais eu d'autre objet, ne sont pas encore terminées. Il nous est donc impossible d'en parler, et de soumettre aujourd'hui, à la chambre et au pays, un exposé général de l'affaire. »

Cette communication, dont chaque parole était mesurée, avait été arrêtée en conseil. Nous avions voulu éviter de dire à la chambre comment la pre-

mière nouvelle du désistement était indirectement arrivée par un messager de l'agence télégraphique, sous forme d'un télégramme privé, adressé à Madrid, et transcrit au passage à la station de Paris. Dans la disposition des esprits, un détail de ce genre eût provoqué une véritable explosion. Prenant acte de ce fait, que, en réalité, l'ambassadeur d'Espagne m'avait communiqué la nouvelle de la part de son gouvernement, j'en faisais la source officielle de notre information. C'était, d'ailleurs, rigoureusement vrai, car M. Olozaga, dans son désir de contribuer, autant que possible, à la solution des difficultés qu'il déplorait plus que personne, avait devancé tout le monde, et, comme on l'a vu plus haut, était accouru au ministère, la veille, au moment où M. le baron de Werther entrait dans mon cabinet.

Toutefois, la déclaration du gouvernement ne contentait pas tout le monde; les uns, parce qu'elle venait du gouvernement; les autres, parce qu'ils voulaient, sans attendre plus longtemps, provoquer le débat, et mettre en évidence ce qu'ils trouvaient d'anormal et d'insuffisant dans la forme du désistement.

De qui émane la renonciation? Est-ce une renonciation du prince lui-même, ou ne vient-elle que

de son père? Telles étaient les questions que M. Jérôme David formulait, du côté de la chambre qu'on appelait le centre droit.

« Nous demandons la lecture de la dépêche de M. l'ambassadeur d'Espagne, » s'écriait M. le comte de Kératry, du côté opposé. « Il faut que la lumière soit faite, » ajoutait M. Pelletan, du côté de l'extrême gauche.

Il y avait comme un parti pris de critique amère contre le fait dont la chambre venait de recevoir la communication officielle, et si une discussion, même rétrospective, se fût engagée sous l'empire de cette émotion, elle eût infailliblement compromis toute la situation. Il fallait donc à tout prix arrêter le débat.

C'était facile en ce qui concernait le ministre des affaires étrangères. En effet, je ne pouvais, comme ministre, que donner à la chambre des informations officielles, et je n'en avais pas d'autres que celles du gouvernement espagnol. Je n'avais pas de dépêche espagnole à communiquer, par la raison fort simple qu'il n'en existait pas. M. Olozaga n'avait rien écrit, mais il m'avait fait, en sa qualité d'ambassadeur, une communication verbale, qui constituait, à tous égards, un acte officiel parfaitement correct. Je l'avais porté à

la connaissance de la chambre. Je n'avais plus rien à ajouter.

Mais cette réserve, dont la prudence faisait un devoir, ne répondait pas à l'impatience d'une partie de la chambre, et deux interpellations furent aussitôt régulièrement annoncées.

La première n'était, à vrai dire, qu'une conséquence réglementaire de celle qui avait été déposée la veille par M. Clément Duvernois; il demandait, au gouvernement et à la chambre, de fixer le jour de la discussion. La seconde était du baron Jérôme David, et les termes agressifs dans lesquels elle était formulée lui donnaient une signification toute particulière. Elle était ainsi conçue :

« Considérant que les déclarations fermes, nettes, patriotiques du ministère, à la séance du 6 juillet, ont été accueillies avec faveur par la chambre et le pays; considérant que ces déclarations du ministère sont en opposition avec la lenteur dérisoire des négociations avec la Prusse, je demande à interpeller le ministre sur les causes de sa conduite à l'extérieur, qui, non-seulement, jette la perturbation dans les branches diverses de la fortune publique, mais aussi risque de porter atteinte à la dignité nationale. »

Une explosion de murmures ayant accueilli le

mot *dérisoire*, qui, en vérité, n'appartenait pas encore au langage parlementaire, il fut retiré par son auteur, mais il avait produit son effet, et la pensée qui l'avait appelé sur ses lèvres restait nettement accentuée.

Bien que tous les incidents de cette discussion soient, pour la plupart, présents à la mémoire de nos lecteurs, il n'est pas moins nécessaire de les rappeler ici, pour bien définir l'état des esprits. Nous étions au cinquième jour des négociations, et déjà la lenteur des pourparlers paraissait porter atteinte à la dignité nationale. Le silence n'était plus possible; tout au plus pouvait-on stipuler un délai, pendant lequel nous avions l'espoir d'arriver à une solution acceptable. Je proposai de remettre la discussion au vendredi suivant, et le fis en ces termes :

« Le gouvernement propose à la chambre de remettre à vendredi la discussion de l'interpellation de l'honorable M. Duvernois. Quant à l'interpellation de l'honorable M. Jérôme David, tout en protestant contre les paroles par lesquelles il l'a motivée, le gouvernement propose à la chambre de la discuter en même temps que la première. »

Malgré l'opposition de quelques membres, qui voulaient à tout prix un débat immédiat, la propo-

sition fut votée. C'étaient quarante-huit heures de gagnées.

Dès que cet incident fut terminé, je quittai la chambre pour me rendre au sénat, qui attendait du gouvernement une communication analogue à celle qui venait d'être faite aux députés.

En ce moment, on me remit le télégramme suivant, arrivé d'Ems à deux heures trente-cinq minutes. Il portait, comme date d'expédition, le 13 juillet, à midi cinq minutes, et avait été écrit par le comte Benedetti, à dix heures et demie du matin, d'après la publication qu'il en a faite.

Ems, le 13 juillet, 12h 5m.

J'ai reçu au milieu de la nuit seulement votre télégramme d'hier soir sept heures. Je viens de voir le roi. *Il n'avait pas le message qu'il attend de Sigmaringen.* Je lui ai donné connaissance de la communication que nous a faite M. l'ambassadeur d'Espagne. Je lui ai fait remarquer que le désistement du prince de Hohenzollern, approuvé par le roi, nous était une garantie pour le présent, mais que nous pensions qu'il était indispensable d'assurer l'avenir et de rendre définitivement une confiance entière à tous les intérêts ; que le roi, dans ce but, voudrait bien me permettre de vous annoncer en son nom que, si le prince de Hohenzollern revenait à son projet, Sa Majesté interposerait son autorité et y mettrait obstacle. *Le roi a absolument refusé de m'autoriser à vous transmettre une semblable autorisation.* J'ai vivement insisté, mais sans réussir à modifier les dispositions de

Sa Majesté. Le roi a terminé notre entretien en me disant qu'il ne pouvait ni ne voulait prendre un pareil engagement et *qu'il devait, pour cette éventualité comme pour toute autre, se réserver la faculté de consulter les circonstances*[1].

[1] Voy. la dépêche du comte Benedetti, du même jour, et reçue à Paris le 14. Annexe, n° 20.

CHAPITRE VIII

Continuation de la journée du 13 juillet. — Il est inexact de dire qu'après avoir obtenu une première concession le gouvernement français ait formulé de nouvelles exigences. — Communication du gouvernement au sénat. — Interpellations de M. Hubert-Delisle et du baron Brenier. — Opinion de l'Empereur sur le droit de déclarer la guerre. — On répand en Allemagne le bruit d'une lettre du roi de Prusse au prince de Hohenzollern. — Fausse rumeur attribuée à lord Granville.

Parmi les accusations que M. de Bismarck a formulées contre le gouvernement français, il a particulièrement insisté sur les manœuvres par lesquelles on aurait surexcité les esprits pour rendre la guerre inévitable. L'histoire fidèle des négociations répond d'elle-même à ces calomnies, bien qu'elles aient été propagées longtemps sans contrôle, et qu'elles aient trouvé, même en France, ce triste écho que nos discordes civiles assurent aux attaques de l'étranger.

En vérité, si, dans la journée du 13, après la discussion qui venait de se clore à la chambre des députés, le gouvernement avait voulu enflammer

les esprits, il n'avait qu'à communiquer à la chambre le télégramme qu'il venait de recevoir.

Se figure-t-on l'impression qu'aurait produite sur cette assemblée le ministre venant annoncer que, ce même jour, dans la matinée, le roi venait de déclarer à notre ambassadeur qu'il ne connaissait pas encore la détermination du prince Léopold, et qu'il ne pouvait, par conséquent, lui donner, à ce sujet, aucune explication? Entend-t'on l'explosion de colère qui eût accueilli cette information, dont l'invraisemblance, pour ne pas dire autre chose, était tellement manifeste, qu'elle empruntait aux circonstances un certain caractère d'ironie et de provocation? Et si le ministre, continuant à lever le voile qui, jusqu'alors, couvrait les détails de la négociation, eût ajouté que, depuis vingt-quatre heures, le roi feignait d'ignorer ce que tout le monde connaissait en Europe, je ne crains pas de me tromper, en disant que l'indignation générale eût couvert sa voix.

Mais loin d'entraîner les esprits, nous cherchions, autant que possible, à les calmer et à ne pas compromettre davantage la situation, dont nous mesurions les périls, sans renoncer à l'espoir de les conjurer.

Je ne saurais poursuivre ce travail sans m'oc-

cuper dès à présent du soin de rectifier quelques-unes des erreurs regrettables que renferme le livre publié par le comte Benedetti. Il m'est pénible d'avoir à contredire d'une manière formelle les assertions d'un agent avec qui j'ai longtemps entretenu de bons rapports, et que j'ai eu plusieurs années pour collègue, avant que les circonstances l'eussent placé sous mes ordres; mais les faits ont quelquefois par eux-mêmes une espèce de brutalité dont il est presque impossible de tempérer l'expression. Plaçons-les en regard des affirmations.

Nous sommes au 13 juillet, dans la matinée, au moment où le comte Benedetti annonce au roi [1], *qui ne le sait pas* et *qui s'en montre surpris*, le désistement du prince Léopold.

Le premier fait qui ressort avec évidence du télégramme et de la dépêche de M. Benedetti, c'est que c'est lui qui annonce au roi le désistement du prince Léopold, et non pas le roi qui le lui annonce.

Le second fait, qui n'est pas moins évident que le premier, c'est que le 13, au matin, lorsque M. Benedetti, muni des instructions qu'il avait reçues dans la nuit, s'adressa au roi, et lui de-

[1] Voy. la dépêche du comte Benedetti, du 13 juillet. Annexe, n° 20.

manda de refuser son autorisation à un retour de la candidature Hohenzollern, à ce moment, *aucune concession n'avait été accordée par le roi à la France*. Aucune, absolument aucune.

Tout ce que notre ambassadeur avait demandé, tout avait été refusé.

Il n'avait absolument rien obtenu.

Loin de moi la pensée de vouloir faire peser la responsabilité des échecs successifs, dont fait foi la correspondance officielle, sur la personne de l'ambassadeur, ou de soulever la moindre critique sur la manière dont il a rempli sa mission. Mon but est uniquement de constater les faits et les dates, parce qu'il en ressort une conséquence grave.

Le 13 juillet, lorsque l'ambassadeur s'adressa au roi, aucune concession n'avait été faite à la France. Le comte Benedetti n'avait obtenu aucune des demandes qu'il avait été chargé de faire.

Maintenant, que l'on place en regard de ces faits incontestables les passages suivants de la lettre du comte Benedetti, qui sert de préface à son livre :

« Considérant comme insuffisantes *les concessions qui nous étaient accordées*, quelques membres du corps législatif ont voulu interpeller le gouvernement, prétendant qu'il fallait exiger de la Prusse l'engagement qu'aucun prince de la maison

de Hohenzollern ne consentirait désormais à monter sur le trône d'Espagne. L'interpellation, à la vérité, fut ajournée; mais l'objet en fut publiquement énoncé à la tribune, et le ministère, jugeant sans doute indispensable, devant l'exaltation croissante du sentiment public, de faire droit au vœu qui l'avait suggérée, décida de m'envoyer de nouvelles instructions pour agir dans ce sens. »

Ainsi, d'après sa lettre, le comte Benedetti avait réussi à obtenir du roi de Prusse les concessions demandées, et c'est après que ces concessions avaient été accordées, que le gouvernement, les jugeant insuffisantes, lui adressa de nouvelles instructions pour obtenir une garantie additionnelle.

De toutes les accusations injustes auxquelles le gouvernement de l'Empereur a été exposé, celle-là est, sans contredit, la plus grave. En effet, s'il est vrai qu'après avoir obtenu les concessions qu'il avait d'abord demandées, il ait élevé de nouvelles prétentions, tous les torts sont de son côté. Le roi de Prusse a raison.

« Comment, aurait justement dit le roi, je fais les concessions qu'on réclame de moi, je les fais pour ne pas compromettre la paix européenne, et quand j'ai accordé ce qu'on m'a demandé, on

élève des prétentions nouvelles! Mais alors, nous ne pourrons jamais nous entendre! il y a un parti pris de provocation. Si je cède une seconde fois, il faudra bientôt après me voir en présence de nouvelles exigences. Je ne puis accepter cette manière d'agir. »

Si le lecteur a suivi attentivement la marche des événements, il relèvera de lui-même toutes les inexactitudes de la lettre dont il est question.

Les instructions qui prescrivaient au comte Benedetti de demander au roi de Prusse l'assurance qu'il n'autoriserait pas de nouveau la candidature d'un prince de Hohenzollern, ont été expédiées de Paris, par le télégraphe, le 12 juillet, à sept heures du soir, et reçues à Ems dans la nuit du 12 au 13. Elles accompagnaient la nouvelle du désistement.

Or, quand ces instructions parvinrent au comte Benedetti, et quand il se rendit près du roi, le 13 au matin, pour les exécuter, quelles concessions avait-il obtenues du roi de Prusse? *Pas une seule.*

Le roi avait péremptoirement persisté dans son refus, non-seulement d'ordonner, mais même de conseiller au prince Léopold de renoncer à sa candidature. Et quant à un acquiescement postérieur au désistement spontané du prince, il ne l'avait,

certes, pas donné alors, puisqu'il ignorait ou feignait d'ignorer que le prince se fût désisté. Ainsi donc, il ressort clairement des faits, avec leurs dates authentiques, que lorsque les instructions pour la demande de garantie arrivèrent au comte Benedetti, celui-ci *n'avait obtenu aucune concession*, et le roi *n'en avait accordé aucune*.

Ceci posé, nous relèverons, seulement pour la forme, une autre erreur, qui porte sur la demande d'interpellation, mentionnée dans le paragraphe de la lettre-préface que nous venons de citer. Cette interpellation était de M. Clément Duvernois; nous en avons donné le texte; il n'est pas aussi explicite que le représente la lettre-préface, mais ce qu'il est bon de remarquer, c'est qu'au moment où M. Duvernois formulait sa proposition, c'est-à-dire le 12 juillet, à deux heures, il ne pouvait pas non plus *considérer comme insuffisantes les concessions qui nous étaient accordées*, attendu qu'il n'en existait pas une seule.

Que dire, enfin, de cette autre phrase de la lettre-préface? « Ce que je puis affirmer, sans crainte d'être démenti, c'est que *j'avais heureusement exécuté mes premières instructions*, et sauvé la paix du danger dont l'avait menacée la candidature du prince Léopold, quand nous avons élevé

de nouvelles prétentions, qui nous ont conduits fatalement à la guerre. »

J'avais heureusement exécuté mes premières instructions, c'est-à-dire, j'avais *obtenu* du roi qu'il *voulût bien conseiller* au prince Léopold de renoncer à sa candidature. J'avais réussi à *obtenir ce concours* du roi, que mes premières instructions m'avaient prescrit de rechercher, et ma mission avait pleinement réussi, car mon gouvernement, ayant déclaré qu'il se contenterait de ce concours, et y trouverait une garantie implicite pour l'avenir, j'avais vraiment, en l'obtenant, sauvé la paix du danger dont elle était menacée.

C'eût été heureux, en effet! Et, comme le disait, au comte Benedetti, la lettre particulière du 7 juillet, s'il eût obtenu ce résultat, c'eût été un immense succès et un grand service.

Malheureusement, il ne l'avait pas obtenu.

Reprenons maintenant le cours des événements.

J'avais quitté la Chambre des députés pour me rendre au Sénat. Il était environ trois heures un quart quand j'y arrivai, et fis en termes identiques la même communication que je venais de faire à la Chambre quelques instants auparavant.

Elle fut accueillie par messieurs les sénateurs à peu près comme elle l'avait été par les députés.

Une discussion s'engagea sur le texte de la renonciation, et sur le concours de la Prusse à cet acte du prince. C'était la même pensée, se produisant avec les formes courtoises et la dignité de langage, dont le Sénat n'avait pas coutume de se départir, mais c'était bien le même sentiment, le sentiment du pays tout entier.

« Cette communication, disait M. Hubert Delisle, parle bien d'une renonciation, sans dire si elle émane du jeune prince ou de son père; on ne s'explique pas sur la question importante de savoir si un assentiment quelconque résulte des négociations engagées avec la Prusse. »

Une interpellation dans ce sens fut déposée, et, après avoir cherché à en retarder jusqu'au samedi, 16 juillet, la discussion, je fus obligé, pour déférer à la légitime impatience de la haute assemblée, d'accepter le débat pour vendredi 15 juillet, comme je l'avais fait à la Chambre des députés.

A l'interpellation de M. Hubert Delisle, il s'en joignait une autre, qui avait été soulevée quelques jours auparavant, le 8 juillet, par M. le baron Brénier, et qui ne doit pas être passée sous silence. Elle avait pour but de sauvegarder le droit du souverain de déclarer la guerre, et de provoquer, de la part du gouvernement, des explications, au sujet de cer-

taines paroles qui, dans l'opinion de l'honorable sénateur, paraissaient porter atteinte aux priviléges de la couronne.

Dans la séance du 6 juillet, M. le garde des sceaux, prenant la parole après le ministre des affaires étrangères, avait dit, entre autre choses :

« Nous ne voulons pas la guerre, nous ne poursuivons pas la guerre, nous ne sommes préoccupés que de notre dignité. Si nous croyons, un jour, la guerre inévitable, nous ne l'engagerons qu'après avoir *demandé et obtenu votre concours*. Une discussion aura lieu alors, et si vous n'adoptez pas notre opinion, comme nous vivons sous le régime parlementaire, il ne vous sera pas difficile d'exprimer la vôtre ; vous n'aurez qu'à nous renverser par un vote, et à confier la conduite des affaires à ceux qui vous paraîtront en mesure de les mener selon vos idées. »

Ce langage avait éveillé quelques susceptibilités, dont un sénateur, M. le baron Brénier, s'était fait l'organe. On y voyait une atteinte au droit de déclarer la guerre, que la Constitution réservait à l'Empereur, et que le garde des sceaux semblait attribuer au parlement ; et l'interpellation du baron Brénier avait pour but de provoquer des explications de la part du gouvernement. Les événe-

ments se succédaient avec tant de rapidité, que cette discussion théorique se perdit dans l'interpellation politique de M. Hubert Delisle. Je tenais, cependant, à lui conserver son caractère distinct, d'autant plus que j'eusse trouvé, en y répondant, une occasion toute naturelle de bien définir la doctrine, et de faire connaître au pays comment l'Empereur lui-même comprenait l'exercice du droit que lui avait réservé la Constitution.

La question avait été examinée, en effet, quelques jours auparavant, et l'Empereur m'avait chargé de dire, en son nom, que le droit de déclarer la guerre, tel que le lui attribuait la Constitution, ne lui donnait pas, à ses yeux, le pouvoir de déclarer la guerre sans l'assentiment du pays; mais que la véritable interprétation de la loi fondamentale signifiait que, lorsque la nation, se prononçant légalement par l'organe des deux Chambres, avait approuvé et décidé la guerre, il appartenait à l'Empereur de se faire l'interprète de la volonté nationale, et de la déclarer.

On comprendra l'importance que j'attachais à formuler cette définition du droit de guerre, et elle expliquera les efforts que je fis, à cette séance, pour établir une distinction entre les deux interpellations; mais, je l'ai déjà dit, le temps n'était plus

aux questions de doctrine. « Tout en prouvant, comme je l'espère, disait le baron Brénier, que l'on ne peut porter aucune atteinte au droit qu'a l'Empereur de déclarer la guerre, je me charge de prouver que vous devriez la faire. »

Était-ce un reproche? était-ce l'expression de ce même sentiment, que le baron Jérôme David, quelques instants auparavant, avait traduit en termes moins parlementaires, dans une autre assemblée? Non, de la part du baron Brénier, ce ne pouvait être que l'écho du sentiment national qui débordait de tous côtés. Ma réponse fut ce qu'elle devait être. « Le jour où vous aurez prouvé que nous devons faire la guerre, nous la ferons. »

Ainsi donc, au Sénat, même ardeur, même impatience, et je crois pouvoir ajouter, mêmes efforts de la part du gouvernement pour ne pas engager la situation, et ménager les chances décroissantes d'une solution pacifique. Le ministre qui dit, en parlant de la guerre : « Nous la ferons *le jour où vous aurez prouvé* qu'elle est nécessaire, » affirme, par cela même, que, à ses yeux, ce jour n'est pas venu, et que, dans son opinion, la guerre n'est pas devenue nécessaire.

J'étais impatient de revenir au ministère des affaires étrangères, où je devais, à quatre heures,

recevoir les ambassadeurs étrangers, et je quittai le Sénat, dès que ma présence n'y fut plus nécessaire. En entrant dans mon cabinet, j'y trouvai des lettres, dont il me faut dire ici quelques mots.

Comme je ne veux à aucun prix me laisser entraîner à des publications illégitimes, je ferai remarquer, une fois de plus, que je ne divulgue rien de ce qui n'a pas été divulgué, et ne cite pas un document qui n'ait été publié, ou dont l'auteur et le maître n'aient permis la publicité. J'ai longtemps aussi cherché un moyen d'effacer ma personnalité, qui revient trop souvent, à mon gré, dans les pages de ce livre, mais je l'ai cherché en vain, et le récit des événements m'oblige, pour être fidèle, à parler, en maintes occasions, de ce que j'ai dit et de ce que j'ai fait, parce que je me suis trouvé, par la nature même de mes fonctions, l'organe public des résolutions et des communications du gouvernement. Loin de moi la pensée de vouloir, par ces observations, diminuer la part de solidarité qui m'incombe dans la négociation, dont je résume ici l'histoire ; je l'accepte tout entière, et j'ai la confiance que le jour n'est pas loin, où l'opinion publique rendra justice aux efforts que nous fîmes alors pour éviter la guerre.

La correspondance dont je viens de parler n'émanait pas d'une source officielle, mais elle m'informait d'un bruit qu'on faisait circuler depuis la veille à Munich et à Stuttgart, au sujet d'une lettre que le roi de Prusse aurait écrite au prince de Hohenzollern, pour lui conseiller de renoncer à sa candidature. On signalait à mon attention les personnes qui se faisaient les propagateurs de cette nouvelle; c'était, à ce qu'il paraît, une manœuvre, destinée à influer sur l'esprit des souverains et des cabinets allemands, en leur faisant croire que le roi avait pris cette initiative, tandis que, au contraire, il avait, dans le cours de la négociation, mis une persistance invincible à la refuser. Cette nouvelle fut confirmée plus tard par le ministre de l'Empereur à Stuttgart. Quelques personnes prétendaient savoir que la lettre existait, mais personne ne la montrait, et, en vérité, il eût été assez difficile de le faire en présence du lan-
age que l'ambassadeur de Prusse m'avait tenu la veille, et que son gouvernement a sanctionné de-
uis par une publication officielle. « Dans notre conversation, le duc de Gramont émit cette remarque, qu'il croyait que le prince de Hohenzollern avait renoncé, sous l'impulsion de Sa Majesté le roi; *je contredis cette opinion*, et je déclarai la re-

nonciation comme émanant certainement de la propre initiative du prince de Hohenzollern[1]. »

Nous ne pouvions donc pas prendre en considération la soi-disant existence de cette lettre, quand l'ambassadeur de Prusse faisait une déclaration contraire, parfaitement conforme d'ailleurs au langage que le roi tenait lui-même à Ems. Encore moins pouvions-nous faire de cet incident officiellement démenti un élément de discussion capable d'influer sur nos résolutions.

Je n'avais pas oublié qu'en 1866 il s'était produit quelque chose d'analogue entre Vienne et Berlin. Le traité d'alliance entre la Prusse et l'Italie venait d'être conclu, le général Govone avait passé par Paris portant avec lui les instruments de la convention, et cependant on avait écrit de Berlin à l'empereur d'Autriche que le roi n'avait pas signé de traité avec l'Italie. Alors, comme en 1866, il s'agissait de gagner du temps et, aux yeux de certaines gens, la fin justifiait les moyens. Tel était sans doute le motif qui avait donné naissance au bruit qui circulait à Munich et à Stuttgart, car il répugne de croire que le roi lui-même se soit fait le complice d'une semblable duplicité.

[1] Rapport du baron de Werther. Annexe, n° 17.

Cet incident est pour ainsi dire passé inaperçu et je ne l'eusse même pas mentionné, si l'esprit de parti, pour lequel il n'existe ni scrupules ni patriotisme, ne s'en était emparé et n'avait bâti sur de vagues récits une accusation contre le gouvernement, prétendant qu'ayant connaissance de cette lettre, il l'avait cachée aux Chambres et au pays pour les entraîner plus facilement à seconder sa politique agressive.

D'autres rumeurs circulaient encore à Stuttgart. On assurait que lord Granville avait prévenu confidentiellement le cabinet de Berlin que, en cas de refus, la France attaquerait aussitôt la Prusse par terre et par mer, sans déclaration de guerre. Bien qu'il nous fût impossible d'accorder la moindre créance à une assertion aussi invraisemblable, nous ne pouvions fermer les yeux à l'évidence ; le bruit prenait assez de consistance pour que le ministre de France en eût fait l'objet d'un télégramme. C'était le complément de la prétendue lettre du roi et j'en devinai sans peine l'origine et le but. Représenter, d'une part, le roi comme allant au-devant d'une solution pacifique, par l'initiative de ses sages conseils, et, de l'autre, l'Empereur répondant à ces avances par la provocation et la menace : c'était bien là le plan que poursuivait M. de Bismarck et

le terrain sur lequel il se plaçait pour commencer l'action.

Je n'hésitai pas à faire connaître à lord Lyons le télégramme que nous venions de recevoir et, courrier par courrier, lord Granville confirma par une dépêche la dénégation de l'ambassadeur d'Angleterre. On trouvera aux annexes la correspondance qui rend compte de cet incident, les dépêches de lord Lyons et de lord Granville ayant été publiées dans le *Blue Book* anglais[1].

Ainsi que je l'ai déjà dit, je n'attachai aucune importance à la nouvelle en elle-même et n'y croyais pas, mais je ne pouvais méconnaître à ces agissements une intervention personnelle, qui jusqu'alors s'était tenue sensiblement à l'écart. Il était manifeste que M. de Bismarck prenait désormais la direction du mouvement, et les deux incidents que je viens de rapporter étaient à nos yeux des indices dont l'expérience m'avait appris la véritable signification. On verra par la suite que je ne me trompais pas.

Il était environ 4 heures quand M. l'ambassadeur d'Angleterre se fit annoncer au ministère. En même

[1] Dépêche de lord Lyons à lord Granville, du 13 juillet. Annexe, n° 21. Réponse de lord Granville à lord Lyons, du 14 juillet. Annexe, n° 22.

temps on me remit le télégramme suivant qui arrivait d'Ems.

Ems, le 13 juillet, 1 h. 05 du soir [1].

Je reçois à dix heures et demie et après vous avoir expédié encore mon dernier télégramme, celui que vous m'avez adressé cette nuit à 11 h. 45. J'attends que le roi me fasse demander pour me donner connaissance du message du prince Hohenzollern qui devrait arriver d'un instant à l'autre. Je profiterai de cette occasion pour insister sur ce que j'ai dit ce matin au roi et me conformer de nouveau aux ordres de l'Empereur.

On dit dans l'entourage du roi que M. de Bismarck s'étant trouvé très-fatigué en traversant Berlin, s'y est arrêté et qu'il n'arrivera pas aujourd'hui.

Veuillez, autant que possible, en m'expédiant vos télégrammes, m'accuser réception des miens.

Cette dépêche n'apprenait, à vrai dire, rien de nouveau, mais elle mérite de fixer l'attention à cause du paragraphe sur la santé de M. de Bismarck. Nous verrons tout à l'heure les effets de cette fatigue extrême, qui avait forcé le chancelier fédéral à s'arrêter à Berlin au lieu de venir auprès de son souverain à Ems.

[1] Ce télégramme est donné par le comte Benedetti, avec l'heure de onze heures trente minutes du matin, au lieu de une heure cinq minutes du soir; nous avons déjà expliqué ces différences.

CHAPITRE IX

Suite de la journée du 13. — Entretien avec l'ambassadeur d'Angleterre. — Sa dépêche. — Entretien simultané de M. de Bismarck avec l'ambassadeur d'Angleterre à Berlin.—Dépêche de lord Loftus. — Comparaison des deux langages. — Jugement porté par un écrivain anglais. — L'intervention de M. de Bismarck change la situation. — Dernières instructions envoyées le soir au comte Benedetti. — Le roi fait dire au comte Benedetti, par son aide de camp, qu'il approuve le désistement du prince Léopold, mais refuse la garantie demandée. — Le comte Benedetti demande une seconde audience qui n'est pas accordée. —Opinion du gouvernement sur la situation.

Il était environ quatre heures et demie, quand l'ambassadeur d'Angleterre entra dans mon cabinet. Il avait assisté à la séance du Corps législatif, et avait pu apprécier lui-même l'état des esprits, qu'il traduisait ainsi dans sa première dépêche du 13 juillet : « Il n'y a pas eu à la Chambre une manifestation violente, mais il est certain que le parti de la guerre paraît y gagner du terrain [1]. »

Je ne puis mieux faire, pour reproduire l'entretien que j'eus alors avec lord Lyons, que d'insérer

[1] Dépêche de lord Lyons à lord Granville, du 13 juillet 1870. Documents anglais, 1er cahier, n° 40.

ici le texte même de la dépêche, dans laquelle il en a rendu compte à son gouvernement avec cette exactitude scrupuleuse, qui est un des caractères les plus saillants de la correspondance de cet éminent diplomate.

TRADUCTION LITTÉRALE

Lord Lyons au comte de Granville [1].

Paris, 13 juillet 1870.

Mylord, depuis que j'ai écrit les dépêches que j'ai déjà eu l'honneur de vous adresser aujourd'hui, j'ai eu une entrevue avec le duc de Gramont.

J'ai exprimé ma surprise et mon regret que sa déclaration à la Chambre ne se soit pas bornée à l'informer simplement que toutes les questions, soit avec la Prusse, soit avec l'Espagne étaient résolues et terminées.

M. de Gramont dit qu'il m'expliquerait en peu de mots la position prise par le gouvernement de l'Empereur.

L'ambassadeur d'Espagne lui avait formellement annoncé que la candidature du prince Léopold avait été retirée; ceci mettait fin à toute question avec l'Espagne. L'Espagne était désormais hors de cause, mais de la Prusse, la France n'avait obtenu rien, littéralement rien.

M. de Gramont me donna alors lecture d'un télégramme du général Fleury, qui disait que l'empereur Alexandre avait écrit au roi de Prusse pour lui demander d'ordonner au prince de Hohenzollern de retirer son acceptation de la couronne, qu'il s'était même exprimé dans les termes les plus amicaux envers

[1] Documents anglais, de 1870. 1er cahier, n° 41.

la France, et qu'il avait manifesté le plus grand désir d'empêcher la guerre.

Le roi de Prusse avait refusé la demande de son impérial neveu ; le roi n'avait pas donné un mot d'explication à la France.

Sa Majesté n'avait, répéta M. de Gramont, rien fait, absolument rien. La France cependant ne s'offenserait pas de ces refus. Elle ne s'adresserait pas à Sa Majesté pour lui en demander satisfaction. Le roi avait autorisé le prince de Hohenzollern à accepter la couronne d'Espagne; tout ce que la France demandait maintenant de Sa Majesté, c'était de défendre au prince de revenir plus tard sur sa décision, de retirer son acceptation. Certainement il n'était que raisonnable que la France prît quelques précautions contre une répétition de ce qui s'était passé quand le frère du prince Léopold s'était rendu à Bucharest. On ne pouvait supposer que la France voulût s'exposer au risque de voir le prince Léopold se présenter un jour en Espagne à l'improviste et faire appel aux sentiments d'indépendance chevaleresque du peuple espagnol. Néanmoins la France ne demandait pas à la Prusse d'empêcher le prince d'aller en Espagne, tout ce qu'elle désirait c'était que le roi voulût bien lui défendre de revenir plus tard sur sa résolution actuelle.

Si Sa Majesté consentait à le faire, tout le différend serait absolument et entièrement terminé.

Je lui demandai s'il m'autorisait à déclarer catégoriquement au gouvernement de Sa Majesté et au nom du gouvernement de l'Empereur que, dans ce cas, l'affaire serait complétement résolue.

Il répondit : « Sans aucun doute, » et il prit une feuille de papier sur laquelle il écrivit le mémorandum suivant qu'il plaça entre mes mains.

« Nous demandons au roi de Prusse de défendre au prince de Hohenzollern de revenir sur sa résolution, s'il le fait, tout l'incident est terminé. »

Je fis observer à M. de Gramont qu'il me semblait que le gouvernement français n'avait pas à redouter, après tout ce qui était arrivé, que le prince Léopold s'offrît de nouveau comme candidat, ou fût accepté comme tel par le gouvernement espagnol.

M. de Gramont dit qu'il était de son devoir de prendre des précautions contre une semblable éventualité, et que si le roi refusait de faire cette simple défense qu'on lui demandait, la France devait supposer qu'il existait contre elle quelque arrière-pensée hostile et devait prendre ses mesures en conséquence.

Finalement, M. de Gramont me demanda si la France pouvait compter sur les bons offices de l'Angleterre pour l'aider à obtenir du roi cette défense.

Je répondis que rien ne pouvait dépasser le désir du gouvernement de Sa Majesté d'aider à une réconciliation entre la France et la Prusse, mais que, comme de raison, je ne pouvais pas prendre sur moi de répondre immédiatement et sans en référer au gouvernement de Sa Majesté, à une question spéciale de ce genre.

Je promis de rendre compte immédiatement à Votre Seigneurie de tout cet entretien.

La question est d'autant plus urgente que M. de Gramont est obligé de donner des explications aux Chambres après-demain.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Signé : Lyons.

Le même jour et, pour ainsi dire, à la même heure, M. de Bismarck recevait l'ambassadeur d'Angleterre à Berlin, malgré cette fatigue extrême, qui, disait-on, l'avait empêché de se rendre à Ems, et ce dernier envoyait à lord Granville un compte rendu de son entretien, tout comme lord Lyons le faisait pour sa conversation avec moi. Cette coïncidence nous donne donc un moyen certain et parfaitement loyal de connaître et de constater l'attitude des deux gouvernements à la fin de la journée du 13 juillet, d'après deux témoignages, dont la sincérité et l'impartialité ne peuvent être mises en doute.

Voici ce qu'écrivait lord A. Loftus :

TRADUCTION LITTÉRALE.

Lord A. Loftus au comte de Granville[1].

Berlin, 13 juillet 1870.

J'ai eu aujourd'hui une entrevue avec le comte de Bismarck et j'ai félicité Son Excellence sur la solution vraisemblable de la crise actuelle par suite de la renonciation spontanée du prince de Hohenzollern.

Son Excellence *a paru douter que cette solution pût aplanir le différend avec la France*. Il m'a dit que l'extrême modération montrée par le roi, après les paroles menaçantes du gouvernement français, et l'accueil courtois fait par Sa Majesté

[1] Documents anglais, de 1870. 1er cahier, n° 53.

au comte Benedetti à Ems, après le langage sévère tenu à la Prusse, tant par les organes officiels que par la presse française, produisaient dans toute la Prusse une indignation générale.

Il avait, dit-il, reçu le matin même des télégrammes de Brême, de Königsberg et d'autres villes, *exprimant une désapprobation formelle de l'attitude conciliante prise par le roi de Prusse à Ems*, et demandant que l'honneur du pays ne soit pas ainsi sacrifié.

Le comte de Bismarck exprima alors le désir que le gouvernement de la reine saisît une occasion (si c'était possible par une déclaration au Parlement) d'exprimer sa satisfaction de voir la difficulté espagnole résolue par l'acte spontané du prince Léopold, et de reconnaître par un témoignage public le calme et la sage modération du roi de Prusse, de son gouvernement et de la presse allemande.

Son Excellence fit allusion à la déclaration faite par le duc de Gramont au Corps législatif « *que les puissances européennes avaient reconnu la légitimité de la demande adressée par la France au gouvernement prussien* » et, en conséquence, il désirait que quelque témoignage public vînt montrer que les puissances qui avaient employé leurs bons offices pour obtenir du gouvernement prussien la renonciation du prince Léopold, appréciaient comme elles méritaient de l'être les dispositions pacifiques et conciliantes manifestées par le roi de Prusse.

Le comte de Bismarck fit alors observer qu'il avait été informé de Paris (bien que ce ne fût pas officiellement, par le baron de Werther) *que la solution de la difficulté espagnole ne suffirait pas pour contenter le gouvernement français et que d'autres réclamations seraient soulevées.* — Dans ce cas, dit Son Excellence, il est évident que la question de

succession au trône d'Espagne n'était qu'un pur prétexte, et que le véritable objet de la France était de chercher une revanche de Königgrätz.

Le sentiment de la nation allemande, dit Son Excellence, était qu'elle pouvait parfaitement lutter à égalité avec la France, et les Allemands avaient tout autant de confiance dans le succès de leurs armes que les Français pouvaient en mettre dans le succès des leurs. En conséquence, le sentiment général en Prusse et en Allemagne était *de ne souffrir ni humiliation ni insulte de la part de la France*, et d'accepter le combat, si on était injustement provoqué.

Mais, dit Son Excellence, nous ne désirons pas la guerre, nous avons prouvé et continuerons à prouver nos dispositions pacifiques; néanmoins *nous ne pouvons permettre aux Français de nous devancer dans leurs armements.* — « Je suis, dit Son Excellence, positivement informé que l'on a fait et qu'on fait en France des préparatifs de guerre. — On concentre de grands approvisionnements de munitions; on fait de grands achats de foin et d'autres objets nécessaires pour une campagne ; on achète des chevaux. Si ces préparatifs continuent, nous serons obligés de demander au gouvernement français des explications sur le but et la signification de ces actes.

« Après ce qui vient d'arriver, nous devons exiger quelque assurance, quelque garantie qui nous prémunisse contre une soudaine attaque. — Il nous faut savoir que la difficulté espagnole une fois écartée, il n'existe pas encore quelque dessein mystérieux qui puisse éclater sur nous comme un orage imprévu. »

Le comte de Bismarck déclara ensuite qu'à moins qu'une assurance, une déclaration en fût donnée par la France aux puissances européennes, dans une forme officielle, pour

reconnaître que la solution actuelle de la question espagnole, répondait d'une manière satisfaisante aux demandes françaises et qu'aucune autre réclamation ne serait soulevée plus tard, *et si ensuite on ne donnait pas une rétractation ou une explication satisfaisante du langage menaçant tenu par le duc de Gramont, le gouvernement prussien serait obligé d'exiger une satisfaction de la part de la France. Il était impossible, ajouta Son Excellence, que la Prusse pût rester tranquille et pacifique après l'affront fait au roi et à la nation par le langage menaçant du gouvernement français.* « Je ne pourrais pas, » dit Son Excellence, « entretenir des rapports avec l'ambassadeur de France, après le langage tenu à la Prusse par le ministre des affaires étrangères de France à la face de l'Europe. »

D'après les déclarations du comte de Bismarck, que je viens de reproduire, Votre Seigneurie verra que si quelques conseils opportuns, quelque intervention amicale ne parviennent à apaiser l'irritation qui existe entre les deux gouvernements, la brèche qui les sépare, au lieu d'être fermée par la solution de la question espagnole, tend au contraire à s'élargir.

Il est évident pour moi que le comte de Bismarck et le ministère prussien regrettent l'attitude et les dispositions du roi à l'égard du comte Benedetti et que, en vue de l'opinion publique en Allemagne, ils sentent la nécessité de prendre quelque mesure DÉCISIVE *pour sauvegarder l'honneur de la nation.*

Le seul moyen de pacifier l'orgueil blessé de la nation allemande et de rétablir la confiance dans le maintien de la paix, serait une déclaration du gouvernement français disant que l'incident de la difficulté espagnole a reçu une solution satisfaisante, rendant justice à la modération et aux dispositions pacifiques du roi de Prusse et de son gouvernement, et

constatant que les bons rapports entre les deux États ne sont plus exposés à être troublés de nouveau par des causes imprévues. — Je crains fort que si *quelque influence médiatrice ne réussit pas à exercer* UNE PRESSION *sur le gouvernement français*, à apaiser l'irritation contre la Prusse, et à faire prévaloir la modération, *la guerre ne soit inévitable.*

Maintenant, après la lecture de ces deux documents, je le demande à tout juge impartial, lequel des deux gouvernements était le plus belliqueux?

Était-ce le gouvernement français, qui précisait ses demandes en les limitant; qui déclarait ne pas vouloir s'offenser des refus de la Prusse; qui, enfin, faisait appel à la médiation de l'Angleterre, ce qui prouvait assez qu'il n'avait pas posé d'ultimatum?

Était-ce le cabinet de Berlin, qui déclarait hautement la nécessité d'une *rétractation*, d'une *satisfaction*, de la part de la France, intervertissant les rôles, avec cette audace dont j'ai déjà parlé dans un chapitre précédent, et représentant comme offensée la Prusse, dont l'agression soudaine venait de troubler la paix?

Cette question a été traitée avec beaucoup de logique et de clarté dans un livre qui a paru en Angleterre, en 1870, sous le pseudonyme de *Scrutator*, et qui vient d'être récemment traduit en français par M. Alfred Sudre. Nous y renvoyons le

lecteur, mais nous ne pouvons nous dispenser d'en citer le passage suivant[1] :

« Il résulte clairement de la conversation du comte Bismarck avec lord Loftus, relatée plus haut, que le chancelier menait son jeu, si je puis employer cette expression, de manière à assurer, dans tous les cas, la certitude d'une guerre avec la France. Quel autre sens peuvent, en effet, présenter deux des passages, que nous avons notés en italiques? La France, on le craignait, pouvait céder aux sollicitations de l'Angleterre, et se déclarer satisfaite par l'abandon de la candidature du prince Léopold. Dans ce cas, le comte Bismarck avait une autre corde à son arc. La France devrait s'excuser pour la violence de son langage, et donner des garanties satisfaisantes de bonne conduite dans l'avenir. « Il était impossible que la Prusse de-« meurât humble et impassible sous l'affront in-« fligé au roi et à la nation par le langage mena-« çant du gouvernement français; » et le comte Bismarck « ne pouvait avoir de communications « avec l'ambassadeur français, » jusqu'à ce que l'affront eût été réparé. Est-ce là le langage d'un

[1] *Qui est responsable de la guerre?* par Scrutator. Traduit de l'anglais par M. Alfred Sudre. 1 volume. Chez F. Amyot, libraire-éditeur, 8, rue de la Paix.

homme désireux de la paix! Ne montre-t-il pas plutôt une détermination arrêtée d'imposer une querelle à la France, à tout prix? Si la France eût accepté la renonciation du prince Léopold comme une solution satisfaisante de la question, le rusé chancelier de la Confédération de l'Allemagne du Nord avait une autre carte à jouer. Il serait apparu sur la scène dans le rôle d'un innocent à qui l'on fait injure, et aurait réclamé de la France une excuse pour l'affront qu'elle avait fait à la patrie allemande (*Vaterland*).

« Un des traits les plus remarquables de la stratégie diplomatique du comte Bismarck, est l'adresse avec laquelle il s'arrange généralement, de manière à jeter sur son adversaire la responsabilité (*onus*) du complot qu'il a lui-même ourdi. L'intrigue Hohenzollern avait été tramée en secret, et l'Europe n'en avait rien su, jusqu'à ce que tout fût prêt pour l'exécution. Elle éclatait comme un coup de tonnerre dans un ciel serein. Et c'est alors que le comte Bismarck vient dire avec sang-froid à lord A. Loftus :

« Après ce qui vient d'arriver maintenant, nous « devons exiger quelque assurance, quelque ga- « rantie, que nous ne serons plus exposés à une « soudaine attaque; il faut que nous sachions que,

« cette difficulté espagnole une fois écartée, il n'y « a pas quelque autre ténébreux dessein qui puisse « éclater sur nous comme un coup de tonnerre. »

« Qui aurait pu se douter, d'après ces paroles, que c'était la Prusse, et non la France, qui avait « fait « éclater sur nous, comme un coup de tonnerre, » au milieu d'un calme politique extraordinaire? Quoi! c'est la Prusse, en vérité, qui « doit exiger « quelque assurance, quelque garantie » contre le retour de « quelque autre dessein ténébreux, qui « éclaterait sur nous comme un coup de tonnerre ! »

« Le comte Bismarck savait bien que, dans de telles circonstances, la France considérerait comme une insulte directe d'être « requise » de donner des garanties telles que celles qu'il proposait. La guerre aurait été le résultat d'une telle demande. »

Cet entretien de M. de Bismarck avec l'ambassadeur d'Angleterre est certainement un des incidents les plus graves et les plus importants de toute l'affaire, car il est le premier témoignage officiel du revirement qui s'opère à Berlin. Jusqu'au 13, en effet, il est possible de constater dans l'attitude du roi Guillaume, malgré la persistance de ses refus, un certain désir de conserver la paix de

l'Europe, tout en faisant tourner la solution du différend au bénéfice de l'orgueil prussien, et sans engager l'avenir. Il avait promis au comte Benedetti de le faire appeler, dès qu'il aurait connaissance de la résolution du prince de Hohenzollern, et il est certain que, s'il l'eût fait en temps utile et loyalement, comme il en avait sûrement l'intention, la paix n'eût pas été troublée. Ce qui précède et les documents qui sont connus le prouvent surabondamment.

Supposons, en effet, que le roi, dans la soirée du 12, ou même le 13 au matin, à sa première rencontre avec le comte Benedetti, lui eût dit : « Je viens d'apprendre que le prince Léopold a retiré sa candidature, et je m'empresse de vous en informer. J'approuve sa résolution, et je me félicite de voir disparaître ainsi toute cause de dissentiment entre l'Empereur et moi. » Nous l'avons déjà dit, nous nous étions résignés à trouver, dans cette communication royale, et dans les quelques bonnes paroles qui l'eussent accompagnée, la trace indirecte, il est vrai, mais enfin la trace d'un concours, que nous eussions élevé aux proportions d'une garantie morale.

Qu'arriva-t-il, au contraire, dans la soirée du 12 juillet? M. de Bismarck intervient. « Il re-

grette, comme l'écrit lord A. Loftus, l'attitude et les dispositions du roi; il sent la nécessité en vue de l'opinion publique, de prendre quelque mesure énergique pour satisfaire l'honneur de la nation. » Ce qu'il dira à l'ambassadeur d'Angleterre, il le télégraphie au roi; il lui mande : « *que son extrême modération a produit dans toute la Prusse une indignation générale;* que, de diverses villes de l'Allemagne, il arrive des dépêches *exprimant une forte désapprobation de son attitude conciliante.* »

Le roi ne doit plus voir l'ambassadeur de France, il doit se considérer comme offensé; c'est lui qui doit exiger désormais une satisfaction de la France.

Ainsi s'explique ce délai de vingt-quatre heures, pendant lequel le roi feignant d'ignorer ce que le monde entier savait depuis longtemps, remet d'heure en heure l'entrevue qu'il avait promise à l'ambassadeur et, finalement, docile aux conseils de son ministre, lui fait faire par un aide de camp la communication qu'il avait annoncé vouloir faire lui-même.

Quelques heures après mon entretien avec lord Lyons, c'est-à-dire vers sept heures et demie du soir, j'adressai au comte Benedetti un télégramme pour accuser réception de ceux de la matinée et lui

recommander de tenter un dernier effort auprès du roi.

Tel était notre désir de faciliter une solution pacifique, que nous allions jusqu'à suggérer à notre ambassadeur la pensée de fixer lui-même la portée des paroles du roi en leur donnant, en sa présence, la signification d'une garantie. C'était en quelque sorte dire au roi : « Sire, cette garantie dont vous nous refusez l'expression explicite, nous voulons la voir, nous voulons la trouver dans votre parole, dans votre courtoisie. » Il n'était guère possible, on en conviendra, de pousser plus loin, non pas seulement la volonté, mais presque l'entêtement de la conciliation.

Voici le texte du télégramme :

Le ministre des affaires étrangères à l'ambassadeur de France à Ems.

Paris, le 13 juillet, 8 h. du soir[1].

J'ai reçu vos télégrammes d'aujourd'hui de midi et de 1 heure. Ainsi que je vous l'avais annoncé, le sentiment public est tellement surexcité que c'est à grand peine que, pour donner des explications, nous avons pu obtenir jusqu'à vendredi.

[1] L'expédition arrivée à Ems porte l'heure du bureau télégraphique de Paris, neuf heures quarante-cinq minutes.

Faites un dernier effort auprès du roi ; dites-lui que nous nous bornons à lui demander de défendre au prince de Hohenzollern de revenir sur sa renonciation. Qu'il vous dise : « Je le lui défendrai, » et vous autorise à me l'écrire, ou qu'il charge son ministre ou son ambassadeur de me le faire savoir, cela nous suffira. Si, en effet, le roi ne nourrit pas d'arrière-pensée, ce n'est pour lui qu'une question secondaire; mais pour nous elle est très-importante. La parole seule du roi peut constituer pour l'avenir une garantie suffisante. J'ai lieu de croire que les autres cabinets d'Europe nous trouvent justes et modérés.

L'empereur Alexandre nous appuie chaleureusement. Dans tous les cas, partez d'Ems et venez à Paris avec la réponse affirmative ou négative. Il faut que je vous aie vu vendredi avant midi. Si cela est nécessaire, prenez un train spécial. Continuez toujours néanmoins à me télégraphier tout ce que vous avez à me faire connaître.

Peut-être pourriez-vous, en recevant du roi la nouvelle de la renonciation du prince de Hohenzollern, lui dire : « Sire, Votre Majesté se porte garante de la parole du prince de Hohenzollern, car elle n'ignore point que, comme puissance, nous n'avons point de rapports avec le prince et que, par conséquent, devant le pays, notre *garantie officielle* est dans la parole du roi. »

Signé: Gramont.

Une erreur de déchiffrement a substitué dans le texte reproduit par le comte Benedetti le mot *abri* au mot *garantie* dans la phrase finale[1]. Je l'indique

[1] Voy. le texte donné par le comte Benedetti, dans son livre : *Ma mission en Prusse*, p. 385.

au lecteur, parce que le mot *abri* paraît impliquer une préoccupation qui était loin de ma pensée comme de celle de mes collègues. Nous cherchions une *garantie officielle* pour la France, mais certes pas un *abri officiel* devant le pays, Il y a dans cette version inexacte un cachet de vulgarité contre lequel il est impossible de ne pas protester.

Quand cette dépêche parvint au comte Benedetti, il n'était plus temps d'en suivre les prescriptions. Déjà le roi, averti par M. de Bismarck, avait décidé de ne plus voir l'ambassadeur, et le cabinet de Berlin était entré dans la voie des provocations dont le chancelier de l'Allemagne du Nord avait en quelque sorte donné le programme à l'ambassadeur d'Angleterre.

Nous l'apprîmes vers onze heures du soir par le télégramme suivant du comte Benedetti.

Ems, le 13 juillet 1870, 4 h. 25 du soir.

Le roi a reçu la réponse du prince de Hohenzollern ; elle est du prince Antoine et annonce à Sa Majesté que le prince Léopold son fils s'est désisté de sa candidature à la couronne d'Espagne. Le roi m'autorise à faire savoir au gouvernement de l'Empereur qu'il approuve cette résolution.

Le roi a chargé un de ses aides de camp de me faire cette communication et j'en reproduis exactement les termes. Sa Majesté ne m'ayant rien fait annoncer au sujet

de l'assurance que nous désirons pour l'avenir, j'ai sollicité une dernière audience pour lui soumettre de nouveau et développer les observations que je lui ai présentées ce matin[1].

Ici encore, il faut relever une différence entre le texte donné par le comte Benedetti dans son livre et le texte officiel de l'expédition reçu au ministère des affaires étrangères. Dans le texte du comte Benedetti se trouve à la fin la phrase suivante.

« J'ai de fortes raisons de supposer que je n'obtiendrai aucune concession à cet égard. »

Cette phrase n'existe pas dans la dépêche reçue à Paris[2].

Environ un quart d'heure après, c'est-à-dire à onze heures du soir, je reçus une nouvelle dépêche ainsi conçue :

[1] Ce télégramme est daté, dans le livre du comte Benedetti, de trois heures quarante-cinq minutes, sans doute celle à laquelle il a été écrit. Il est arrivé à Paris à dix heures quarante-cinq minutes, portant, comme heure de départ du bureau télégraphique d'Ems, quatre heures vingt-cinq minutes.

[2] Ces erreurs sont assez fréquentes dans les correspondances télégraphiques chiffrées, alors surtout que des circonstances particulières surchargent les employés d'un bureau secondaire, d'un travail exceptionnel, quelquefois au-dessus des forces d'un personnel insuffisant.

Ems, le 13 juillet, 7 h. 3/4 du soir.

A ma demande d'une nouvelle audience, le roi me fait répondre qu'il ne saurait consentir à reprendre avec moi la discussion relative aux assurances qui devraient, à notre avis, nous être données pour l'avenir. Sa Majesté me fait déclarer qu'elle s'en réfère à ce sujet aux considérations qu'elle m'a exposées ce matin, dont je vous ai fait connaître la substance par mon premier télégramme de ce jour et que j'ai développées dans un rapport que vous recevrez demain matin.

Le roi a consenti, m'a dit encore son envoyé, au nom de Sa Majesté, à donner son approbation entière et sans réserve au désistement du prince de Hohenzellern; il ne peut faire davantage. J'attendrai vos ordres avant de quitter Ems.

M. de Bismarck ne viendra pas ici ; je remarque l'arrivée des ministres des finances et de l'intérieur.

Il ne faut pas perdre de vue que, le 13 au soir, le gouvernement ne connaissait pas encore le langage tenu par M. de Bismarck à l'ambassadeur d'Angleterre dans la journée; il ne pouvait donc que pressentir, sans les fixer, les raisons qui avaient déterminé le roi à ne pas recevoir le comte Benedetti, ainsi qu'il lui en avait fait spontanément la promesse.

D'un autre côté, si le roi avait, par l'envoi d'un aide de camp, accentué plus fortement sa résolution définitive de refuser des garanties pour l'avenir, il

avait aussi donné à son adhésion au désistement du prince de Hohenzollern un caractère plus explicite qu'il ne l'avait fait jusqu'alors. Donc, à tout prendre, la situation n'avait pas empiré. La demande de garanties n'était pas, je l'ai déjà dit, un ultimatum, et nous trouvions, dans *l'approbation entière et sans réserve* du désistement, un élément d'accord dont nous étions loin de méconnaître la valeur.

A ce sujet, j'observerai que la version prussienne de ces incidents ne s'accorde pas parfaitement avec celle de notre ambassadeur. En effet, dans le rapport de l'aide de camp de service publié par M. de Bismarck, le prince Radziwill s'exprime ainsi : « A cela le roi fit répondre au comte, par mon intermédiaire, que Sa Majesté approuvait la renonciation du prince Léopold *dans le même esprit et dans le même sens qu'il l'avait fait à l'égard de l'acceptation de la candidature*[1]. »

Il y a loin de là à une approbation *entière et sans réserve.*

Dans quel esprit et dans quel sens le roi avait-il approuvé la candidature? Sa Majesté nous l'avait expliqué elle-même, et l'explication se résumait

[1] Voy. le rapport du prince Radziwill. Annexe, n° 23.

ainsi : « J'ai laissé au prince toute liberté d'agir à sa guise et n'ai voulu l'influencer en rien, pas même par un conseil amical. » Donc pour l'avenir et après son désistement approuvé dans ces mêmes termes, le prince Léopold possédait l'assurance de rencontrer chez le roi la même approbation et la même liberté, le jour où il lui paraîtrait bon de revenir à son premier projet.

Quoi qu'il en soit, nous ignorions toutes ces circonstances le 13 à onze heures du soir, et appréciant la situation telle que nous la donnaient les deux derniers télégrammes de l'ambassadeur, nous y distinguions comme fait principal l'approbation royale que nous pensions être entière et sans réserve, et nous y trouvions un élément d'accord dont nous étions plus disposés à exagérer qu'à diminuer l'importance. La délibération qui suivit le lendemain prouvera la vérité de cette assertion. Ler efus de recevoir l'ambassadeur contrastait, il est vrai, avec la courtoisie habituelle du roi, mais comme, après tout, il n'était accompagné d'aucun procédé blessant et qu'il paraissait uniquement inspiré par le désir de ne pas reprendre une discussion désormais sans objet, nous étions loin d'y trouver le caractère d'une offense préméditée. Le fait de l'approbation entière et sans réserve dominait à nos yeux la situation, et,

je le répète, nous espérions en tirer parti dans un sens favorable à la paix.

Je crois avoir mis en évidence avec assez de clarté la véritable cause du changement, pour ainsi dire imprévu, qui s'était opéré dans les dispositions du roi. Il est manifeste, en effet, que le langage tenu dans la journée du 13 à lord A. Loftus par M. de Bismarck, inaugurait une nouvelle phase dans les rapports des deux gouvernements. Les ministres des finances et de l'intérieur s'étaient rendus auprès du roi et son attitude devait répondre désormais à celle qui avait été prise à Berlin par le chancelier fédéral. C'est à tort que le comte Benedetti fait remonter la cause de ce changement au mécontentement qu'aurait produit dans l'esprit du roi le rapport de M. le baron de Werther sur l'entretien qu'il avait eu au ministère des affaires étrangères dans la soirée du 12. Cette appréciation personnelle, admissible jusqu'à un certain point, si on ne pouvait assigner aucune autre cause au revirement dont il s'agit, perd toute vraisemblance, quand on connaît les circonstances et les détails de cet entretien[1], et surtout quand on suit l'enchaînement logique des faits qui se passaient simultanément à Berlin et à Ems.

[1] Ces détails ont été donnés dans le chap. VI, p. 115 et suivantes.

CHAPITRE X

Journée du 14. — Intervention du cabinet britannique pour proposer une solution pacifique. — Elle est repoussée à Berlin. — A la demande de la Prusse, lord Granville charge lord Lyons de formuler certaines réserves. — M. de Bismarck accuse le gouvernement français de vouloir soulever d'autres griefs que la question espagnole. — Déclaration contraire du gouvernement aux Chambres. — Premier conseil des ministres. — Dépêche du comte Benedetti. — Le baron de Werther annonce son départ. — Faux récit de M. de Bismarck sur cet incident. — Seconde délibération du conseil. — Le gouvernement persiste dans ses résolutions pacifiques.

On se rappelle que, dans mon entretien avec lord Lyons, j'avais demandé à l'ambassadeur d'Angleterre si la France pouvait compter sur les bons offices de l'Angleterre pour obtenir du roi de Prusse qu'il intervînt dans le retrait de la candidature du prince Léopold. Lord Lyons n'avait pas manqué d'en instruire aussitôt son gouvernement. Cette demande parut causer quelque gêne au cabinet britannique, à en juger par l'accueil plein de réserve que lui fit lord Granville. Ce que voulait le ministère anglais, c'était, avant tout, l'abstention. Il sen-

tait que la crise était imminente, et s'éloignait avec prudence de tout ce qui pouvait l'engager d'un côté plus que de l'autre. Pour conserver cet effacement, sans froisser le sentiment public, il prenait en main, d'une manière générale et philosophique, la cause de la paix, et répétait à Paris comme à Berlin que son plus vif désir était de voir se rétablir entre les deux gouvernements des relations amicales.

Cette attitude lui était sans doute dictée par des considérations intérieures de première nécessité et, en vérité, rien n'est plus loin de ma pensée que de lui en faire un reproche; je me borne à la constater. Cependant, malgré son désir de ne rien faire ou de faire le moins possible, s'il fallait absolument faire quelque chose, lord Granville s'était décidé à recommander au gouvernement prussien, comme solution pacifique du différend, un terme moyen qui aurait pu, jusqu'à un certain point, servir de base à un accord.

Il avait obtenu, le 14, du comte Bernstorff, la promesse de placer sous les yeux du roi de Prusse une recommandation formulée en ces termes : « Que, de même que Sa Majesté le roi avait consenti à l'acceptation de la couronne d'Espagne par le prince Léopold et était ainsi, dans un certain sens, devenu

partie dans l'arrangement, de même il pouvait, avec une parfaite dignité, *communiquer* au gouvernement français son consentement au retrait de l'acceptation, si la France renonçait à sa demande d'un engagement garantissant l'avenir. Une telle communication, avait ajouté le gouvernement de Sa Majesté, faite à la suggestion d'une puissance amie, serait une nouvelle et très-forte preuve du désir du roi pour le maintien de la paix en Europe[1]. »

Cette proposition était, il faut le dire, habilement conçue et parfaitement formulée. Elle portait en elle le vrai germe d'une solution pacifique. Quelle était en effet la signification des considérants qui l'accompagnaient, sinon celle-ci?

De même que le roi de Prusse est devenu par son consentement à l'acceptation de son parent *partie dans l'arrangement*, de même il peut, avec une parfaite dignité, en communiquant le désistement au gouvernement français, devenir *partie dans l'annulation de l'arrangement*. Une telle communication, *faite à la suggestion d'une puissance amie*, prenait par cela même un caractère solennel, dans lequel la France pouvait trouver pour l'avenir une

[1] Dépêche de lord Granville à lord Lyons, du 14 juillet 1870, publiée aux Documents anglais de 1870, 1er cahier, n° 44.

garantie suffisante, et par conséquent, elle devait renoncer à réclamer un engagement explicite de la part du roi.

Je demande maintenant au lecteur de rappeler à sa mémoire les diverses phases de la négociation et notamment celles qui ont été exposées dans le chapitre V, pages 101, 102 et 103, et je le prie de déclarer lui-même si la substance de la proposition anglaise n'est pas précisément ce que demandait et recherchait le gouvernement français, depuis qu'il avait reconnu l'impossibilité d'obtenir du roi une satisfaction amicale et explicite. Que l'on compare la proposition de lord Granville avec le télégramme que j'adressai au comte Benedetti le 12 juillet : « Employez votre habileté, je dirai même votre adresse, à constater que la renonciation du prince Hohenzollern vous est *annoncée*, *communiquée* ou *transmise* par le roi de Prusse, ou son gouvernement ; » que l'on compare la pensée qui avait dicté la proposition anglaise à celle qui nous faisait rechercher, le 12 juillet, une trace *saisissable* de la participation du roi à l'acte du prince Léopold : ne sont-elles pas toutes deux identiques ?

Déjà donc, je puis le dire, preuves en main, le gouvernement français avait été au-devant, sans la connaître, de la proposition britannique ; il s'était

déjà résigné une fois, à se contenter, pour toute garantie, de cet acte de *communication royale* dans lequel il voyait, comme lord Granville, une participation indirecte, mais suffisante.

Bien que le désistement fût alors connu, la proposition anglaise n'en avait que plus de force et plus de signification. Le roi de Prusse, prenant en main, à la demande de l'Angleterre, l'acte de désistement du prince Léopold, son cousin et son sujet, et le communiquant à la France, je n'hésite pas à le déclarer, la paix était assurée.

Le gouvernement français était moralement engagé par ses actes, par ses dépêches, à accepter la transaction. Il retirait la demande de garantie explicite, demande qu'il n'avait formulée que le 12 au soir, précisément parce qu'il ne pouvait obtenir la garantie implicite que la proposition anglaise lui offrait.

La proposition anglaise une fois acceptée par la Prusse, la demande de garantie pour l'avenir n'avait plus sa raison d'être. Le gouvernement français ne pouvait plus la maintenir. Il la retirait aussitôt. La paix était assurée.

C'est pourquoi M. de Bismarck repoussa la proposition de l'Angleterre.

Et nous apprîmes à la même heure son existence et son rejet, sa naissance et son décès.

M. de Bismarck n'hésita pas longtemps. C'était le 14 que lord Granville avait placé son *memorandum* entre les mains de l'ambassadeur de la confédération de l'Allemagne du Nord pour être communiqué au roi ; ce fut le 15 que le comte Bernstorff vint annoncer à lord Granville le refus de la Prusse.

« Le comte Bernstorff, écrit lord Granville à lord A. Loftus, est venu me voir ce matin et m'a informé qu'il venait de recevoir un télégramme du comte de Bismarck, dans lequel celui-ci exprimait son regret que le gouvernement de Sa Majesté eût fait une proposition qu'il ne croyait pas pouvoir recommander à l'acceptation du roi.[1] »

Le gouvernement britannique n'insista pas. D'ailleurs le refus de la Prusse était motivé et accentué de façon à bien laisser voir que toute insistance était inutile.

Cette démarche du cabinet de Londres fut, à vrai dire, le seul acte sérieux qu'il fit en faveur de la paix ; mais il était de nature à la sauvegarder s'i n'eût échoué devant le mauvais vouloir de la Prusse. Quant à nous, je le répète, notre adhésion était cer-

[1] Dépêche de lord Granville à lord A. Loftus, du 15 juillet 1870. Documents anglais de 1870, 1er cahier, n° 49.

taine; elle résultait des faits eux-mêmes, elle résultait de nos actes antérieurs.

A la Prusse seule, à M. de Bismarck seul, incombe la responsabilité de l'échec du gouvernement anglais et de ses conséquences.

En même temps que lord Granville, prenant en considération la demande que j'avais adressée à lord Lyons, accomplissait cette tentative de médiation pacifique, d'un autre côté, pour maintenir l'équilibre de la position qu'il tenait à conserver entre les deux parties, il cédait au désir que M. de Bismarck avait témoigné à lord A. Loftus, le même jour et à la même heure. Voici ce qu'avait dit le chancelier fédéral, d'après le rapport de lord A. Loftus, que nous avons cité plus haut : « Son Excellence (M. de Bismarck) fit allusion à la déclaration faite par le duc de Gramont au Corps législatif, dans la séance du 12 juillet, « que les puissances de l'Eu-« rope avaient reconnu le juste fondement de la « demande adressée par la France au gouvernement « prussien,» et il se montra, en conséquence, désireux de voir quelque témoignage public, émané des puissances qui avaient employé leurs bons offices pour obtenir du gouvernement prussien une renonciation du prince Léopold, constater aussi leur appréciation des dispositions pacifiques et

conciliantes, manifestées par le roi de Prusse. »

Il était assez difficile pour lord Granville de faire la constatation désirée, car, s'il rendait hommage aux dispositions pacifiques du roi, il condamnait, par cela même, le ministre prussien, qui venait de déclarer que ces dispositions pacifiques étaient en opposition avec le sentiment national, et dont le langage avait produit sur l'ambassadeur d'Angleterre un tel effet, que ce dernier ne craignait pas d'écrire, après l'entretien : « Il est évident pour moi que le comte de Bismarck et le ministère prussien regrettent l'attitude et les dispositions du roi. »

Aussi lord Granville préféra-t-il faire des réserves, sous forme de rectification, contre le langage que j'avais tenu à la Chambre, le 12 juillet.

J'ai déjà parlé, dans un chapitre précédent, de cette démarche[1], et de la réponse que j'y fis, l'appuyant de preuves irréfutables. J'ai démontré que, en effet, j'avais le droit de dire, le 12 juillet, à la Chambre : « Tous les cabinets auxquels nous nous sommes adressés paraissent admettre la légitimité de nos griefs. » Je ne reviens donc sur cet incident que pour en expliquer l'origine.

[1] Chapitre IV.

Parmi les arguments que fit valoir M. de Bismarck, le 13 juillet, pour justifier l'attitude belliqueuse qui avait été décidée dans le conseil de la veille, il fit observer « qu'il avait été informé de Paris (bien que ce ne fût pas officiellement par le baron de Werther) que la solution de la question espagnole ne suffisait pas pour contenter le gouvernement français, et que d'autres réclamations seraient soulevées, » d'où il concluait que la question de succession au trône d'Espagne n'était qu'un prétexte, et que le véritable objet de la France était de chercher une revanche de Königgrätz.

Or, précisément, ce même jour, j'avais déclaré à la Chambre, au nom du gouvernement, que les négociations que nous poursuivions avec la Prusse n'avaient pas d'autre objet que la question espagnole [1], et j'avais encore, quelques instants après, confirmé cette déclaration verbalement et par écrit à l'ambassadeur d'Angleterre, plaçant entre ses mains une note ainsi conçue : « Nous demandons au roi de Prusse de défendre au prince de Hohenzollern de revenir sur sa résolution. S'il le fait, *tout l'incident est terminé.* »

[1] Voy. le procès-verbal de la séance du 13 juillet du Corps législatif. Ces paroles sont reproduites au chap. VII.

Rien ne justifiait donc l'assertion de M. de Bismarck, et, dès le 13 juillet, il donnait déjà l'exemple de la loyauté désormais proverbiale de son langage officiel.

Ainsi que je l'ai déjà dit, le gouvernement ignorait encore la plupart de ces circonstances, lorsque, le 14 juillet, s'ouvrit le conseil des ministres, appelé à délibérer sur la situation, telle que la représentaient les derniers télégrammes du comte Benedetti, reçus la veille, à onze heures du soir. Le premier indice de ce qui se passait à Berlin nous vint par un télégramme de notre chargé d'affaires, annonçant que, dans le journal, organe du ministère prussien, il avait paru un article sur les négociations d'Ems, mentionnant la demande de garantie présentée par l'ambassadeur de France au roi, et ajoutant que, « sur cela, Sa Majesté avait refusé de recevoir l'ambassadeur, et lui avait fait annoncer par un aide de camp qu'il n'avait rien de plus à lui dire. »

La publication de cet article venait fort mal à propos compliquer la situation au moment où le gouvernement faisait un effort considérable, même pénible, pour en conjurer les dangers. Il est inutile de rappeler ici quel était l'état des esprits et de l'opinion publique pendant cette matinée du

14 juillet. L'irritation, poussée à son comble, ne connaissait plus d'obstacles; et, jusque sous les murs du palais, aux approches des ministères, le peuple faisait entendre des murmures significatifs. Cependant, le gouvernement n'admettait pas qu'un article d'un journal étranger, quelle que fût son attache, pût exercer sur lui une influence capable de détourner ses délibérations du but qu'il leur avait assigné. Nous étions inquiets, mais résolus à ne rien engager avant d'être plus complétement éclairés; et le conseil se sépara vers midi, sans avoir pris de détermination, et sans avoir abandonné l'espoir de tirer parti du fait de l'approbation royale, pour en faire la base d'une solution pacifique.

Vers onze heures du matin, j'avais reçu la dépêche du comte Benedetti, qu'il m'avait annoncée dans son dernier télégramme de la veille. Elle n'ajoutait rien à ce que nous avaient appris les télégrammes auxquels elle servait de développement et de confirmation, si ce n'est l'observation suivante, que les événements justifiaient et expliquaient : « Je prévois qu'à dater de ce moment il me sera moins facile de l'aborder (le roi), et je ne doute pas qu'il n'ait voulu éviter de m'en donner l'occasion, en confiant à l'un de ses officiers le soin de m'apprendre la résolution du prince de Hohenzol-

lern. » Le lecteur trouvera le texte entier de la dépêche, reproduit aux Annexes[1].

Sur ces entrefaites, M. l'ambassadeur de Prusse se fit annoncer, et entra dans mon cabinet. Son expression portait la trace visible des préoccupations qui nous dominaient l'un et l'autre. Notre entretien fut bref ; il m'informa sans commentaires que son gouvernement l'avait blâmé de l'accueil qu'il avait fait à nos suggestions, lors de notre dernière entrevue du 12, et qu'il avait reçu l'ordre de prendre un congé. En conséquence, il venait me prévenir de son départ immédiat. M. le comte de Solms devait le remplacer comme chargé d'affaires.

Tel est le compte rendu, scrupuleusement exact, de l'entrevue, fort courte d'ailleurs, que j'eus avec le baron de Werther, le 14 juillet, et qui fut la dernière.

Voici maintenant le récit de M. de Bismarck, dans la dépêche circulaire qu'il adressa au comte Bernstorff, le 19 juillet, avec ordre de la communiquer à lord Granville[2].

« Finalement, en ce qui concerne le départ de

[1] Dépêches du comte Benedetti, du 13 juillet 1870. Annexe, n° 20.

[2] Documents anglais de 1870, 3e cahier, n° 8.

notre ambassadeur, je fais seulement remarquer *ce qui était officiellement connu du cabinet français*, qu'il s'agissait *non d'un rappel*, mais d'une absence par congé, demandée par l'ambassadeur, *pour des raisons personnelles*, et qu'il avait remis les affaires au premier conseiller de légation, qui l'avait souvent représenté auparavant, après *m'en avoir donné avis*, comme d'usage. »

S'il était encore permis de s'étonner de l'absence de retenue avec laquelle M. de Bismarck substitue à la vérité les fables qui servent momentanément ses desseins, on éprouverait, en lisant ces lignes, une véritable stupéfaction. Voit-on cet ambassadeur qui, dans un moment si critique, où se discutent entre les deux pays la paix et la guerre, n'écoute que ses convenances personnelles, profite d'un congé qu'il avait en poche, part et informe son gouvernement qu'il va vaquer à ses affaires privées? Il faut que le chancelier prussien ait une grande idée de la sottise humaine, ou un bien petit souci de l'opinion publique, pour oser l'affronter à ce point! A qui fera-t-il croire de semblables récits? Ils tombent d'eux-mêmes devant le sens commun, avant de venir se heurter au langage même de l'ambassadeur, qui, de son côté, n'étant pas prévenu par son chef, avait simplement an-

noncé son départ, en lui donnant sa véritable cause. « J'ai été blâmé par mon gouvernement, et j'ai reçu l'ordre de partir en congé ; » ce qu'il fit avec tant de promptitude, qu'il laissa sa famille à Paris.

C'est une triste besogne, pour me servir des expressions mêmes de M. de Bismarck[1], *c'est une triste besogne que de démasquer la série de faussetés* par lesquelles le ministre prussien a bâti l'édifice de son droit, et a créé, au bénéfice de son entreprise, tout un système d'apparences fallacieuses. Mais il n'est pas de masque, si bien ouvragé, que le temps et la vérité n'arrachent, même quand ceux qui le portent s'abritent sous les plis d'un drapeau victorieux.

La victoire a son temps, le mensonge passe aussi ; il s'efface devant la marche inflexible de la vérité, force lente, mais irrésistible, qui ne connaît pas d'obstacle. Et de tant d'intrigues, de tant d'efforts, de tant d'inventions, de tant de calomnies, il ne restera bientôt plus qu'une tache sur la mémoire d'un homme.

Aussitôt après le départ de l'ambassadeur de Prusse, je me rendis aux Tuileries, où le conseil

[1] Paroles de M. de Bismarck, dans sa dépêche du 18 juillet 1870. Documents anglais, 3e cahier, n° 8.

des ministres était convoqué. J'eus quelque peine à y arriver, car déjà l'agitation de la Chambre s'était communiquée aux masses, et les abords du ministère ainsi que du Corps législatif, étaient encombrés par une foule impatiente et colère. Des cris stridents, des excitations violentes et désordonnées, des protestations contre toute idée de négociation, étaient lancés et acclamés par la foule, sur tout le parcours du quai, et jusqu'aux Tuileries. « L'excitation et l'irritation étaient telles, écrivait, le même jour, lord Lyons à lord Granville, qu'il devenait douteux que le gouvernement pût résister au cri poussé pour la guerre, même s'il était en mesure d'annoncer un succès diplomatique décidé. On sentait que lorsque l'article prussien paraîtrait dans les journaux du soir, il serait difficile d'arrêter la colère de la nation, et l'on pensait généralement que le gouvernement se verrait obligé d'apaiser l'impatience, en déclarant formellement son intention de tirer vengeance de la conduite de la Prusse [1]. »

Je passe sous silence le langage de la presse; l'ensemble de la situation à l'intérieur a été tracé par d'autres plumes que la mienne, et je ne

[1] Dépêche de lord Lyons, du 14 juillet 1870. Documents anglais, de 1870, 1er cahier, n° 60.

saurais ajouter aucun trait au tableau qui en a été fait. Ce n'était pas chose facile, on en conviendra, que de délibérer dans cette atmosphère, et cependant le conseil, présidé par l'Empereur, délibéra pendant près de six heures. Pendant six heures, dont le pénible souvenir ne s'effacera jamais de ma mémoire, toutes les solutions possibles furent tour à tour discutées et analysées, et quand, presque vaincus par les fatigues et les émotions d'une journée aussi solennelle, l'Empereur et les ministres se séparèrent, ils s'étaient arrêtés à une solution pacifique. Voici la délibération qui devait faire, le lendemain, la substance, sinon le texte, de la communication attendue au Sénat et au Corps législatif :

« Nous croyons que le principe adopté tacitement par l'Europe a été d'empêcher, sans une entente préalable, aucun prince appartenant aux familles régnantes des grandes puissances de monter sur un trône étranger, et nous demandons que les grandes puissances européennes, réunies en congrès, confirment cette jurisprudence internationale. »

Nous prenions en considération les susceptibilités nationales, contre lesquelles le cabinet de Berlin pouvait avoir à lutter, de même qu'il nous fallait

aussi résister aux entraînements d'un sentiment analogue; nous ne voulions pas faire remonter jusqu'au trône, cela va sans dire, mais même jusqu'au gouvernement prussien, la responsabilité des articles du journal dont on venait de nous signaler les offenses; nous voulions écarter de nos demandes tout ce qui pouvait avoir une apparence personnelle pour le roi, blessante pour la Prusse, et nous avions arrêté cette formule générale qui s'adressait à toutes les puissances, et conviait l'Europe entière à créer la garantie de paix pour l'avenir. Nous avions de légitimes espérances sur le succès de cette tentative.

En effet, l'Angleterre et la Russie avaient déjà posé dans l'histoire les précédents de la doctrine dont nous leur demandions aujourd'hui la sanction; nous croyions pouvoir également compter sur le bon vouloir de l'Autriche et de l'Italie, et il était permis de penser que la Prusse hésiterait à se séparer, par un refus, de toutes les autres grandes puissances.

Dans le cas contraire, cet isolement créait, à son détriment, une situation nouvelle, dans laquelle l'appui moral de l'Europe nous était forcément acquis.

Ainsi, le 14 au soir, le gouvernement s'était dé-

cidé, non sans hésitation, non sans sacrifice, mais par amour de la paix, à poursuivre cette solution pacifique, et il devait en informer le lendemain le Sénat et la Chambre, si les événements qui suivirent n'étaient venus dans la nuit lui imposer d'autres résolutions.

Il eût déclaré au parlement qu'en présence de l'approbation donnée par le roi au désistement du prince de Hohenzollern, il considérait la question comme suffisamment résolue dans le présent, et que, pour assurer l'avenir, il croyait devoir s'adresser à l'Europe entière, et en chercher la garantie dans une doctrine de droit international, dont il demandait aux puissances la sanction collective.

Quelles furent les circonstances qui l'arrêtèrent dans cette voie? C'est ce que nous allons dire dans le chapitre suivant.

CHAPITRE XI

Considérations qui avaient déterminé le gouvernement à suspendre l'appel des réserves. — L'appel des réserves est décidé dans la matinée du 14 et les ordres expédiés en conséquence. — Dans la soirée, le conseil, voulant faire une dernière tentative pour éviter la guerre, décide le rappel des ordres de mobilisation. — Résumé des nouvelles qui sont reçues dans la nuit du 14 au 15. — Elles ne laissent plus aucun espoir de paix. — Le gouvernement se décide à appeler les réserves et à en informer les Chambres. — Communication du gouvernement.

Avant de poursuivre ce récit, il nous faut pour un instant revenir sur nos pas.

On n'a pas oublié que le comte Benedetti, dans un télégramme du 11 juillet, reçu à Paris assez tard dans la soirée, nous avait informé que, pendant qu'il insistait sur la nécessité d'adopter une prompte résolution, le roi de Prusse avait laissé échapper ces mots : « Je n'ignore pas les préparatifs qui se font à Paris et je ne dois pas vous cacher que je prends mes précautions pour ne pas être surpris. » Cet avertissement, pour ainsi dire involontaire, coïncidant avec des informations fort précises qui nous arrivaient d'Allemagne sur les *précautions* dont

avait parlé le roi, fut pour le gouvernement l'objet des plus sérieuses préoccupations.

Il se présentait à ses yeux une double difficulté à résoudre. Les précautions du roi, nous ne pouvions en douter, signifiaient la mobilisation des troupes, autrement dit le passage du pied de paix au pied de guerre.

En Prusse cette opération est des plus simples et des plus rapides, l'armée étant organisée en corps qui ont leurs réserves dans le voisinage des cadres et dans une même circonscription territoriale.

En France, au contraire, le passage du pied de paix au pied de guerre ne peut se faire sans mettre tout le pays en émoi. L'homme de réserve appelé à son corps doit commencer par se présenter au dépôt souvent fort éloigné de sa destination finale; puis, quand il a été équipé au dépôt, il reprend son voyage et court après son régiment. De telle sorte que l'appel des réserves a pour résultat immédiat de faire sillonner la France dans toutes les directions par des hommes isolés qui, quoique appartenant à l'armée, ne sont pas encore placés sous la surveillance directe de leurs chefs militaires. Pour compléter le tableau et lui donner son véritable caractère, il faut ajouter malheureusement que l'homme de réserve, dans ces pérégrinations forcées, n'est pas généralement un modèle

de tenue ni de tempérance. Il veut jouir de son reste avant d'aller se placer sous la discipline militaire. Chaque station de chemin de fer, chaque carrefour de village lui offrent des tentations auxquelles il résiste rarement, de sorte qu'à son arrivée au régiment, il y paraît souvent avec une âme détrempée dans l'ivresse et un corps affaissé par les excès.

Bien que je sois très-incompétent dans les choses de la guerre, dont je n'ai pas eu l'occasion de faire une étude spéciale, je ne crois cependant pas me tromper en disant que, de tous les systèmes pour mobiliser une armée, le nôtre est certainement un des plus mauvais qui se puissent imaginer.

Quoi qu'il en soit, nous n'en avions pas d'autre, et si nous voulions appeler les réserves, il fallait en prendre son parti et le faire avec tout ce fracas.

Or le gouvernement ne pouvait fermer les yeux sur les conséquences d'une mesure semblable. C'était la guerre. Le comte Benedetti nous l'avait écrit avec raison : « Vous me permettrez d'ajouter, disait-il, qu'à mon sens, la guerre deviendrait inévitable si nous commencions ostensiblement des préparatifs[1]. »

Donc, tant qu'il existait une espérance fondée,

[1] Télégramme du comte Benedetti, du 10 juillet 1870. Voy. p. 78.

une chance sérieuse de sauvegarder la paix, on devait renoncer à l'appel des réserves.

D'un autre côté, cette inaction n'était pas sans danger, car de plusieurs côtés à la fois, il arrivait des informations précises et il devenait évident que les Prussiens s'organisaient.

La question, vivement débattue dans le conseil, le 13 au matin, avait été tranchée dans le sens pacifique, de telle sorte que le ministre de la guerre en était réduit à préparer sur le papier seulement tous ces ordres de mouvements, afin d'être prêt à les lancer, si les complications politiques nous obligeaient plus tard à recourir aux armes. Cette résolution du 13 juillet était un des plus grands sacrifices que le gouvernement pût faire à la cause de la paix, car elle soumettait le département de la guerre et la responsabilité collective du souverain et de ses conseillers à une terrible épreuve.

Savoir que la Prusse s'organise, savoir que d'un moment à l'autre ses corps d'armées seront prêts pour converger vers nos frontières, et cependant suspendre les préparatifs de guerre, pour ne pas compromettre la paix, c'est, je le répète, le témoignage le plus irréfutable, le plus éclatant des intentions pacifiques du gouvernement[1].

[1] Du moment où l'on n'appelait pas les réserves, les prépara-

D'autant plus qu'on ne peut mettre en doute sa sincérité, car malheureusement il était et il est encore impossible en France de faire le moindre préparatif de guerre sans le faire *ostensiblement* et avec bruit.

Pendant la journée du 13, pendant la nuit du 13 au 14, et la matinée du 14, les informations arrivèrent si nombreuses, si précises, qu'il devint impossible de persister dans l'inaction. Déjà l'on formulait contre notre résolution de la veille des reproches presque violents, et je ne puis oublier l'ardeur avec laquelle je fus moi-même interpellé par un officier général, dont le caractère et les mérites m'inspiraient une grande déférence. « Vous ne pouvez pas, disait-il, continuer plus longtemps à suspendre l'appel des réserves ; ces délais compromettent la sécurité du pays, et rien ne peut vous justifier, à moins que vous n'ayez la certitude de la paix. »

L'appel des réserves fut décidé au conseil dans la journée du 14, à peu près au commencement de la séance. Les ordres partirent aussitôt.

tifs de guerre étaient suspendus par le fait, car c'était le premier acte du passage du pied de paix au pied de guerre, celui qui entraînait tous les autres, et notamment la concentration du matériel sur les points stratégiques.

J'ai déjà dit combien cette séance fut tourmentée et toutes les difficultés, toutes les angoisses de cette longue délibération qui n'avait pas duré moins de six heures. On sait qu'elle s'était terminée par une résolution pacifique et un recours à la médiation collective des grandes puissances.

Ce résultat s'accordait mal avec l'appel des réserves qui avait été voté au début de la séance, et cette dernière mesure pouvait, sinon paralyser complétement l'effet de notre délibération finale, du moins en faire suspecter la sincérité par les puissances étrangères, sentiment que la Prusse n'eût pas manqué d'exploiter.

Il importait donc de redresser la situation. Convoqué une seconde fois, le conseil crut devoir maintenir dans son intégrité la résolution pacifique à laquelle il s'était arrêté quelques heures auparavant, et malgré toutes les difficultés inhérentes au rappel des ordres militaires déjà expédiés, le contre-ordre fut décidé et l'appel des réserves encore suspendu.

Mais la journée, ou plutôt la nuit, ne devait pas s'achever sans que des nouvelles désastreuses ne vinssent détruire coup sur coup toutes nos espérances pacifiques.

A partir de ce moment, ce fut en effet une succes-

sion non interrompue d'informations plus graves les unes que les autres, et le gouvernement dut enfin reconnaître qu'il se trouvait désormais en présence d'un adversaire décidé à l'amener et, au besoin, à le traîner sur le terrain du combat.

Nous allons résumer l'une après l'autre les nouvelles qui nous parvinrent presque simultanément dans la soirée du 14 et dans la nuit du 14 au 15.

Ce fut d'abord un télégramme du comte Benedetti, parti d'Ems à deux heures de l'après-midi et que suivirent, à peu de distance, deux autres, les derniers que nous reçûmes de l'ambassadeur. Nous en reproduisons ici le texte :

PREMIER TÉLÉGRAMME.

L'ambassadeur de France au ministre des affaires étrangères.

Ems, le 14 juillet 1870, 2 h. du soir [1].

J'ai reçu dans la nuit votre télégramme d'hier soir neuf heures quarante-cinq minutes. Après la déclaration que le roi m'a faite hier par un de ses aides de camp, je ne pouvais m'adresser de nouveau à Sa Majesté. J'ai profité ce matin d'un entretien que j'ai eu avec le ministre de l'intérieur pour bien préciser, en m'inspirant de vos dernières déclarations, comment nous entendions l'assurance que nous

[1] Écrit à midi et demi, d'après la publication du comte Benedetti, mais parti d'Ems à deux heures.

demandons au roi, et les formes diverses dans lesquelles elle pourrait nous être donnée. Le ministre m'a exprimé l'intention de soumettre mes observations à Sa Majesté, et il m'a même promis de me revoir. Il vient cependant de me faire uniquement savoir qu'il n'a rien à m'apprendre.

Afin de ne pas manquer aux convenances, j'ai prié l'aide de camp de service d'annoncer au roi que je partais ce soir, et j'ai exprimé le désir de prendre congé de Sa Majesté. Le roi m'a fait répondre qu'il me verra dans le salon qui lui est réservé à la gare, quelques instants avant son départ. Sa Majesté part, en effet, à trois heures, pour aller, dit-on, à Coblentz faire une visite à la Reine. Reviendra-t-il dans la soirée, comme on l'annonce, ou bien quitte-t-il définitivement Ems pour rentrer à Berlin? Je ne saurais vous le dire.

Un télégramme daté d'ici, publié par la *Gazette de Cologne*, et que la télégraphie privée nous rapporte ce matin, raconte que le roi a chargé hier un de ses aides de camp de me déclarer qu'il ne prendrait aucun engagement pour l'avenir, et qu'il avait refusé de me recevoir pour continuer avec moi la discussion à ce sujet. Comme je n'en avais fait la confidence absolument à personne, je suis autorisé à croire que ce télégramme est parti du cabinet du roi. Il me revient que, depuis hier, on tient dans son entourage un langage regrettable.

Je serai à Paris demain matin à dix heures quinze minutes, et je me rendrai directement au ministère. Je ne pourrais pas arriver plus tôt en prenant un train spécial.

SECOND TÉLÉGRAMME.

Ems, le 14 juillet 1870 (écrit à 2 h. du soir).

Il paraît certain que le roi reviendra ce soir de Coblentz

et qu'il partira demain matin pour Berlin, avançant son retour dans sa capitale de quelques jours.

TROISIÈME TÉLÉGRAMME.

Ems, le 14 juillet 1870 (écrit à 3 h. 45).

Je viens de voir le roi à la gare. Il s'est borné à me dire qu'il n'avait plus rien à me communiquer, et que les négociations qui pourraient encore être poursuivies seraient continuées par son gouvernement. Sa Majesté m'a confirmé que son départ pour Berlin aura lieu demain matin.

En même temps je reçus, par une voie détournée, un compte rendu très-exact du langage tenu par M. de Bismarck, la veille, à l'ambassadeur d'Angleterre, et de l'attitude prise, à partir du 13, par le cabinet de Berlin. Je n'entre pas dans plus de détails à ce sujet, attendu qu'il existe encore aujourd'hui des raisons sérieuses pour ne pas faire connaître le canal par lequel ces renseignements me parvinrent. Je ne pouvais d'ailleurs douter un instant de leur exactitude, et j'en eus bientôt la preuve palpable[1].

Enfin les nouvelles directes de Berlin vinrent

[1] Ce rapport confidentiel reproduisait, en effet, presque mot à mot, l'entretien de lord A. Loftus avec M. de Bismarck, tel qu'il est donné dans la dépêche de lord A. Loftus à lord Granville, faisant partie des documents anglais, et citée p. 85 du présent ouvrage. Il était beaucoup plus complet que la dépêche anglaise, et je regrette de n'être pas autorisé à le publier.

compléter nos informations, et bien qu'elles soient aujourd'hui connues de tout le monde, il est indispensable de les rappeler ici brièvement.

M. le comte Benedetti ne s'était pas trompé; c'était bien d'Ems, du cabinet du roi qu'était parti le télégramme annonçant que Sa Majesté avait chargé un aide de camp de déclarer à l'ambassadeur de France que le roi ne voulait prendre aucun engagement pour l'avenir et qu'il refusait l'audience demandée par l'ambassadeur.

Il n'y avait rien de bien extraordinaire dans une semblable communication; mais M. de Bismarck s'en était servi de la manière suivante : il avait envoyé le télégramme à la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, journal du ministère, et l'avait fait accompagner d'un récit fantastique dans lequel, d'une part, le comte Benedetti était accusé d'avoir manqué d'égards envers le roi de Prusse, et, de l'autre, le roi était représenté comme ayant humilié, par sa contenance et ses refus, l'ambassadeur de France.

Rien n'était vrai dans cette histoire. Le comte Benedetti avait, en toutes circonstances, observé, vis-à-vis du roi, le respect et la déférence dus à Sa Majesté, et le roi ne s'était jamais écarté, ni dans son maintien, ni dans son langage, ni dans ses messages, de la courtoisie qui lui est habituelle.

Mais la double invention du chancelier fédéral avait un double but qu'il lui importait d'atteindre promptement : le roi ne se prêtait pas assez facilement à ses combinaisons agressives ; il fallait frapper un grand coup avant son retour à Berlin pour qu'il y trouvât une situation compromise, engagée, et contre laquelle ne pussent prévaloir les conseils de la prudence, de la sagesse et de la conciliation, qui ne manqueraient pas de se faire entendre autour du trône. Il n'était pas de plus sûr moyen pour y parvenir que d'enflammer les esprits en faisant appel à l'orgueil national des deux nations les plus fières de l'Europe. De là cette invention machiavélique d'un roi insulté et d'un ambassadeur éconduit.

Ne pouvant citer la correspondance de nos agents, qui n'est pas encore sortie des archives ministérielles, je reproduis le récit du correspondant du *Times*, qui, d'ailleurs, ne fait, comme les dépêches diplomatiques, que constater des détails aujourd'hui bien connus.

« A neuf heures du soir, on voyait des crieurs en grand nombre, dans les rues et les lieux les plus fréquentés, *distribuant gratis* un supplément de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*. Il contenait un court paragraphe rapportant, dans un langage sans

prétention et sans aucune remarque, ce qui était arrivé. L'effet que ce bout de papier imprimé produisit sur la ville fut terrible. Il fut salué par les vieux et les jeunes. Il fut le bienvenu pour les pères de famille et pour les adolescents. Il fut lu et relu par les dames et les jeunes filles, et, dans un élan patriotique, repassé finalement aux servantes.

« Comme si une tache avait été effacée de l'écusson national, comme si un fardeau trop lourd et trop longuement supporté avait été enfin rejeté, le peuple remerciait Dieu de ce que son honneur eût été vengé en dernier lieu d'une intolérable arrogance. Il n'y eut qu'une opinion sur la conduite virile et digne du roi ; il n'y eut qu'une détermination de suivre son exemple et de relever le gant jeté au visage de la nation. A dix heures, la place devant le palais royal fut couverte d'une multitude excitée. Des hurrahs pour le roi et des cris : « Au Rhin ! » se firent entendre de tous côtés. De semblables démonstrations furent faites dans d'autres quartiers de la ville. Ce fut l'explosion d'une colère longtemps contenue [1]. »

En ce moment, il n'y avait à Berlin qu'une seule

[1] Article du *Times*, reproduit dans le livre anglais le *Scrutator*, publié en 1870, et récemment traduit par M. Alfred Sudre (*Qui est responsable de la guerre?*).

voix, non pas seulement dans le peuple, qui criait : *Au Rhin!* et : *A Paris!* mais aussi dans tout le corps diplomatique, qui considéra cet acte de M. de Bismarck comme une déclaration de guerre. C'est qu'en effet la situation n'avait aucune analogie avec ce qui se passait à Paris. A Berlin, c'était le gouvernement qui allumait l'incendie, tandis qu'à Paris, le gouvernement, après avoir multiplié ses efforts pour contenir les ressentiments de la nation, s'était résolu à les braver en faveur de la paix.

Mais là ne devait pas s'arrêter l'entreprise. Il fallait rendre la guerre inévitable. En présence de l'orgueil enflé de la Prusse, il fallait mettre l'orgueil blessé de la France.

Aussitôt, sans perdre un instant, le chancelier fédéral télégraphia aux gouvernements étrangers le paragraphe qui venait d'avoir à Berlin un si beau succès d'incendie.

Il était ainsi conçu [1] :

« Après que la nouvelle de la renonciation du prince héréditaire de Hohenzollern eut été officiellement communiquée au gouvernement impérial de France par le gouvernement royal d'Espagne,

[1] Traduction littérale. Documents anglais de 1870, 3e cahier, n° 8.

l'ambassadeur français à Ems demanda de nouveau à Sa Majesté le roi de l'autoriser à télégraphier à Paris que Sa Majesté le roi s'engageait, pour tout le temps à venir, à ne jamais donner de nouveau son consentement, si les Hohenzollern revenaient de nouveau à leur candidature. Sur ce, Sa Majesté le roi refusa de recevoir encore l'ambassadeur français, et lui fit dire, par l'aide de camp de service, que Sa Majesté n'avait rien de plus à communiquer à l'ambassadeur. »

Maintenant, je le demande, quelle est donc la cause de cet empressement extraordinaire? Pourquoi donc faut-il que, le 14 au soir, tous les gouvernements étrangers apprennent que, « *sur ce, Sa Majesté le roi a refusé de recevoir l'ambassadeur français et lui a fait dire, par l'aide de camp de service, que Sa Majesté n'avait plus rien à communiquer à l'ambassadeur?* » Était-ce une de ces nouvelles si pressées, si importantes, que tous les gouvernements étrangers dussent l'apprendre instantanément?

Voici la réponse : il fallait blesser l'orgueil de la France; or rien n'était mieux calculé que ce rapport bref, dédaigneux et humiliant. En un instant, l'Europe apprend que l'ambassadeur de France s'est vu refuser l'accès du souverain près duquel il est

accrédité, et dans les chancelleries où l'on connaît la signification diplomatique de cet acte inusité, il y a unanimité pour en apprécier la portée. Personne n'hésite un instant. C'est la guerre. Jamais elle ne s'est annoncée en termes plus clairs, jamais peut-être aussi en termes plus arrogants.

Cette communication faite aux puissances étrangères n'avait d'autre but évidemment que de combler la mesure et de placer la France en présence d'un affront public. Dans certaines circonstances, les lois de la vie privée s'étendent jusqu'aux rapports internationaux des peuples et les régissent en quelque sorte d'après une règle uniforme. Tels sont la plupart des cas où le sentiment national est attaqué, car alors ses manifestations échappent le plus souvent au contrôle de la diplomatie et des gouvernements. Pour un peuple, comme pour un homme, la publicité d'une injure en aggrave considérablement le caractère et rend la réparation difficile. Le calcul était donc infaillible, et si la France hésitait à entrer en campagne, le chancelier avait trouvé le moyen de l'y contraindre.

Ce fut par notre ministre à Berne que nous reçûmes le premier avis de ces communications faites par M. de Bismarck aux puissances étrangères. Il s'était trouvé là au moment où le ministre de

Prusse, obéissant aux instructions de son gouvernement, sortait de chez le président de la Confédération helvétique. Il avait appris le texte même de la communication et nous le transmettait ainsi qu'il a été publié.

M. de Bismarck s'est appuyé sur une distinction subtile et vraiment indigne du respect qu'un homme d'État se doit à lui-même, au pays qu'il représente et à ceux auxquels il s'adresse, quand il a voulu soutenir *que le gouvernement prussien n'avait pas communiqué aux cabinets étrangers le refus du roi de Prusse de recevoir l'ambassadeur de France.* « Il n'existe, dit-il, dans son mémorandum du 18 juillet adressé au comte Bernstorff à Londres, ni note ni dépêche par laquelle le gouvernement prussien eût notifié aux cabinets de l'Europe son refus de recevoir l'ambassadeur français. »

Si l'on prend cette affirmation au pied de la lettre, elle veut sans doute dire qu'il n'existe pas un document officiel ainsi conçu, par exemple : « Le gouvernement de Sa Majesté le roi de Prusse, président de la Confédération de l'Allemagne du Nord, a l'honneur de porter à la connaissance du gouvernement, etc., etc., que, après que la nouvelle, etc., etc. (texte du télégramme), et que, sur ce, Sa Majesté le roi a re-

fusé de recevoir l'ambassadeur français et lui a fait dire, etc. »

C'est vrai, il n'existe pas de document de ce genre ; mais il existe des instructions en vertu desquelles les ministres de Prusse à l'étranger se sont rendus chez les ministres des affaires étrangères près desquels ils étaient accrédités et leur ont fait la communication niée par le chancelier prussien. Nous en avions la preuve quand nous l'avons dit au Corps législatif le 15 juillet ; nous avions le texte même de ce qui avait été laissé par les agents prussiens dans ces audiences.

Aujourd'hui que la négation n'est plus utile, il importe peu sans doute qu'elle soit devenue impossible, mais il y a toujours un intérêt de morale publique à rétablir la vérité, même après une longue éclipse.

Niera-t-on que le comte Bernstorff ait été communiquer à lord Granville la nouvelle que, « sur ce, Sa Majesté le roi avait refusé de recevoir l'ambassadeur français, etc. ? » C'est dans les documents anglais que, pour la première fois, le texte du paragraphe communiqué a été publié[1].

Peu de temps après la dépêche de Berne, nous

[1] Documents anglais de 1870, 3e cahier, n° 8.

en reçûmes une autre de Munich, et aussitôt après il en arrivait de tous les côtés à la fois. Celle de Munich offrait cela de particulier que le chancelier fédéral avait introduit dans son texte une petite variante destinée à réagir sur les sentiments personnels du roi de Bavière. On y représentait le comte Benedetti comme ayant accosté maintes fois sans égards le roi, soit à la promenade, soit aux sources, et on ajoutait que Sa Majesté le roi de Bavière ne pourrait certes pas manquer de ressentir profondément ces offenses réitérées contre le respect dû à la majesté royale [1]. N'ayant pas eu, comme de raison, cette dépêche prussienne entre les mains, je ne puis garantir l'exactitude des mots, mais je puis parfaitement assurer l'exactitude du sens de la rédaction; il existe à ce sujet des témoignages irrécusables.

Je ne m'étendrai pas davantage sur les détails d'une situation qui est maintenant beaucoup mieux connue qu'elle ne l'était alors; j'ajouterai seulement le dernier fait qui la complète et qui domine tous les autres par son importance.

Les armées de la Prusse commençaient active-

[1] Cette calomnie était suggérée par le désir de frapper l'imagination impressionnable du jeune roi de Bavière, et de vaincre, avec l'aide de ce prince romanesque, les hésitations du peuple bavarois.

ment leur mobilisation, et tout se faisait de l'autre côté du Rhin comme si la guerre était déclarée. La suite des événements a prouvé que ces préparatifs étaient déjà commencés depuis plus d'une semaine; mais, depuis vingt-quatre heures, ils se poursuivaient ouvertement.

En présence de ces informations certaines et dont la gravité comme le nombre ne pouvaient plus laisser un doute ni une espérance, le gouvernement n'hésita plus. En réalité, la guerre était déclarée, il ne pouvait plus être question de l'éviter ; il ne restait plus qu'à s'y préparer en toute hâte. Il fut décidé que les ordres du ministre de la guerre ne seraient pas contre-mandés; que les réserves seraient aussitôt mises sur pied, et que, le lendemain, le Sénat et la Chambre seraient informés de la résolution du gouvernement et des circonstances qui la lui avaient imposée.

Cette communication fut faite en ces termes, le 15 juillet, dans les deux Chambres :

« La manière dont le pays a accueilli notre déclaration du 6 juillet nous ayant donné la certitude que vous approuviez notre politique et que nous pouvions compter sur votre appui, nous avons aussitôt commencé des négociations avec les puissances étrangères afin d'obtenir leurs bons offices auprès

de la Prusse, pour qu'elle reconnût la légitimité de nos griefs.

« Dans ces négociations, nous n'avons rien demandé à l'Espagne, dont nous ne voulions ni éveiller les susceptibilités, ni froisser l'indépendance; nous n'avons pas agi auprès du prince de Hohenzollern, que nous considérions comme couvert par le roi; nous avons également refusé de mêler à notre discussion aucune récrimination ou de la faire sortir de l'objet même dans lequel nous l'avions renfermée dès le début.

« La plupart des puissances ont été pleines d'empressement à nous répondre, et elles ont, avec plus ou moins de chaleur, admis la justice de nos réclamations.

« Le ministère des affaires étrangères prussien nous a opposé une fin de non-recevoir, en prétendant qu'il ignorait l'affaire et que le cabinet de Berlin y était resté étranger.

« Nous avons dû alors nous adresser au roi lui-même, et nous avons donné à notre ambassadeur l'ordre de se rendre à Ems auprès de Sa Majesté. Tout en reconnaissant qu'il avait autorisé le prince de Hohenzollern à accepter la candidature qui lui avait été offerte, le roi de Prusse a soutenu qu'il était resté étranger aux négociations poursuivies

entre le gouvernement espagnol et le prince de Hohenzollern; qu'il n'y était intervenu que comme chef de famille et nullement comme souverain, et qu'il n'avait ni réuni, ni consulté le conseil de ses ministres. Sa Majesté a reconnu cependant qu'elle avait informé le comte de Bismarck de ces divers incidents.

« Nous ne pouvions considérer ces réponses comme satisfaisantes; nous n'avons pu admettre cette distinction subtile entre le souverain et le chef de famille, et nous avons insisté pour que le roi conseillât et imposât au besoin au prince Léopold une renonciation à sa candidature.

« Pendant que nous discutions avec la Prusse, le désistement du prince Léopold nous vint du côté d'où nous ne l'attendions pas, et nous fut remis le 12 juillet par l'ambassadeur d'Espagne.

« Le roi ayant voulu y rester étranger, nous lui demandâmes de s'y associer et de déclarer que si, par un de ces revirements toujours possibles dans un pays sortant d'une révolution, la couronne était de nouveau offerte par l'Espagne au prince Léopold, il ne l'autoriserait plus à l'accepter, afin que le débat pût être considéré comme définitivement clos.

« Notre demande était modérée; les termes dans

lesquels nous l'exprimions ne l'étaient pas moins. — « Dites bien au roi, écrivions-nous au comte Benedetti, le 12 juillet à minuit, dites bien au roi que nous n'avons aucune arrière-pensée, que nous ne cherchons pas un prétexte de guerre et que nous ne demandons qu'à résoudre honorablement une difficulté que nous n'avons pas créée nous-mêmes. »

« Le roi consentit à approuver la renonciation du prince Léopold, mais il *refusa* de déclarer qu'il n'autoriserait plus à l'avenir le renouvellement de cette candidature.

« J'ai demandé au roi, nous écrivait M. Benedetti, le 13 juillet à minuit, de vouloir me permettre de vous annoncer en son nom que, si le prince de Hohenzollern revenait à son projet, Sa Majesté interposerait son autorité et y mettrait obstacle. Le roi a *absolument refusé* de m'autoriser à vous transmettre une semblable déclaration. J'ai vivement insisté, mais sans réussir à modifier les dispositions de Sa Majesté.

« Le roi a terminé notre entretien en me disant qu'il ne pouvait ni ne voulait prendre un pareil engagement, et qu'il devait, pour cette éventualité comme pour toute autre, se réserver la faculté de consulter les circonstances.

« Quoique ce refus nous parût injustifiable, notre désir de conserver à l'Europe les bienfaits de la paix était tel que nous ne rompîmes pas les négociations, et que, malgré votre impatience légitime, craignant qu'une discussion ne les entravât, nous vous avons demandé d'ajourner nos explications jusqu'à aujourd'hui.

« Aussi notre surprise a-t-elle été profonde, lorsque hier nous avons appris que le roi de Prusse avait notifié par un aide de camp à notre ambassadeur qu'il ne le recevrait plus, et que, pour donner à ce refus un caractère non équivoque, son gouvernement l'avait communiqué officiellement aux cabinets de l'Europe.

« Nous apprenions en même temps que M. le baron de Werther avait reçu l'ordre de prendre un congé et que des armements s'opéraient en Prusse.

« Dans ces circonstances, tenter davantage pour la conciliation eût été un oubli de dignité et une imprudence. Nous n'avons rien négligé pour éviter la guerre ; nous allons nous préparer à soutenir celle qu'on nous offre, en laissant à chacun la part de responsabilité qui lui revient.

« Dès hier, nous avons rappelé nos réserves, et, avec votre concours, nous allons prendre immé-

diatement les mesures nécessaires pour sauvegarder les intérêts, la sécurité et l'honneur de la France. »

CHAPITRE XII

Journée du 15 juillet. — Séance du Sénat. — Séance du Corps législatif. — Projet de loi présenté par le gouvernement. — Discours de M. Thiers. — Proposition de M. Jules Favre pour demander que toutes les dépêches soient communiquées à la Chambre. — Véritable sens de cette proposition. — Vote contraire. — La Chambre se retire dans ses bureaux pour nommer la commission chargée d'examiner les projets de lois présentés par le gouvernement. — Rapport de la commission. — Reprise de la discussion. — Discours de M. Gambetta. — L'existence d'une dépêche prussienne contestée par l'orateur. — Vote de la Chambre.

Dans la matinée du 15 juillet, le conseil s'était réuni sous la présidence de l'Empereur, afin d'arrêter définitivement les termes de la communication que nous venons de reproduire. Elle devait être faite simultanément au Sénat et à la Chambre. En conséquence, je me rendis au Sénat pendant que mon collègue le garde des sceaux la lisait au Corps législatif.

L'accueil que le Sénat fit à cette déclaration parut être unanime. Autour de la tribune et dans toutes les parties de la salle, ce ne fut qu'un seul cri d'enthousiasme, et la séance fut levée sur la proposition du président, « en témoignage d'ar-

dentes sympathies pour les résolutions prises par l'Empereur [1]. »

Au Corps législatif, où je me rendis aussitôt après, l'assemblée n'offrait pas le même caractère d'unanimité. Lorsque j'y arrivai, la discussion venait de s'engager après un vote d'urgence contre lequel s'étaient levés environ seize ou vingt députés de la gauche.

Ces débats sont trop connus pour qu'il soit utile de les reproduire ici; il suffit de rappeler qu'on en trouve le procès-verbal *in extenso* dans le *Journal officiel* du 16 juillet 1870 ou dans les *Annales du Corps législatif* pour 1870, au VIe volume, page 67 et suivantes.

La plupart des objections et des reproches qui furent adressés ce jour-là au gouvernement ont trouvé leur réponse dans le récit que nous venons de faire des événements et des négociations qui ont précédé la dernière résolution et l'appel des réserves. Cependant, pour ne rien omettre, je crois devoir, au risque de fatiguer le lecteur par quelques répétitions inévitables, rappeler les points principaux de ces débats.

[1] Procès-verbal de la séance du Sénat du 15 juillet 1870, *Annales du Sénat et du Corps législatif*. — Session de 1870, tome VIe, page 39.

Le discours de M. Thiers, qui est à proprement parler la seule attaque sérieuse dirigée contre la politique du cabinet, peut se résumer ainsi :

La négociation a été mal commencée, parce qu'il ne fallait pas, au début, tenir un langage aussi énergique.

Elle a été mal suivie, parce qu'il fallait s'arrêter après le désistement du prince Léopold.

Elle a été mal terminée, parce que, la faute commise, « il fallait donner à l'Europe le temps d'intervenir, ce qui n'empêchait pas que les armements continuassent, et il ne fallait pas se hâter d'apporter ici (devant la Chambre), dans le moment où la susceptibilité française devait être le plus exigeante, des faits qui devaient causer une irritation dangereuse [1]. » C'était donc uniquement par la faute du cabinet que nous avions la guerre.

Pour répondre à ces trois reproches, il faut absolument, ou reprendre jour par jour l'historique des circonstances qui ont successivement conduit le gouvernement aux résolutions finales qu'il a cru devoir soumettre à la Chambre, ou se fier à la mémoire du lecteur, lui demander de tenir présents à sa pensée l'enchaînement et le détail des faits, et se

[1] Paroles de M. Thiers (procès-verbal de la séance).

contenter de les indiquer sommairement pour une seconde fois. Ce dernier parti est le seul possible; nous le prenons donc, tout en faisant observer que la vraie réponse est bien plus dans les pages qui précèdent que dans les lignes qui suivent.

Le premier reproche s'adresse au langage énergique par lequel le gouvernement a répondu, le 6 juillet, à l'interpellation de M. Cochery. C'est là évidemment ce que signifient ces mots : « Vous avez mal commencé. » Or ce langage, nous l'avons déjà dit, qui en est responsable ? Le gouvernement prussien, qui, en refusant d'ouvrir, soit directement avec nous, soit indirectement par l'intermédiaire d'autres cabinets, des pourparlers diplomatiques, nous a forcés de devancer, par une déclaration énergique, l'accomplissement prochain de ses coupables intrigues, l'élection du prince prussien par les cortès. Croit-on que nous n'eussions pas préféré pouvoir dire à la Chambre : « Nous négocions depuis trois jours, et tant que nous négocions nous ne pouvons parler ? » Mais c'était précisément ce qui nous manquait, et nous n'avons pu commencer une négociation qu'à Ems deux jours plus tard et dans de détestables conditions. Ainsi donc, le commencement n'était pas ce que nous eussions désiré, mais il était imposé par les circon-

stances, savoir, d'une part, le déni de discussion de la Prusse, et, de l'autre, l'imminence de l'élection des cortès [1].

Second reproche : la négociation a été mal suivie, parce qu'il fallait s'arrêter après le désistement du prince Léopold et se contenter du télégramme de Sigmaringen.

Ici, il devient absolument impossible de résumer la réponse, et on ne peut faire autrement que de renvoyer le lecteur à ce qui a été dit précédemment. Nous avons exposé toutes les phases successives de la négociation, et nous ne saurions les reproduire maintenant sans jeter de la confusion dans le récit au lieu de l'éclairer. En voici le sommaire :

Télégramme du prince Antoine annonçant à Madrid le désistement de son fils, silence de la Prusse, nécessité pour la France d'obtenir la participation de la Prusse à cet acte du prince Léopold, refus du roi de Prusse, demande de garantie pour l'avenir, second refus du roi, approbation tardive du désistement du prince Léopold, *résolution du gouvernement de se contenter de cette approbation quant à la Prusse et de demander la*

[1] Cette question a déjà été traitée au chap. II.

garantie de l'avenir à un congrès européen, provocation préméditée du cabinet de Berlin, mobilisation et mouvement des troupes prussiennes, nécessité pour le gouvernement de se mettre en état de défense.

Sans revenir sur aucun des développements que nous avons déjà donnés, nous ferons observer seulement que, pendant toute la journée du 14, le gouvernement était bien décidé à s'arrêter là et à recourir aux bons offices de l'Europe. Quelle est la circonstance qui a changé sa résolution? La nécessité de la défense.

Troisième grief : la faute commise, il fallait donner le temps à l'Europe d'intervenir, ce qui n'empêchait pas de continuer les armements, et ne pas se hâter d'apporter à la Chambre des faits qui devaient causer une irritation dangereuse.

Non-seulement l'Europe avait eu le temps d'intervenir, mais elle était intervenue, et l'Angleterre avait fait, le 14, au cabinet de Berlin, une proposition de médiation pacifique, qui avait été rejetée le 15 par la Prusse. Dès le début de l'affaire, l'empereur Alexandre, qui nous était alors sympathique, avait engagé le roi à ordonner au prince Léopold de retirer sa candidature et le roi avait refusé. Nous n'avions plus rien à attendre de l'intervention de

l'Europe, si ce n'est ce que nous avions voulu lui demander la veille. Et si nous avions dû précipiter notre communication à la Chambre, c'est qu'il ne s'agissait plus de négocier, il fallait se défendre. Or comment pouvait-on organiser la défense, appeler la garde mobile à l'activité, sans un vote des Chambres? comment pouvait-on demander ce vote aux Chambres sans leur apporter le récit des faits qui le motivaient?

Ce qui paraît avoir été oublié dans toute l'argumentation de cette séance, c'est que les Prussiens étaient déjà en mouvement et qu'il ne s'agissait pas de déclarer la guerre, mais de se défendre contre une agression commencée et de se préparer à une guerre virtuellement déclarée. On ne pouvait plus attendre. Peut-être avait-on même trop attendu.

Je n'ai pas l'intention d'analyser et encore moins de reproduire les débats de cette séance, dans laquelle M. le garde des sceaux, soutenu par la majorité, eut à lutter contre les attaques les plus passionnées. Des discussions de ce genre, où les orateurs paraissent se prendre corps à corps, ne peuvent pas se résumer, il faut les entendre ou les lire; mais, ainsi que je l'ai dit, il y a certains points, certains incidents qui exigent une réponse ou une explication.

M. le ministre de la guerre avait soumis à la Chambre deux projets de loi, l'un pour l'appel à l'activité de la garde mobile, l'autre relatif aux engagements volontaires ; il avait demandé et obtenu l'urgence. Le gouvernement avait de même obtenu l'urgence pour deux autres lois de crédits.

Un député, M. Pinard, avait demandé que la Chambre se rendît aussitôt dans ses bureaux pour nommer la commission chargée d'examiner les propositions du gouvernement.

Après une discussion acerbe, dans laquelle la véracité des déclarations du gouvernement fut plus d'une fois contestée, M. Jules Favre, appuyé par un certain nombre de ses collègues de l'opposition, avait déposé sur le bureau la proposition suivante, sur laquelle il réclamait un vote immédiat : « Nous demandons communication des dépêches, et notamment de celles par lesquelles le gouvernement prussien a notifié ses résolutions aux gouvernements étrangers. »

Pour bien apprécier la portée de cette résolution, comme l'appelait son auteur, il est nécessaire de rappeler qu'il avait formellement nié l'existence de ces documents. « La dépêche aux gouvernements étrangers n'existe pas, avait-il dit, c'est un document fictif, » langage à peu près identique avec

celui dont M. de Bismarck se servit plus tard dans le factum qu'il publia pour justifier la Prusse aux yeux de l'Europe.

Je ne m'étendrai pas sur la distinction subtile qu'on a voulu établir entre une dépêche écrite et une dépêche télégraphique. Cette distinction n'existe ni en théorie ni en pratique, et je pourrais citer de nombreux exemples où les documents les plus officiels et les plus importants ont été transmis par la voie télégraphique seule. Il m'en est passé par les mains un grand nombre de ce genre pendant le cours de ma longue carrière diplomatique, tels que des textes de notes-identiques dans les affaires de Pologne et de Grèce, et jusqu'à des textes de conventions. Un télégramme ou une dépêche sont des documents de même valeur, et lorsque les télégrammes sont chiffrés, ils acquièrent un double degré d'authenticité, parce que l'acte même du déchiffrement constitue un contrôle à l'abri de toute erreur.

Mais la négation était péremptoire. Il n'existait pas, disait-on, de dépêche prussienne adressée aux gouvernements étrangers.

Or voici ce qui s'était passé : M. de Bismarck, comme nous l'avons déjà dit, avait adressé à ses agents à l'étranger le télégramme que l'on connaît

et leur avait prescrit de le communiquer aux gouvernements près desquels ils étaient accrédités.

Certains chefs ou ministres de ces gouvernements avaient remis à nos agents le texte de la communication qui leur avait été faite par le ministre de Prusse.

Nos agents nous avaient aussitôt transmis ce texte par le télégraphe et en chiffres.

Nous avions donc bien entre les mains les textes de la communication faite par M. de Bismarck aux cabinets étrangers.

Ils étaient identiques, irrécusables, parfaitement officiels et parfaitement exacts. On ne connaissait pas alors la théorie des erreurs de copistes.

Maintenant, je le demande, est-il possible, pour un homme sincère, que l'ambition ou la haine n'aveuglent pas, de voir, dans toutes les subtilités soulevées autour de ces questions, autre chose qu'un parti pris d'opposition ?

Vous n'avez pas, disait-on, la *dépêche prussienne !* Mais, en vérité, cela tombe sous le sens. Comment aurions-nous eu la dépêche prussienne ? Il eût fallu pour cela que le gouvernement prussien la remît à notre chargé d'affaires ou notre ambassadeur, en même temps qu'il la faisait remettre aux cabinets étrangers.

Nous avions tout ce qu'on pouvait avoir. Nous en avions le texte transmis officiellement et littéralement par nos propres agents, et si nous hésitions à placer sous les yeux de la Chambre les dépêches de nos agents qui contenaient le texte prussien et qui racontaient de quelle manière les représentants de la Prusse l'avaient communiqué aux cabinets étrangers, c'est qu'une dépêche placée sous les yeux de la Chambre, entre par cela même dans la publicité et qu'il nous paraissait inopportun de livrer au public de tous les pays la manière dont nos agents avaient obtenu leurs informations.

Supposons, par exemple, ce qui n'a pas eu lieu [1], supposons qu'en Saxe, le ministre des affaires étrangères, après avoir reçu la communication prussienne, eût dit au ministre de France accrédité à Dresde : « Je viens de recevoir du ministre de Prusse une communication qui me paraît un bien fâcheux symptôme. Le cabinet de Berlin nous informe que le roi, mécontent de l'insistance que mettait l'ambassadeur de France à lui demander des garanties contre le retour de la candidature Hohenzollern, lui a fait dire qu'il ne voulait plus le recevoir. Tenez, voici le texte de la dépêche, il est

[1] Il va sans dire que ceci est une hypothèse destinée à mieux expliquer notre pensée, et qui ne repose sur aucun fait réel.

bref, mais sévère et calculé pour produire un grand effet en Allemagne et en France. Vous connaissez mes sympathies pour votre cause et vous savez que je déplore cette provocation de la Prusse qui menace de troubler la paix européenne ; je vous autorise à informer votre gouvernement de cette communication prussienne ; mais veuillez faire en sorte que cette information lui parvienne sans nous compromettre et surtout que je ne sois pas nommé. »

N'eût-il pas été convenable, dans ce cas, de prendre en sérieuse considération les égards dus à l'agent ou au cabinet étranger auquel nous devions l'information ? pouvions-nous livrer leurs noms au public européen en plaçant sous les yeux de la Chambre la dépêche confidentiell equi nous transmettait l'information ?

Or, ce qu'on n'avait pas fait en Saxe, on l'avait fait ailleurs, et de là venait le désir du gouvernement de ne communiquer les pièces diplomatiques relatives à cet incident qu'à une commission qui les apprécierait au nom de la Chambre. De cette façon, on conciliait à la fois les exigences légitimes de la discussion parlementaire et la nécessité de ne pas compromettre la situation de nos agents à l'extérieur.

Une autre circonstance faillit donner à la propo-

sition de M. Jules Favre une signification beaucoup plus large et beaucoup plus étendue que celle qu'elle avait paru avoir au début.

Un député, M. Paul Bethmont, signataire de la demande de scrutin qui l'avait appuyée, déclara que, dans sa pensée et dans celle de la Chambre (d'après son avis), « c'était au fond et en langage parlementaire *la question de guerre ou de paix* qu'il avait voulu poser[1]. »

Cette interprétation du vote que la Chambre allait être appelée à rendre était inadmissible à tous les points de vue ; la question de paix ou de guerre ne pouvait être introduite dans le débat comme question secondaire et accidentelle. C'est ce que démontra en quelques mots un autre député, M. Buffet. « Il m'est impossible, dit-il, d'accepter la position telle qu'elle résulterait des paroles de l'honorable M. Bethmont; en votant sur la question de communications de pièces, je n'entends en aucune manière préjuger la résolution de la Chambre... En demandant cette communication, je n'entends nullement, comme l'indiquait l'honorable M. Bethmont, me prononcer sur la question même. »

Après ces paroles, la signification du vote était

[1] Voy. le procès-verbal de la séance. *Journal officiel* du 16 juillet 1870.

parfaitement définie, et, chose singulière, si l'impatience de la Chambre n'avait pas imposé pour ainsi dire la clôture de l'incident, il est probable que le vote eût été reconnu de part et d'autre comme inutile, car en consultant le procès-verbal de la séance, on trouve après le discours de M. Buffet une phrase lancée de sa place par M. Jules Favre et ainsi conçue : « Nous demandons que les dépêches soient communiquées à la commission, » et sur ce terrain tout le monde était d'accord.

Quoi qu'il en soit, et sans doute par suite de cette confusion qui est inséparable des emportements d'une assemblée où peu de personnes savent se contenir, le vote eut lieu, et sur 243 votants, 159 se déclarèrent contre la communication des dépêches et 84 pour.

J'avoue que, pour ma part, je n'ai jamais bien saisi la portée de ce vote après la déclaration finale de M. Jules Favre. N'étant pas député, je n'avais pas à voter, mais si j'avais dû le faire, je n'aurais eu aucune difficulté à voter pour la proposition, du moment que son auteur la réduisait à une communication de pièces à la commission.

Cependant ce scrutin, malgré l'évidence des faits, qui ressort du procès-verbal de la séance, a été souvent cité comme donnant la juste mesure de

la majorité et de la minorité, telles qu'elles se sont dessinées dans la Chambre sur la politique du cabinet. C'est pour rétablir la vérité sur ce point, que nous sommes entrés dans les détails nécessaires à la démonstration.

Aussitôt après le vote, la Chambre se retira dans ses bureaux pour nommer la commission chargée d'examiner les projets de lois qui avaient été présentés par le gouvernement et sur lesquels l'urgence avait été déclarée.

Cette commission fut ainsi composée : le duc d'Albuféra, président ; le comte de Kératry, secrétaire ; Dréolle ; le comte de Lagrange ; le marquis de Talhouët ; M. Pinard (du Nord) ; Sénart, Chadenet, Millon. Trois ministres furent invités à s'y rendre : M. le garde des sceaux, M. le ministre de la guerre et le ministre des affaires étrangères.

Le même jour, à neuf heures et demie du soir, la Chambre, de nouveau réunie en séance publique, reçut communication du rapport de la commission, qu'il nous faut reproduire en entier :

Rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner les quatre projets de lois présentés par le gouvernement au Corps législatif le 15 *juillet* 1870.

Messieurs, vous avez renvoyé à l'examen d'une même commission quatre projets de lois ayant pour objet :

1° D'accorder au ministre de la guerre un supplément de crédit de 50 millions sur le budget extraordinaire de 1870;

2° D'accorder au ministère de la marine, sur l'exercice de 1870, au delà des crédits ouverts par la loi de finances du 8 mai 1869, des crédits montant à la somme de seize millions;

3° D'appeler à l'activité la garde nationale mobile;

4° Les engagements volontaires en temps de guerre.

Chacun des membres de la commission nous ayant exposé les différentes opinions émises dans leurs bureaux respectifs, et la majorité de nos collègues ayant été invités à demander au gouvernement la communication des pièces diplomatiques, votre commission a entendu successivement, M. le garde des sceaux, M. le maréchal ministre de la guerre et M. le ministre des affaires étrangères.

M. le ministre de la guerre nous a justifié en peu de mots l'urgence des crédits demandés, et ses explications catégoriques, en même temps qu'elles nous conduisaient à l'approbation des projets de lois, nous montraient que, inspirés par une sage prévoyance, les deux administrations de la guerre et de la marine se trouvaient en état de faire face avec une promptitude remarquable aux nécessités de la situation.

Votre commission a ensuite entendu M. le garde des sceaux et M. le ministre des affaires étrangères.

Des pièces diplomatiques nous ont été communiquées, et sur ces textes, des explications très-complètes et très-nettes nous ont été fournies.

Nous savions répondre au vœu de la Chambre, en nous enquérant avec soin de tous les incidents diplomatiques. Nous avons la satisfaction de vous dire, messieurs, que le gouvernement, dès le début de l'incident et depuis la pre-

mière phase des négociations jusqu'à la dernière, a poursuivi loyalement le même but.

Ainsi, la première dépêche, adressée à notre ambassadeur, arrivé à Ems pour entretenir le roi de Prusse, se termine par cette phrase qui indique que le gouvernement a nettement formulé sa légitime prétention :

« Pour que cette renonciation, écrivait M. le duc de Gramont à M. Benedetti, produise son effet, il est nécessaire que le roi de Prusse s'y associe et nous donne l'assurance qu'il n'autorisera pas de nouveau cette candidature.

« Veuillez vous rendre immédiatement auprès du roi pour lui demander cette déclaration. »

Ainsi, ce qui est resté le point litigieux de ce grand débat a été posé dès la première heure, et vous ne méconnaîtrez pas l'importance capitale de ce fait resté ignoré, il faut bien le dire, de l'opinion publique.

Mais de même que Sa Majesté le roi de Prusse s'était déjà refusé à donner la satisfaction légitime réclamée par le gouvernement français, qui avait tout attendu d'abord de la courtoisie officieuse de l'ambassadeur de Prusse, parti de Paris pour aplanir le différend, l'ambassadeur de France, intervenu directement près du roi Guillaume, n'a recueilli que la confirmation d'un fait qui ne donnait aucune garantie pour l'avenir.

Malgré ces faits déjà trop graves, votre commission a voulu prendre et a reçu communication de dépêches émanant de plusieurs de nos agents diplomatiques, dont les termes sont uniformes et confirment, comme il a été déclaré au Corps législatif et au Sénat, que M. de Bismarck a fait connaître officiellement aux cabinets d'Europe que Sa Majesté le roi de Prusse avait refusé de recevoir de nouveau l'ambassadeur de France et lui avait fait dire par un aide de

camp qu'elle n'avait aucune communication ultérieure à lui adresser.

En même temps, nous avons acquis la preuve que, dès le 14 juillet au matin, pendant que les négociations se poursuivaient, des mouvements de troupes importants étaient ordonnés de l'autre côté du Rhin.

De plus, des pièces chiffrées ont été mises sous nos yeux, et, comme tous vos bureaux l'ont bien compris, le secret de ces communications télégraphiques doit être conservé par votre commission, qui, en vous rendant compte de ses impressions, a conscience de son devoir vis-à-vis de vous-même, comme vis-à-vis du pays.

Le sentiment profond produit par l'examen de ces documents est que la France ne pouvait tolérer l'offense faite à la nation, que notre diplomatie a rempli son devoir en circonscrivant ses légitimes prétentions sur un terrain où la Prusse ne pouvait se dérober comme elle en avait l'intention et l'espérance.

En conséquence, messieurs, votre commission est unanime pour vous demander de voter les projets de lois que vous présente le gouvernement.

Nous vous le répétons : à nos sentiments personnels se sont ajoutées de nouvelles convictions fondées sur les explications que nous avons reçues, et c'est avec l'accent de la confiance dans la justice de notre cause et animés de l'ardeur patriotique que nous savons régner dans cette Chambre que nous vous demandons, messieurs, de voter ces lois, parce qu'elles sont prudentes comme instruments de défense, et sages comme expression du vœu national.

Aussitôt après la lecture de ce rapport, la discus-

sion fut reprise et M. Gambetta monta à la tribune.

Comme M. Jules Favre, il commença par contester l'existence d'une dépêche prussienne communiquant aux cabinets étrangers le refus du roi de Prusse de recevoir l'ambassadeur de France.

Le président de la commission l'interrompit par ces mots : « La commission l'a lue, » et le ministre des affaires étrangères ajouta : « Je déclare que j'ai communiqué la pièce à la commission et qu'elle l'a lue. »

Voici en effet ce qui s'était passé à la commission.

Le gouvernement avait reçu de plusieurs de ses agents des dépêches dont la substance se résume ainsi : « Le ministre ou le chargé d'affaires de Prusse a fait aujourd'hui, par ordre de M. de Bismarck, au gouvernement de *** la communication suivante : Après que la nouvelle de la renonciation du prince héréditaire de Hohenzollern eut été officiellement communiquée au gouvernement impérial de France, par le gouvernement royal d'Espagne, l'ambassadeur français à Ems demanda de nouveau à Sa Majesté le roi de l'autoriser de télégraphier à Paris que Sa Majesté le roi s'engageait pour tout le temps à venir à ne jamais donner de nouveau son con-

sentement, si les Hohenzollern revenaient de nouveau à leur candidature. Sur ce, Sa Majesté le roi refusa de recevoir encore l'ambassadeur français, et lui fit dire par l'aide de camp de service que Sa Majesté n'avait rien de plus à communiquer à l'ambassadeur. »

Il avait placé ces dépêches sous les yeux de la commission, qui en avait pris connaissance, et par conséquent la commission avait bien lu le *texte officiel de la communication faite par ordre de M. de Bismarck aux cabinets étrangers.*

En présence de ce fait, M. Gambetta, il faut lui rendre cette justice, n'insista plus; mais il ajouta deux observations, la première sous forme de question, la seconde sous forme de réclamation.

1° Est-il vrai que la communication ait été faite à tous les cabinets étrangers, ou seulement à ceux du sud de l'Allemagne?

Voici la réponse : La communication a été faite à d'autres cabinets que ceux de l'Allemagne du Sud, notamment à Londres, à Berne, et d'autres encore, de l'aveu même du gouvernement prussien[1].

2° Le devoir du gouvernement est de communi-

[1] Dépêche de M. de Bismarck au comte Bernstorff, document anglais, 3me cahier, n° 8.

quer les dépêches, non pas seulement à la commission, mais à la Chambre et à l'Europe.

Réponse : Le devoir du gouvernement était de se conformer au vote que la Chambre venait d'émettre quelques heures auparavant avec une majorité de 159 voix contre 84. Il n'était pas possible dans une circonstance aussi grave de se mettre en contradiction avec la majorité.

Je ne poursuivrai pas plus loin l'examen des questions multiples qui furent soulevées dans cette longue et mémorable séance; il suffit pour la connaissance de la situation d'avoir indiqué sommairement, comme je viens de le faire, les principaux arguments de la discussion. La lecture du procès-verbal peut seule, je le répète, donner une idée parfaitement exacte de ce genre de débat, où chacun intervient à sa guise, sans respect pour la parole des autres, et n'hésite pas à lancer de sa place, tantôt des observations banales, tantôt des interruptions scandaleuses. Cette absence d'ordre et de retenue, contre laquelle aucun président ne peut malheureusement réagir, enlève aux discussions des assemblées françaises toute apparence de dignité et, il ne faut pas se le dissimuler, abaisse considérablement le niveau des débats. On éprouve un sentiment de pénible surprise quand on voit tout le

temps qui se consomme ainsi en violences de langage au lieu de s'employer en sérieuse polémique, et l'on reconnaît avec tristesse, que, d'un côté comme de l'autre, les cris, les interruptions, les emportements produisent, après quelques heures, une surexcitation maladive, dans laquelle le débat s'éteint plutôt qu'il ne s'achève.

Il est certain qu'avec plus de calme, la discussion étant plus complète, aurait pu éclaircir jusqu'à l'évidence quelques points qui sont restés obscurs. Mais le calme n'était pas à l'ordre du jour, et, il faut le dire, la situation exceptionnelle ne s'y prêtait guère. Chaque heure de retard mesurait un progrès des armées prussiennes, et nous n'avions pas une minute à perdre. En réalité, qu'on ne l'oublie pas, la guerre avait été sinon déclarée, du moins commencée par la Prusse, à partir du 13 juillet.

Les quatre projets de lois présentés par le gouvernement furent mis aux voix.

Le premier fut adopté par 245 voix contre 10, le second par 245 voix contre 1, le troisième et le quatrième par 243 voix contre 1.

CHAPITRE XIII

Séance du Sénat le 16 juillet. — Rapport de la commission. — Violation du territoire français à Sierck. — Nouvelle démentie dans la journée. et confirmée le soir. — Discussion relative au rapport de la commission du Corps législatif. — Explication d'une erreur contenue dans ce rapport. — Le gouvernement accusé par les Prussiens et les Français hostiles d'avoir caché et dénaturé des dépêches. — Réponse à ces calomnies. — Tentative de médiation de la part de l'Angleterre, de la Russie et de la Bavière. — Comment elles demeurent sans résultat.

Le lendemain, 16 juillet, la commission du Sénat se réunit dans son bureau pour examiner les quatre projets de lois dont elle avait été saisie la veille, aussitôt après la communication du gouvernement. J'y fus appelé et y répétai l'exposé des faits tel que je l'avais soumis à la commission du Corps législatif, plaçant sous les yeux de messieurs les sénateurs les mêmes dépêches que j'avais communiquées la veille à messieurs les députés.

Vers quatre heures, M. Rouher, rapporteur de la commission, donna lecture du rapport suivant :

Messieurs les sénateurs, le Sénat est saisi par le gouvernement de l'examen de quatre projets de lois :

Le premier propose l'ouverture au ministre de la guerre d'un crédit de 50 millions au budget extraordinaire de 1870;

Le second a pour objet d'accorder au ministre de la marine, sur l'exercice de 1870, et en outre des crédits ouverts par la loi de finances du 8 mai 1869, des crédits nouveaux s'élevant à 16 millions de francs;

Le troisième autorise l'appel à l'activité de la garde nationale mobile;

Le quatrième permet les engagements volontaires pour la durée de la guerre.

Toutes ces mesures ont le même but : préparer nos moyens de défense à raison de la guerre imminente entre la France et la Prusse.

M. le ministre des affaires étrangères s'est rendu dans le sein de la commission. Il lui a exposé avec étendue et en lui donnant lecture de toutes les pièces importantes, la conduite des négociations entamées à Ems depuis le 6 juillet avec le roi de Prusse.

Votre commission a reconnu à l'unanimité que ces négociations avaient été suivies avec fermeté et modération de la part de la France. Tous les griefs signalés par les déclarations du gouvernement lui ont paru à la fois fondés et légitimes. Elle a constaté notamment, avec une émotion indignée, qu'une dépêche du ministre des affaires étrangères de Prusse, communiquée aux diverses puissances, dénaturait une situation déjà tendue et regrettable, en déclarant que le roi Guillaume aurait refusé de recevoir notre ambassadeur. Nous nous disposions à vous retracer les points principaux de ces faits diplomatiques, lorsque le bruit non officiel s'est répandu d'une violation par les troupes prussiennes, de notre territoire, à Sierck, sur la frontière de la Moselle.

Réelle ou fausse, cette nouvelle prouve au moins, que le temps des discussions est passé. Disons seulement que la responsabilité de la guerre n'appartient point à ceux qui la déclarent pour défendre leur dignité, mais à ceux dont l'ambition inquiète porte atteinte à la sécurité d'une autre nation et jette le trouble dans les intérêts du monde.

Votre commission vous propose à l'unanimité l'adoption des quatre projets de lois.

On remarquera dans ce rapport l'allusion faite à une nouvelle qui ne pouvait manquer de produire sur l'assemblée une très-vive impression : la violation de notre territoire par des troupes prussiennes à un endroit voisin de la frontière, nommé Sierck.

Voici l'explication de cet incident :

Je m'étais rendu dans la matinée auprès de l'Empereur à Saint-Cloud, et je revenais à Paris, lorsque ma voiture se croisa avec celle de M. le maréchal Lebœuf. Nous descendîmes tous deux sur la route pour échanger quelques paroles, et M. le maréchal m'annonça qu'on venait d'apprendre, par une dépêche de Thionville, que des ennemis avaient passé la frontière en armes près de Sierck. J'avais communiqué cette information à la commission du Sénat quelques heures plus tard, et le rapport en faisait mention.

Dans la journée, une seconde dépêche vint con-

tredire la première, et je m'empressai d'en faire prévenir M. le président du Sénat, afin d'éviter que l'erreur ne se glissât dans son rapport. Quand ce message lui parvint, il était trop tard pour changer complétement le rapport, mais il put, par un remaniement de la phrase, présenter comme un bruit non officiel et incertain ce qui, dans la matinée, avait été donné comme une nouvelle positive.

En même temps, le *Journal officiel* publiait la note suivante ; « Une dépêche télégraphique de Thionville, communiquée au Sénat, a annoncé que les troupes prussiennes étaient entrées sur le territoire français près de cette ville. Un télégramme ultérieur a démenti le fait. »

Cependant, dans la soirée, une troisième dépêche, et cette fois-ci une dépêche certaine, vint rétablir l'authenticité de la première et confirmer la violation du territoire à la frontière, près de Sierck ; mais l'heure était trop avancée, l'impression du *Journal officiel* était terminée, et on ne pouvait plus rétablir la première version.

Revenons maintenant au rapport de la commission du Corps législatif, dont un passage a donné lieu à une polémique rétrospective sur laquelle il est nécessaire de s'expliquer.

On lit dans ce document : « Des pièces diplo-

matiques nous ont été communiquées, et, *sur ces textes, des explications très-complètes et très-nettes* nous ont été fournies. Nous devions répondre au vœu de la Chambre, en nous enquérant avec raison de tous les incidents diplomatiques. Nous avons la satisfaction de vous dire, messieurs, que le gouvernement, *dès le début de l'incident, et depuis la première phase des négociations jusqu'à la dernière, a poursuivi loyalement le même but.* »

« Ainsi, la première dépêche adressée à notre ambassadeur arrivé à Ems pour entretenir le roi de Prusse, se termine par cette phrase qui indique que le gouvernement a nettement formulé sa légitime prétention :

« Pour que cette renonciation, écrivait M. le duc de Gramont à M. Benedetti, produise son effet, il est nécessaire que le roi de Prusse s'y associe et nous donne l'assurance qu'il n'autorisera pas de nouveau cette candidature. Veuillez vous rendre immédiatement auprès du roi pour lui demander cette déclaration. »

Il y a dans ce passage du rapport deux parties distinctes.

La première est une affirmation résultant « des explications très-complètes et très-nettes qui ont été fournies par les ministres sur les textes des pièces

diplomatiques communiquées. » Elle est ainsi conçue : « Dès le début de l'incident, et depuis la première phase des négociations jusqu'à la dernière, le gouvernement a poursuivi loyalement le même but. »

La seconde partie est une citation à l'appui de cette affirmation. Le rapport rappelle la phrase finale de la dépêche adressée le 12 juillet, à sept heures du soir, au comte Benedetti : « Pour que cette renonciation (la renonciation du prince de Hohenzollern) produise son effet, il est nécessaire que le roi de Prusse s'y associe et nous donne l'assurance qu'il n'autorisera pas de nouveau cette candidature. »

Mais, par une erreur manifeste, qui ne peut s'attribuer qu'à la rapidité extraordinaire avec laquelle le rapport a dû être rédigé, dans le court intervalle des deux séances de la journée, cette dépêche du 12 juillet est mentionnée comme étant *la première* dépêche adressée à notre ambassadeur arrivé à Ems pour entretenir le roi de Prusse. Or, le comte Benedetti, arrivé à Ems le 8 juillet, à onze heures du soir, y avait déjà reçu plusieurs dépêches avant de recevoir celle dont la phrase finale est citée dans le rapport.

Occupons-nous d'abord de la première partie,

c'est-à-dire de la déclaration, que « depuis la première phase des négociations jusqu'à la dernière, le gouvernement avait poursuivi loyalement le même but. » C'était en effet un point fort important à constater et sur lequel le gouvernement avait particulièrement insisté devant la commission.

Or quel était le but ? Ceux qui auront lu les chapitres précédents n'hésiteront pas à le définir ainsi : « Obtenir par la participation et le concours du roi, dans le retrait de la candidature Hohenzollern, une garantie suffisante contre le retour de pareilles complications. » C'est ainsi que le gouvernement l'avait d'ailleurs formulé dès le début de la négociation.

La première dépêche adressée au comte Benedetti à Ems est du 7 juillet. Elle pose la question en ces termes : « Le gouvernement du roi n'approuve pas l'acceptation du prince de Hohenzollern et lui donne l'ordre ou le conseil (ce qui au fond est la même chose) de revenir sur cette détermination. » Ainsi donc la première dépêche recherche la participation directe et explicite du roi dans la renonciation du prince, comme garantie suffisante de l'avenir.

La seconde dépêche est du 9 juillet, à une heure cinquante minutes du soir. Elle recommande au

comte Benedetti de ne pas voir le prince de Hohenzollern, mais de s'adresser uniquement au roi. C'est toujours le même ordre d'idées.

Les cinq autres dépêches suivantes, qui sont du 9 au soir, du 10 à différentes heures de la journée et du 11 à une heure du matin, se réfèrent à la marche de la négociation, sans contenir de nouvelles instructions.

La huitième dépêche, du 11, à six heures cinquante minutes du soir, répondant à la correspondance du comte Benedetti du 9, confirme les premières instructions et réclame toujours la même garantie, savoir la participation explicite du roi, en lui demandant d'intervenir par un ordre pour faire retirer la candidature.

La neuvième dépêche, du 12, à deux heures quinze minutes après-midi, est relative au délai demandé par le roi avant de faire connaître sa réponse.

La dixième dépêche, expédiée en même temps que la précédente et sous forme très-confidentielle, recommande à l'ambassadeur de faire tous ses efforts pour obtenir que la participation du roi soit *consentie par lui* ou résulte des faits d'une manière *saisissable*.

Donc, jusque-là, le gouvernement n'a pas varié ;

il poursuit toujours le même but. Il cherche une garantie contre le retour des complications dans la participation du roi au retrait de la candidature.

A ce moment de la négociation, le désistement du prince Léopold se produit sans la participation et sans le concours du roi.

Que fait alors le gouvernement? Il écrit à l'ambassadeur « que, pour que cette renonciation produise son effet, il est nécessaire que le roi s'y associe et donne l'assurance qu'il n'autorisera pas de nouveau la candidature. » La garantie que le gouvernement recherchait dans la participation du roi au désistement, avant qu'il se produisît, il continue à la rechercher après, dans l'adhésion du roi à l'acte du prince et dans la consécration royale de ses conséquences.

C'est là l'objet de la dépêche écrite le 12, à sept heures du soir, et citée dans le rapport.

Donc, comme le dit le rapport, « dès le début de l'incident, et depuis la première phase des négociations jusqu'à la dernière, le gouvernement a poursuivi loyalement le même but. »

La commission avait été amenée à cette conclusion par les *explications très-complètes et très-nettes* données par le gouvernement sur les textes des pièces diplomatiques qui avaient passé sous ses

yeux, et le résumé chronologique que nous venons de reproduire n'est autre chose que le sommaire de ces explications.

Pour démontrer l'exactitude rigoureuse de la conclusion, il eût suffi de citer la première dépêche du 7 juillet et de faire ressortir l'enchaînement logique qui relie ensemble les phases successives de la négociation.

Par une erreur matérielle qui, d'ailleurs, n'infirme en rien, comme je viens de le prouver, l'affirmation du rapport, la dépêche du 12 juillet y fut citée comme étant la première dépêche adressée à Ems au début de la négociation. C'est là la seconde partie du passage qui a soulevé la polémique passionnée et rétrospective dont la réfutation nous oblige à ces développements.

Cette erreur, je l'ai déjà dit, s'explique en réalité par la rapidité inusitée avec laquelle il fallut, en quelques instants, se réunir, procéder à l'audition des ministres, délibérer, et rédiger le rapport sur la délibération et la conclusion. Cependant, au lieu de lui attribuer cette cause bien naturelle, on a préféré accuser le gouvernement d'avoir voulu tromper la commission.

Le rapport, a-t-on dit, n'aurait fait aucune confusion, et s'il a cité la dépêche du 12 comme étant

la première dépêche adressée à Ems, c'est que les ministres n'ont pas montré à la commission celles qui l'ont précédée; et pour que la fraude ne fût pas découverte, ils avaient antidaté la dépêche du 12 et l'avaient présentée à la commission comme datée du 8 ou du 7, c'est-à-dire comme la première adressée à Ems.

Il eût été difficile, en effet, de faire autrement, car on savait que notre ambassadeur était arrivé à Ems le 8 au soir, et on ne pouvait admettre qu'il y fût resté quatre jours sans recevoir d'instructions, ce qui eût été le cas, si la première dépêche du gouvernement eût porté la date du 12.

Voilà donc les ministres accusés, sans la moindre hésitation, d'avoir caché les dépêches à la commission et d'avoir faussé la date de celles qu'ils lui ont communiquées.

En vérité, on ne sait si l'on doit s'étonner davantage de la perfidie d'une semblable calomnie, ou de la légèreté inepte avec laquelle elle a été conçue, et si elle n'avait, pendant des semaines et des mois, figuré dans les principaux journaux de Paris, on ne lui répondrait que par le dédain qu'elle mérite.

Mais discutons. La dépêche du 12 juillet présente ce caractère particulier qu'il n'est pas possible d'en avancer la date, attendu que cette date

est précisément déterminée dans le texte même du document. En effet, n'y voyons-nous pas ces mots : « *pour que cette renonciation produise son effet*, il est nécessaire que le roi s'y associe, etc. » Non-seulement elle parle de la renonciation du prince de Hohenzollern, comme d'un fait accompli : « malgré la renonciation *qui est maintenant connue*[1] », mais elle indique ce qui est nécessaire pour qu'elle produise son effet. Or, comme la renonciation du prince n'a été connue que le 12, à deux heures quarante minutes de l'après-midi, il est impossible que la dépêche ait été écrite avant, et sa date se trouve fixée d'elle-même dans la soirée du 12.

Déjà d'ailleurs, le gouvernement l'avait précisée dans la communication lue à la Chambre au commencement de la séance, par la phrase suivante : « Pendant que nous discutions avec la Prusse, le désistement du prince Léopold nous vint du côté d'où nous ne l'attendions pas, et nous fut remis le 12 juillet, par l'ambassadeur d'Espagne. Le roi ayant voulu y rester étranger, nous lui demandâmes de s'y associer et de déclarer que si, par un de ces revirements toujours possibles dans un pays sortant d'une révolution, la couronne était de

[1] Voy. le texte de la dépêche, chap. VI, p. 13.

nouveau offerte par l'Espagne au prince Léopold, il ne l'autoriserait plus à l'accepter, afin que le débat pût être considéré comme définitivement clos[1]. »

Ainsi donc, non-seulement les ministres ne pouvaient pas altérer la date de la dépêche du 12, mais encore la Chambre ni la commission ne pouvaient ignorer le jour et l'heure de son expédition.

Ceci une fois démontré, il paraît superflu d'ajouter que les ministres ne pouvaient pas davantage cacher à la commission les dépêches qui avaient précédé celle du 12. La commission eût-elle admis que, du 8 au 12, le comte Benedetti fût resté sans instructions? et d'ailleurs, la communication du gouvernement, faite à la Chambre quelques heures auparavant, ne parle-t-elle pas des négociations antérieures au 12, des démarches adressées au roi avant cette date? Comment notre ambassadeur eût-il fait tout cela sans instructions et sans dépêches?

Faut-il réfuter aussi cette autre version selon laquelle les dépêches communiquées à la commission ne portaient pas de dates, ce qui expliquerait l'erreur du rapport? Mais nous venons de le prou-

[1] Voy. Communication du gouvernement aux Chambres, le 15 juillet, chap. XI, p. 235.

ver : la dépêche du 12 n'eût-elle pas porté de date en tête de la copie soumise à la commission, elle portait sa date dans son texte même et avait été publiquement datée à la tribune quelques heures avant. D'ailleurs, les copies de dépêches placées sous les yeux de la commission sortaient des bureaux du ministère des affaires étrangères, et il n'y a pas d'exemple d'un oubli de ce genre, surtout dans des circonstances aussi graves. Ces expéditions servirent le lendemain pour la commission du Sénat, puis revinrent au ministère, où elles sont restées, à moins qu'on ne les y ait détruites, ce qui n'est pas probable. Mais cette circonstance même, fût-elle exacte, est sans importance, puisque, répétons-le, la date de la dépêche citée ne pouvait faire l'objet d'aucun doute. Bien que la démonstration puisse paraître trop complète et surabondante, la persistance de l'accusation nous a obligé de lui donner ce développement inusité. Nous la terminerons par une dernière observation.

On lit dans le rapport de la commission du Sénat : « M. le ministre des affaires étrangères s'est rendu dans le sein de la commission. Il lui a exposé avec étendue, et en lui donnant lecture de toutes les dépêches importantes, la conduite des

négociations entamées à Ems, depuis le 6 juillet, avec le roi de Prusse. » Ainsi, d'un côté, le gouvernement aurait communiqué à la commission du Sénat toutes les dépêches importantes depuis le début de l'incident, et, de l'autre, il aurait caché à la commission du Corps législatif ces mêmes dépêches jusqu'à celle du 12. Mais il eût fallu empêcher aussi les sénateurs de communiquer avec les députés, et surtout empêcher la publication du rapport fait au Sénat !

Lorsque j'arrivai, dans la séance de nuit du 15 juillet, au Corps législatif, le rapport de la commission avait déjà été lu à la Chambre, et je n'en eus connaissance que le lendemain par le *Journal officiel*. Sans cette circonstance, je n'eusse pas manqué de signaler à l'honorable rapporteur une erreur insignifiante en elle-même et qu'il eût été si facile de corriger en un instant.

La séance était à peine achevée, que je dus retourner au ministère pour y rencontrer plusieurs représentants des puissances étrangères qui désiraient s'entretenir avec moi. J'en profitai pour déclarer, le jour même, au nom du gouvernement, notre ferme intention de respecter la neutralité de la Belgique et du Luxembourg. Il n'a donc jamais pu exister aucun doute à ce sujet.

Dans la soirée, ou plutôt dans la nuit, je reçus une lettre de lord Lyons, m'informant que son gouvernement l'avait chargé de nous proposer un recours au 23e protocole du congrès de Paris, de 1856, et de suggérer que la France et la Prusse, avant de prendre les armes, fissent usage des bons offices d'une puissance amie, dans le but d'arriver à une réconciliation. Le gouvernement britannique faisait simultanément la même démarche à Berlin.

Au point où nous en étions, il était impossible de rien attendre de cette proposition, et, quelque amical que fût le sentiment qui l'avait inspirée, elle eût tourné immédiatement à notre grave détriment, à moins qu'on eût trouvé le moyen d'arrêter en même temps la mobilisation rapide des armées prussiennes, qui se rapprochaient de notre frontière. D'ailleurs, l'Angleterre avait déjà fait la veille une tentative de médiation sur une base bien mieux définie, et qui avait été aussitôt rejetée par la Prusse[1]; il était donc certain que cette seconde démarche n'aboutirait pas. C'est ce que je fus chargé de faire comprendre à l'ambassadeur d'An-

[1] Dépêche de lord Granville à lord A. Loftus, du 15 juillet 1870. Documents anglais de 1870, 1er cahier, n° 49.

Cet essai de médiation est exposé dans le chap. x, p. 198.

gleterre, qui d'ailleurs était préparé à cette réponse, ainsi qu'il l'écrivait lui-même, à lord Granville, le lendemain[1].

A Berlin, la proposition anglaise fut écartée simultanément, ainsi que cela résulte de la correspondance de lord A. Loftus[2]; mais il est à remarquer que, dans son refus, M. de Bismarck fit valoir avec beaucoup d'habileté la raison que l'agression étant venue de la France, c'était à la France qu'incombait le devoir de prendre l'initiative d'une telle démarche.

C'est donc à tort qu'on a prétendu que nous avions repoussé les offres de médiation qui nous avaient été faites. La Prusse ne nous en a pas laissé le temps, quand même nous l'eussions voulu.

Il n'a été vraiment fait qu'une seule tentative sérieuse, celle du 14 juillet, acceptable par la France, et que la France eût acceptée si, comme je l'ai déjà dit plus haut, nous n'avions appris le refus de la Prusse en même temps, pour ainsi dire, que la démarche de l'Angleterre.

Deux autres propositions pacifiques se produisi-

[1] Dépêche de lord Lyons à lord Granville, du 16 juillet. Documents anglais de 1870, 1er cahier, n° 73.

[2] Dépêche de lord A. Loftus à lord Granville, du 19 juillet. Documents anglais de 1870, 1er cahier, n° 116.

rent, il est vrai, après le 16 juillet, mais elles ne nous furent pas soumises : l'une émanait de l'ambassadeur de Russie à Londres, et l'autre du ministère des affaires étrangères de Bavière.

Celle de l'ambassadeur de Russie, baron Brunnow, dont nous n'eûmes jamais connaissance, est constatée dans la correspondance officielle de lord Granville, publiée à Londres en 1870. C'était une proposition sérieuse, qui aurait pu servir de base à un rapprochement. Quelles sont les raisons pour lesquelles il n'y fut pas donné suite? pourquoi ne nous fut-elle pas communiquée? C'est à Berlin qu'il faut sans doute chercher la réponse à ces deux questions. Nous reproduisons ici la traduction de la dépêche de lord Granville, qui en fait mention :

Le comte Granville à sir A. Buchanan.

Foreign Office, 20 juillet 1870.

Monsieur,

Le baron Brunnow, dans une visite qu'il m'a faite le 13 de ce mois, et dans un entretien sur le différend qui s'est élevé entre la France et la Prusse, a exprimé son vif désir du maintien de la paix européenne. Il m'a demandé si le gouvernement de Sa Majesté ne pourrait pas faire une tentative pour prévenir les hostilités entre les deux pays, et s'il ne serait pas désirable que les autres grandes puissances consignassent dans un protocole la renonciation du prince Léopold de Hohenzollern à la candidature au trône d'Espagne,

qui lui avait été offerte et qui avait été acceptée par lui, et insérassent dans le protocole son acte de renonciation.

Le 18 de ce mois, Son Excellence me remit le protocole ci-inclus, dont il avait rédigé les termes, bien qu'il fût d'avis comme moi que les choses étaient trop avancées pour laisser grand espoir de succès.

ANNEXE : PROJET DE PROTOCOLE.

Le principal secrétaire d'État de Sa Majesté britannique pour le département des affaires étrangères a exprimé la haute satisfaction avec laquelle le gouvernement de Sa Majesté a appris que Son Altesse le prince Léopold de Hohenzollern, guidé par des considérations d'intérêt général, a spontanément décliné de se rendre aux vœux qui l'appelaient au trône d'Espagne.

Les difficultés qui auraient pu résulter de cette éventualité ayant été heureusement aplanies, le principal secrétaire d'État a donné lecture de la notification officielle qui constate à cet égard les intentions de Son Altesse.

Appréciant d'un commun accord les nobles sentiments qui ont inspiré un acte de renonciation destiné à donner au maintien de la paix un nouveau gage de sécurité, les plénipotentiaires ont été dûment autorisés à annexer ledit acte au présent protocole revêtu de leurs signatures.

Fait à Londres, le ..... juillet 1870.[1]

Si cette proposition avait été communiquée au gouvernement français, lorsque le baron Brunnow

[1] Documents anglais de 1870, 1er cahier, n° 114.

en prit l'initiative auprès de lord Granville, c'est-à-dire le 13, ou même le lendemain, elle eût été *infailliblement acceptée* par nous. La délibération du conseil des ministres prise le 14 dans la journée, et dans laquelle le gouvernement persista jusqu'au soir, à ce point de contre-mander les ordres donnés pour l'appel des réserves, cette résolution pacifique prouve l'exactitude de ce que j'affirme, et le résultat atteint par le protocole de l'ambassadeur de Russie présente une analogie frappante avec celui que nous nous proposions de chercher dans un recours aux puissances étrangères, précisément à la même époque.

Quelles sont les raisons qui empêchèrent ce projet de nous être communiqué? Je les ignore; mais ce qui est certain, c'est que je ne l'ai appris que plus tard, après la déclaration de la guerre, et par la publication des documents anglais.

Une autre tentative de médiation fut essayée par M. le comte de Bray-Steinbourg, ministre des affaires étrangères de Bavière, et elle est trop remarquable pour qu'il n'en soit pas fait une mention spéciale, bien que nous en ayons déjà parlé dans un chapitre précédent[1].

J'en fus informé le 17 par le télégraphe. Le gou-

[1] Voy. chap. VII, p. 145.

vernement bavarois proposait précisément ce que nous avions demandé le 12 juillet à la Prusse, savoir : « Que le roi de Prusse donnât une assurance générale que, en ce qui concernait la couronne d'Espagne, il observerait le même principe que celui dont s'était inspiré la France quand la couronne de Belgique avait été offerte à Son Altesse Royale le duc de Nemours, et l'Angleterre quand Son Altesse Royale le prince Alfred avait été élu roi de Grèce. » La dépêche ajoutait que cette proposition avait paru acceptable au ministre de Prusse accrédité à Munich, et qu'il y avait lieu de croire qu'elle avait été appuyée par le gouvernement de Sa Majesté britannique, mais que le gouvernement prussien avait péremptoirement refusé.

Je ne manquai pas, comme de raison, d'en entretenir l'ambassadeur d'Angleterre, qui confirma la nouvelle en ce qui touchait le gouvernement bavarois, mais déclara ne rien savoir au sujet de l'appui qu'aurait prêté le cabinet de Londres à cette suggestion pacifique.

« Je répondis, écrit lord Lyons à lord Granville, qu'en effet le ministre de Sa Majesté à Munich avait écrit à Votre Seigneurie que le comte de Bray aurait suggéré une assurance générale en ce sens, de la part de la Prusse, comme une solution de la ques-

tion, mais que je ne savais rien d'autre que le simple fait que la suggestion avait été proposée par le comte de Bray.[1] »

Nous apprîmes plus tard que le gouvernement britannique n'avait pas jugé convenable d'appuyer à Berlin la suggestion du gouvernement bavarois[2]. Et, en vérité, nous n'en fûmes pas surpris, car cette proposition était précisément ce que le roi de Prusse avait constamment refusé.

Néanmoins cette suggestion bavaroise est certainement la réponse la plus concluante qui se puisse donner à ceux qui, en France, ont hautement proclamé avant la guerre, et chose triste à dire, même *pendant la guerre*, que les demandes adressées par la France à la Prusse étaient injustes, exceptionnelles et blessantes, se faisant, eux Français, plus jaloux des susceptibilités prussiennes que les Prussiens eux-mêmes, plus soigneux de l'orgueil de la Prusse que ne l'étaient ses propres alliés.

En dehors des trois propositions que nous venons de citer, aucun effort de médiation ne fut tenté

[1] Dépêche de lord Lyons à lord Granville, du 19 juillet 1870. Documents anglais de 1870, 1er cahier, n° 106.

[2] Dépêche de lord Granville à lord Lyons, du 20 juillet 1870. Documents anglais de 1870, 1er cahier, n° 110.

avant ni après la déclaration de guerre jusqu'à la fin d'août.

La déclaration est datée du 17 juillet et fut notifiée le 19 à Berlin et à Paris.

CHAPITRE XIV

Documents et dépêches publiés par la chancellerie prussienne aussitôt après le 15 juillet. — Dépêches publiées en réponse par le gouvernement français. — Discussion des faits. — Différence entre la manière d'être du roi et celle de son premier ministre. — M. de Bismarck fait publier dans le *Times* un soi-disant traité qu'il dit avoir été proposé par la France pour la conquête de la Belgique. — Lettre du comte Benedetti à ce sujet. — Réponse du gouvernement français. — Résumé de la polémique.

Aussitôt que l'on connut à Berlin ce qui s'était passé à Paris, il se produisit dans les allures de la chancellerie fédérale un revirement instantané. Le but était atteint, l'orgueil blessé de la France avait répondu à celui de la Prusse qu'avaient enflammé des récits imaginaires ; la guerre était désormais assurée, et il ne restait plus qu'à en décliner aux yeux de l'Europe pacifique la responsabilité gênante. Il fallait à tout prix effacer par l'abondance des accusations et des griefs le fait qui dominait la situation, l'origine de la guerre, la provocation, l'attaque préméditée, dirigée en pleine

paix, contre les intérêts essentiels de la France. L'Europe n'avait pas encore suffisamment oublié au milieu de quelles circonstances éminemment pacifiques la Prusse avait allumé le brandon de la discorde, sans autre motif que celui d'une ambition dynastique, ou plutôt pour satisfaire les exigences de sa situation vis-à-vis de l'Allemagne du Sud. Alors commença cette campagne épistolaire du chancelier fédéral, qui restera dans l'histoire comme un monument impérissable de mauvaise foi et d'audace. Nous allons en retracer aussi brièvement que possible les principaux épisodes.

Dès le 16 juillet, le comte Bernstorff est chargé de communiquer au gouvernement britannique le rapport de l'aide de camp de service du roi de Prusse, sur les incidents d'Ems. Cette pièce, que nous avons reproduite aux Annexes[1], est à vrai dire le seul document prussien qui ne s'écarte pas sensiblement de la vérité; aussi, en le communiquant, l'ambassadeur de Prusse ne manque-t-il pas d'y ajouter une affirmation inexacte. Le roi, dit-il, avait approuvé la renonciation du prince Léopold, dans le même esprit et le même sens qu'il l'avait fait à l'égard de l'acceptation de la candidature, et

[1] Annexe, n° 23.

c'est *après cette déclaration* que la nouvelle demande de garantie pour l'avenir fut mise en avant par la France[1].

Tout au contraire, quand la demande de garantie fut présentée au roi, *il n'avait pas approuvé* la renonciation du prince. Ce point a été établi d'une manière irréfutable.

Quelques jours après, le 18 juillet, le chancelier fédéral adressa aux agents prussiens une circulaire qu'ils furent chargés de remettre en copie aux gouvernements près desquels ils étaient accrédités. C'était la version prussienne des faits et des incidents que nous avons exposés dans les chapitres précédents. Nous avons eu déjà l'occasion de citer ce document, qui est, il faut l'avouer, un modèle du genre, et nous ne fatiguerons pas le lecteur par des répétitions inutiles. Il suffit d'indiquer les principaux griefs qui en font la substance, d'autant plus qu'il sont tous été réfutés l'un après l'autre dans le cours de ce récit.

1° Le gouvernement français a voulu imposer au roi de Prusse l'humiliation d'écrire une lettre d'excuse à l'Empereur.

2° « Comme personne ne doutait, et ne pouvait

[1] Dépêche de lord Granville à lord A. Loftus, du 19 juillet. Documents anglais de 1870, 1er cahier, n° 102.

douter des intentions pacifiques de la Prusse[1], » il a fallu inventer de fausses raisons pour faire croire le contraire.

3° Il n'y a pas eu de note ni de dépêche par laquelle le gouvernement prussien a informé les cabinets étrangers que le roi avait refusé de recevoir l'ambassadeur français[2].

4° Lorsque l'ambassadeur de Prusse a quitté Paris, il ne l'a fait que parce que ses affaires personnelles l'appelaient chez lui, et non pas sur l'ordre de son gouvernement.

5° « Il est également faux que Sa Majesté le roi ait communiqué la candidature du prince Léopold à moi, le chancelier de la confédération, soussigné[3]. »

Je cite ici le texte même de la circulaire, pour le mettre en regard de cet autre passage de la dépêche du comte Benedetti écrite à Ems, le 9 juillet, où parlant des négociations ouvertes à ce sujet

[1] Traduction littérale de la dépêche prussienne.

[2] La dépêche en question présente ce fait singulier, que, sans doute par un oubli de l'expéditeur, le télégramme communiqué aux cabinets étrangers par les agents prussiens, sur l'ordre du chancelier fédéral, s'y trouve annexé avec le titre suivant : *Télégramme adressé par le gouvernement prussien aux gouvernements étrangers.* On n'est trahi que par les siens.

[3] Cette dépêche circulaire est publiée en entier avec ses annexes dans les Documents anglais de 1870, 3e cahier, n° 8.

avec le gouvernement espagnol, et reproduisant la réponse du roi, il dit : « Le roi lui-même a évité de s'y associer ; il a refusé de recevoir un envoyé du cabinet espagnol porteur d'une dépêche du maréchal Prim, *en faisant part cependant à son premier ministre, le comte de Bismarck, de ces divers incidents.* »

Ainsi donc, le roi l'avoue loyalement, et M. de Bismarck le nie effrontément.

N'ajoutons aucun commentaire ; aussi bien il faudrait les répéter à chaque paragraphe.

Le lendemain, 19 juillet, le chancelier fédéral adressait encore à ses agents, pour être communiquée aux gouvernements étrangers, une nouvelle dépêche dont le texte se trouve dans les documents anglais. Il annonçait la déclaration de guerre, récapitulait sommairement les accusations développées dans sa dépêche de la veille, et ajoutait cette phrase : « L'ambassadeur de France n'a jamais essayé de nouer avec le gouvernement royal des négociations officielles, mais il s'est borné à discuter la question d'une manière personnelle et privée avec Sa Majesté le roi à Ems [1]. »

[1] La dépêche est reproduite en entier dans les Documents anglais de 1870, 3e cahier, n° 9.

Il est superflu de contredire de nouveau cette assertion. Nous avons déjà expliqué dans les chapitres précédents comment, bien loin de recourir au roi *volontairement*, le gouvernement français ne l'avait fait que contraint et à regret, après avoir essuyé à Berlin un refus de discussion, péremptoire et absolu.

Cependant il est utile de signaler ici la différence très-marquante qui s'est constamment manifestée entre la conduite du roi et celle de son premier ministre. Pendant toute la durée des négociations, et même à la période finale, c'est-à-dire à son départ d'Ems, le roi, par son langage, par son attitude, a plutôt cherché à sauvegarder la paix qu'à allumer la guerre.

Et lorsque déjà la veille, c'est-à-dire le 13, M. de Bismarck avait déclaré à lord A. Loftus, à Berlin, « qu'il ne pouvait plus entretenir des communications avec l'ambassadeur français, » le roi, au contraire, disait au comte Benedetti, le 14, en le voyant à la gare du chemin de fer « que les négociations qui pourraient encore être poursuivies seraient continuées par son gouvernement. »

Ces considérations ne furent pas étrangères à la détermination qui fut prise à Paris, dans cette même journée du 14, de se contenter, quant à la

Prusse, de l'approbation royale, et de trouver les garanties dans une sanction européenne de la jurisprudence internationale qui les renfermait implicitement. C'est qu'en effet, en dehors de la parole royale, qu'eussions-nous été chercher à Berlin? Un protocole? un traité? une promesse? une assurance? Il n'y a de solide à Berlin que ce qui est dit par le roi. Le reste se pratique et se manie à la façon de l'article 5 du traité de Prague. La chancellerie fédérale n'admet pas la gêne des engagements, à moins qu'elle n'y soit contrainte par une solidarité collective ou un intérêt primordial.

Au surplus, le chancelier y avait mis bon ordre, et indépendamment de la déclaration faite à lord A. Loftus, par laquelle il fermait au comte Benedetti l'entrée de son cabinet, il avait combiné cette mise en scène de la double insulte qui, comme la plupart des situations graphiques, a survécu longtemps à toutes les dénégations [1].

[1] On voit encore en Allemagne et en Angleterre de grandes et belles gravures, d'une exécution soignée et, chose curieuse, d'une grande ressemblance, qui représentent la prétendue scène de l'insulte. Le fond de la gravure est la première pièce de l'appartement du roi, à Ems, avec une fenêtre ouvrant sur la promenade; au premier plan, le comte Benedetti, en grand uniforme, arrêté par un aide de camp, qui lui barre le passage, d'un air narquois, pa-

Au moment où le roi, par ses dernières paroles, paraissait vouloir ménager encore la chance de la paix, M. de Bismarck, de son côté, n'était préoccupé que de rendre la paix impossible. Tous les moyens étaient bons alors. Il fallait aller au plus pressé. L'ambassadeur de France avait manqué d'égards vis-à-vis du roi; le roi lui avait refusé l'accès de sa résidence.

Puis quand tout est compromis, quand la guerre est obtenue, il n'est plus question de mauvais procédés, et ce qui n'est plus utile est contredit comme inexact.

Mais là ne s'arrête pas l'entreprise, c'est le gouvernement français qui est accusé alors d'avoir prétendu que le roi avait insulté son ambassadeur, quand précisément il a toujours dit le contraire. « L'aide de camp qui a annoncé à M. Benedetti le refus d'audience n'a manqué à aucune des formes de courtoisie... L'offense résulte d'une publication intentionnelle (de ce refus) [1]. » Tel est le langage qu'a toujours tenu le gouvernement fran-

raissant dire : « C'est ma consigne; » et le visage de l'ambassadeur français exprimant la honte et le dépit. En un mot, le télégramme, accommodé à la façon prussienne.

[1] Procès-verbal de la séance du 15 juillet 1870, du Corps législatif. Paroles de M. le garde des sceaux.

çais, depuis le commencement jusqu'à la fin. Il n'a jamais fait remonter l'offense jusqu'au roi, elle est venue de la chancellerie fédérale, et disons-le une fois pour toutes, pour rendre hommage à la vérité, le roi ne s'est jamais engagé personnellement dans les intrigues machiavéliques, ni dans les fraudes de tout genre qui ont marqué chaque parole, chaque document, chaque projet de la chancellerie fédérale.

Nos ressentiments, quelque justes et légitimes qu'ils soient, ne doivent pas nous aveugler ni fausser notre jugement. Il y a deux parts en Prusse comme il y a deux parts en France, et à Berlin la part du roi et du prince royal ne sont pas à confondre avec celle de leur ministre, heureusement pour la dignité du trône.

L'apparition des documents prussiens et l'envoi des dépêches du 18 et du 19, dont nous venons de parler, devaient nécessairement amener le gouvernement français à faire une publication analogue. Je fis donc insérer dans le *Journal officiel*, en même temps que je les adressai à nos agents, deux dépêches circulaires datées du 21 et du 24 juillet. Je m'attachai, dans cette correspondance, à redresser sommairement les inexactitudes des documents prussiens, et comme cette argumentation est puisée

tout entière dans ce qui a été dit précédemment, je renvoie le lecteur aux Annexes, s'il veut en prendre connaissance [1].

Mais là ne devait pas s'arrêter la campagne épistolaire du chancelier fédéral.

Le 25 juillet, le journal anglais le *Times*, qui était depuis quelque temps déjà acquis à la Prusse, publia un projet de traité en cinq articles, par lequel l'Empereur et le roi auraient conclu une alliance offensive et défensive sur les bases suivantes : L'Empereur reconnaissait les acquisitions de la Prusse faites en 1866 et s'engageait à ne pas s'opposer à une union fédérale de la Confédération du Nord avec les États du Midi de l'Allemagne, à l'exception de l'Autriche ; par contre, le roi s'engageait à faciliter pour la France l'acquisition du duché de Luxembourg, moyennant une compensation, et à prêter au besoin le concours de ses armes pour la conquête de la Belgique.

On comprend facilement l'émotion que produisit en Angleterre cette soi-disant révélation. Rien ne pouvait être mieux calculé pour soulever contre nous l'opinion publique encore indécise. Le cabinet britannique, interpellé à la Chambre des lords,

[1] Dépêche circulaire du 21 juillet. Annexe, n° 24. Dépêche circulaire du 24 juillet. Annexe, n° 25.

s'engagea à provoquer des explications sur l'authenticité de ce document.

Dès le lendemain 26 juillet, M. le marquis de la Valette déclarait à lord Granville que ce projet de traité avait été, en effet, suggéré par M. de Bismarck ; qu'il avait été l'objet de conversations confidentielles entre le chancelier et M. Benedetti, mais qu'il n'avait jamais eu de base sérieuse et avait été écarté par les deux parties [1].

En même temps, dans le *Journal officiel*, paraissait la note suivante : « Le *Times* a publié un prétendu traité entre la France et la Prusse ayant pour objet de faciliter à la France l'acquisition du Luxembourg et de la Belgique, à la condition que la France ne s'opposerait pas à l'union des États du Sud de l'Allemagne avec la Confédération du Nord.

« Après le traité de Prague, plusieurs pourparlers ont eu lieu en effet à Berlin entre M. de Bismarck et l'ambassade de France, au sujet d'un projet d'alliance. Quelques-unes des idées contenues dans le document inséré par le *Times* ont été soulevées, mais le gouvernement français n'a jamais eu connaissance d'un projet formulé par écrit, et quant aux propositions dont on avait pu parler dans

[1] Dépêche de lord Granville à lord Lyons, du 26 juillet. Documents anglais de 1870, 2e cahier, n° 2.

ces entretiens, l'Empereur Napoléon les a rejetées.

« Il n'échappera à personne, dans quel intérêt et dans quel but on cherche aujourd'hui à tromper l'opinion publique en Angleterre. »

Pour compléter ces informations et mettre notre ambassadeur à Londres en mesure de répondre aux explications que, de son côté, M. de Bismarck ne pouvait manquer d'envoyer, je lui adressai une dépêche ainsi conçue :

Paris, le 27 juillet 1870.

Monsieur le marquis, l'opinion publique a déjà fait justice de la manœuvre de ceux qui ont livré à la publicité le prétendu projet de traité négocié à Berlin entre la Prusse et nous. Ce document porte, dans sa forme même, l'empreinte de son origine et le fond ne pouvait tromper personne. Tous les hommes d'État qui ont suivi la politique européenne depuis l'avénement de M. de Bismarck au pouvoir savent de quel côté sont venues les suggestions qu'il nous attribue aujourd'hui. Je pourrais, s'il était nécessaire, retrouver dans la correspondance de mes prédécesseurs les nombreuses traces de ses efforts pour nous rallier à ses plans, en éveillant chez nous le désir d'agrandissements territoriaux. Dès l'année 1865, il essayait de diriger de ce côté la pensée de notre chargé d'affaires à Berlin, M. Lefebvre de Béhaine, en lui disant que la Prusse reconnaîtrait volontiers à la France le droit de s'étendre éventuellement partout où l'on parle français dans le monde, désignant clairement certains cantons de la Suisse aussi bien que de la Belgique.

Le gouvernement de l'Empereur est demeuré sourd à ces excitations, et l'année suivante, au lendemain de la bataille de Sadowa, M. de Bismarck désirant assurer les conquêtes de la Prusse par une alliance avec nous, exprimait encore la même pensée à M. de Béhaine, qui se trouvait au quartier général à Brünn en l'absence de M. Benedetti en ce moment à Vienne. Je vous envoie ci-joint un extrait de la dépêche où ces informations sont consignées, afin que vous puissiez vous rendre compte de la spontanéité des ouvertures du ministre prussien. « Votre situation est bien simple, disait-il, « il faut aller trouver le roi des Belges, lui dire que les iné- « vitables agrandissements politiques et territoriaux de la « Prusse vous paraissent inquiétants, qu'il n'y a guère « qu'un moyen pour vous de parer à des éventualités dan- « gereuses et de rétablir l'équilibre dans des conditions « rassurantes pour l'Europe et pour nous. Ce moyen, c'est « d'unir les destinées de la Belgique aux vôtres par des « liens si étroits que cette monarchie, dont l'autonomie « serait d'ailleurs respectée, devienne au nord le véritable « boulevard de la France, rentrée dans l'exercice de ses droits « naturels. »

M. Benedetti lui-même a reçu à plusieurs reprises, de M. de Bismarck, des ouvertures semblables. Rapportant le 26 juillet 1866, une conversation dans laquelle il avait examiné avec le président du conseil des ministres du roi Guillaume les modifications territoriales qui devaient être la conséquence de la victoire de la Prusse, notre ambassadeur écrivait : « Je n'apprendrai rien de nouveau à Votre Excel- « lence en lui annonçant que M. de Bismarck est d'avis que « nous devrions chercher un équivalent en Belgique et qu'il « m'a offert de s'en entendre avec nous. »

Le gouvernement de l'Empereur déclina encore une fois

les pourparlers dans lesquels le ministre prussien cherchait à l'entraîner, et lorsqu'en présence des annexions qui s'opéraient en Allemagne au profit de la Prusse, le cabinet français parla un moment de garanties pour notre frontière, nous nous refusâmes expressément à introduire dans cet échange d'idées le nom de la Belgique. Il nous eût été facile à cette époque, si nous eussions nourri des projets semblables à ceux qu'on nous prête, d'obtenir pour les réaliser le concours de la Prusse, toute disposée à nous offrir son alliance sous la seule condition que nous ne mettrions pas obstacle à l'accomplissement des plans ambitieux qu'elle poursuivait elle-même.

Lors des négociations relatives à la forteresse de Luxembourg, les mêmes insinuations ont pu nous être faites de nouveau ; nous ne les avons accueillies, en tout cas, qu'avec une répugnance marquée, et quelle que soit la forme sous laquelle elles ont été produites, il est certain que l'Empereur les a catégoriquement repoussées. Je vous prie de ne laisser subsister aucun doute à cet égard dans l'esprit du gouvernement anglais et de bien lui faire savoir que l'initiative des suggestions relatives à la Belgique appartient tout entière au cabinet de Berlin[1].

Agréez, etc.

Le même jour, le comte Bernstorff portait à lord Granville un télégramme dans lequel M. de Bismarck affirmait que le projet de traité publié par le

[1] Cette dépêche a été communiquée, le 28 juillet, par le marquis de la Valette à lord Granville, et va se trouver reproduite dans les Documents anglais de 1870, 3e cahier, n° 54.

Times n'était qu'une des nombreuses propositions de ce genre dont il avait été poursuivi par la France depuis l'époque de la guerre du Danemark. Il terminait encore par cette phrase d'une perfidie vraiment légendaire :

« J'ai même quelque raison de croire que, si la publication de ce projet de traité n'avait pas eu lieu, la France nous aurait proposé, après l'achèvement de ses préparatifs de guerre et des nôtres, d'unir nos deux armées pour imposer à l'Europe désarmée le programme du comte Benedetti, c'est-à-dire de conclure la paix aux dépens de la Belgique [1]. »

Cette incrimination était une faute, elle dépassait les besoins de la cause. M. de Bismarck avait voulu trop faire. Cette accusation gratuite, que n'appuyait aucune démonstration, démasqua le véritable caractère de l'intrigue.

Il devint plus évident encore, lorsque l'on connut la dépêche du 29, servant de développement au télégramme et qui fut remise le 2 août à lord Granville [2].

Reprenant les affirmations précédentes, le chancelier passait en revue, avec une audace surprenante, précisément tous les projets dont il avait

[1] Documents anglais de 1870, 3e cahier, n° 44.
[2] Documents anglais de 1870, 3e cahier, n° 77.

entretenu pour ainsi dire sans discontinuer notre ambassadeur et d'autres personnages ; et il les présentait tous comme émanant directement du gouvernement impérial. Il en donnait comme preuve que la minute du projet de traité publiée par le *Times* existait au ministère à Berlin écrite et annotée de la main de M. Benedetti, et allait jusqu'à prétendre que, plus tard, le prince Napoléon avait été chargé de poursuivre des négociations analogues ; mais comme tous ces soi-disant pourparlers semblaient impliquer la pensée qu'à Berlin les ouvertures ambitieuses de la France avaient trouvé un auditeur complaisant, il avouait n'y avoir prêté l'oreille que pour gagner du temps, en nous trompant par des promesses fallacieuses, auxquelles, disait-il, personne, excepté la France, ne se serait laissé prendre. En un mot, la pensée du chancelier fédéral se faisait jour, pour ainsi dire, malgré lui. On sentait que, redoutant, au moment de la rupture, que le gouvernement français ne divulguât toutes ces intrigues, le chancelier avait voulu payer d'audace et charger la France du poids de ses propres œuvres, espérant ainsi en détourner la responsabilité.

Ayant appris l'usage déloyal que M. de Bismarck

faisait d'un document resté entre ses mains par des circonstances fortuites et très-différentes du récit prussien, le comte Benedetti s'était ému de ces procédés, dont jusqu'alors on ne savait pas le chancelier capable. Il m'écrivit une lettre destinée à la publicité et que je fis insérer au *Journal officiel* pour rétablir la vérité. Je l'envoyai aussitôt au marquis de la Valette, en l'invitant à la placer sous les yeux de lord Granville.

Voici le texte de la dépêche d'envoi et celui de la lettre qui y était jointe [1] :

Paris, le 29 juillet 1870.

Monsieur le marquis,

La dépêche que je vous ai adressée le 27, ainsi que celle que je vous ai écrite en date d'hier, au sujet des publications provoquées en Angleterre par le cabinet de Berlin, vous ont déjà éclairé sur la valeur de ses affirmations. La polémique des journaux se prolongeant à ce sujet sous l'influence des mêmes inspirations qui l'ont soulevée, je crois utile de vous communiquer une lettre que je viens de recevoir de M. le comte Benedetti, et dans laquelle il rétablit, avec la connaissance personnelle de la négociation dont il s'agit, la vérité des faits.

Vous trouverez ce document ci-joint, et vous pourrez le remettre à lord Granville. J'ai la persuasion qu'après ces

[1] Documents anglais de 1870, 2e cahier, n° 8.

explications pleines de franchise, le gouvernement de la reine et l'opinion publique en Angleterre reconnaîtront qu'il n'y a pas lieu de s'arrêter plus longtemps à la prétendue révélation du comte de Bismarck. A court d'arguments pour défendre sa politique dans la question qui a fait éclater la guerre, le chancelier fédéral a espéré donner le change aux esprits sur le caractère de la nôtre. Il n'y est pas parvenu jusqu'ici, et, quelles que soient les assertions nouvelles qu'il produit dans sa dépêche au comte de Bernstorff, dont vous m'indiquez la substance par le télégraphe, il ne réussira pas à se dégager de la responsabilité qu'il cherche à faire peser sur nous. Je me réserve de discuter les allégations de cette dépêche, dès que je la connaîtrai *in extenso*, et je suis en mesure d'y opposer les dénégations les plus absolues.

Vous pouvez, si vous le jugez utile, laisser la présente lettre entre les mains de lord Granville, en même temps que vous lui donnerez une copie de celle de M. Benedetti.

Veuillez agréez, etc.

(*Signé*) GRAMONT.

Lettre du comte Benedetti au duc de Gramont, annexée à la dépêche du 29 juillet 1870.

Monsieur le duc,

Si injustes qu'elles fussent, je n'ai pas cru convenable de relever les appréciations dont j'ai été personnellement l'objet quand on a appris en France que le prince de Hohenzollern avait accepté la couronne d'Espagne. Ainsi que mon devoir me le commandait, j'ai laissé au gouvernement de l'empire le soin de les redresser. Je ne puis garder le même silence devant l'usage que M. le comte de Bismarck a fait d'un document auquel il cherche à donner une valeur qu'il

n'a jamais eue, et je demande à Votre Excellence de rétablir les faits dans toute leur exactitude.

Il est de notoriété publique que M. le comte de Bismarck nous a offert, avant et pendant la dernière guerre, de contribuer à réunir la Belgique à la France en compensation des agrandissements qu'il ambitionnait et qu'il a obtenus pour la Prusse. Je pourrais, à cet égard, invoquer le témoignage de toute la diplomatie européenne, qui n'a rien ignoré.

Le gouvernement de l'Empereur a constamment décliné ces ouvertures, et l'un de vos prédécesseurs, M. Drouyn de Lhuys, est en mesure de donner, à cet égard, des explications qui ne laisseraient subsister aucun doute. Au moment de la conclusion de la paix de Prague, et en présence de l'émotion que soulevait en France l'annexion du Hanovre, de la Hesse électorale, et de la ville de Francfort à la Prusse, M. de Bismarck témoigna de nouveau le plus vif désir de rétablir l'équilibre rompu par ces acquisitions. Diverses combinaisons respectant l'intégrité des États voisins de la France et de l'Allemagne furent mises en avant; elles devinrent l'objet de plusieurs entretiens pendant lesquels M. de Bismarck inclinait toujours à faire prévaloir ses idées personnelles.

Dans une de ces conversations, et afin de me rendre un compte exact de ses combinaisons, j'ai consenti à les transcrire en quelque sorte sous sa dictée. La forme non moins que le fond démontre clairement que je me suis borné à reproduire un projet conçu et développé par lui. M. de Bismarck garda cette rédaction, voulant la soumettre au roi. De mon côté, je rendis compte en substance au gouvernement impérial des communications qui m'auraient été faites. L'Empereur les repoussa dès qu'elles parvinrent à sa connaissance. Je dois dire que le roi de Prusse lui-même ne parut

pas vouloir en agréer la base, et depuis cette époque, c'est-à-dire pendant les quatre dernières années, je ne suis plus entré dans aucun nouvel échange d'idées à ce sujet avec M. de Bismarck.

Si l'initiative d'un pareil traité eût été prise par le gouvernement de l'Empereur, le projet aurait été libellé par le ministère, et je n'aurais pas eu à en produire une copie écrite de ma main; il eût été d'ailleurs autrement rédigé, et il aurait donné lieu à des négociations qui eussent été simultanément poursuivies à Paris et à Berlin. Dans ce cas, M. de Bismarck ne se serait pas contenté d'en livrer indirectement le texte à la publicité, au moment surtout où Votre Excellence rectifiait dans des dépêches qui étaient insérées au *Journal officiel*, d'autres erreurs qu'on cherchait également à propager. Mais pour atteindre le but qu'il s'est proposé, celui d'égarer l'opinion publique et de prévenir les indiscrétions que nous aurions pu nous permettre nous-mêmes, il a usé de cet expédient, qui le dispensait de préciser à quel moment, dans quelles circonstances, et de quelle manière, ce document avait été transcrit. Il s'est évidemment flatté de suggérer, grâce à ces omissions, des conjectures qui, en dégageant sa responsabilité personnelle, devaient compromettre celle du gouvernement de l'Empereur. De pareils procédés n'ont pas besoin d'être qualifiés; il suffit de les signaler en les livrant à l'appréciation du public européen.

Veuillez agréez, etc.

(*Signé*) Benedetti.

Enfin, le 3 août, voulant clore définitivement une polémique sans issue, du moment que

notre adversaire en avait banni la bonne foi, j'adressai à nos agents et fis publier dans le *Journal officiel* une dernière dépêche dont je donne ici le texte entier à cause de l'importance des informations qu'elle contient, et qui, jusqu'alors. avaient été tenues secrètes :

Paris, le 3 août 1870.

Monsieur,... Nous connaissons aujourd'hui le développement du télégramme adressé par le comte de Bismarck à l'ambassadeur de Prusse à Londres pour annoncer à l'Angleterre les prétendus secrets dont le chancelier fédéral se disait le dépositaire. Sa dépêche n'ajoute aucun fait essentiel à ceux qu'il avait avancés. Nous y trouvons seulement quelques invraisemblances de plus. Nous ne les relèverons pas. L'opinion publique a déjà fait justice d'affirmations qui n'empruntent aucune autorité à l'audace avec laquelle on les répète, et nous considérons comme définitivement acquis, en dépit de toute dénégation, que jamais l'Empereur Napoléon n'a proposé à la Prusse un traité pour prendre possession de la Belgique. Cette idée appartient à M. de Bismarck : c'était un des expédients de cette politique sans scrupules qui, nous l'espérons, touche à son terme.

Je m'abstiendrais donc de revenir sur des assertions dont la fausseté est aujourd'hui manifeste, si l'auteur de la dépêche prussienne, avec une absence de tact que je constate pour la première fois, à ce degré, dans un document diplomatique, n'avait cité des parents de l'Empereur comme porteurs de messages et de confidences compromettantes. Quelle que soit la répugnance avec laquelle je me vois contraint, pour

suivre le chancelier prussien, de m'engager dans une voie si contraire à mes habitudes, je surmonte ce sentiment, parce qu'il est de mon devoir de repousser les perfides insinuations qui, dirigées contre des membres de la famille impériale, cherchent évidemment à atteindre l'Empereur lui-même.

C'est à Berlin que M. de Bismarck, prenant l'initiative des idées dont il veut aujourd'hui nous attribuer la première conception, sollicitait en ces termes le prince français qu'il fait, au mépris de toutes les convenances, intervenir aujourd'hui dans sa polémique.

« Vous cherchez, lui disait-il, une chose impossible, vous voulez prendre les provinces du Rhin, qui sont allemandes. Pourquoi ne pas vous adjoindre la Belgique, où existe un peuple qui a la même origine, la même religion et qui parle la même langue? J'ai déjà fait dire cela à l'Empereur; s'il entrait dans mes vues, nous l'aiderions à prendre la Belgique. Quant à moi, si j'étais le maître et que je ne fusse pas gêné par l'entêtement du roi, cela serait déjà fait. »

Ces paroles du chancelier prussien ont été, pour ainsi dire, littéralement répétées à la cour de France par le comte de Goltz. Cet ambassadeur s'en cachait si peu, que le nombre est considérable des témoins qui l'ont entendu. J'ajouterai qu'à l'époque de l'Exposition universelle, les ouvertures de la Prusse furent connues de plus d'un haut personnage qui en prit bonne note et s'en souvient encore. Ce n'était pas d'ailleurs chez le comte de Bismarck une idée passagère, mais bien un projet concerté, auquel se rattachaient ses plans ambitieux, et il en poursuivait l'exécution avec une persévérance que prouvent assez ses nombreuses excursions en France, soit à Biarritz, soit ailleurs. Il échoua devant la volonté inébranlable de l'Empereur, qui refusa toujours de s'associer à une politique indigne de sa loyauté.

Je quitte maintenant ce sujet, que j'ai abordé pour la dernière fois, avec la ferme intention de n'y plus revenir ; et j'arrive au point véritablement nouveau de la dépêche de M. de Bismarck.

« J'ai lieu de croire, dit-il, que si la publication du projet de traité n'avait pas eu lieu, la France nous aurait fait, après l'achèvement de nos armements mutuels, l'offre de mettre à exécution les propositions qu'elle nous avait faites antérieurement, dès que nous nous serions trouvés ensemble à la tête d'un million de soldats bien armés, en face de l'Europe non armée, c'est-à-dire de faire la paix avant ou après la première bataille, sur la base des propositions de M. Benedetti, aux dépens de la Belgique. »

Il ne saurait convenir au gouvernement de l'Empereur de tolérer une pareille assertion. A la face de l'Europe, les ministres de Sa Majesté mettent M. de Bismarck au défi d'alléguer un fait quelconque pouvant faire supposer qu'ils aient manifesté directement ou indirectement, par la voie officielle ou par le canal d'agents secrets, l'intention de s'unir à la Prusse pour accomplir avec elle sur la Belgique l'attentat consommé sur le Hanovre.

Nous n'avons ouvert aucune négociation avec M. de Bismarck, ni sur la Belgique ni sur tout autre sujet. Bien loin de chercher la guerre, comme on nous en accuse, nous avons prié lord Clarendon d'intervenir auprès du ministre prussien pour provoquer un désarmement réciproque, mission importante dont lord Clarendon, par amitié pour la France et par dévouement aux idées de paix, consentit à se charger confidentiellement. Voici en quels termes M. le comte Daru, dans une lettre du 1er février, expliquait les intentions du gouvernement à M. le marquis de la Valette, notre ambassadeur à Londres :

« Il est certain que je ne me mêlerais point de cette affaire et que je ne demanderais pas à l'Angleterre de s'en mêler, s'il s'agissait purement et simplement d'une démarche banale et de pure forme, faite uniquement pour fournir à M. de Bismarck l'occasion d'exprimer une fois de plus son refus. C'est une démarche ferme, sérieuse, positive, qu'il s'agit de faire.

« Le principal secrétaire d'État semble prévoir que M. de Bismarck éprouvera un premier mouvement de mécontentement et d'humeur. Cela est possible, mais non certain. Dans cette prévision, il est peut-être bon de préparer le terrain, de manière à éviter une réponse négative dès le début.

« Je suis convaincu que la réflexion et le temps amèneront le chancelier à prendre en sérieuse considération la démarche de l'Angleterre; si, dès le premier jour il n'a pas repoussé toute ouverture, l'intérêt de la Prusse et de l'Allemagne entière parlera bien vite assez haut pour adoucir ses résistances. Il ne voudra pas soulever contre lui l'opinion de son pays tout entier. Quelle serait sa position, en effet, si nous lui ôtions le seul prétexte derrière lequel il puisse se réfugier, à savoir l'armement de la France ? »

Le comte de Bismarck répondit d'abord qu'il ne pouvait prendre sur lui de faire part au roi des suggestions du gouvernement britannique, et qu'il était assez au courant de la manière de voir de son souverain pour pressentir ses impressions. Le roi Guillaume verrait certainement, disait-il, dans la démarche du cabinet de Londres, la preuve d'un changement dans les dispositions de l'Angleterre à l'égard de la Prusse. En résumé, le chancelier fédéral déclarait : « qu'il était impossible à la Prusse de modifier un système militaire entré si profondément dans les traditions du pays,

qui formait une des bases de sa constitution et n'avait rien que de normal. »

M. le comte Daru ne s'arrêta point devant cette première réponse. Le 13 février, il écrivait à M. de la Valette :

« J'espère que lord Clarendon ne se tiendra pas pour battu et ne se découragera pas. Nous lui donnerons prochainement l'occasion de revenir à la charge, si cela lui convient, et de reprendre la conversation interrompue avec le chancelier fédéral. Notre intention est, en effet, de diminuer notre contingent; nous l'aurions diminué beaucoup si nous avions obtenu une réponse favorable du chancelier de la confédération du Nord; nous le diminuerons moins, puisque la réponse est négative, mais nous le diminuerons. La réduction sera, j'espère, de 10,000 hommes; c'est le chiffre que je proposerai.

« Nous affirmerons de la sorte par les actes, qui valent toujours mieux que les paroles, nos intentions, notre politique. Neuf contingents, réduits de 10,000 hommes chacun, font une diminution totale de 90,000 hommes. C'est déjà quelque chose, c'est un dixième de l'armée existante; je regrette de ne pouvoir faire plus. La loi du contingent sera déposée prochainement. Lord Clarendon jugera alors s'il est à propos de représenter à M. de Bismarck que le gouvernement prussien, seul en Europe, ne fait point de concession à l'esprit de paix, et qu'il se place ainsi dans une situation grave au milieu des sociétés européennes, parce qu'il donne des armes contre lui à tout le monde, y compris les populations accablées sous le poids des charges militaires qu'il leur impose. »

Le comte de Bismarck, vivement pressé, crut nécessaire d'entrer dans quelques explications nouvelles avec lord Clarendon.

Ces explications, telles que nous les connaissons par une lettre de M. de la Valette, en date du 23 février, étaient pleines de réticences. Le chancelier de la confédération prussienne, revenant sur sa première résolution, avait entretenu le roi Guillaume de la proposition recommandée par l'Angleterre; mais Sa Majesté l'avait déclinée. A l'appui de ce refus, le chancelier alléguait la crainte d'une alliance éventuelle de l'Autriche avec les États du Sud de l'Allemagne et les velléités d'agrandissement que pourrait avoir la France. Mais il mettait en avant surtout les préoccupations que lui inspirait, disait-il, la politique de la Russie, et s'engageait, à ce propos, dans des considérations particulières sur la cour de Pétersbourg, que je préfère passer sous silence, ne pouvant me résoudre à reproduire des insinuations blessantes.

Telles sont les fins de non-recevoir que le comte de Bismarck opposait aux loyales et consciencieuses instances renouvelées itérativement par lord Clarendon, à la demande du gouvernement de l'Empereur.

Si donc l'Europe est restée en armes, si un million d'hommes sont à la veille de se heurter sur les champs de bataille, il n'est plus permis de le contester, la responsabilité d'un tel état de choses appartient à la Prusse, car c'est elle qui a repoussé toute idée de désarmer, lorsque nous lui en faisions parvenir la proposition et que nous commencions par en donner l'exemple.

Cette conduite ne s'explique-t-elle pas d'ailleurs par le fait qu'à l'heure même où la France confiante diminuait son contingent, le cabinet de Berlin organisait dans l'ombre la candidature provocatrice d'un prince prussien ?

Quelles que soient les calomnies inventées par le chancelier fédéral, nous sommes sans crainte ; il a perdu le droit d'être cru. La conscience de l'Europe et l'histoire diront que

la Prusse a cherché la guerre actuelle en infligeant à la France, préoccupée du développement de ses institutions politiques, un outrage qu'aucune nation fière et courageuse n'aurait pu accepter, sans mériter le mépris des peuples.

Agréez, etc...

(*Signé*) GRAMONT.

Nous avons voulu réunir dans ce même chapitre l'ensemble des dépêches qui ont suivi de près la déclaration de guerre. Cet exposé était nécessaire pour présenter au lecteur tous les éléments qui lui permettront de se faire, sur la situation, au début des hostilités, une idée exacte et complète.

Un écrivain anglais que nous avons déjà cité[1], et dont les sympathies sont loin d'appartenir au gouvernement impérial, résume en quelques lignes saisissantes l'étude approfondie à laquelle il s'est livré sur les faits et les documents qui leur servent de commentaire pendant la période que nous venons de raconter.

Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire les termes de sa conclusiou, qui est aussi la nôtre :

« Je crois maintenant pouvoir affirmer que j'ai établi les points suivants :

« 1° Que la candidature Hohenzollern constituait

[1] *Who is responsible for the war? By Scrutator.* London, 1871. Traduit de l'anglais, par M. Alfred Sudre.

un légitime grief pour la France, et fut reconnue comme telle par les puissances neutres ;

« 2° Que le gouvernement français, en dépit de quelques indiscrétions, dont le comte de Bismarck se servit adroitement contre lui, désirait réellement une solution pacifique de la querelle ;

« 3° Que le comte de Bismarck avait conduit l'intrigue Hohenzollern avec les yeux largement ouverts sur toutes les conséquences qui devaient s'ensuivre ;

« 4° Que la Prusse n'a jamais retiré directement ou indirectement la candidature du prince héréditaire de Hohenzollern, et que le retrait éventuel de la candidature du prince fut fait de manière à laisser le grief de la France précisément tel qu'il était au commencement de la querelle ;

« 5° Que néanmoins la France cherchait toujours une solution pacifique, et sollicitait les bons offices de l'Angleterre pour cet objet ;

« 6° Que le comte de Bismarck rejeta durement la médiation de l'Angleterre, et précipita la guerre par l'invention gratuite et la publication d'un *esclandre* imaginaire, à Ems, entre le roi de Prusse et l'ambassadeur français ;

« 7° Que l'intention délibérée de la Prusse de provoquer une guerre avec la France est prouvée par

d'autres circonstances, et particulièrement par le rejet, de la part du comte de Bismarck, des offres répétées faites par la France de s'unir dans une politique de mutuel désarmement. »

Revenons maintenant à la journée du 16 juillet.

CHAPITRE XV

Déclaration de guerre. — Clôture de la session. — Décret relatif à la régence. — Départ de l'Empereur. — Examen des fautes, des erreurs et de leurs conséquences. — Influence des opérations stratégiques sur l'attitude des États du Sud. — Leur neutralité était impossible. — Rectification relative à M. le comte de Bray. — Neutralité belge. — Traité avec l'Angleterre.

A partir du 16 juillet, jusqu'à la fin du mois, les événements se succèdent avec rapidité, mais comme ils sont tous des conséquences naturelles de la situation et n'exercent pas d'influence sensible sur nos rapports avec la Prusse, je me bornerai à les rappeler sommairement. Les réflexions et les appréciations dont ils peuvent être l'objet ne rentrent pas d'ailleurs dans le cadre de cet ouvrage. Ils feront le sujet d'un autre livre dont la publication n'est pas encore devenue opportune.

Après la courte séance dans laquelle le Sénat avait entendu le rapport de sa commission, et voté à l'unanimité les projets de lois du gouvernement, il s'était rendu à Saint-Cloud pour porter à l'Empe-

reur le tribut de son dévouement et de son enthousiasme national.

La déclaration de guerre fut communiquée le 20, par le gouvernement, aux deux Chambres.

Le 22, le Corps législatif se rendit auprès de l'Empereur, comme l'avait fait le Sénat, pour offrir à Sa Majesté les témoignages de son patriotisme.

La clôture de la session fut prononcée le 23, et le 26 parut le décret qui confiait la régence à l'Impératrice, pour en exercer les fonctions à partir du jour où l'Empereur quitterait la capitale, et en conformité des règles et instructions de l'ordre général de service transcrit à cet effet sur le livre d'État.

Cette mesure fut fatale à l'Empereur ainsi qu'à l'Impératrice, car il est incontestable qu'il eût mieux valu pour l'un et pour l'autre, et surtout pour le pays, que les pouvoirs de régence ne fussent délégués qu'à partir du jour où l'Empereur quitterait le territoire de la France.

L'Empereur partit de Saint-Cloud le 28, à dix heures du matin, accompagné du Prince impérial et de sa maison militaire. Nous sommes encore trop près de ces tristes journées pour qu'il soit convenable d'en retracer ici les détails circonstanciés. L'Empereur portait sur s ⁂ traits une im-

pression de gravité, presque de tristesse, qui contrastait avec l'enthousiasme des populations qu'il allait traverser. Il pensait alors ce qu'un instant plus tard il disait dans sa proclamation à l'armée : « La guerre sera longue et pénible ; » mais malgré les difficultés de la guerre il croyait à la victoire, nous y croyions tous : ce fut là notre faute.

Et maintenant que nous avons exposé avec une exactitude que la critique ne manquera pas de contester, mais qu'aucun témoignage ne pourra contredire, l'enchaînement des faits et des complots qui ont amené la guerre, le temps est venu de parler de nos fautes, et nous le ferons avec autant de douleur que de franchise.

Nous connaissions les forces de nos ennemis, mais nous avions des nôtres une idée fausse et exagérée.

Éblouis par le souvenir des victoires passées, rassurés par l'existence d'un approvisionnement militaire supérieur comme matériel à tout ce que la France avait jamais possédé, on n'avait pas suffisamment analysé et étudié la situation militaire au point de vue de sa mobilisation et de la valeur intrinsèque des réserves ; on n'avait pas pris en assez sérieuse considération l'action délétère des mauvais principes qui, en pénétrant dans l'armée, avaient ébranlé la discipline, détruit le respect,

oblitéré le sentiment du devoir et substitué aux vertus guerrières un scepticisme vaniteux dont l'action dissolvante rendait les citoyens impropres au métier des armes.

Nous n'avions en réalité de bonne armée que celle qui était sous les drapeaux; quant aux réserves, elles devaient tromper l'attente de ceux qui, dans leurs prévisions, les avaient fait entrer en ligne de compte sur le même pied que l'armée active. Nous avons déjà dit comment, sillonnant en tous sens le territoire français, ces hommes demi-soldats et demi-civils rejoignirent leurs corps avec une lenteur déplorable et dans des conditions détestables; nous devons ajouter que le même vice d'organisation présida à la concentration du matériel sur les points désignés. Le système était fautif, et le système ce n'est pas un homme, c'est tout le monde. Ceci est tellement vrai, que notre supériorité militaire était passée en France, pour ainsi dire, à l'état d'axiome, et que *pas une voix ne s'éleva dans les Chambres pour la contester*.

Plus tard, après nos premières défaites, il n'a pas manqué de gens qui ont dit savoir que la France n'était pas prête pour la guerre. J'ai même lu, dans le procès-verbal de la séance du 15 août, un discours de M. Thiers, où l'honorable député

disait ces mots : « Messieurs, je puis aujourd'hui vous avouer que, lorsqu'il y a quelques jours, je vous suppliais de réfléchir avant de déclarer la guerre, il y a une chose que je ne vous disais pas parce que je ne pouvais pas le dire, c'est que la France n'était pas prête. »

Je me suis souvent demandé depuis, comment, s'il *savait* que la France n'était pas prête, il se fait qu'il n'en ait jamais parlé à un des membres du gouvernement[1]. Il entretenait avec eux des rapports fréquents, et personnellement, sans avoir l'honneur d'être de son intimité, je le voyais et nous étions dans d'excellents termes. Comment se fait-il qu'il ne m'ait pas communiqué les informations précises sur lesquelles s'appuyait sa conviction ?

Profondément incompétent sur une question qui était étrangère aux travaux de toute ma vie, je ne pouvais opposer à de bonnes raisons aucun parti pris. Si je croyais à la force et à la grandeur de mon pays, presque autant qu'à ma sainte religion, cette croyance n'était pas aveugle, et je

[1] Je crois savoir que ce qui n'a jamais été dit à un des membres du gouvernement avant la guerre, avait été dit à cette époque à quelques députés et entre autres à un député, qui est devenu ministre après le 9 août ; mais je suis en mesure d'établir, que le gouvernement et, à plus forte raison, moi-même, nous n'avons jamais reçu de semblables confidences.

sentais bien qu'elle n'avait en réalité d'autre base que le souvenir du passé et ma confiance dans l'opinion des hommes plus compétents que moi. Personne n'était donc plus disposé que moi à m'incliner devant une démonstration loyale et probante. Ce que je dis de moi, je crois pouvoir le dire de bien d'autres encore. Pourquoi donc n'avons-nous pas reçu cet avertissement salutaire? pourquoi donc ces preuves de l'insuffisance militaire de la France n'ont-elles pas été placées sous nos yeux? Tout pouvait se dire en comité privé. Et que serait-il arrivé dans ce cas? De deux choses l'une, ou j'eusse repoussé la démonstration et gardé ma croyance, ou bien je me fusse rendu aux raisons de l'honorable député; et comme il n'est guère admissible qu'un personnage d'une si grande expérience arrive à d'aussi tristes conclusions sans pouvoir les appuyer de raisons capitales, il est à peu près certain que son langage m'eût fortement impressionné. Dans le premier cas, son devoir était rempli, et j'aurais failli au mien en ne l'écoutant pas; dans le second, je le déclare solennellement, rien dans le monde entier ne m'eût fait souscrire à une rupture avec la Prusse. L'épreuve, on en conviendra, valait la peine d'être tentée.

Mais non, pas un mot ne fut prononcé dans ce

sens. Il y eut, je le sais, une réunion de quatre membres du cabinet dans un bureau de la Chambre, réunion dont je n'ai connu l'existence qu'un an après. La guerre y fut loyalement discutée, loyalement et habilement combattue par les mêmes raisons qui avaient été développées à la tribune ; mais de notre *insuffisance militaire*, il ne fut pas dit un mot, bien que ce fût à huis clos et que tout pût alors se dire. Je tiens cette information de ceux-mêmes qui s'y trouvaient.

Il est clair que sur de semblables sujets on ne peut parler pour les autres, et qu'il faut bon gré mal gré parler pour soi ; c'est ce que je fais en ce moment ; mais je crois pouvoir déclarer que si on avait eu un doute, un seul doute sur notre aptitude à la guerre, on eût immédiatement arrêté la négociation et renoncé à la poursuivre.

Le bon droit et la justice d'une cause ne dépendent certes pas des forces qui la défendent, mais on n'est pas toujours obligé de prendre les armes pour défendre son droit. Quand on se sent faible, trop faible pour le soutenir, on attend des jours meilleurs, et on supporte bien des choses quand on ne peut faire autrement.

Plutôt que de lancer le pays dans une lutte iné-

gale, j'eusse tout bravé, et devant la Chambre, en comité secret, j'eusse exposé les doutes, les informations qui les avaient fait naître et l'impossibilité de risquer une défaite. Pourquoi l'honorable député qui savait notre faiblesse n'eût-il pas fait de même, pourquoi n'eût-il pas dit avec toute l'autorité que donnent l'expérience, le talent et le patriotisme :

« Je dois à cette heure suprême reconnaître les erreurs de mon passé : quand je disais, il y a deux ans, que l'armée prussienne n'était pas de 1,200,000 hommes, que ce chiffre exagéré était *une fantasmagorie*, une fable qui n'avait jamais eu de réalité, je me trompais ; ces chiffres sont vrais, je le sais aujourd'hui. Je me trompais encore, quand j'assurais, qu'en cas de guerre, *nous aurions toujours deux ou trois mois devant nous, plus qu'il n'en faut pour organiser la garde nationale mobile ;* nous n'aurons pas une semaine. Je me trompais encore quand, *il y a quinze jours*, je vous disais que *nous étions forts* [1]. Hélas ! Nous ne sommes pas forts, nous ne sommes pas prêts, nous ne pouvons pas faire la guerre. »

Je sens tout le premier les inconvénients de ces

[1] Paroles de M. Thiers, dans la séance du 30 juin 1870.

questions rétrospectives, et personne n'est plus éloigné que je ne le suis des récriminations entre Français; mais on ne peut cependant pas laisser effacer d'un trait toute une partie du passé pour n'admettre que celle qui s'harmonise avec le présent. A ceux qui répètent : « Je le savais, mais je ne l'ai pas dit, » il est permis de répondre : « Vous auriez pu le dire, à moi du moins qui ne le savais pas, et qui ne pouvais pas le savoir. »

Quoi qu'il en soit, et malgré mon incompétence militaire, que je proclame en toute humilité et toute conscience, je m'explique difficilement l'espèce de mirage qui s'étendait alors non-seulement d'un bout de la France à l'autre, mais, pour ainsi dire, sur l'Europe, et grandissait aux yeux de tous les proportions de notre puissance. Partout, j'en ai la preuve morale, partout, excepté peut-être à Berlin, on croyait à la victoire de la France. On y croyait surtout en France, et c'est là, je le répète, la faute du gouvernement, la faute des Chambres, la faute de la nation tout entière.

Il y en eut d'autres encore, dit-on; mais il ne m'appartient vraiment pas d'en parler. Je ne pourrais le faire avec autorité, ni pour les juger, ni pour les condamner, ni pour les absoudre.

Telle était la confiance générale, que nos premiè-

res défaites furent impuissantes à l'ébranler, et il fallut, pour que l'inquiétude s'emparât des esprits, que la succession rapide de nos revers mît en évidence le vice organique qui en était la cause première.

Hélas! quand de jeunes mobiles traversaient les rues de Paris, en criant : « à Berlin! » couchés dans des fiacres, l'ivresse dans les yeux et le blasphème à la bouche, plus d'un d'entre nous sentit un frisson passer dans ses veines. Ce n'est pas ainsi qu'on marche au combat, encore moins à la victoire. Il y avait dans ces allures demi-guerrières et demi-rebelles, quelque chose de sinistre et de fatal, c'était comme un signe du temps, et ces malheureux semblaient marqués pour la défaite.

Ce triste souvenir fut notre première douleur. Que la mémoire s'en efface désormais et qu'il n'en reste que ces enseignements tutélaires qui, Dieu aidant, nous sauveront dans l'avenir!

Quelque pénible qu'ait été ce retour vers un passé encore vivant, et dont les désastres font saigner notre cœur, il n'eût été ni sincère, ni honnête de ne pas en parler dans cet ouvrage. Plus est lourd le poids de la solidarité, plus il faut le porter avec résignation, sans chercher à s'y soustraire. Il ne sert à rien de poursuivre dans les malheurs publics des

justifications privées. Dans le deuil de tous, il faut avoir son deuil; c'est à ce prix que, dans l'espoir de tous, il est permis d'avoir son espérance.

J'ai dit que je m'abstiendrais de parler de nos fautes stratégiques; il en est une, cependant, qu'il m'est impossible de passer sous silence, parce que, dès le début de la campagne, elle a exercé une influence décisive, radicale sur nos rapports avec les États du Sud de l'Allemagne[1].

Au moment où l'Empereur se rendit à l'armée, le plan d'opération consistait, comme on le sait, à prendre, dès le début, une vigoureuse offensive, en pénétrant en Allemagne par trois ou quatre côtés à la fois.

Bien que la campagne s'ouvrît avec un nombre de troupes inférieur à celui sur lequel on avait cru pouvoir compter, néanmoins, les dix jours d'inaction qui s'écoulèrent du 20 au 31 juillet, doivent évidemment avoir eu pour cause quelque raison qui n'est pas encore suffisamment connue.

[1] Il va sans dire que je n'entends pas me poser ici en juge et encore moins en accusateur, ainsi que pourrait peut-être le donner à penser le mot de *fautes*, que j'emploie pour désigner un fait dont les conséquences ont été si désastreuses. Je ne doute pas pour ma part, que des circonstances impérieuses n'aient traversé les premières intentions de l'Empereur; aussi ce n'est pas le fait en lui-même que j'apprécie; ce sont ses conséquences que je constate.

Deux cent mille hommes eussent suffi le 25 juillet pour occuper, ne fût-ce que pendant une semaine, le duché de Bade, une partie du Wurtemberg et une partie des pays prussiens de la rive gauche du Rhin. Quant aux conséquences de cette occupation, même provisoire, qui n'eût pas alors rencontré de résistance très-sérieuse, les voici décrites par le correspondant militaire de la *Gazette de Cologne :*

« En possession de Carlsruhe, Manheim, Fribourg et peut-être de Stuttgart, les Français pouvaient sinon empêcher entièrement, du moins retarder considérablement les armements en Bade et en Wurtemberg, et aussi les levées du Palatinat; de même que le huitième corps d'armée prussien n'aurait jamais pu être formé tant que les Français auraient tenu la Moselle et la Nahe. Dans tous ces pays, les Français pouvaient enlever les bestiaux et chevaux, et rendre très-difficile l'entretien des Allemands, s'ils avaient dû céder devant eux. Dans ce cas, ils n'avaient qu'à faire sauter le pont du Rhin à Manheim, celui du Necker à Ladenbourg, et à détruire les voies ferrées de Bade, du Palatinat et de toutes ces contrées. C'est justement sur tous ces chemins de fer que toutes nos opérations stratégiques se sont basées; si nous en avions été privés, il

n'y aurait eu ni Wœrth, ni Gravelotte, ni Sedan; la guerre eût nécessairement pris une autre tournure. »

Pour renoncer à tous les avantages d'une entrée en campagne, qui, je le répète, était ainsi projetée au commencement de la guerre, il a fallu naturellement de très-graves raisons. Je ne puis en parler, car je ne les connais pas; mais c'est à ce changement dans les opérations de guerre qu'il faut attribuer la coopération immédiate et effective des armées allemandes du Sud avec celles du Nord.

On a beaucoup parlé de la possibilité d'une neutralité de la part de ces États, et on a reproché au gouvernement de n'avoir pas fait ce qu'il fallait pour se l'assurer.

Ce reproche n'est pas sérieux. La neutralité était impossible pour les États méridionaux de l'Allemagne. M. le comte de Bray, alors ministre des Affaires étrangères de Bavière, l'avait déclaré déjà avant la guerre, tout en faisant de grands efforts pour le maintien de la paix[1]. Le gouvernement badois, inféodé à la Prusse depuis longtemps, n'y eût jamais consenti, à moins d'être forcé, c'est-à-dire d'être occupé par l'armée française, et alors ce

[1] Voy. dépêche du sir H. Howard à lord Granville. Documents anglais. 3me cahier, n° 1.

n'était plus la neutralité. Et une fois le territoire badois occupé, il fallait absolument que le Palatinat et le Wurtemberg le fussent par une armée ou par l'autre. Or le Palatinat, c'était la Bavière.

Il était impossible qu'une guerre se fît entre la France et la Prusse sans que les territoires que nous venons de nommer fussent au pouvoir de l'un des deux belligérants. Ils étaient même, à vrai dire, le terrain classique de la lutte, et, dans des conditions normales, c'eût été précisément sur cette ligne que devait se livrer la première grande bataille.

Supposons néanmoins qu'on fût parvenu à négocier à Munich une convention de neutralité, quelle en eût été la première condition ? Nous ne l'ignorions pas. C'eût été de respecter à tout prix le territoire allemand et de restreindre la liberté de nos mouvements d'attaque à cette partie de la frontière qui bordait les provinces rhénanes entre le Palatinat et le Luxembourg. Et encore, comme on l'avouait à Munich, la neutralité eût été impossible, même à ces conditions, car l'Allemagne du Nord ne l'eût pas admise.

C'était une question militaire et non pas une question politique.

Il n'y a pas un homme sérieux en Prusse ou ailleurs qui ait un instant pensé le contraire. Les États

du Sud ne pouvaient être gagnés ou paralysés que par l'occupation. Du moment où nous n'y étions pas entrés, ils étaient avec la Prusse bon gré mal gré. Il eût fallu être aveugle pour penser un instant qu'un protocole suffirait pour arrêter à la frontière les forces de l'Allemagne du Nord, et si, pour courir après cette chimère, nous eussions enchaîné la liberté de nos opérations militaires, c'eût été, de notre part, une véritable naïveté [1].

D'ailleurs, les princes du Sud de l'Allemagne sont, depuis longtemps, dans la dépendance de la Prusse, bien plus encore que ne le sont les peuples sur lesquels ils règnent. Je ne parle pas du duc de Bade, qui ne règne plus, ni de Hesse-Darmstadt, dont le canon de Mayence dicte la politique ; mais en Wurtemberg, en Bavière, que peuvent les rois sans l'appui de Berlin ? Si, d'un côté, le parti séparatiste flatte, jusqu'à un certain point, ce sentiment

[1] J'ai eu entre les mains une brochure, publiée en avril 1870, par notre ancien ministre à Stuttgart, dans laquelle il rend compte d'une conversation qu'il eut avec moi vers le 26 juillet. Ce qu'il dit de mon opinion sur la neutralité des États du Sud de l'Allemagne se rapproche assez de la vérité, mais là se borne l'exactitude du compte rendu. Le langage qu'il me prête, celui qu'il prétend avoir tenu, sont entièrement controuvés et inventés dans un but qui se laisse deviner. Il serait assez facile d'en fournir les preuves. On assure que l'auteur de cette brochure en a suspendu ou restreint la circulation. Il a bien fait.

d'indépendance nationale qui trouve toujours sur le trône un écho chevaleresque, de l'autre, le parti de la grande Allemagne est trop fort pour qu'il ne faille pas compter avec lui, et n'est-ce pas à Berlin qu'est le seul soutien de ces couronnes contre la démocratie qui les menace? Cette situation les condamne à l'impuissance. Ils ne dirigent pas, ils suivent.

Ceci est tellement vrai, qu'à Munich, lorsque le parlement eut à se prononcer sur les crédits de guerre, chacun sentait que, malgré la probabilité d'un vote contraire, l'issue n'était pas douteuse.

A ce sujet, je dois expliquer ici une erreur qui, dans le trouble de nos premiers désastres, n'a jamais été rectifiée. La Chambre des députés de Bavière était partagée en deux camps de nombre égal, de telle sorte qu'au moment du vote, il était fort douteux que le scrutin fût favorable à la demande de crédits du gouvernement, ainsi que le prouva ensuite la très-faible majorité qui l'accueillit [1]. Il paraît même que le scrutin eût été négatif, si le ministre des affaires étrangères n'avait reçu à temps de Berlin deux télégrammes qu'il communiqua à la Chambre et qui entraînèrent quelques voix. L'un

[1] La majorité fut de quatre ou cinq voix seulement.

annonçait la déclaration de guerre, et l'autre un combat d'avant-postes à la douane de Forstershöhe, près de Forbach.

Ce combat d'avant-postes fut démenti en France; mais, comme je ne me souviens pas d'avoir vu un rapport officiel sur cet incident, je ne me crois pas autorisé à en contester l'exactitude. Toujours est-il que, si les Français violèrent le territoire allemand le 19, alors que la guerre était déjà déclarée, les Prussiens avaient déjà violé le territoire français à Sierck, le 16, alors que la guerre n'était pas déclarée.

Quant au comte de Bray, il est incontestable qu'en communiquant à la Chambre bavaroise deux télégrammes qu'il venait de recevoir de Berlin, il a agi en toute bonne foi, et c'est à tort que plusieurs journaux français ont dit et que le *Journal officiel* a répété qu'il avait annoncé *sciemment* un fait inexact [1].

Au surplus, je le répète, le vote des Chambres était une question secondaire, et si les crédits n'avaient pas passé, ce n'eût été qu'un retard de

[1] M. le comte de Bray s'est fort ému de cette accusation et il a adressé aux légations étrangères à Munich, un mémorandum à ce sujet, qui démontre sa bonne foi avec évidence. Voy. documents anglais de 1870, 3me cahier, n° 75. — Je suis heureux de rendre ce témoignage public à un ancien collègue dont le caractère m'a toujours inspiré de l'estime.

quelques jours. La mobilisation de l'armée bavaroise était commencée depuis le 16 juillet. La neutralité du sud de l'Allemagne était une question militaire et non pas une question politique, susceptible d'être réglée par un traité, indépendamment des faits de guerre.

Si l'attitude des États du Sud de l'Allemagne dépendait des opérations militaires au début de la campagne, il n'en était pas de même pour le Luxembourg, la Hollande et la Belgique, qui, placées en dehors de la sphère d'action, pouvaient très-légitimement prétendre au respect de leur neutralité de la part des deux puissances belligérantes. Dès l'origine du conflit, nous n'avions pas manqué de faire à ce sujet les déclarations les plus formelles, et, le 16 juillet, j'avais adressé au ministre de Belgique une déclaration ainsi conçue :

Monsieur le baron [1],

Vous avez été autorisé à me faire savoir que le gouvernement belge a la ferme intention de rester fidèle aux principes de sa neutralité et d'en remplir scrupuleusement tous les devoirs pendant la durée de la guerre qui se prépare entre la Prusse et nous. Le gouvernement de l'Empereur se félicite de cette déclaration, et, de son côté, conformément

[1] M. le baron de Beyens.

aux assurances verbales que j'ai déjà eu l'occasion de vous donner, il est résolu à respecter la neutralité du territoire belge, sous la condition qu'elle sera respectée par la Prusse et ses alliés. Je vous serai reconnaissant de transmettre le plus tôt possible cette communication au cabinet de Bruxelles.

Agréez, etc.

(*Signé*) GRAMONT [1].

Malgré ces assurances formelles et les traités antérieurs, le gouvernement britannique crut devoir proposer aux deux puissances belligérantes un nouveau traité spécial, destiné à garantir encore mieux qu'elle ne l'était déjà la neutralité belge. Le 31 juillet, lord Lyons me fit, à cet effet, une communication par laquelle l'Angleterre proposait de s'engager avec la France à contribuer à la défense de la neutralité belge contre toute autre puissance qui entreprendrait de lui porter atteinte. La même proposition se faisait simultanément à la Prusse. Il paraît que l'idée de ce traité avait été suggérée par les réserves que chacune des puissances belligérantes avait formulées, pour le cas où la partie adverse prendrait l'initiative d'une violation du territoire neutre. Elle répondait d'ailleurs au besoin qu'é-

[1] Cette lettre a été publiée dans les Documents anglais de 1870, 3me cahier, n° 88.

prouvait le cabinet de Londres de faire acte de sollicitude en faveur de la Belgique, dont l'indépendance et la sécurité sont chères à la nation anglaise. En principe, nous ne pouvions avoir aucune objection à adhérer à une convention qui n'était, à vrai dire, que la confirmation et le complément des anciens traités déjà solidairement contractés par les puissances.

Les réserves que nous avions posées dans notre récente déclaration nous avaient été dictées par l'expérience que nous avions de la facilité avec laquelle la Prusse répudiait ses engagements quand ils contrariaient ses intérêts ou ses convoitises. Nous ne pouvions pas fermer les yeux sur la violation permanente du traité de Prague ; nous ne pouvions pas oublier que M. de Bismarck lui-même avait déclaré que la force faisait le droit. Si donc une armée prussienne, pénétrant sur le territoire belge malgré les traités, l'armée belge se trouvait trop faible pour l'arrêter, nous ne pouvions laisser les Prussiens s'avancer de ce côté jusqu'à notre frontière, et nous étions forcés d'aller les rencontrer en Belgique.

Les propositions de l'Angleterre écartaient évidemment cette éventualité ; on pouvait, il est vrai, leur reprocher de paraître invalider les anciens traités, en leur substituant une convention nouvelle;

cependant nous étions prêts à souscrire les engagements réciproques que lord Granville soumettait à notre sanction [1].

En conséquence, après une courte négociation, dont les pièces publiées à Londres sont reproduites aux *Annexes* [2], le traité fut signé par le marquis de la Valette le 11 août.

[1] Dépêche de lord Granville à lord Lyons du 3 août 1870. Documents anglais de 1870, 3me cahier, nos 90, 112, 113 et 114.

[2] Voy. *Annexes*, nos 26, 27 et 28, tirés des Documents anglais.

CHAPITRE XVI

Nos rapports avec les puissances étrangères. — Sans s'écarter de la réserve nécessaire, il est possible de rectifier bien des erreurs. — Langage inexact et regrettable tenu à Londres. — La France était-elle isolée au milieu de l'Europe hostile, suivant l'expression de M. Jules Favre? — Nos rapports avec l'Italie. — Rappel de la brigade d'occupation à Civita-Vecchia. — La ligue des neutres mal exposée et mal jugée par l'historien du 4 septembre. — Conclusion.

J'aborde maintenant la partie la plus délicate de ce livre, celle qui comporterait le plus de développements, et sur laquelle cependant j'en donnerai le moins ; je veux parler de nos rapports avec les puissances étrangères.

Résolu à ne pas divulguer ce qui n'est pas encore dans le domaine de la publicité, j'en suis réduit à de simples rectifications qui, j'en conviens, n'auront pas aux yeux de tous les lecteurs une autorité suffisante pour leur paraître incontestables.

C'est une entreprise presque téméraire, aujourd'hui, d'affirmer un fait, quand, immédiatement après, on ne le fait pas suivre de la preuve, pour arrêter, sur les lèvres de la critique, le mot de

mensonge, devenu si fréquent et si habituel dans la polémique des partis.

Qu'est-ce donc, lorsque cette affirmation venant se heurter contre des déclarations contraires, le lecteur se trouve ainsi mis en demeure de choisir, de condamner ou d'absoudre? Ce serait plus que de la témérité, si le sentiment d'un devoir à remplir ne devait l'emporter sur la prudence et le souci de sa personnalité.

Comme règle ordinaire de conduite en pareille matière, il faudrait tout dire ou ne rien dire, et comme je ne dirai pas tout, je me place par cela même en dehors des conditions normales d'une bonne polémique. Je sens parfaitement tous les avantages que ces réserves donnent à mes contradicteurs, mais je comprends aussi mes devoirs d'une façon qui n'est pas celle de tout le monde, je le sais, mais qui est la bonne.

Ceux qui me connaissent ne s'en étonnent pas, et je m'attends même, je l'avoue, à les voir approuver ma résolution.

Il n'est pas mauvais qu'on sache au dehors qu'il reste encore des hommes en France qui ne divulguent pas ce qui a été confié à leur honneur professionnel et à leur probité de citoyen.

Maintenant, ce silence a l'inconvénient de don-

ner une bien libre carrière aux historiens légers, aux copistes distraits, aux traducteurs ignorants, de telle sorte que la fable se développant à l'aise, sans être contredite, prend racine et résiste à la vérité le jour où elle la rencontre face à face. C'est là le point délicat de la question. Il vaudrait mieux ne rien dire, et cependant il n'est pas bon de laisser se propager l'erreur.

Ce dilemme n'est pas heureusement aussi absolu qu'il en a l'air ; il y a, parmi les choses dites, de quoi conduire la polémique assez loin déjà, pour confondre bien des assertions et frapper de suspicion très-légitime les déclarations ou les récits qui les accompagnent. Sans rien divulguer, il est permis de se servir de ce qui est connu ou de ce qui devrait l'être, et d'en tirer des conclusions et même quelquefois des preuves qui permettent d'attendre le moment propice pour des révélations plus complètes. Car c'est une affaire de temps, et bientôt on verra se déchirer d'eux-mêmes les voiles auxquels je ne puis toucher aujourd'hui.

Ce qui rend aussi le redressement plus facile, c'est que ceux qui affirment l'erreur le font sans mesure, et vont au delà des besoins de leur cause, de telle sorte qu'ils ne paraissent pas chercher le bien de l'État dans le triomphe de la vérité, mais

plutôt obéir à quelque haine commune qui leur sert de ralliement. Je ne sais si je me trompe, mais j'attribuerais volontiers à cet état de choses la stérilité surprenante des efforts et des agitations de notre gouvernement et de notre assemblée. On dirait que les hommes s'y groupent d'après la communauté des rancunes, au lieu de s'unir sous un même drapeau d'honneur et de vertu civique. Ceux qui détestent la même chose se donnent la main, et le premier rang dans ces associations paraît appartenir aux plus anciennes haines. Or l'histoire et l'expérience démontrent que de semblables alliances, bonnes quelquefois pour détruire, n'ont jamais réussi à rien édifier. Les peuples ne peuvent se nourrir longtemps de mauvais sentiments, ils s'en fatiguent plus vite que ceux qui les leur enseignent.

Quel est donc ce présent, quel est donc cet avenir qui paraissent pouvoir ne s'établir que sur les ruines du passé? L'union dans la haine n'est pas l'union véritable, c'est une fiction à l'aide de laquelle on évite le sacrifice; dans ces associations trompeuses, chacun garde tout ce qu'il a de mauvais en lui, et c'est pourquoi elles sont fatalement stériles. L'union véritable, l'union productive est fondée sur le sacrifice, et tant que les citoyens ne

sauront pas s'y résigner, ils ne produiront rien par eux-mêmes, et s'agiteront dans le vide jusqu'au jour où le sacrifice devenu nécessaire leur sera imposé par quelque force supérieure née de la nécessité. Triste dénoûment, qu'il serait plus digne, et plus sage de prévenir !

J'ai déjà eu l'occasion de rectifier, dans les chapitres précédents, plusieurs de ces affirmations injurieuses et mal fondées que nos adversaires paraissent affectionner, à en juger par le soin avec lequel ils les répètent sans cesse, bien qu'il ait été surabondamment démontré que le gouvernement n'a jamais accompli les actes sur lesquels repose l'accusation.

Cette fois-ci, je la retrouve formulée en termes passionnés dans un document que le ministre des affaires étrangères du 4 septembre a publié après avoir cessé ses fonctions, et qui, n'ayant donné lieu à aucune réclamation de la part de son auteur, peut être considéré comme exact. Je veux parler de la dépêche écrite de Londres, au moment de ce célèbre tour d'Europe dont les résultats furent malheureusement bien négatifs.

C'était le 13 septembre 1870 ; M. Thiers venait d'arriver à Londres, et il rendait compte en ces termes de son premier entretien avec lord Gran-

ville : « J'ai d'abord mis du soin à prouver, par un récit véridique des événements qui avaient amené la guerre, que cette guerre, la France ne l'avait pas voulue, que la Chambre elle-même ne l'avait pas voulue davantage et n'avait cédé qu'à la pression du pouvoir, toujours irrésistible auprès d'elle, et que, le dernier jour notamment, c'est-à-dire le 15 juillet, elle ne s'était laissé entraîner que par le *mensonge fort coupable* d'un prétendu outrage fait à la France[1].»

Maintenant, qu'on réfléchisse que le cabinet de Londres connaissait, dans leurs plus petits détails, les faits dont M. Thiers s'imaginait lui apprendre le récit. Il ne les connaissait pas par les agents de l'empire, mais bien par ses propres agents, témoins de nos débats, présents à toutes nos séances du Corps législatif, rapporteurs fidèles des moindres incidents, des moindres circonstances, appréciateurs calmes, impartiaux, éclairés, de l'esprit public et du sentiment national. L'histoire de la guerre, l'histoire du 4 septembre était mieux connue à Londres qu'elle ne l'était à Paris, et, rien qu'à lire les documents anglais livrés à la publicité, on peut se faire une idée de la manière dont le cabinet britannique était renseigné.

[1] *Gouvernement de la défense nationale*, par M. Jules Favre, p. 135.

Qui donc espérait-il tromper, l'envoyé de la défense nationale, en parlant d'un *mensonge fort coupable* qui avait entraîné la France à la guerre par l'histoire fabriquée d'un prétendu outrage?

Où donc est-il ce mensonge? est-ce que par hasard, il aurait accusé le gouvernement d'avoir argué d'une insulte faite par le roi au comte Benedetti? Mais le cabinet britannique savait très-bien que le gouvernement avait dit le contraire.

Est-ce que par hasard il aurait parlé de documents apocryphes, de récits inexacts? Mais le cabinet britannique savait parfaitement que les commissions parlementaires, et par conséquent les deux Chambres, avaient formé leur opinion avec les mêmes documents, les mêmes éléments d'appréciation que ceux sur lesquels le gouvernement avait établi la sienne; et quant à l'authenticité des pièces, on n'en pouvait douter à Londres puisqu'elles y étaient.

Pourquoi donc la première parole de l'entretien est-elle une calomnie, et, plus encore, une calomnie maladroite, car elle se brisait contre des informations complètes, et tombait impuissante aux pieds de ceux à qui elle s'adressait? Pourquoi? C'est qu'en ce moment tout s'effaçait, prudence, habileté, j'allais presque dire patriotisme, devant

une haine longtemps contenue et qui débordait enfin.

Combien n'eût-il pas été plus sage, plus utile et plus français, d'employer son talent et son ardeur à représenter qu'en effet ni la France, ni la Chambre, ni son gouvernement n'avaient voulu la guerre; mais qu'ils y avaient été provoqués, contraints par la Prusse, et que si, parmi les incidents de la négociation, il s'était produit un mensonge fort coupable, il fallait le chercher dans l'histoire de la double insulte si habilement exploitée en Allemagne par le chancelier fédéral.

Croit-on qu'un pareil langage n'eût pas laissé de ce voyage un souvenir plus correct? Et, quant au résultat, s'il eût été peu satisfaisant, il eût fort ressemblé à celui qui fut obtenu par d'autres voies.

Est-il séant d'aller à l'étranger flétrir, en les accusant de servilité, les Chambres de son pays, parce qu'on n'en était ni le maître ni le favori? En vérité, que dirait-on aujourd'hui si quelque illustre voyageur, passant par Londres, et invité par le lord maire à un de ces banquets politiques dont nos voisins ont l'habitude, si ce voyageur français plaçait dans son discours la phrase suivante : « La France entière et l'Assemblée nationale voulaient le main-

tien du traité de commerce avec l'Angleterre ; l'Assemblée l'a prouvé par son vote sur l'impôt des matières premières ; elle n'a cédé qu'à la pression du pouvoir, toujours irrésistible auprès d'elle, et, dans les derniers jours notamment, elle ne s'est laissé entraîner que par des promesses et des réserves fort équivoques, faites en faveur de la liberté commerciale par ceux qui l'ont toujours combattue ? »

Ce genre de langage est fait pour l'intérieur. Quand on sort de France et qu'on a le malheur d'emporter des haines avec soi, il faut les laisser à la frontière et ne se présenter devant l'étranger qu'avec un amour dans le cœur, l'amour de son pays, innocent ou coupable, heureux ou malheureux.

Ainsi que je l'ai déjà dit, les exagérations et les inexactitudes de l'attaque viennent au secours de la défense, même sur le terrain défavorable où je me suis placé et où je veux rester.

Je trouve, par exemple, dans le livre de M. Jules Favre, les phrases suivantes, qui paraissent écrites à point pour me servir d'entrée en matière :

« Lorsque, le 5 septembre, je prenais possession du ministère des affaires étrangères, mon premier soin était de demander les dépêches qui pouvaient me mettre au courant des négociations engagées.

Un *rapide examen* suffit à me convaincre, non-seulement que nous n'avions aucune alliance, ce que je savais, mais que notre diplomatie n'avait tenté aucun effort sérieux pour en obtenir. » Et plus loin : « M. de la Tour d'Auvergne eut la bonté de rester avec moi près de trois heures et de me fournir, avec une courtoisie et une loyauté dont je lui exprimai ma vive reconnaissance, tous les renseignements qui pouvaient m'éclairer. Leur résumé était peu encourageant. La France avait entrepris la guerre, *isolée au milieu de l'Europe hostile.* Le gouvernement, qui l'avait si follement précipitée dans cette formidable aventure, *n'avait imaginé aucune combinaison, offert aucun traité, prévu aucun rapprochement*[1]. »

Ceci n'est pas vrai, et je vais en donner la preuve.

Je ne placerai pas sous les yeux du lecteur *les combinaisons imaginées, les traités offerts et négociés, les rapprochements prévus.* Si M. le prince de la Tour d'Auvergne n'a pas jugé convenable de les faire connaître à M. Jules Favre, il a sans doute eu, pour agir de la sorte, des raisons fort semblables à celles qui m'arrêtent en ce moment, et quant au

[1] Livre de M. Jules Favre, sur *le Gouvernement de la défense nationale*, pages 1 et 2.

rapide examen qui avait précédé l'arrivée de l'ancien ministre, sur quoi aurait-il porté? Est-ce que par hasard M. Jules Favre, le factieux, comme il le dit lui-même, le rebelle, s'imaginait trouver au ministère les pièces secrètes et confidentielles que j'avais régulièrement transmises à mon successeur et que mon successeur, pas plus que moi, n'aurait eu le droit de lui livrer?

Au surplus, rien ne m'empêche de dire aujourd'hui que ces documents secrets étaient en sûreté, hors de sa portée au moment où il mit le pied dans le ministère, et que les précautions étaient prises depuis deux jours.

Le propre d'une négociation secrète, c'est précisément de n'être ni avouée, ni divulguée sans le consentement formel des parties contractantes. Or, je le demande, était-il possible de confier une négociation de ce genre à un de ces messieurs?

Mais je n'ai nullement besoin de recourir à des documents inconnus, pour prouver l'inexactitude des assertions de M. Jules Favre.

La France, a-t-il dit, avait entrepris la guerre isolée au milieu de l'*Europe hostile*.

Commençons par l'Angleterre, qui, de toutes les puissances, est celle qui s'observait le plus à notre égard. Était-elle hostile? Non, vraiment. Il n'est pas

dans le tempérament d'un cabinet dont M. Gladstone et lord Granville sont les colonnes d'être hostile à quelqu'un, pas plus à la France qu'à la Prusse. Toute sa politique se résume dans un proverbe anglais, qu'il a élevé à la hauteur d'un principe : « *Any thing for a quiet life :* Tout pour une vie tranquille. »

L'Espagne aurait pu garder quelque ressentiment de la première phase de nos négociations. Mais, loin de là, nos relations, à peine troublées pendant quelques jours, n'avaient pas tardé à reprendre leur état normal, et nous n'avions qu'à nous louer, sous tous les rapports, du concours que nous avaient donné le régent et son gouvernement pour l'aplanissement de nos difficultés.

La Russie nous a fait beaucoup de mal par les menaces de sa neutralité équivoque et surtout par son attitude vis-à-vis de l'Autriche ; mais, à vrai dire, elle n'est devenue hostile que du jour où elle a vu la révolution maîtresse de la France. Nos premiers revers l'ont trouvée sympathique, ceci n'est pas contestable, et il a fallu l'œuvre du 4 septembre et les saturnales de la démagogie pour l'amener à ce point d'applaudir à nos désastres.

L'Autriche nous fut-elle jamais hostile ? Poser la question, c'est la résoudre...

L'Italie nous fut-elle hostile? Mais nous avons eu constamment les témoignages non équivoques de sa sympathie jusqu'à nos premiers revers.

Et ici je me sens plus à l'aise, car il y a des faits dont la signification n'est pas douteuse.

Le 26 juillet, on prit la résolution de rappeler de Rome la brigade d'occupation. C'était, je n'hésite pas à le dire, un très-grand sacrifice, et, en s'y résignant, le gouvernement cédait à des considérations impérieuses. La brigade d'occupation, placée en face de l'Italie, était une force morale plutôt qu'une force matérielle. Elle n'avait de valeur efficace qu'en tant qu'elle représentait l'avant-garde de l'armée française. Or cette signification venait à lui manquer du moment où l'armée française tout entière se trouvait engagée ailleurs. C'est pourquoi nous trouvions que, à tous les points de vue, il y avait avantage à lui substituer une garantie politique et morale pendant toute la durée de la campagne. C'est ce que fit le gouvernement, et, parmi les garanties qu'il stipula, figurait au premier rang la convention de septembre 1864, acceptée et affirmée de nouveau par le cabinet de Florence[1]. Le

[1] Je crois pouvoir dire que le saint-siége avait apprécié les explications qui lui avaient été données tant à Rome qu'à Paris, comprenant jusqu'à quel point sa destinée était liée à celle de nos

ministre des affaires étrangères d'Italie avait donné à cet égard des assurances catégoriques, qu'un échange de correspondances officielles avait enregistrées[1], et son langage dans le Parlement ne devait laisser aucun doute sur la sincérité de ses intentions.

Pour arriver à ce résultat, il avait fallu nécessairement négocier avec l'Italie, et il n'est pas difficile de deviner ce que devait être une négociation le 26 juillet. Mais, sans m'étendre sur ce sujet, et tout en restant dans la limite des choses connues, je me borne à demander si le fait même de la négociation ne prouve pas que l'Italie n'était pas hostile?

Et cependant nous n'étions pas descendus, pour la satisfaire, à cette condescendance qui, plus tard, mit Rome à sa disposition, tout en feignant de s'en défendre; nous n'avions pas dit : « Je ne m'opposerai à rien; l'Italie peut aller à Rome sous sa responsabilité[2]. » Nous n'avions pas offert le pape en échange de l'amitié de l'Italie, et, disons-le, elle ne la mettait pas à ce prix.

armes et bien convaincu que le départ de nos troupes ne signifiait en aucune façon l'abandon ni l'indifférence.

[1] Je ne divulgue ici rien qui ne soit déjà connu, par la publication des documents anglais de 1870, 3me cahier, n° 59. Dépêche de lord Lyons à lord Granville, du 29 juillet.

[2] Cet étrange aveu figure à la page 118 du livre sur *le Gouvernement de la défense nationale.*

Il y a loin de là, ce nous semble, à l'isolement de la France au milieu de l'Europe hostile.

Mais veut-on une nouvelle preuve de l'ignorance impardonnable et de l'incroyable légèreté avec laquelle on livre au public les affirmations les plus inexactes? Qu'on ouvre, à la page 105, le livre dont nous venons de citer quelques lignes malheureuses, on y trouvera ces mots :

« Cet intérêt (l'intérêt européen) n'était pas suffisamment protégé par le *traité des neutres*, sorte de transaction peu sincère, imaginée par le cabinet anglais, pour localiser la lutte et *garantir la Belgique*. Ce traité avait été conclu *en prévision des victoires* de la France, dont on redoutait l'esprit envahissant. »

Autant de mots, autant d'erreurs, autant d'inexactitudes.

D'abord, le traité des neutres n'avait pas été conclu pour garantir la Belgique, l'Angleterre ayant fait pour la Belgique un autre traité dont nous avons rendu compte, non pas avec les neutres, mais bien au contraire avec chacune des puissances belligérantes.

Ensuite, le traité des neutres n'avait pas été conclu en prévision des victoires de la France. Tout au contraire, il était né de ses revers.

Enfin, l'Angleterre n'en avait pas pris l'initiative; c'était l'Italie, et dans quel but? Parce que, après nos premières défaites, le cabinet de Florence cherchait un point d'appui nouveau, pour ne rien dire de plus.

« Le gouvernement italien, écrivait lord Granville, le 10 août, avait représenté au gouvernement de la reine qu'il avait été fort pressé par la France, et qu'il désirait que le gouvernement de Sa Majesté l'aidât à résister à cette pression; et, sur la réponse, que, bien qu'il ne fût pas conforme à la politique actuelle de l'Angleterre de conclure un arrangement positif pour une neutralité combinée, cependant, le gouvernement de Sa Majesté serait prêt, si, par ce moyen, il pouvait aider l'Italie à résister à une pression étrangère, à convenir avec l'Italie qu'aucune des deux puissances contractantes ne se départirait de sa neutralité sans un échange préalable d'idées et sans se prévenir mutuellement de tout changement de politique; le gouvernement italien consentit avec empressement à cet arrangement[1]. »

[1] Dépêche de lord Granville à lord Lyons du 10 août 1870. — Documents anglais de 1870, 3me cahier, n° 119.

Le même arrangement fut proposé au cabinet de Vienne, qui n'y voulut pas adhérer sans stipuler qu'il se réservait d'ailleurs toute liberté pour intervenir en faveur de la France, s'il le jugeait convenable et sans que cette intervention fût soumise à l'obligation d'un concert préalable.

Telle fut l'origine de ce traité, peu sincère, c'est vrai, dit *Ligue des neutres*, et qui, je le répète, naquit de nos revers.

Quelle était cette pression à laquelle voulait alors échapper le cabinet de Florence? quelle était son origine? avait-elle toujours paru si gênante? venait-elle des hommes, ou venait-elle des actes? Toutes ces questions ont leur réponse.

Je m'arrête maintenant dans cet examen rectificatif des assertions contre lesquelles j'ai dû protester, car si je le poursuivais, je serais, par la force des choses, entraîné au delà de la limite que je ne dois pas franchir. Ce silence, je le répète, est un sacrifice, mais il est commandé par le devoir et aussi par l'intérêt de la France. D'ailleurs il ne sera pas éternel, et quand la publicité sera légitime et autorisée, elle se fera bien entière et bien complète.

J'ai dû me borner, pour le moment, à démontrer par quelques exemples le degré de confiance que méritent certains récits, certaines révélations qui rappellent les compilations de documents à l'aide desquelles un avocat pressé forme à la hâte le dossier d'une plaidoirie plus volumineuse que concluante.

Terminons par une réflexion pratique. Il tombe

sous le sens qu'on ne se résigne pas à une guerre aussi sérieuse, bien que soudaine, sans chercher par tous les moyens à augmenter ses forces de combat.

Il est également certain que, quels que soient les gages de concours et d'amitié qui peuvent s'échanger au début d'une campagne, s'ils sont à l'abri des revers, ils ne sauraient cependant résister à des désastres comme les nôtres, et à une révolution comme celle du 4 septembre.

Partout où se dresse un trône en Europe, l'acte du 4 septembre a fait horreur; partout, sans exception, aussi bien dans le camp des Prussiens, que dans les autres pays.

C'est qu'aussi, il est sans précédent dans l'histoire.

Dans une journée néfaste de la guerre punique, Rome avait vu ses légions détruites ou captives, et ses forces anéanties. Soixante-dix mille hommes avaient péri sous les murs de Cannes; la république, éprouvée par de cruelles défaites, perdait en une bataille sa cavalerie, ses approvisionnements et plus encore, l'antique gloire de ses armes. Le consul vaincu ramenait tristement les faibles débris échappés au désastre. Que firent alors les Romains? Tite Live le raconte ainsi :

« En ce temps-là, telle fut la grandeur d'âme des citoyens, que lorsque le consul revint après une défaite aussi fatale et dont il avait été lui-même la cause principale, ils se portèrent en masse à sa rencontre, tous les ordres réunis (*obviam itum ab omnibus ordinibus*) et lui rendirent grâce de n'avoir pas désespéré de la république ».

« Chez les Carthaginois, ajoute l'historien, il eût été décapité[1]. »

Carthage a disparu; mais les Carthaginois ont laissé des héritiers.

[1] « Quo in tempore ipso adeo magno animo civitas fuit, ut consuli ex tanta clade, cujus ipse causa maxima fuisset, redeunti, et obviam itum ab omnibus ordinibus sit, et gratiæ actæ quod de republica non desperasset : cui si Carthaginiensium ductor fuisset nihil recusandum supplicii foret.

« Titus Livius, lib. XXII, cap. LXI. »

ANNEXES

N° 1.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Madrid, le 3 juillet 1870.

L'ambassadeur de France à Madrid au ministre des affaires étrangères.

L'affaire Hohenzollern paraît fort avancée, sinon décidée. Le général Prim lui-même me l'a dit. J'envoie Bartholdi à Paris pour les détails et pour prendre vos ordres.

Signé : MERCIER.

N° 2.

Dépêche de l'ambassadeur de France au ministre des affaires étrangères.

Berlin, le 31 mars 1869.

Monsieur le ministre,

Votre Excellence m'a invité hier, par le télégraphe, à

m'assurer si la candidature du prince de Hohenzollern au trône d'Espagne avait un caractère sérieux. J'ai eu l'occasion de rencontrer M. de Thile, et j'ai cru pouvoir lui demander si je devais attacher quelque importance aux bruits qui avaient circulé à ce sujet. J'ai pensé qu'il était utile de ne pas lui cacher que je mettais du prix à être exactement informé, en lui faisant remarquer qu'une pareille éventualité intéressait trop directement, à mon sens, le gouvernement de l'Empereur, pour qu'il ne fût pas de mon devoir de la lui signaler, dans le cas où il existerait des raisons de croire qu'elle peut se réaliser. J'ai dit encore à mon interlocuteur que mon intention était, s'il n'y voyait pas d'inconvénient, de vous faire part de notre entretien.

M. de Thile m'a donné l'assurance la plus formelle qu'il n'a, à aucun moment, eu connaissance d'une indication quelconque pouvant autoriser une semblable conjecture, et que le ministre d'Espagne à Vienne, pendant le séjour qu'il a fait à Berlin, n'y aurait pas même fait allusion. Le sous-secrétaire d'État, en s'exprimant ainsi, et sans que rien dans ce que je lui disais fût de nature à provoquer une pareille manifestation, a cru devoir engager sa parole d'honneur. Suivant lui, M. Rancès se serait borné à entretenir M. de Bismarck, qui tenait peut-être à profiter du passage de ce diplomate pour se renseigner sur l'état des choses en Espagne en ce qui concerne le choix du futur Souverain. Les cortès, aurait-il dit, éliront le roi Ferdinand, qui déclinera la couronne; la majorité se partagera ensuite entre le duc de Montpensier et le duc d'Aoste, mais elle se prononcera vraisemblablement pour le premier de ces deux princes qui acceptera la résolution de l'Assemblée.

Voilà en substance ce que M. de Thile m'a appris, en revenant à plusieurs reprises sur sa première déclaration,

qu'il n'avait été et qu'il ne saurait être question du prince de Hohenzollern pour la couronne d'Espagne. Sans révoquer en doute la loyauté du sous-secrétaire d'État, je me permettrai d'ajouter qu'il n'est pas toujours initié aux vues personnelles de M. de Bismarck. En vous faisant part des bruits qu'avait provoqués à Berlin la présence de M. Rancès, j'avais soin d'ailleurs de vous faire remarquer que je n'avais aucune raison sérieuse pour croire à leur exactitude, et que je ne vous en rendais compte que pour le cas où ces indications pourraient vous servir à corroborer d'autres renseignements.

Veuillez agréer, etc.

N° 3.

Télégramme de M. Layard, ministre d'Angleterre à Madrid, adressé à lord Granville.

TRADUCTION.

San Ildefonso, 5 juillet 1870.

Le conseil des ministres, assemblé ici la nuit dernière sous la présidence du régent, a décidé de proposer le prince héréditaire de Hohenzollern-Sigmaringen comme candidat au trône.

Les cortès sont convoquées pour le 20 de ce mois, et on compte qu'il réunira la majorité nécessaire.

N° 4.

Dépêche de l'ambassadeur de France à Madrid au ministre des affaires étrangères.

Madrid, 3 juillet 1870.

Monsieur le duc,

Je suis allé voir hier soir le maréchal Prim, qui était revenu la veille, dans la nuit, de son excursion aux monts de Tolède, et il m'a fait une communication de la plus haute gravité, que je dois sans perdre un instant transmettre à Votre Excellence.

J'étais depuis quelques moments dans son salon et je lui trouvais quelque chose de gêné dans sa manière d'être envers moi, habituellement si amicale, dont je commençais à me préoccuper, lorsqu'il me dit : « Venez, j'ai besoin de causer avec vous. » Et il m'emmena dans son cabinet.

« J'ai, me dit-il, à vous parler d'une chose qui ne sera pas agréable à l'Empereur, je le crains, et il faut que vous m'aidiez à éviter qu'il ne la prenne en trop mauvaise part. »

Je n'avais pas besoin d'en entendre davantage pour deviner où il voulait en venir.

« Vous connaissez notre situation ; nous ne pouvons pas prolonger indéfiniment l'intérimité, ni même nous présenter devant les cortès sans avoir une solution à leur proposer. Vous savez tout ce que j'ai fait pour écarter celles qui n'auraient pas convenu à l'Empereur. Je n'aurais eu qu'à lâcher un peu la main pour que Montpensier fût élu ; je n'ai cédé à aucune des avances qui m'ont été faites pour m'atti-

rer du côté de la république. Ce que j'aurais surtout désiré, c'était une combinaison portugaise, ou, à son défaut, italienne. Dernièrement encore je suis revenu à la charge à Lisbonne et à Florence, mais tout a été inutile. Cependant, il nous faut un roi, et voilà qu'au moment de notre plus grand embarras on nous en propose un qui a toutes les conditions que nous pouvons souhaiter. Il est catholique, de race royale, il a trente-cinq ans, deux fils, et il est marié avec une princesse portugaise, ce qui préviendra nécessairement beaucoup les esprits en sa faveur, d'ailleurs très-bien de sa personne, et militaire. Vous comprenez que je ne peux pas laisser échapper la seule chance qui nous reste de sauver la révolution, surtout quand elle se présente dans de pareilles conditions. Comment croyez-vous que l'Empereur prendra la chose?

« — Il n'y a pas, lui répondis-je, deux manières de la prendre. Mais d'abord laissez-moi bien vous rappeler que je ne saurais accepter la conversation sur ce chapitre, comme ambassadeur, car n'ayant d'autre instruction que l'abstention, je n'ai aucun droit pour engager à un degré quelconque la pensée de l'Empereur ; mais si vous me permettez de vous donner mon sentiment personnel, je n'hésiterai pas à vous dire que vous ne pourriez prendre un parti plus grave et pouvant entraîner de plus fâcheuses conséquences. En France, l'élection d'un prince de Prusse au trône d'Espagne, dans les dispositions où sont aujourd'hui les esprits à l'égard de la Prusse, ne peut manquer de produire un effet extraordinaire. Le sentiment national y verra une véritable provocation, soyez-en persuadé, et vous comprenez qu'un Napoléon ne peut laisser le sentiment national en souffrance.

« — Prim. Il est possible que ce soit là la première impression, mais on en reviendra vite par la réflexion. Qu'avez-vous

à craindre? que signifie aujourd'hui une alliance dynastique? qu'est-ce que pourra faire chez nous un prince étranger qui devra commencer par jurer la constitution la plus libérale de l'Europe, et avec un peuple aussi fier et aussi indépendant que le nôtre? Même dans le temps de la monarchie pure, vous avez vu que Louis XIV et son petit-fils avaient été sur le point de se faire la guerre.

« — Tout cela est bel et bon, mais il n'en est pas moins vrai que dans le cas d'une guerre européenne nous n'aurions aucune sécurité pour notre frontière des Pyrénées, si un prince prussien occupait le trône d'Espagne, et qu'il nous faudrait une armée pour la garder. Les alliances dynastiques peuvent, j'en conviens, avec le temps, avoir perdu quelque chose de leur signification; cependant vous avez vu que jamais elles n'ont été considérées par les gouvernements avec indifférence. Lors des mariages espagnols, l'Angleterre, aussi bien que nous, avait prononcé ses exclusions; en Belgique de même; en Grèce, on avait interdit au choix des Grecs un prince appartenant aux familles des puissances protectrices. Ces exclusions n'ont rien de blessant pour un pays, parce qu'elles ne s'adressent pas à lui, mais à des rivaux dont la prépondérance pourrait devenir menaçante. D'ailleurs, cette première impression, dont vous semblez faire bon marché, est de celles qu'un gouvernement national voudra partager toujours, car c'est du cœur du pays qu'elle s'échappera.

« — Mon Dieu, les conséquences à l'égard de la France, je les accepterais encore, mais c'est l'Empereur qu'il me serait extrêmement pénible de contrarier.

« — Vous imaginez-vous donc que, dans une pareille question, il soit possible de séparer l'Empereur de la France?

« — Mais alors que faire? Prenez l'*Almanach de Gotha* et tâchez d'y trouver un prince dont nous puissions nous accommoder. Pour moi, je n'en vois pas d'autre. Il faut cependant que vous ayez pitié de cette pauvre Espagne, que vous lui permettiez de se constituer par les seuls moyens dont elle peut disposer. Ma consolation, c'est que ce n'est pas moi qui ai inventé cette combinaison; je ne l'ai pas même cherchée, on est venu me la mettre dans la main. Seulement, dans l'état où nous sommes, je ne peux pas la repousser. Un moment j'ai cru qu'elle avait avorté comme les autres. Les choses s'étaient passées exactement comme je les ai racontées aux cortès; mais voilà qu'on me la rapporte toute faite.

« — Oh! je me suis bien aperçu depuis assez longtemps que M. de Bismarck cherchait à se glisser dans vos affaires, et vous avouerez que s'il ne croyait pas avoir beaucoup à y gagner, il ne se hasarderait pas à jouer si gros jeu.

« — Vous vous trompez, les ouvertures sont parties d'ici. Je n'ai jamais parlé de politique ni avec M. Bernhardi, ni avec M. de Canitz.

« — Et cette escadre prussienne dont on nous a annoncé l'arrivée?

« — Je n'en ai rien entendu dire. Mais, encore une fois, si nous laissons échapper cette occasion, nous sommes forcément rejetés sur Montpensier, ou sur la république, qui viendra grand train, et je vous avouerai que je la déteste comme l'enfer.

« — Eh bien, plutôt Montpensier!

« — Comment! vous croyez que l'Empereur aimerait mieux Montpensier qu'un Hohenzollern?

« — Il ne me l'a pas dit, mais je n'en doute pas. L'Empereur est Français avant tout. »

Cette réplique parut lui faire impression, et je l'accentuai d'autant plus, car, dans cet entretien, il importait essentiellement de frapper son esprit, et j'y employai toute l'énergie possible de langage et de pensée. Cependant, avant de nous séparer, je lui dis : « Je vous ai parlé à cœur ouvert, mais uniquement en mon nom personnel. Maintenant, si vous voulez connaître la pensée de l'Empereur, attendez que je lui aie fait connaître notre entretien, et avant huit jours je pourrai recevoir ses ordres. »

A cela il m'a simplement répondu :

« J'ai hésité si j'informerais l'Empereur par votre canal ou par celui d'Olozaga. Je me suis d'abord adressé à vous, parce que je connais vos sentiments et que je sais que vous éviterez tout ce qui pourrait envenimer les choses ; mais je vais aussi écrire à Olozaga pour qu'il puisse entretenir l'Empereur. La commission, je le crains, ne lui sera pas agréable certainement, et, quant à moi, je vous avouerai qu'il m'est bien cruel de recevoir ce coup de poignard, après avoir consacré tant de soin à mettre les rapports entre les deux pays à l'abri de toute mésintelligence. »

Déjà, hier soir, le bruit commençait d'ailleurs à s'accréditer que le gouvernement avait un candidat, et l'on n'hésitait que sur le nom, quoique l'on supposât assez généralement qu'il devait être Allemand. Un député m'a même fait savoir que les cortès seraient probablement convoquées en session extraordinaire dans le courant du mois d'août pour procéder à l'élection du monarque. Hier, dans l'après-midi, les ministres ont tenu un conseil auquel a assisté le président de la Chambre, M. Ruiez-Zorilla ; aujourd'hui ils se rendent tous à la Granja pour en tenir un autre sous la présidence du régent. Déjà en éveil, l'opinion publique ne conservera plus de doute après cette dernière circonstance, et le nom

du candidat ne saurait lui rester longtemps caché. Les partis vont, dès lors, se mettre activement en campagne, et ce sera une raison pour le gouvernement de précipiter le dénoûment. Il faut nous y attendre, et agir en conséquence. J'expédie donc en toute hâte M. Bartholdi à Paris, pour qu'il puisse prendre et me rapporter sans retard les ordres de l'Empereur. Comme je l'ai toujours tenu exactement informé de tout ce qui pouvait intéresser le service de Sa Majesté, il pourra ainsi compléter verbalement les renseignements contenus dans cette dépêche, et fournir à Votre Excellence bien des détails sur les hommes et sur les choses, qui trouveraient difficilement place dans une correspondance, mais auxquels les circonstances donnent du prix.

Signé : MERCIER.

N° 5.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Berlin, le 5 juillet 1870.

Le chargé d'affaires de France à Berlin au ministre des affaires étrangères.

Le ministre d'Espagne que je viens de voir ne dément pas l'offre faite par le gouvernement espagnol au prince de Hohenzollern et son acceptation de la couronne ; mais il affirme qu'il n'a été chargé personnellement d'aucune négociation et d'aucune explication près du gouvernement prussien ou du prince lui-même. M. de Rascon m'a laissé entendre toutefois que l'acceptation du prince remontait à quatre mois, et qu'elle aurait été décidée à Berlin au printemps, avec l'assentiment du prince son père et sans doute celui du

Roi et de M. de Bismarck. M. de Rascon reconnaît que notre mécontentement est juste, et rejette sur le maréchal Prim toute la responsabilité de cette intrigue. Il est très-préoccupé de l'impression qu'on ressent à Paris.

Signé : Le Sourd.

N° 6.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

L'ambassadeur de France en Espagne au ministre des affaires étrangères.

Madrid, le 7 juillet 1870, 4 h. 20 du soir.

J'ai vu le maréchal Prim. Je lui ai communiqué l'impression de l'Empereur. Répétition de notre conversation de l'autre jour, seulement plus accentuée de ma part. Enfin il m'a dit : « Comment sortir de là ? Je ne vois qu'un moyen : que le prince me dise qu'il rencontre des obstacles au consentement du roi, et alors, au lieu d'insister, je lui facilite sa retraite. » Je lui ai dit : « Prenez l'initiative. » Il m'a répondu qu'il ne le pouvait, et prie qu'on ignore qu'il nous a ouvert cette issue. Il me semble difficile qu'elle mène bien loin.

Signé : Mercier.

N° 7.

TÉLÉGRAMME.

L'ambassadeur de France au ministre des affaires étrangères.

Ems, le 9 juillet 1870, 1 h. 1/2 du soir.

Le Roi me fait savoir qu'il me retiendra à dîner après mon

audience. Je ne pourrai donc vous en rendre compte que dans la soirée. J'ai reçu la visite de M. de Werther, qui m'a été évidemment envoyé pour me pressentir, ce qui explique l'heure tardive à laquelle le Roi a décidé de me recevoir. J'ai cru devoir saisir l'occasion qui m'était offerte pour indiquer exactement la résolution que nous attendons de la sagesse du Roi, et pour montrer qu'elle doit être immédiate et nette, afin de prévenir de nouveaux incidents qui pourraient aggraver l'état actuel des choses. Je me suis exprimé avec modération, en mettant ma confiance dans les sentiments personnels de Sa Majesté. M. de Werther m'a assuré qu'il n'a de son côté rien dissimulé au Roi, mais que Sa Majesté ayant été consultée par le prince de Hohenzollern, elle n'avait pas cru pouvoir mettre obstacle à son désir d'accepter la couronne d'Espagne, et qu'il lui est maintenant bien difficile, sinon impossible, de l'inviter à y renoncer. Il est donc constant maintenant que le Roi n'a rien ignoré, et qu'il a donné son assentiment. Le langage de M. de Werther me laisse fort incertain sur le succès de la mission que vous avez bien voulu me confier.

N° 8.

TÉLÉGRAMME.

L'ambassadeur de France au ministre des affaires étrangères.

Ems, 9 juillet 1870, 8 h. du soir.

Le Roi m'a fait demander à l'heure qu'il m'avait indiquée. M'inspirant des considérations développées dans votre dépêche et de celles que m'a suggérées notre entretien, j'ai fait

appel à la sagesse et au cœur de Sa Majesté pour la déterminer à conseiller au prince de Hohenzollern de revenir sur son acceptation. Confirmant ce que m'avait dit M. de Werther, le Roi m'a appris qu'il avait autorisé le prince Léopold à accueillir la proposition du cabinet de Madrid; mais, comme vous l'aviez prévu, il a longuement insisté sur ce point, c'est qu'il avait été saisi et qu'il était intervenu comme chef de la famille, et nullement comme souverain, et que son gouvernement était resté complétement étranger à cette négociation. J'ai fait remarquer que l'opinion ne se rendrait pas compte de cette distinction, et qu'elle ne voyait dans le prince de Hohenzollern qu'un membre de la maison régnante en Prusse. Le Roi est entré dans d'autres considérations qu'il serait trop long de vous transmettre par le télégraphe, et dont je vous rendrai compte dans un rapport. Il m'a assuré d'ailleurs qu'il s'était mis en communication avec le prince Léopold et son père pour connaître exactement la manière dont ils envisagent l'émotion provoquée par cette affaire, et régler lui-même sa conduite; il a ajouté que s'ils étaient disposés à retirer leur acceptation, il approuverait cette résolution; qu'il attendait leur réponse, et qu'il s'expliquerait plus complétement avec moi dès qu'elle lui sera parvenue. J'ai vainement cherché à savoir à quel moment Sa Majesté recevrait cette réponse; le Roi m'a seulement dit qu'il ne pouvait traiter un point si délicat par le télégraphe, en me donnant à entendre toutefois qu'il ne saurait tarder à connaître le sentiment des princes.

Faut-il conclure du langage que m'a tenu le Roi qu'il a résolu de se conformer à nos vœux, en laissant au prince de Hohenzollern l'initiative de sa renonciation au lieu de la lui conseiller, afin d'éviter ainsi de faire personnellement une concession qui pourrait être sévèrement appréciée en Alle-

magne ; ou bien ne veut-il que gagner du temps pour prendre, avant nous, des dispositions militaires, et laisser en même temps approcher la convocation des cortès, afin de soutenir ensuite qu'il convient d'attendre le vote de cette assemblée ? En ne considérant que son attitude, et ce que j'ai recueilli dans son entourage, j'inclinerais peut-être à apprécier comme plus vraisemblable la première de ces deux hypothèses, si nous n'étions autorisés à nous montrer incrédules, ou au moins défiants.

Si la réponse du Roi eût été simplement évasive, je ne me serais pas retiré sans le constater respectueusement ; mais je ne pouvais rien objecter au désir de Sa Majesté de se concerter avec les princes de Hohenzollern avant de me faire connaître sa résolution, au moment surtout où elle me donnait l'assurance qu'elle ne tarderait pas à me mettre à même de vous en instruire.

Je reçois votre dépêche en date d'aujourd'hui, deux heures ; je m'y conformerai.

N° 9.

Dépêche de l'ambassadeur de France au ministre des affaires étrangères.

Ems, 9 juillet 1870.

Monsieur le duc,

Obéissant à la dépêche télégraphique que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser dans la nuit d'avant-hier, je me suis empressé de partir pour Ems, où je suis arrivé hier soir. J'avais rejoint M. de Bourqueney à Coblentz,

et j'ai pu prendre, en route, connaissance des instructions que vous l'avez chargé de me porter.

Mon premier soin, en arrivant à Ems, a été de solliciter une audience du Roi, et celui de ses aides de camp qui m'a servi d'intermédiaire est venu ce matin m'annoncer que Sa Majesté me recevrait aujourd'hui à trois heures. Il était chargé en même temps de m'exprimer les regrets du Roi de ne pouvoir m'admettre plus tôt ; les soins qu'il donne à sa santé, et l'arrivée de la Reine, qui s'était annoncée de Coblentz, ne le lui permettant pas.

Quelques instants après, je recevais la visite de M. de Werther, qui a pris la peine de m'expliquer, en me donnant les mêmes raisons, le retard que mettait le Roi à m'accorder l'audience que j'avais demandée. L'ambassadeur de Prusse m'était évidemment envoyé pour me pressentir sur l'objet de la mission que je venais remplir à Ems. Il ne m'a pas été difficile de le comprendre, et j'ai jugé convenable de ne pas le lui laisser ignorer. J'ai considéré que je pouvais m'expliquer devant lui avec plus de précision qu'il ne conviendrait ou qu'il ne serait utile de le faire avec le Roi, et que de la sorte je trouverais Sa Majesté parfaitement préparée à la communication du gouvernement de l'Empereur. Je me suis exprimé du reste avec toute la circonspection nécessaire et sans m'exposer à éveiller la moindre susceptibilité.

A l'heure qu'il m'avait indiquée, le Roi m'a fait demander, et je me suis rendu auprès de Sa Majesté. Je lui ai exposé l'état de choses créé par la candidature du prince de Hohenzollern au trône d'Espagne, l'agitation qu'elle provoquait dans ce pays et les désordres dont elle ne pouvait manquer d'être le prétexte ou l'occasion. Je ne lui ai pas caché l'émotion qu'elle avait causée en France, et je lui ai donné l'assurance que le gouvernement de l'Empereur n'avait aucun

autre désir que celui d'y mettre un terme. J'ai fait remarquer que l'on s'en montrait très-vivement préoccupé dans d'autres pays, et que l'opinion publique, en Angleterre notamment, tous les organes de la presse autorisaient du moins à le croire, était unanime pour déplorer une combinaison qui semblait également funeste au repos de l'Espagne et au maintien des bonnes relations qui unissent en ce moment les grandes puissances. « Le Roi, ai-je ajouté, peut conjurer toutes ces calamités et prévenir dans la péninsule l'explosion d'une guerre civile dont un membre de sa maison serait responsable. Le prince de Hohenzollern ne peut accepter la couronne d'Espagne sans y avoir été autorisé par Sa Majesté ; que le Roi le détourne d'une pareille entreprise, et les alarmes qui se sont emparées des esprits cessent à l'instant même. » Faisant alors appel à la sagesse et au cœur du Roi, j'ai conjuré Sa Majesté de donner à l'Europe ce témoignage de ses sentiments généreux. « Le gouvernement de l'Empereur, ai-je dit, y verrait une garantie de la consolidation de ses bons rapports avec le gouvernement de Sa Majesté, et se féliciterait hautement d'une résolution qui serait accueillie partout avec non moins de gratitude que de satisfaction. »

Le Roi m'a répondu qu'il ne fallait pas se méprendre sur le caractère de son intervention dans cette affaire ; les négociations ouvertes à ce sujet ont été poursuivies entre le gouvernement espagnol et le prince de Hohenzollern, le gouvernement prussien n'y est pas seulement resté étranger, il les a ignorées ; le Roi lui-même a évité de s'y associer ; il a refusé de recevoir un envoyé du cabinet espagnol porteur d'une lettre du maréchal Prim, en faisant part cependant à son premier ministre, le comte de Bismarck, de ces divers incidents. Il n'a consenti à s'expliquer que quand le prince Léo-

pold, ayant décidé d'acquiescer aux propositions qui lui étaient faites, a sollicité son consentement, ce qui a eu lieu à l'arrivée du Roi à Ems, et à ce moment Sa Majesté s'est bornée à lui déclarer qu'elle ne croyait pas pouvoir mettre obstacle à son dessein. C'est donc comme chef de la famille, et nullement en sa qualité souveraine de Roi de Prusse, qu'il a été instruit de la détermination du prince et qu'il est intervenu ; aussi n'a-t-il ni réuni ni consulté le conseil des ministres, et le gouvernement prussien ne saurait être interpellé sur une affaire qu'il n'a pas connue, et dont il n'est pas plus solidaire qu'un autre cabinet européen.

Comme Votre Excellence l'avait prévu, monsieur le duc, le Roi s'est longuement appliqué, avec une insistance particulière, à dégager le cabinet de Berlin et à bien établir qu'il ne fallait pas confondre le double rôle de Sa Majesté, agissant tantôt comme souverain et tantôt comme l'arbitre de sa famille.

Je me suis permis de répliquer que le sens exact de cette distinction n'était ni ne pouvait être saisi par l'opinion publique ; qu'elle ne voyait dans le prince de Hohenzollern qu'un membre de la famille régnante en Prusse, qui, en acceptant la couronne d'Espagne, réunissait deux trônes dans la même dynastie, et qu'on essayerait vainement de lui démontrer qu'elle s'abuse ; que le sentiment national, en France, était unanime dans cette conviction, et que le Roi devait considérer qu'il est impossible au gouvernement de l'Empereur de s'y montrer indifférent ; qu'il est, au contraire, dans la nécessité comme dans l'intention d'en tenir un compte sérieux.

Passant à un autre ordre d'idées, le Roi m'a fait remarquer que le gouvernement actuel de l'Espagne est souverain, qu'il a été reconnu par toutes les puissances, et que Sa Ma-

jesté ne s'imaginait pas à quel titre on pourrait s'opposer au choix d'un souverain qui serait librement élu par la représentation du pays ; que les cortès, suivant une communication que le ministre d'Espagne a faite avant-hier à Berlin, la première et l'unique communication qu'ait reçue le gouvernement prussien, seraient convoquées pour le 20 de ce mois, et qu'elles repousseront la candidature du prince de Hohenzollern si elle ne satisfait pas le vœu des populations.

J'ai répondu à Sa Majesté que le gouvernement de l'Empereur était loin de vouloir entraver la liberté des Espagnols, mais qu'il lui était démontré que la combinaison conçue par le maréchal Prim serait une cause de désastres; que le Roi lui-même ne saurait se le dissimuler, et qu'il ne pouvait autoriser un membre de sa famille à recevoir la couronne devant l'imminence de si tristes éventualités; qu'il était urgent d'y aviser, et que Sa Majesté disposait de l'unique moyen propre à mettre fin à une situation si pleine de périls ; que, dans cette persuasion, j'avais été chargé de m'adresser à sa haute raison, et que j'avais la confiance de ne pas l'invoquer en vain.

Mais les partis, m'a objecté le Roi, sont en Espagne si nombreux et si divisés, qu'il sera, dans tous les cas, difficile d'éviter une lutte, et la renonciation du prince de Hohenzollern ne la préviendra pas. « Je ne voudrais, ai-je continué, rien garantir à cet égard; il est pourtant permis d'espérer qu'on parviendra peut-être à combiner une solution qui serait agréée par l'immense majorité du pays ; s'il en était autrement, le prince Léopold n'aurait pas, du moins, à répondre du sang versé. »

Revenant de nouveau sur la part, en quelque sorte négative, a-t-il dit, qu'il a prise à cette affaire, le Roi a répété qu'il n'avait nullement encouragé le prince Léopold à accep-

ter les ouvertures du cabinet espagnol, qu'il s'était borné à ne pas le lui interdire, qu'il ne pouvait s'écarter de la position qu'il avait conservée depuis l'origine et user aujourd'hui de son droit pour le contraindre à renier l'engagement qu'il a contracté, que nous devions porter nos efforts à Madrid et y employer toute notre influence pour décider le gouvernement du Régent à renoncer à son projet.

J'ai pris la liberté de représenter au Roi qu'en nous expliquant à Madrid, nous nous exposerions à aggraver les embarras du gouvernement espagnol, et que nous voulions éviter d'y contribuer à un degré quelconque; que nous donnions au contraire une preuve éclatante de la sincérité de nos sentiments, et que nous rendions en même temps hommage à ceux du Roi, en lui demandant d'interposer son autorité toute-puissante dans une question qui nous touche sous tant de rapports, et où elle peut assurément s'exercer sans aucun préjudice pour la Prusse. J'ai rappelé les précédents qu'offre l'histoire contemporaine, en faisant observer que, dans ces diverses occasions, les princes et les gouvernements avaient sacrifié un intérêt purement dynastique au maintien de la tranquillité générale, et que l'Europe s'attendait certainement à voir le Roi s'inspirer de ces exemples dans les circonstances actuelles; que j'en étais, pour ma part, d'autant plus persuadé que, suivant les paroles mêmes de Sa Majesté, le gouvernement prussien et l'Allemagne n'avaient aucun avantage à revendiquer, aucune concession à faire, tandis qu'il s'agissait pour la France d'un intérêt de premier ordre; que le sentiment public ne s'y était pas mépris, et qu'il s'était manifesté avec une extrême vivacité; que M. de Werther avait dû informer le Roi de cet état des esprits, et que Sa Majesté voudrait sans doute le prendre en considération.

Sans contester l'exactitude de ces observations, et en se référant à la déclaration que Votre Excellence a faite devant le Corps législatif, le Roi a exprimé l'avis que l'honneur de la France n'avait été ni ne saurait être atteint par la résolution du prince de Hohenzollern; il a relevé qu'elle a été précédée par des négociations que le cabinet de Madrid a librement ouvertes et auxquelles aucun gouvernement n'a pris une part quelconque; qu'il ne pouvait donc y avoir un sujet de dissentiment ni de conflit, et qu'il ne voulait pas admettre que la guerre pût sortir d'un incident dans lequel nulle puissance n'était intervenue. Je me suis associé à Sa Majesté pour protester contre une pareille éventualité, et j'ai ajouté que ma présence à Ems attestait hautement les intentions pacifiques et conciliantes du gouvernement de l'Empereur. Je n'ai pas manqué toutefois, le Roi m'y obligeant, de revenir sur les considérations qui nous commandaient d'obtenir la renonciation du prince de Hohenzollern.

Dans le cours de l'audience, le Roi m'avait plusieurs fois indiqué que s'il ne pouvait user de son autorité pour déterminer le prince Léopold à retirer la parole qu'il a donnée, Sa Majesté s'abstiendrait de l'en détourner. S'expliquant plus clairement à ce sujet, le Roi m'a assuré qu'il entendait lui laisser, après comme avant son acceptation, la plus entière liberté, qu'il s'était mis d'ailleurs en rapport avec le prince Antoine, qui se trouvait à Sigmaringen, et qu'il l'avait interpellé sur ses intentions et sur celles du prince Léopold, son fils, ainsi que sur la manière dont ils envisageaient l'émotion causée en France par l'assentiment qu'ils ont donné aux propositions du cabinet espagnol; qu'il lui importait d'être exactement éclairé à ce sujet pour continuer notre entretien et me faire connaître les résolutions qui pourront être adoptées.

J'ai exprimé au Roi le désir d'être fixé sur le moment où Sa Majesté pourrait recevoir les informations qu'elle attend. Le Roi m'a répondu qu'il ne pouvait faire usage du télégraphe, ne possédant pas à Ems un chiffre pour conférer par cette voie avec le prince de Hohenzollern, mais qu'il ne pouvait tarder à se trouver suffisamment renseigné.

J'ai tâché, monsieur le duc, de reproduire fidèlement le sens sinon les termes mêmes du langage que le Roi a tenu durant notre conversation. Comme vous le voyez, Sa Majesté a connu les pourparlers ouverts entre le maréchal Prim et le prince de Hohenzollern ; elle a refusé de s'y associer, attendu que cette négociation n'intéressait pas son gouvernement, qui ne l'a pas connue ; elle n'a consenti à donner son avis que quand la question lui a été soumise en sa qualité de chef de famille, et elle s'est bornée à faire savoir qu'elle ne s'opposerait pas au désir manifesté par le prince Léopold d'accepter la couronne d'Espagne. Comme souverain et roi de Prusse, Sa Majesté n'a pris aucune part à cette affaire, et le cabinet de Berlin n'a pas à répondre d'un arrangement qu'il a totalement ignoré. Telles sont en substance les explications que le Roi m'a données.

Quelles sont en ce moment les intentions du Roi, et que devons-nous attendre de ses communications avec le prince de Hohenzollern ? Sa Majesté se propose-t-elle de laisser au prince Léopold le soin de revenir spontanément sur le parti qu'il a pris, afin de ne pas sortir de l'abstention qu'elle n'aurait cessé d'observer, et d'éviter de faire personnellement une concession qui pourrait être mal appréciée en Allemagne ; ou bien se propose-t-elle uniquement de s'assurer le bénéfice du temps pour prendre des mesures militaires ou pour apprendre que les choses soient plus avancées à Madrid et plus embarrassantes pour le gouvernement de

l'Empereur? Je ne sais ce qu'il faut en penser. Si, d'une part, il convient de compter sur la prudence du Roi, de l'autre, il ne nous est pas permis d'oublier un instant des faits récents et qu'il serait superflu de rappeler. Le Roi m'a paru regarder le vote des cortès comme la solution la plus désirable ou celle qui serait la plus conforme à ses vues. Veut-il, autant que les circonstances le lui permettront, ajourner ses décisions jusqu'à ce moment? Je n'en serais pas surpris, et je signale cette conjecture à l'attention de Votre Excellence. Pour moi, et en attendant les directions que vous croirez devoir m'adresser, je ne négligerai aucun effort pour obtenir de Sa Majesté une réponse aussi prompte que satisfaisante. J'ai pensé que je ne pouvais, sans m'exposer à laisser croire que j'étais venu à Ems uniquement pour provoquer une rupture, m'abstenir de déférer au désir du Roi, quand il m'a demandé d'attendre les avis du prince de Hohenzollern pour continuer notre entretien. Mais, dès ce soir, j'ai déclaré très-clairement à M. de Werther, qui en informera Sa Majesté, que les inquiétudes qu'avait suscitées l'acceptation du prince Léopold, et le trouble qui en résultait pour tous les intérêts, exigeaient impérieusement que le cabinet impérial fût renseigné sans un long retard, et que je me verrais dans la nécessité d'importuner le Roi si je n'étais mis à même de satisfaire la légitime impatience du gouvernement de l'Empereur.

J'ose penser que Votre Excellence voudra bien donner son approbation au langage que j'ai tenu et à l'attitude que j'ai prise depuis mon arrivée à Ems.

Veuillez agréer, etc.

BENEDETTI.

P. S. J'apprends que le prince Antoine de Hohenzollern était avant-hier seul à Sigmaringen, et que le prince Léo-

pold se trouvait sur le lac de Constance; mais je suppose qu'il aura été rejoindre son père.

N° 10.

Lettre du comte Benedetti à M. le duc de Gramont.

Ems, 9 juillet 1870, dans la nuit.

Mon cher duc,

Vous connaissez déjà mon arrivée à Ems, et les premières démarches que j'ai faites auprès du Roi. Je tiens à vous dire que je n'oublierai aucune de vos recommandations, et que je tâcherai de faire de mon mieux pour justifier votre confiance. Je ne suis ému ni des difficultés que je rencontre ici, ni des attaques plus absurdes encore que violentes dont je suis l'objet à Paris, et je continuerai ma tâche avec autant de calme que de prudence. Vous m'approuverez, j'espère, de n'avoir pas été plus exigeant avec le roi, et de ne rien brusquer violemment. Vous serez sans doute d'avis qu'il faut mettre, dans une juste mesure, la modération de notre côté. Je ne sais ce que je puis attendre de la sagesse de Sa Majesté, et je ne puis vous cacher qu'il nous faut peut-être compter davantage avec son habileté et son habitude de recourir à des expédients.

Il y a dans ma dépêche une omission intentionnelle que je dois réparer ici. J'ai fait seulement allusion à ce que le Roi m'a dit de votre langage devant le Corps législatif. Il a été plus explicite et plus long que je ne le raconte. Il a fort approuvé la première partie de votre déclaration, mais il ne m'a pas caché qu'il avait vivement ressenti la seconde. Prétendant toujours que la Prusse n'avait rien à voir dans cette affaire, il m'a donné à entendre qu'il ne pouvait s'empêcher

de voir une appréciation mal fondée, et presque une provocation, dans les paroles que vous avez prononcées sur les vues d'une puissance étrangère. J'ai fait remarquer à Sa Majesté que devant l'émotion qui s'était emparée de l'Assemblée, il était de la dernière nécessité de prévenir une discussion qui pouvait donner lieu à des incidents fâcheux et irréparables; que vous ne pouviez, d'un autre côté, vous abstenir, pour répondre au sentiment de la Chambre et l'apaiser, d'indiquer quelle serait la conduite du gouvernement de l'Empereur, dans le cas où les intérêts et l'honneur de la France seraient mis en péril; que le Roi par conséquent devait se persuader que votre langage vous avait été uniquement inspiré, et qu'il vous était même commandé, par votre désir de ne laisser rien compromettre, et de garantir contre toute surprise le maintien de nos bonnes relations avec la Prusse. J'ai développé ces considérations, mais je ne crois pas avoir réussi à redresser complétement l'opinion du Roi.

Je me suis entendu avec notre consul à Cologne pour faire porter ma dépêche et cette lettre jusqu'à notre frontière.

Veuillez agréer, etc.

BENEDETTI.

P. S. Je n'aperçois rien ici qui puisse me donner à croire qu'on prend des mesures militaires. Le Roi n'a toujours autour de lui que les officiers qui l'accompagnaient à son départ de Berlin. Je vous engage cependant à ne pas attacher une grande importance à cette information. On ne peut pas mobiliser même un seul corps d'armée sans que cette mesure devienne aussitôt de notoriété publique, mais on peut tout disposer dans ce but sans le laisser soupçonner.

N° 11.

TÉLÉGRAMME.

Madrid, 9 juillet 1870, 10 h. 20 du matin.

M. Mercier au ministre des affaires étrangères.

(*Confidentielle.*)

Le régent est arrivé. J'ai eu avec lui une très-bonne conversation. Il a trouvé les ministres inclinés à la prudence, et il désire sortir de l'affaire d'une manière convenable. Il pense, comme le maréchal Prim, que le meilleur moyen, puisque la Prusse prétend n'avoir été pour rien dans l'entreprise, ce serait que le roi de Prusse refusât son consentement. Il avoue que l'opinion n'est plus ce qu'elle était au premier moment.

MERCIER.

N° 12.

TÉLÉGRAMME.

L'ambassadeur de France au ministre des affaires étrangères, à Paris.

Ems, le 10 juillet 1870, 8 h. du soir.

J'avais déjà expédié mon dernier télégramme quand j'ai reçu ceux que vous m'avez adressés aujourd'hui à une heure vingt et une heure vingt-cinq. J'ai d'avance satisfait à vos ordres en vous envoyant le rapport que je vous ai annoncé, et qui arrivera demain à Paris, par la poste, avec le train de dix heures un quart du matin. Vous jugerez sans doute que ce rapport, rendant compte d'un entretien avec un souverain, ne peut être lu en entier devant la

Chambre, et qu'il est préférable d'en communiquer le sens ou des extraits. Je n'ai du reste pas un mot à y retrancher, surtout en ce qui concerne la connaissance que le Roi a eue des propositions faites par le gouvernement espagnol au prince de Hohenzollern, et l'assentiment qu'il a donné à son acceptation, en lui déclarant qu'il ne croyait pas devoir y mettre obstacle.

M. de Werther vient de me faire espérer que le Roi pourrait me demander demain de reprendre notre entretien. Sa Majesté a reçu aujourd'hui des dépêches du prince Antoine de Hohenzollern; le prince Léopold n'étant pas auprès de son père, les informations parvenues à Sa Majesté sont encore incomplètes ou insuffisantes. Vous me permettrez d'ajouter qu'à mon sens, la guerre deviendrait inévitable si nous commencions ostensiblement des préparatifs militaires.

N° 13.

TÉLÉGRAMME DU COMTE BENEDETTI.

Ems, le 10 juillet 1870, 11 h. 30 du soir, partie du bureau télégraphique d'Ems à 11 h. 58 du soir, arrivée à Paris le lendemain 11 juillet à 7 h. 1/2 du matin.

Je viens de rencontrer le Roi. Sa Majesté m'a arrêté pour me dire qu'elle n'avait aucune réponse du prince Léopold, qui n'a pas encore rejoint son père. Je lui ai répondu que nous touchions au moment où le gouvernement de l'Empereur ne pourrait plus ajourner les explications qu'il doit aux Chambres et au pays. Je lui ai demandé la permission de lui exposer les nécessités de notre situation. Il me

recevra demain matin. J'avais, un moment auparavant, développé à M. de Werther les considérations qui nous obligent à rompre le silence et les dangers d'un si long retard ; il m'a promis de rendre compte au Roi de notre entretien.

Si vous prenez la parole à la Chambre, veuillez dire, en quelques mots, que j'ai plusieurs fois signalé les démarches faites pour assurer le succès de la candidature du prince de Hohenzollern, candidature qui avait été abandonnée et à laquelle on est subitement revenu en dernier lieu. *Le Constitutionnel* se réunissant aux journaux de l'opposition pour m'attaquer, vous ne trouverez pas, j'espère, ma suggestion déplacée[1].

N° 14.

Dépêche de l'ambassadeur de France au ministre des affaires étrangères.

Ems, le 11 juillet 1870.

Monsieur le duc,

Ainsi que je vous l'ai mandé par le télégraphe, je n'ai cessé, depuis la première audience qui m'a été accordée par

[1] La réclamation du comte Benedetti était légitime ; mais, pour le défendre en ce moment contre les journaux qui l'attaquaient, il eût fallu divulguer tous les pourparlers de 1869, et ce récit n'eût pas manqué d'augmenter considérablement l'irritation des esprits en démontrant que l'acte de la Prusse s'était produit en pleine connaissance de cause et que le gouvernement prussien savait, en relevant la candidature Hohenzollern, à quel point il blessait les intérêts et les sentiments de la France.

Le gouvernement crut donc devoir garder le silence, pour le moment du moins, et pensa que le comte Benedetti ferait pour quelque temps encore le sacrifice de son amour-propre justement blessé par les attaques imméritées de quelques journaux. Quant au baron Mercier, il était allé de lui-même au-devant de cette pensée et avait demandé qu'on ne pensât pas à le justifier avant l'heure propice.

le Roi, de lui faire représenter qu'il était absolument urgent de ne pas perdre un temps précieux, et de prendre un parti sans plus de retard. Comme je vous l'ai fait savoir également, j'ai eu l'honneur hier au soir de rencontrer le Roi, et Sa Majesté m'ayant arrêté pour m'apprendre qu'elle n'avait encore reçu aucune réponse du prince Léopold et m'en exprimer ses regrets, j'ai pris la liberté de lui dire que nous touchions au moment où le gouvernement de l'Empereur ne pourrait plus ajourner les explications qu'il doit aux Chambres, et je lui ai demandé de lui soumettre les nécessités impérieuses de la situation qui nous était faite. Le Roi a daigné me recevoir ce matin, et je viens de vous rendre sommairement compte, dans un télégramme, de l'entretien que j'ai eu avec Sa Majesté.

Me conformant à vos directions, je me suis appliqué à obtenir du Roi une résolution qui fût de nature à nous satisfaire pleinement sans autre délai, et je lui ai demandé de m'autoriser à vous annoncer qu'il inviterait le prince de Hohenzollern à renoncer à sa candidature. « Ce prince, ai-je dit, ne pouvant se dispenser de déférer à l'avis du Roi, nous serions dès à présent en mesure de calmer toutes appréhensions. » Pour déterminer Sa Majesté à accueillir favorablement le vœu que je lui exprimais, je ne lui ai caché ni les défiances ni l'irritation du sentiment public en France; je lui ai fait part de l'impatience du Sénat et du Corps législatif, et de l'obligation où se trouvait le gouvernement de l'Empereur d'y satisfaire; des périls de cet état de choses, et des dangers nouveaux que créait chaque jour de retard. Je lui ai répété qu'en prenant elle-même la résolution de dénouer de si graves difficultés, elle acquerrait des droits précieux à la reconnaissance du monde entier.

Le Roi m'a souvent interrompu pour m'opposer les ob-

recevra demain [illegible] ma précédente au-
veloppé à M. [illegible]
à rompre l[illegible] ce qu'il importe que je
m'a prom[illegible] Majesté a surtout insisté sur le
Si vo[illegible] celui de chef de la famille ;
quelc[illegible] ni le souverain de la
fait [illegible] à son avis,
H[illegible] Je ne me suis pas borné cette
[illegible] que cette dualité ne serait pas comprise, j'ai
[illegible] inadmissible à tous les points de vue ;
[illegible] le chef de la famille parce qu'il était le
[illegible] devenait dès lors impossible de séparer,
[illegible] ces deux qualités, et que le prince de
[illegible] lui devait une obéissance absolue, uniquement
[illegible] Sa Majesté réunissait l'une et l'autre en sa per-
[illegible] ne pouvait pas considérer les choses autre-
[illegible] qu'il était, par conséquent, facile de comprendre
[illegible] l'avénement du prince Léopold était envisagé en
[illegible] comme la restauration de l'empire de Charles-Quint.

Le Roi a contesté cette appréciation, prétendant que l'élection du prince Léopold ne créerait aucune obligation nouvelle, aucun lien national entre l'Espagne et la Prusse. Après avoir demandé à Sa Majesté de souffrir que je m'expliquasse en toute franchise et sans aucune réserve, je lui ai répondu que les relations dynastiques qui s'établiraient d'un pays à l'autre suffisaient pour nous imposer le devoir de conjurer une pareille éventualité. « Est-il constant, ai-je continué, qu'en cas d'un dissentiment entre le gouvernement de Votre Majesté et celui de l'Empereur, nous devrions observer notre frontière des Pyrénées, et par conséquent diviser nos forces? Personne ne le nierait ; notre conduite nous est donc tracée par les exigences de notre propre sécurité, et nous ne saurions, en cette occasion, être exposés au reproche de soulever volontairement un conflit. »

Selon le Roi, j'exagérais la portée d'une combinaison que pour sa part il n'avait jamais désirée. Il lui était d'ailleurs impossible, et les termes dans lesquels il s'est exprimé m'ont porté à croire qu'il considère comme incompatible avec sa dignité souveraine de modifier son attitude, et d'exiger du prince Léopold qu'il renonce à la couronne d'Espagne, après lui avoir déclaré qu'il ne lui interdisait pas de l'accepter. Si je ne m'abuse, ce que surtout le Roi ne veut pas, c'est, comme je vous l'ai écrit, d'assumer la responsabilité d'une retraite ou d'une concession qui blesserait le sentiment public en Allemagne; et son intention bien arrêtée est, s'il n'a pas d'autres desseins, de la rejeter tout entière ou de la laisser peser exclusivement sur le prince Léopold et sur son père.

« Au surplus, a repris le Roi, il n'y a pas péril en la demeure, et un jour ou deux de retard ne sauraient rien aggraver; le prince Léopold terminait une excursion en Suisse et en Bavière, pendant que le prince son père s'était établi à Sigmaringen, qui n'est sur le parcours d'aucun chemin de fer. Au moment où j'ai reçu les premiers avis de l'émotion qui s'est manifestée en France, le temps a manqué aux deux princes pour se rejoindre, et je n'ai pas eu moi-même celui de connaître leurs dispositions; j'en serai probablement informé ce soir ou demain, et nous pourrons encore aviser d'une manière opportune.

« — Je ne saurais aujourd'hui, ai-je répondu, plus rien dissimuler au Roi. Sa Majesté est certainement instruite du jugement que le public porte en France sur cette affaire. On s'est persuadé que le gouvernement et ses agents ont été trompés, et que le secret qui a été gardé avec nous est la preuve manifeste d'une entente conçue et concertée au préjudice de nos plus précieux intérêts; cette conviction a ré-

veillé des défiances et une irritation qu'il n'est plus possible de contenir. Pour les dissiper, il faut que les ministres de l'Empereur s'expliquent dès à présent, l'attitude des représentants du pays et de la population ne leur permettant pas d'attendre plus longtemps sans s'exposer à des manifestations regrettables, et qu'ils annoncent que le prince Léopold retirera volontairement l'adhésion qu'il a donnée aux ouvertures du cabinet de Madrid. »

Ne dissimulant pas l'impression que mes paroles produisaient sur son esprit, le Roi m'a fait observer que notre insistance, quand il ne réclamait plus qu'un délai très-court pour s'assurer des intentions des deux princes de Hohenzollern, pouvait lui faire penser que nous avions le dessein de provoquer un conflit. J'ai protesté contre cette supposition, et j'ai ajouté que j'offrais au Roi le moyen de s'assurer de nos véritables sentiments, en sollicitant Sa Majesté de nous garantir la renonciation du prince de Hohenzollern. C'est à ce moment que le Roi, comme vous l'aura appris mon télégramme, m'a dit : « Je n'ignore pas les préparatifs qui se font à Paris, et je ne dois pas vous cacher que je prends moi-même mes précautions pour ne pas être surpris. » Sa Majesté a essayé plus tard d'atténuer la gravité de ces paroles, en cherchant à me prouver qu'elle avait encore une entière confiance dans le maintien de la paix. « Elle ne sera pas troublée, a dit le Roi, si l'on veut attendre à Paris que je sois en mesure d'y contribuer utilement, en me laissant le temps qui m'est nécessaire. » J'ai répondu que nous n'étions plus nous-mêmes en situation de remettre les éclaircissements que le pays tout entier nous demandait, et que nous ne pouvions lui annoncer, sans offenser le sentiment public et sans susciter les plus légitimes récriminations, que le prince Léopold est en voyage, et que le Roi

attend son retour pour prendre un parti. « Votre Majesté peut tout prévenir, tout concilier, en me permettant de faire savoir au gouvernement de l'Empereur qu'il ne sera donné aucune suite à l'acceptation envoyée par le prince à Madrid : je la conjure encore une fois de m'y autoriser. »

Le Roi m'a répété qu'il ne pouvait céder à mon désir, et il s'est de nouveau retranché derrière les considérations qu'il avait déjà invoquées. Sa Majesté a tenu à m'expliquer l'absence du prince Léopold, et m'a appris qu'au moment où il a adhéré aux pressantes sollicitations du maréchal Prim, il avait été entendu que les cortès seraient convoquées après un délai de trois mois, et que la combinaison serait seulement rendue publique à l'ouverture de l'Assemblée. Le prince Léopold croyait donc qu'il pouvait s'éloigner sans inconvénient, ne prévoyant pas que le maréchal Prim informerait prématurément notre ambassadeur à Madrid de l'arrangement qu'on venait de conclure.

En faisant remarquer au Roi que tous ces détails n'étaient certes pas de nature à apaiser l'effervescence du public en France s'ils lui étaient révélés, et que je ne pouvais y voir qu'un motif de plus pour mettre fin par son intervention personnelle à ce triste incident, j'ai tenté un dernier effort pour obtenir l'assentiment de Sa Majesté à ma proposition. Vous savez que je l'ai essayé en vain. Le Roi m'a répondu en me demandant de nouveau, et en y mettant une véritable insistance, de vous télégraphier en son nom, sans perdre un instant, qu'il croyait recevoir ce soir ou demain une communication du prince Léopold, qui doit être arrivé auprès de son père à Sigmaringen, et qu'il s'empresserait de me donner une réponse définitive. Je copie mon télégramme, parce que j'ai reproduit, en vous l'expédiant, les termes mêmes dont le Roi s'est servi.

Le temps me presse, et je ne puis rien ajouter à ce rapport. Je n'aurais du reste à vous soumettre que des considérations qui se présenteront d'elles-mêmes à votre esprit. J'attendrai vos ordres.

Veuillez agréer, etc

BENEDETTI.

N° 15.

Lettre du comte Benedetti à M. le duc de Gramont.

Ems, le 11 juillet 1870, 5 h. du soir.

Mon cher ministre,

M. Daru est arrivé il y a à peine une heure. Je vous expédie M. de Bourqueney. Il vous apporte la copie des deux télégrammes que je vous ai expédiés aujourd'hui, et une dépêche dans laquelle je vous rends compte de mon audience de ce matin. Vous le voyez, je ne ménage ni mon temps ni mes forces, et me désole de ne pouvoir réussir. Vous voulez une réponse immédiate et nette; le Roi persiste, malgré tous mes efforts, à me déclarer qu'il ne peut ni ne veut prendre sur lui de donner au prince de Hohenzollern l'ordre de retirer la parole qu'il a envoyée au gouvernement espagnol. Sa Majesté me laisse deviner, et elle me fait donner à entendre par son entourage, ainsi que vous le répétera M. de Werther, que le prince doit renoncer spontanément à la couronne qui lui a été offerte, et que le Roi n'hésitera pas à approuver sa résolution. Il me dit de plus que la communication du prince ne peut tarder à lui parvenir, qu'il devrait la recevoir demain; mais il se refuse absolument à me donner l'autorisation de vous faire savoir, dès à présent, ce qui

équivaudrait à une garantie ou à un engagement que le prince retirera sa candidature.

J'espère que vous me direz par le télégraphe, ce soir ou demain, ce que je dois faire. Si je ne reçois aucun avis, je retournerai demain chez le Roi, et je livrerai ma dernière bataille. Vous verrez, par le langage que je lui ai tenu ce matin, que je ne mesure plus mes observations, en mesurant toujours mes paroles et mon attitude.

Je réclame toute votre indulgence pour ma dépêche. J'ai quitté le Roi à une heure ; j'ai dû chiffrer mes télégrammes, et chaque page de ma dépêche a été expédiée dès que je l'avais rédigée. J'ai dû me hâter, et employer tous mes jeunes gens à la fois, pour ne pas manquer le départ du train...

Veuillez agréer, etc.

BENEDETTI.

N° 16.

Lettre de l'ambassadeur de France au ministre des affaires étrangères.

Ems, le 12 juillet 1870.

Monsieur le ministre,

J'ai reçu la nuit dernière la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser hier à six heures cinquante du soir. En m'accusant réception de mon rapport du 9, Votre Excellence me fait remarquer qu'au point où nous en sommes, le langage que j'ai tenu au Roi dans ma première audience ne répond plus, comme fermeté, à la position prise par le gouvernement de l'Empereur, et vous m'invitez à l'accentuer

davantage. J'avais pressenti vos ordres et m'y suis conformé d'avance. Ainsi que je vous l'ai mandé par le télégraphe, j'avais, dès avant-hier, dit clairement au Roi que nous ne pouvions subir de plus longs retards, et vous verrez par la dépêche qui a dû vous parvenir ce matin, et dans laquelle je vous rends compte de la nouvelle audience qui m'a été accordée par Sa Majesté, que j'ai exactement précisé l'objet de nos demandes et nettement relevé ses objections. Je n'ai admis à aucun degré, et j'ai même vivement combattu la distinction qu'il a maintenue entre le souverain et le chef de la famille de Hohenzollern ; j'ai mis une insistance énergique, sans sortir des limites qui m'étaient tracées par les convenances, pour lui représenter qu'il était en son pouvoir de prendre une résolution immédiate et de nous en donner connaissance sans autre ajournement; j'ai fermement décliné les observations qu'il a fait valoir pour justifier le nouveau délai qu'il réclamait, sans lui cacher qu'elles seraient considérées, si elles étaient publiées, comme une offense faite aux légitimes susceptibilités du sentiment public en France. Je crois donc avoir observé la juste mesure qui m'était commandée par l'objet même de ma mission, en m'exprimant à mon arrivée en termes propres à témoigner de nos dispositions conciliantes, et en graduant le ton de mon langage d'après les résistances qui m'étaient opposées. En agissant ainsi, je n'ai pas seulement donné un gage manifeste de notre modération et conservé au gouvernement de l'Empereur les avantages que lui assure la conduite déloyale tenue à Berlin et à Madrid, j'ai pu, en outre, compléter l'instruction de l'affaire et recueillir des informations et des aveux qui mettent en pleine lumière des procédés que les exigences de notre honneur et nos plus précieux intérêts ne nous permettent pas de tolérer. Si en arrivant à Ems j'avais

en quelque sorte posé un ultimatum au Roi, j'aurais fait croire à Sa Majesté que nous voulions la guerre à tout prix, et dès lors j'aurais vainement cherché à obtenir les éclaircissements qui m'ont été donnés, et qui nous autorisent pleinement, nous obligent même à garder l'attitude que nous avons prise.

Veuillez agréer, etc.

BENEDETTI.

N° 17.

Rapport adressé par le baron de Werther au roi de Prusse.

Paris, le 12 juillet 1870.

Je suis arrivé à Paris ce matin, à dix heures passées, accompagné d'un courrier du comte Benedetti, le baron de Bourqueney. M. le duc de Gramont m'a envoyé immédiatement son chef de cabinet, comte de Faverney, pour me faire demander si je pourrais aller voir aujourd'hui le ministre. Je répondis aussitôt que j'étais prêt à le faire, et je fus reçu par le duc de Gramont avec l'affabilité accoutumée et telle qu'on doit l'attendre de deux anciennes connaissances. Avant de rapporter notre entretien, je ferai observer qu'il fut interrompu par l'arrivée de l'ambassadeur d'Espagne, qui avait à faire une communication officielle. Cette communication consistait en un télégramme du prince Antoine de Hohenzollern (le père), où il déclarait que son fils, le prince héritier, en présence des complications que soulevait sa candidature, renonçait au trône d'Espagne, et en avait fait parvenir directement avis au maréchal Prim.

Notre entretien, engagé par le duc de Gramont, roula

principalement sur l'objet soulevé par M. Benedetti, savoir : que Sa Majesté Royale, par l'autorisation accordée à la candidature Hohenzollern, sans s'en être en aucune façon entendue préalablement avec le gouvernement impérial français, ne s'était pas rendu compte qu'elle avait en cela blessé la France.

Il me demanda s'il en était effectivement ainsi. Je lui expliquai que Sa Majesté Royale n'eût pas pu refuser formellement cette autorisation, du moment que le prince de Hohenzollern se sentait disposé à accepter la couronne qui lui était offerte, et que, eu égard aux relations de famille du prince avec l'Empereur, Sa Majesté n'eût pas pu croire que cette candidature fût mal accueillie en France.

Le duc de Gramont me cita les exemples du duc de Nemours pour le trône de Belgique, et du prince Alfred pour le trône de Grèce, comme des cas où pareille autorisation avait été refusée. Je repoussai l'analogie avec le cas présent.

Le duc de Gramont continua en me disant que la France, comme la plus proche voisine de l'Espagne, devait avoir un intérêt à l'occupation du trône de ce dernier pays. Le secret qui avait été gardé sur les négociations de la candidature Hohenzollern n'avait pu que blesser beaucoup ici, et cela d'autant plus que la cour des Tuileries avait constamment montré les plus grands égards pour notre gouvernement dans toutes les questions politiques. Cette conduite avait profondément blessé les esprits en France, et l'on en trouvait l'expression dans le sentiment de la Chambre, laquelle était malheureusement réunie en ce moment, ce qui aggravait la question.

Le duc de Gramont ajouta qu'il considérait la renonciation du prince de Hohenzollern au trône d'Espagne comme une chose secondaire, car le gouvernement français n'aurait jamais permis son installation, mais il craignait qu'il ne

subsistât, par le fait de notre conduite, une mésintelligence permanente entre nos deux pays. Ce germe devait être détruit, et il fallait se placer à ce point de vue que, dans notre conduite envers la France, nous n'avions pas employé des procédés amicaux, ainsi que cela avait été reconnu, à sa connaissance, par toutes les grandes puissances.

A parler sincèrement, il ne voulait pas la guerre, mais des rapports bons et amicaux avec la Prusse, et il me savait viser au même but ; nous devions donc rechercher ensemble s'il y avait un moyen d'exercer de ce côté une influence d'apaisement, et il s'en remettait à mon appréciation sur la question de savoir si le véritable expédient ne serait pas une lettre du Roi à l'Empereur. Il en appelait au cœur chevaleresque de Sa Majesté Royale, qui accorderait son juste consentement.

Il ne s'agirait que de dire dans cette lettre que Sa Majesté Royale, en daignant autoriser le prince Léopold de Hohenzollern à accepter la couronne d'Espagne, n'avait pas cru heurter les intérêts ni la dignité de la nation française ; que le Roi s'associait à la renonciation du prince de Hohenzollern, et qu'il le faisait avec le désir et l'espoir de voir disparaître dès lors tout sujet de dissentiment entre nos deux gouvernements. Telles étaient les paroles, destinées à être livrées à la publicité, pour amener l'apaisement du sentiment du pays, que devait contenir cette lettre ; mais il ne devait pas y être question, observa M. de Gramont, des relations de parenté avec l'Empereur. Cet argument blessait ici d'une façon particulière.

J'ai fait observer au duc de Gramont qu'une pareille démarche serait rendue extrêmement difficile par les explications données par lui le 6 de ce mois à la Chambre des députés ; elles contenaient des déclarations qui avaient dû froisser profondément Sa Majesté le Roi ; le duc de Gramont voulut

combattre cette objection, en me faisant remarquer que la Prusse n'avait nullement été nommée, et que son discours avait été indispensable en ce moment pour calmer la surexcitation de la Chambre. En cet instant, le ministre de la justice, M. Émile Ollivier, intervint dans notre entretien, dont le duc de Gramont lui fit connaître le sujet. M. Émile Ollivier soutint, d'une façon pressante, la nécessité salutaire d'agir dans l'intérêt de la paix, et me pria instamment de soumettre à Sa Majesté le Roi l'idée d'une lettre dans ce sens. Tous deux me dirent que si je ne croyais pas pouvoir l'entreprendre, ils se verraient obligés de charger le comte Benedetti de soulever cette question. Les deux ministres, en faisant ressortir qu'ils avaient besoin d'un arrangement de ce genre pour calmer l'émotion des esprits, eu égard à leur situation ministérielle, ajoutèrent qu'une telle lettre les autoriserait à se porter défenseurs contre les attaques qui ne manqueraient pas de surgir contre Sa Majesté le Roi.

Tous deux me firent remarquer finalement qu'ils ne pouvaient me dissimuler que notre conduite dans l'affaire hispano-Hohenzollern avait beaucoup plus surexcité la nation française qu'elle n'avait occupé l'Empereur.

Dans notre conversation, le duc de Gramont émit cette remarque, qu'il croyait que le prince de Hohenzollern avait renoncé sous l'impulsion de Sa Majesté le Roi ; je contredis cette opinion, et je déclarai la renonciation comme émanant certainement de la propre initiative du prince de Hohenzollern.

Dans leur vif désir de hâter les choses, les deux ministres désiraient que je communiquasse cet entretien par voie télégraphique, mais je ne le jugeai point nécessaire.

Veuillez agréer, etc.

Signé : WERTHER.

N° 18.

Deuxième expédition confirmant en termes à peu près identiques le télégramme adressé au comte Benedetti le 12 juillet à 11 heures 45 minutes du soir.

Paris, le 12-13 juillet 1870, minuit et demie.

Confirmant ma première dépêche, je vous prie de faire remarquer que nous ne saurions considérer la renonciation que nous a communiquée l'ambassadeur d'Espagne, et qui ne nous est pas adressée directement, comme une réponse suffisante aux justes demandes adressées par nous au Roi de Prusse; encore moins saurions-nous y voir une garantie pour l'avenir. Afin que nous soyons sûrs que le fils ne désavouera pas son père, ou qu'il n'arrivera pas en Espagne comme son frère l'a fait en Roumanie, il est indispensable que le Roi veuille bien nous dire qu'il ne permettra pas au prince Léopold de revenir sur la renonciation qui nous a été communiquée.

Dites bien à Sa Majesté que nous n'avons aucune arrière-pensée, que nous ne cherchons pas un prétexte de guerre, et que nous ne demandons qu'à résoudre honorablement une difficulté que nous n'avons pas créée nous-mêmes.

Signé : Gramont.

N° 19.

TRADUCTION.

Lord Lyons à lord Granville.

Paris, 19 juillet 1870.

Le duc de Gramont m'a dit cette après-midi que le comte de Bray, ministre des affaires étrangères de Bavière, avait

suggéré l'idée que le Roi de Prusse donnât une assurance générale, que dans le cas de la couronne d'Espagne il observerait le même principe qui avait inspiré la France quand la couronne de Belgique avait été offerte à S. A. R. le duc de Nemours, et l'Angleterre quand S. A. R. le prince Alfred avait été élu roi de Grèce. Cette suggestion paraissait avoir eu l'assentiment du ministre de Prusse à Munich et M. de Gramont croyait qu'elle avait été recommandée au Roi de Prusse par le gouvernement de Sa Majesté. Malgré cela le Roi l'aurait repoussée péremptoirement. Telle était, dit M. de Gramont, la substance d'une information qu'il avait reçue de Munich.

J'ai répondu que le ministre de Sa Majesté à Munich avait en effet écrit à Votre Seigneurie que le comte de Bray avait suggéré une assurance générale de ce genre comme une solution de la question, mais que je ne savais rien de plus que le fait que cette suggestion avait été faite par le comte de Bray.

(Documents anglais, de 1870. 1er cahier, n° 106.)

N° 20.

Dépêche de l'ambassadeur de France au ministre des affaires étrangères.

Ems, le 13 juillet 1870.

Monsieur le duc,

J'ai eu l'honneur de télégraphier hier à Votre Excellence que je m'étais rendu auprès du Roi pour renouveler mes instances et presser Sa Majesté de me mettre en mesure de

vous faire connaître ses résolutions. Le Roi, comme je vous l'ai mandé, m'a répondu qu'il avait reçu un télégramme lui annonçant que la réponse du prince de Hohenzollern lui avait été expédiée, et qu'elle lui arriverait ce matin. Il voulait bien m'assurer, en même temps, qu'il s'empresserait, dès qu'elle lui serait parvenue, de satisfaire mon impatience.

On m'a remis au milieu de la nuit dernière votre télégramme d'hier au soir sept heures, par lequel, en m'annonçant que le prince Antoine avait notifié le désistement de son fils à l'ambassadeur d'Espagne à Paris, vous m'invitez à demander au Roi de s'associer à cette résolution, et de nous donner l'assurance qu'il ne permettrait pas au prince Léopold de revenir sur sa renonciation.

Je n'ai pas perdu un instant dès la première heure, bien que le Roi en se levant se fût rendu aux sources minérales, pour approcher Sa Majesté et exécuter vos ordres. J'ai informé le Roi de la communication qui vous a été faite par M. Olozaga. J'ai ajouté que le parti pris par le prince ne pouvait avoir aucune valeur pour nous s'il n'était approuvé par Sa Majesté, et que nous devions en outre être assurés qu'il ne lui serait pas permis de reprendre plus tard le projet qu'il venait d'abandonner; que cette garantie, nécessaire au rétablissement de la confiance, ne pouvait nous être donnée que par le Roi, et j'ai demandé à Sa Majesté de me permettre de vous annoncer que, le cas échéant, elle interdirait au prince de poser de nouveau sa candidature. Se montrant surpris et de la démarche faite par le prince Antoine, dont il n'aurait reçu aucun avis, et de celle dont je m'acquittais moi-même en ce moment, le Roi m'a répondu qu'il ne connaissait pas encore la détermination du prince Léopold, qu'il attendait à tout instant le message qui devait l'en instruire, qu'il ne

pouvait par conséquent me donner aucun éclaircissement ni m'autoriser à vous transmettre la déclaration que je sollicitais.

J'ai répliqué que la renonciation du prince Léopold ne pouvait plus être douteuse, après ce que son père en avait fait savoir à l'ambassadeur d'Espagne; que nous pouvions, au surplus, raisonner par hypothèse, et admettre qu'elle serait avant peu un fait accompli, et que Sa Majesté pouvait donc nous donner dès à présent l'assurance qu'elle userait au besoin de son autorité pour empêcher toute nouvelle tentative faite en vue de revenir à cette même combinaison.

« Vous me demandez, a repris le Roi, un engagement sans terme et pour tous les cas; je ne saurais le prendre. » Pour justifier cette manière de voir, Sa Majesté a soutenu qu'elle ne pouvait aliéner de la sorte sa liberté de résolution, et qu'elle devait, en toute chose, se réserver la faculté de tenir compte des circonstances dans les éventualités diverses qui pourront se produire ultérieurement; qu'elle n'avait assurément aucun dessein caché, et que cette affaire lui avait donné de trop graves préoccupations pour ne pas désirer qu'elle fût irrévocablement écartée; qu'il lui était toutefois impossible d'aller aussi loin que nous le lui demandions.

« Je m'expliquerais jusqu'à un certain point, ai-je continué à mon tour, que le souverain ou son gouvernement ne voulussent pas engager l'avenir, mais pour rester sur le terrain où le Roi s'est placé lui-même, je m'adresse au chef de la famille des Hohenzollern, et en cette qualité Votre Majesté peut assurément accueillir, sans préjudice d'aucune sorte, la demande que j'ai été chargé de lui présenter. » Je me suis appliqué à bien préciser l'objet de cette démarche,

et à établir que nous avions uniquement en vue de conjurer tout nouveau dissentiment et de rendre une confiance entière aux intérêts alarmés.

Le Roi s'est absolument refusé à y acquiescer, et il ne m'a été que trop aisé de me convaincre que je ne réussirais pas à modifier les dispositions de Sa Majesté, qui a bientôt mis fin à notre entretien sur la promenade publique, en m'exprimant ses regrets de ne pouvoir nous faire ce qu'il a appelé une concession nouvelle et inattendue.

Je suis rentré à l'hôtel, et j'y ai trouvé votre télégramme daté de la nuit dernière à une heure quarante-cinq. J'ai pensé que si le Roi avait été exactement renseigné, et je devais le croire après ce qu'il avait bien voulu me dire, le courrier qu'il attendait de Sigmaringen arriverait avant le milieu de la journée et qu'il me manderait pour me faire part, ainsi qu'il me l'avait annoncé, de la réponse du prince de Hohenzollern, et que j'aurais l'occasion de m'expliquer de nouveau avec Sa Majesté. Le Roi a en effet reçu, quelques heures après, le message qui lui a été expédié ; mais, prévoyant sans doute mon intention, au lieu de me recevoir, il a chargé un de ses aides de camp de m'apprendre en son nom que le prince Léopold avait retiré sa candidature, et que Sa Majesté me priait de vous télégraphier qu'elle considérait cette affaire comme définitivement terminée.

En invitant mon interlocuteur à remercier le Roi de cette communication, je lui ai fait remarquer que j'avais invariablement sollicité l'autorisation de vous transmettre, avec le désistement du prince, l'approbation explicite de Sa Majesté ; je lui ai dit en outre que j'avais reçu un nouveau télégramme de Votre Excellence qui m'obligeait à insister sur un sujet dont j'avais eu l'honneur d'entretenir le Roi dans la matinée ; que je me voyais dans la nécessité, avant de

vous adresser les informations que Sa Majesté voulait bien me donner, de demander à être fixé sur ces deux points.

Ayant rendu compte au roi du vœu que je lui avais exprimé, l'aide de camp est revenu auprès de moi, et il m'a déclaré que Sa Majesté n'avait aucune difficulté à me permettre de vous mander qu'elle *approuvait* la renonciation du prince Léopold, et j'ai libellé, en présence de son envoyé, le second paragraphe de la dépêche que je vous ai adressée ce soir à sept heures. Dans le même télégramme, je vous dis comment le Roi a accueilli le désir que j'avais exprimé d'obtenir une nouvelle audience pour soumettre encore une fois, et développer plus complétement que je n'ai pu le faire ce matin, au sujet des assurances que nous réclamons pour l'avenir, les considérations qui légitiment notre démarche.

Tout me porte à croire, je ne saurais vous le cacher, que le Roi est fermement décidé à nous refuser cette satisfaction. Malgré l'accueil apparemment gracieux qu'elle n'a cessé de faire à mes instances, j'ai pu constater que Sa Majesté se résignait, avec autant de regret que de répugnance, devant notre attitude, à dénouer les difficultés qu'elle a contribué à faire naître, et sans nul doute, elle ne se dissimule pas la gravité de l'échec auquel elle s'est personnellement exposée. Dans cette disposition, le Roi considère qu'il aggraverait le mécontentement que la renonciation du prince de Hohenzollern provoquera en Allemagne, et dont la responsabilité pèsera moins sur ce candidat que sur Sa Majesté elle-même, s'il souscrit à l'obligation que nous lui demandons de contracter.

Je prévois même qu'à dater de ce moment il me sera moins facile de l'aborder, et je ne doute pas qu'il n'ait voulu éviter de m'en donner l'occasion en confiant à l'un de ses

officiers le soin de m'apprendre la résolution du prince de Hohenzollern. Votre Excellence peut être assurée toutefois que je ne négligerai aucun effort pour me conformer à vos instructions et aux ordres de l'Empereur, et que j'y mettrai toute l'énergie nécessaire. Vous me permettrez de vous signaler cette situation et d'espérer que vous voudrez bien l'apprécier. J'attendrai pour quitter Ems que vous m'y invitiez, et je n'ai pas besoin de dire que je me rendrai directement à Paris si vous le jugez opportun.

Veuillez agréer, etc.

BENEDETTI.

N° 21.

TRADUCTION.

Lord Lyons à lord Granville.

Paris, le 13 juillet 1870.

Le duc de Gramont m'a dit qu'il avait reçu de Stuttgart un télégramme fort extraordinaire. Il hésitait, disait-il, à y ajouter foi, et cependant il ne me cachait pas que cela lui avait été désagréable. On y mandait que le gouvernement wurtembergeois avait été informé que Votre Seigneurie avait annoncé que la France attaquerait immédiatement la Prusse par mer et par terre, sans déclaration de guerre préalable, si on refusait d'accéder à ses demandes.

Cette information aurait été, si je ne me trompe, communiquée au gouvernement wurtembergeois par le gouvernement prussien, ou en tous cas lui serait venue de Berlin.

Je dis à M. de Gramont que je croyais pouvoir contredire cette nouvelle, rien qu'en m'appuyant sur son invraisem-

blance ; Votre Seigneurie, ai-je ajouté, avait l'obligeance de me communiquer heure par heure les télégrammes qu'elle recevait ou qu'elle expédiait relativement à cette malheureuse question Hohenzollern, et certainement il n'y avait rien dans aucune de ces dépêches qui ressemblait en quoi que ce soit à cette étrange assertion. Néanmoins, du moment qu'il désirait que j'appelle votre attention sur ce sujet, je le ferai de suite.

M. de Gramont m'écrivit lui-même la substance de l'assertion dans les termes suivants :

« Le cabinet de Stuttgart serait informé que lord Granville aurait dit que la France attaquerait la Prusse par terre et par mer sans déclaration de guerre préalable, aussitôt qu'elle aura une réponse négative. »

J'ai l'honneur, etc.

Signé : Lyons.

(Documents anglais, de 1870. 1er cahier, n° 42.)

N° 22.

TRADUCTION.

Le comte Granville à lord Lyons.

Foreign Office, 14 juillet 1870.

My lord,

J'ai reçu ce matin la dépêche de Votre Excellence, datée du 13 de ce mois, mentionnant que vous aviez été informé par le duc de Gramont qu'il avait reçu un télégramme de Stuttgart, dans lequel il était dit : « que le cabinet de Stuttgart avait été informé que lord Granville avait dit

que la France attaquerait la Prusse par terre et par mer, sans déclaration de guerre préalable, aussitôt qu'elle aura une réponse négative. »

Votre Excellence a fort bien fait de dire au duc de Gramont que vous pouviez contredire cette assertion, rien qu'à cause de son invraisemblance; mais néanmoins je vous ai aussitôt télégraphié, et je vous répète maintenant dans une dépêche, que je n'ai jamais rien dit de la sorte, et que vous êtes autorisé à contredire cette assertion de la manière la plus péremptoire.

J'ai envoyé une contradiction semblable à lord Augustus Loftus et à M. Gordon.

J'ai l'honneur, etc.

Signé : GRANVILLE.

(Documents anglais de 1870. 1er cahier, n° 43.)

N° 23.

Rapport de l'aide de camp de service du roi de Prusse.

Ems, le 13 juillet 1870.

Sa Majesté le Roi, en suite d'une conversation tenue avec le comte Benedetti, le 13 juillet au matin, sur la Brünnen Promenade, m'a fait l'honneur de m'envoyer, vers deux heures de l'après-midi, auprès du comte, chargé de la mission suivante :

Sa Majesté avait reçu depuis une heure, par suite d'une communication écrite du prince de Hohenzollern, venant de Sigmaringen, l'entière confirmation de ce que le comte lui avait dit le matin avoir appris directement de Paris, relati-

vement à la renonciation du prince Léopold à la candidature au trône d'Espagne. Sa Majesté considérait, par cela même, cette affaire comme terminée.

Le comte Benedetti, après que je lui eus transmis l'objet de ma mission, me déclara que depuis son entretien avec le Roi, il avait reçu de M. de Gramont une nouvelle dépêche, par laquelle il était chargé de demander une audience au Roi et de soumettre de nouveau à Sa Majesté le désir du gouvernement français, savoir :

1° Que Sa Majesté approuvât la renonciation du prince de Hohenzollern ;

2° Qu'elle fournît l'assurance que, dans l'avenir, cette candidature ne serait pas de nouveau soulevée.

A cela le Roi fit répondre au comte, par mon intermédiaire, que Sa Majesté approuvait la renonciation du prince Léopold, dans le même esprit et dans le même sens qu'il l'avait fait à l'égard de l'acceptation de la candidature.

Quant au second point, — engagement pour l'avenir, — le Roi ne pouvait que se référer à ce qu'il avait lui-même répondu le matin au comte.

Le comte accueillit avec reconnaissance cette déclaration de Sa Majesté, et dit qu'il la transmettrait à son gouvernement, ainsi qu'il y était autorisé.

Mais, pour le second point, il devait — ayant reçu à cet égard des instructions formelles par la dépêche de M. de Gramont — maintenir sa demande d'un nouvel entretien avec le Roi, ne serait-ce que pour s'entendre répéter par Sa Majesté ce qu'elle lui avait déjà dit, d'autant plus que cette dernière dépêche contenait des arguments qu'il devait soumettre au Roi.

A la suite de cette entrevue, le Roi m'envoya une troisième fois auprès du comte Benedetti, après dîner, vers

cinq heures et demie, pour lui répondre que Sa Majesté était obligée de refuser catégoriquement de s'engager dans une nouvelle discussion au sujet du second point — engagements et assurances pour l'avenir; — que ce qu'il avait dit le matin était son dernier mot dans cette affaire, et que le comte pouvait s'en tenir absolument à ces paroles.

Sur l'assurance qu'il ne fallait pas compter sur l'arrivée du comte de Bismarck pour le lendemain, le comte Benedetti déclara qu'il ne croyait pas devoir insister davantage (*sich beruhigen zu wollen*), après cette déclaration de Sa Majesté.

Signé: A. Radziwill,

Lieutenant-colonel, aide de camp de Sa Majesté le Roi de Prusse.

N° 24.

Dépêche circulaire adressée par le duc de Gramont, aux représentants de la France à l'étranger.

Paris, le 21 juillet 1870.

Monsieur,

Vous connaissez déjà l'enchaînement des faits qui nous ont conduits à une rupture avec la Prusse. La communication que le gouvernement de l'Empereur a portée, le 15 de ce mois, à la tribune des grands Corps de l'État et dont je vous ai envoyé le texte, a exposé à la France et à l'Europe les rapides péripéties d'une négociation dans laquelle, à mesure que nous redoublions nos efforts pour conserver la paix, se dévoilaient les secrets desseins d'un adversaire résolu à la rendre impossible. Soit que le cabinet de Berlin

ait jugé la guerre nécessaire pour l'accomplissement des projets qu'il préparait de longue date contre l'autonomie des États allemands, soit que peu satisfait d'avoir établi au centre de l'Europe une puissance militaire devenue redoutable à tous ses voisins, il ait voulu mettre à profit la force acquise pour déplacer définitivement à son avantage l'équilibre international, l'intention préméditée de nous refuser les garanties les plus indispensables à notre sécurité aussi bien qu'à notre honneur, se montre avec la dernière évidence dans toute sa conduite.

Voici, à n'en pas douter, quel a été le plan combiné contre nous. Une entente préparée mystérieusement par des intermédiaires inavoués devait, si la lumière n'eût été faite avant l'heure, mener les choses jusqu'au point où la candidature d'un prince prussien à la couronne d'Espagne aurait été soudainement révélée aux cortès assemblées. Un vote enlevé par surprise, avant que le peuple espagnol eût eu le temps de la réflexion, proclamait, on l'a espéré du moins, le prince Léopold de Hohenzollern héritier du sceptre de Charles-Quint. Ainsi, l'Europe se serait trouvée en présence d'un fait accompli, et, spéculant sur notre déférence pour le grand principe de la souveraineté populaire, on comptait que la France, malgré un déplaisir passager, s'arrêterait devant la volonté ostensiblement exprimée d'une nation pour laquelle on sait toutes nos sympathies.

Dès qu'il eut été instruit du péril, le gouvernement de l'Empereur n'a pas hésité à le dénoncer aux représentants du pays comme à tous les cabinets étrangers; contre cette manœuvre, le jugement public de l'opinion devenait son plus légitime auxiliaire. Les esprits impartiaux ne se sont trompés nulle part sur la véritable situation des choses; ils ont vite compris que si nous étions péniblement affectés de

voir tracer à l'Espagne, dans l'intérêt exclusif d'une dynastie ambitieuse, un rôle si peu fait pour la loyauté de ce peuple chevaleresque, si peu conforme aux instincts et aux traditions d'amitié qui l'unissent à nous, nous ne pouvions avoir la pensée de démentir notre constant respect pour l'indépendance de ses résolutions nationales.

On a senti que la politique peu scrupuleuse du gouvernement prussien était ici seule en jeu. C'est ce gouvernement, en effet, qui, ne se croyant pas lié par le droit commun et méprisant les règles auxquelles les plus grandes puissances ont eu la sagesse de se soumettre, a tenté d'imposer à l'Europe abusée une extension si dangereuse de son influence.

La France a pris en mains la cause de l'équilibre, c'est-à-dire la cause de tous les peuples menacés comme elle par l'agrandissement disproportionné d'une maison royale. En agissant ainsi, se plaçait-elle, comme on a voulu le faire croire, en contradiction avec ses propres maximes? Assurément, non.

Toute nation, nous aimons à le proclamer, est maîtresse de ses destinées. Ce principe, hautement affirmé par la France, est devenu l'une des lois fondamentales de la politique moderne. Mais le droit de chaque peuple, comme de chaque individu est limité par le droit d'autrui, et il est interdit à une nation, sous prétexte d'exercer sa souveraineté propre, de menacer l'existence ou la sécurité d'un peuple voisin. C'est dans ce sens qu'un de nos grands orateurs, M. de Lamartine, disait, en 1847, que lorsqu'il s'agit du choix d'un souverain, un gouvernement n'a jamais le droit de prétendre et a toujours le droit d'exclure. Cette doctrine a été admise par tous les cabinets, dans les circonstances analogues à celles où nous a placés la candidature du prince de Hohenzollern, notamment en 1831 dans la question

belge, en 1830 et en 1862 dans la question hellénique.

Dans les affaires belges, c'est la voix de l'Europe elle-même qui s'est fait entendre, car ce sont les cinq grandes puissances qui ont décidé.

Trois cours qui avaient pris en mains la cause du peuple hellène, s'inspirant d'une pensée d'intérêt général, étaient convenues déjà entre elles de ne point accepter le trône de Grèce pour un prince de leur famille.

Les cabinets de Paris, de Londres, de Vienne, de Berlin et Saint-Pétersbourg, représentés dans la conférence de Londres, s'approprièrent cet exemple; ils en firent une règle de conduite pour tous dans une négociation où était engagée la paix du monde, et rendirent ainsi un solennel hommage à cette grande loi de la pondération des forces qui est la base du système politique européen.

Vainement le congrès national de Belgique persista, malgré cette résolution, à élire le duc de Nemours. La France se soumit à l'engagement qu'elle avait pris, et refusa la couronne apportée à Paris par les députés belges. Mais elle imposa, à son tour, la nécessité qu'elle subissait en frappant d'exclusion la candidature du duc de Leuchtenberg, que l'on avait opposée à celle du prince français.

En Grèce, lors de la dernière vacance du trône, le gouvernement de l'Empereur combattait à la fois la candidature du prince Alfred d'Angleterre et celle d'un autre duc de Leuchtenberg.

L'Angleterre, reconnaissant l'autorité des considérations invoquées par nous, déclara, à Athènes, que la Reine n'autoriserait pas son fils à accepter la couronne de Grèce. La Russie fit une déclaration semblable pour le duc de Leuchtenberg, bien qu'à raison de sa naissance ce prince ne fût

pas considéré absolument par elle, comme membre de la famille impériale.

Enfin, l'empereur Napoléon a spontanément appliqué les mêmes principes dans une note insérée au *Moniteur* du 1er septembre 1860, pour désavouer la candidature du prince Murat au trône de Naples.

La Prusse, à qui nous n'avons pas manqué de rappeler ces précédents, a paru un moment céder à nos justes réclamations. Le prince Léopold s'est désisté de sa candidature; on a pu se flatter que la paix ne serait pas troublée. Mais cet espoir a bientôt fait place à des appréhensions nouvelles, puis à la certitude que la Prusse, sans retirer sérieusement aucune de ses prétentions, cherchait seulement à gagner du temps. Le langage d'abord hésitant, puis décidé et hautain du chef de la maison de Hohenzollern, son refus de s'engager à maintenir le lendemain la renonciation de la veille, le traitement infligé à notre ambassadeur, auquel un message verbal a interdit toute communication nouvelle pour l'objet de sa mission de conciliation, enfin la publicité donnée à ce procédé insolite par les journaux prussiens et par la notification qui en a été faite aux cabinets, tous ces symptômes successifs d'intentions agressives ont fait cesser le doute dans les esprits les plus prévenus. L'illusion est-elle permise quand un souverain qui commande à un million de soldats, déclare, la main sur la garde de son épée, qu'il se réserve de prendre conseil de lui seul et des circonstances? Nous étions amenés à cette limite extrême où une nation qui sent ce qu'elle se doit ne transige plus avec les exigences de son honneur.

Si les derniers incidents de ce pénible débat ne jetaient pas une assez vive lumière sur les projets nourris par le cabinet de Berlin, il est une circonstance moins connue

jusqu'à ce jour, qui donne à sa conduite une signification décisive.

L'idée d'élever au trône d'Espagne un prince de Hohenzollern n'était pas nouvelle. Déjà, au mois de mars 1869, elle avait été signalée par notre ambassadeur à Berlin, qui était aussitôt invité à faire savoir au comte de Bismarck, comment le gouvernement de l'Empereur envisagerait une éventualité semblable. M. le comte Benedetti, dans plusieurs entretiens qu'il avait eus à ce sujet, soit avec le chancelier de la Confédération de l'Allemagne du Nord, soit avec le sous-secrétaire d'État chargé de la direction des affaires étrangères, n'avait pas laissé ignorer que nous ne pourrions admettre qu'un prince prussien vînt à régner au delà des Pyrénées.

Le comte de Bismarck, de son côté, avait déclaré que nous ne devions nullement nous préoccuper d'une combinaison que lui-même jugerait irréalisable, et en l'absence du chancelier fédéral, dans un moment où M. Benedetti avait cru devoir se montrer incrédule et pressant, M. de Thile avait engagé sa parole d'honneur que le prince de Hohenzollern n'était pas et ne pouvait pas devenir un candidat sérieux à la couronne d'Espagne.

Si l'on devait suspecter la sincérité d'assurances officielles aussi positives, les communications diplomatiques cesseraient d'être un gage de paix européenne ; — elles ne seraient plus qu'un piége ou un danger. Aussi, bien que notre ambassadeur transmît ces déclarations sous toutes réserves, le gouvernement de l'Empereur avait-il jugé convenable de les accueillir favorablement. Il s'était refusé à en révoquer en doute la bonne foi, jusqu'au jour où s'est révélée tout d'un coup la combinaison qui en était la négation éclatante. En revenant inopinément sur la parole

qu'elle nous avait donnée, sans même tenter aucune démarche pour se dégager envers nous, la Prusse nous adressait un véritable défi. Éclairés, dès lors, sur la valeur que pouvaient avoir les protestations les plus formelles des hommes d'État prussiens, nous avions le devoir impérieux de préserver, dans l'avenir, notre loyauté contre de nouveaux mécomptes par une garantie explicite. Nous devions donc insister comme nous l'avons fait, pour obtenir la certitude qu'une renonciation qui ne se présentait qu'entourée de distinctions subtiles était, cette fois, définitive et sérieuse.

Il est juste que la cour de Berlin ait devant l'histoire la responsabilité de cette guerre, qu'elle avait les moyens d'éviter et qu'elle a voulue. Et dans quelles circonstances a-t-elle recherché la lutte ? C'est lorsque, depuis quatre ans, la France, lui donnant le témoignage d'une modération constante, s'est abstenue, avec un scrupule peut-être exagéré, d'invoquer contre elle des traités conclus sous la médiation même de l'Empereur, mais dont l'oubli volontaire ressort de tous les actes d'un gouvernement qui songeait déjà à s'en affranchir au moment où il y souscrivait.

L'Europe a été témoin de notre conduite, et elle a pu la comparer à celle de la Prusse pendant le cours de cette période. Qu'elle prononce aujourd'hui sur la justice de notre cause. Quel que doive être le sort des batailles, nous attendons sans inquiétude le jugement de nos contemporains, comme celui de la postérité.

Recevez, etc.

N° 25.

Dépêche circulaire adressée par le duc de Gramont aux représentants de la France à l'étranger.

Paris, le 24 juillet 1870.

Monsieur,

Le cabinet de Berlin a fait publier, au sujet des négociations d'Ems, divers documents au nombre desquels se trouve une dépêche de M. le baron de Werther, rendant compte d'une conversation que nous avons eue ensemble durant son dernier séjour à Paris. Ces pièces ne représentent pas, sous son véritable aspect, la marche suivie par le gouvernement de l'Empereur dans ces circonstances, et le rapport de M. de Werther m'attribue notamment des paroles que je crois de mon devoir de rectifier sur plusieurs points.

M. l'ambassadeur de Prusse, dans notre entretien, s'est particulièrement étendu avec moi sur cette considération que le Roi, en autorisant la candidature du prince de Hohenzollern, n'avait jamais eu l'intention de blesser l'Empereur et n'avait jamais supposé que cette combinaison pût porter ombrage à la France. J'ai fait observer à mon interlocuteur que s'il en était ainsi, une pareille assurance donnée serait de nature à faciliter l'accord que nous recherchions. Mais je n'ai point demandé que le Roi écrivît une lettre d'excuse, comme l'ont prétendu les journaux de Berlin dans leurs commentaires officieux.

Je ne saurais non plus souscrire aux appréciations que M. le baron de Werther me prête au sujet de la déclaration du 6 juillet. Je n'ai point admis que cette manifestation aurait été déterminée par des nécessités parlementaires. J'ai expliqué notre langage par la vivacité de la blessure que nous avions

reçue, et je n'ai nullement fait valoir la position personnelle des ministres comme motif déterminant de leur conduite. Ce que j'ai dit, c'est qu'aucun ministère ne pouvait conserver en France la confiance des Chambres et de l'opinion en consentant à un arrangement qui ne contînt pas une garantie sérieuse pour l'avenir. Je dois ajouter, contrairement au récit de M. de Werther, que je n'ai point séparé l'Empereur de la France. Rien dans mes paroles n'a pu autoriser le représentant de la Prusse à supposer qu'une étroite solidarité d'impressions ne régnât pas entre le souverain et la nation tout entière.

Ces réserves faites, j'arrive au reproche principal qu'élève contre nous le cabinet de Berlin. Nous aurions volontairement, a-t-on dit, porté la discussion auprès du Roi de Prusse, au lieu de l'engager avec son gouvernement. Mais lorsque, le 4 juillet, suivant mes instructions, notre chargé d'affaires s'est présenté chez M. de Thile pour l'entretenir des nouvelles qui nous étaient parvenues d'Espagne, quel a été le langage de M. le sous-secrétaire d'État? Selon ses expressions mêmes, « le gouvernement prussien ignorait complétement cette affaire, et elle n'existait pas pour lui. » En présence de l'attitude du cabinet qui affectait de se désintéresser de l'incident pour le considérer comme regardant uniquement la famille royale de Prusse, que pouvions-nous faire, sinon nous adresser au Roi lui-même?

C'est ainsi que, contre notre volonté, nous avons dû inviter notre ambassadeur à se mettre en communication avec le souverain, au lieu de traiter avec son ministre.

J'ai assez longtemps résidé dans les cours européennes pour savoir combien ce mode de négociation est désavantageux, et tous les cabinets ajouteront foi à mes paroles, quand j'affirmerai que nous avons suivi cette voie uniquement

parce que toutes les autres nous étaient fermées. Nous regrettons que M. le comte de Bismarck, aussitôt qu'il a connu la gravité du débat, ne se soit pas rendu à Ems pour reprendre son rôle naturel d'intermédiaire entre le Roi et notre ambassadeur; mais l'isolement dans lequel Sa Majesté a sans doute voulu rester, et que le chancelier a vraisemblablement trouvé bon pour ses desseins, est-ce nous qui en sommes responsables? Et si, comme le fait remarquer le cabinet de Berlin, la déclaration de guerre qui lui a été remise par notre chargé d'affaires constitue notre première communication écrite et officielle, à qui donc en est la faute? adresse-t-on des notes aux souverains? Notre ambassadeur pouvait-il se permettre une telle dérogation aux usages, quand il traitait avec le Roi, et l'absence de tout document échangé entre les deux gouvernements, avant la déclaration de guerre, n'est-elle pas la conséquence nécessaire de l'obligation où l'on nous a mis de suivre la discussion à Ems au lieu de la laisser à Berlin, où nous l'avions d'abord portée?

Avant de clore ces rectifications, je relèverai une dernière observation du cabinet prussien. D'après un télégramme de Berlin, publié par les journaux du 23, MM. de Bismarck et de Thile, contestant un passage de ma dépêche-circulaire du 21 juillet, déclareraient que « depuis le jour où ils ont entendu parler de la demande adressée au prince de Hohenzollern, la question de la candidature du prince au trône d'Espagne n'a jamais été entre eux et M. Benedetti l'objet du moindre entretien, soit officiel, soit particulier. » Dans la forme où elle se produit, cette affirmation est ambiguë : elle semble se référer uniquement aux rapports de notre ambassadeur avec le ministère prussien, postérieurs à l'acceptation du prince Léopold. En ce sens, elle ne serait pas contraire à ce que nous avons dit nous-mêmes; mais si l'on prétend

l'étendre aux communications antérieures, elle cesse d'être vraie, et pour l'établir je ne puis mieux faire que de citer ici une dépêche, en date du 31 mars 1869, adressée par notre ambassadeur M. le comte Benedetti, à M. le marquis de La Valette, alors ministre des affaires étrangères.

Elle est ainsi conçue :

Berlin, 31 mars 1869.

« Monsieur le marquis,

« Votre Excellence m'a invité hier, par le télégraphe, à m'assurer si la candidature du prince de Hohenzollern au trône d'Espagne avait un caractère sérieux. J'ai eu ce matin l'occasion de voir M. de Thile, et j'ai cru pouvoir lui demander si je devais attacher quelque importance aux bruits qui avaient circulé à ce sujet. Je ne lui ai pas caché que je tenais à être exactement informé, en lui faisant remarquer qu'une pareille éventualité intéressait trop directement le gouvernement de l'Empereur pour qu'il ne fût pas de mon devoir d'en signaler les dangers dans le cas où il existerait des raisons de croire qu'elle peut se réaliser. J'ai dit à mon interlocuteur que mon intention était de vous faire part de notre entretien.

« M. de Thile m'a donné l'assurance la plus formelle qu'il n'a, à aucun moment, eu connaissance d'une indication quelconque pouvant autoriser une semblable conjecture, et que le ministre d'Espagne à Vienne, pendant le séjour qu'il a fait à Berlin, n'y aurait pas même fait allusion. Le sous-secrétaire d'Etat, en s'exprimant ainsi, et sans que rien dans ce que je lui disais fût de nature à provoquer une pareille manifestation, a cru devoir engager sa parole d'honneur.

« Suivant lui, M. Rancès se serait borné à entretenir le comte de Bismarck, qui tenait peut-être à profiter du pas-

sage de ce diplomate pour se renseigner sur l'état des choses en Espagne, de la manière dont elles s'engageaient en ce qui concerne le choix du futur souverain.

« Voilà, en substance, ce que M. de Thile m'a appris, en revenant à plusieurs reprises sur sa première déclaration, qu'il n'avait été et qu'il ne saurait être question du prince de Hohenzollern pour la couronne d'Espagne.

« Veuillez agréer, monsieur le marquis, l'assurance de ma haute considération.

« *Signé :* Benedetti. »

Après cette citation, je crois superflu d'entrer dans plus de développements sur un point que nous devons considérer comme définitivement acquis.

Agréez.

Signé : Gramont.

N° 26.

Traité proposé par le gouvernement britannique au gouvernement français, pour la défense en commun de la neutralité du territoire belge.

Article Ier.

Sa Majesté l'Empereur des Français ayant déclaré que malgré l'état d'hostilités dans lequel la France se trouve vis-à-vis de la Confédération de l'Allemagne du Nord, il est fermement décidé de respecter la neutralité de la Belgique aussi longtemps qu'elle le sera par la Confédération de l'Allemagne du Nord ; Sa Majesté la Reine du royaume-uni

de la Grande-Bretagne et Irlande, de sa part, déclare que si, pendant lesdites hostilités, les armées de la Confédération de l'Allemagne du Nord venaient à violer cette neutralité, elle sera préparée pour coopérer avec Sa Majesté Impériale dans le but de défendre de telle manière qu'il sera mutuellement convenu, en employant à cette fin ses forces navales et militaires pour en garantir l'observance, et pour maintenir conjointement avec Sa Majesté Impériale, alors et après, l'indépendance et la neutralité de la Belgique.

Il est clairement entendu que Sa Majesté la Reine du royaume-uni de la Grande-Bretagne et Irlande ne s'engage pas, par ce traité, à prendre part à aucune des opérations générales de la guerre qui a lieu en ce moment entre la France et la Confédération de l'Allemagne du Nord, en dehors des limites de la Belgique, telles qu'elles sont définies dans le traité entre la Belgique et les Pays-Bas, du 19 avril 1839.

Art. II.

Sa Majesté l'Empereur des Français promet, de son côté, dans le cas prévu par l'article précédent, de coopérer avec Sa Majesté la Reine du royaume-uni de la Grande-Bretagne et Irlande, en employant ses forces navales et militaires pour le but susdit, et, le cas échéant, de concerter avec Sa Majesté les mesures qui devront être prises séparément ou en commun, pour assurer la neutralité et l'indépendance de la Belgique.

Art. III.

Ce traité sera obligatoire pour les hautes parties contractantes, pendant toute la durée de la présente guerre entre la France et la Confédération de l'Allemagne du Nord, et pour douze mois après la ratification de tout traité de paix

conclu entre ces parties; et, après l'expiration de ce temps, l'indépendance et la neutralité de la Belgique continuera en tant que cela concernera respectivement les hautes parties contractantes, à être maintenue comme jusqu'à ce jour d'après l'article Ier du quintuple traité, du 19 avril 1839.

ART. IV.

Le présent traité sera ratifié, etc.

N° 27.

Le marquis de la Valette au comte de Granville.

Londres, le 9 août 1870.

Monsieur le comte,

En se déclarant prêt à accepter, en principe, l'arrangement proposé par le cabinet de Londres pour la garantie effective de la neutralité de la Belgique, le gouvernement de l'Empereur avait exprimé le désir de voir modifier quelques-unes des clauses de cet acte.

Les modifications n'ayant pu, en raison des circonstances, être apportées au texte même du traité, il a été convenu entre les deux gouvernements que le cabinet de Londres donnerait, dans une dépêche officielle sur les différentes clauses qui avaient soulevé des objections de la part du gouvernement de l'Empereur, des explications de nature à constater la portée de ces dispositions.

Votre Excellence a bien voulu déjà adresser dans ce sens, le 6 de ce mois, à l'ambassadeur de la Reine, à Paris, une dépêche destinée à être mise sous les yeux de M. le duc de Gramont. En raison, toutefois, de l'importance d'un document destiné à fixer l'interprétation d'un acte solennel, le

gouvernement de l'Empereur désirerait que les explications du cabinet de Londres pussent revêtir la forme plus officielle d'une dépêche qui me serait adressée en réponse à la présente communication, et qui répondrait aux points suivants. Le gouvernement de l'Empereur désire qu'il soit bien entendu :

1° Que dans aucune des éventualités auxquelles le traité pourra donner lieu, l'une des parties contractantes n'occupera une des forteresses de la Belgique sans s'être préalablement concertée, à ce sujet, avec l'autre partie contractante.

2° Que l'Angleterre engagera le gouvernement belge à opposer, le cas échéant, une résistance effective et à défendre activement par les armes la neutralité du pays; et que, d'un autre côté, la coopération de l'Angleterre ne devra, dans aucun cas et sous aucune forme, porter atteinte à la liberté d'action de la France pour la défense de son territoire.

3° Que le territoire de la Belgique sera évacué, par toutes les forces des deux parties contractantes, immédiatement après la conclusion du traité de paix.

4° Enfin, que la clause de l'article 3, qui a pour objet de maintenir le traité pendant douze mois après les ratifications du traité de paix, a été uniquement proposée par le gouvernement de la Reine, en vue de donner le temps nécessaire à l'exécution des articles dudit traité.

Dans le cas où, comme j'en ai la conviction, Votre Excellence n'élèverait aucune objection contre ce mode de procéder, je lui serais très-reconnaissant de vouloir bien m'adresser une communication qui pût constater l'entente complète des deux gouvernements sur les différents points que je viens de spécifier.

Veuillez agréer, etc.

(*Signé*) LA VALETTE.

N° 28.

Le marquis de la Valette au comte de Granville.

Londres, le 9 août 1870.

Monsieur le comte,

J'ai reçu la dépêche que Votre Excellence a bien voulu m'adresser aujourd'hui, en réponse à celle que j'avais eu l'honneur de lui écrire à la même date.

Je me trouve, dès lors, en mesure d'annoncer à Votre Excellence que je suis autorisé par le gouvernement de l'Empereur à adhérer, en son nom, au traité qui lui a été proposé par le cabinet de Londres, pour la garantie effective de la neutralité de la Belgique. Je le signerai aussitôt que j'aurai reçu les pleins pouvoirs que j'attends à cet effet.

Veuillez agréer, etc.

(*Signé*) LA VALETTE.

TABLE

PRÉFACE 1

CHAPITRE PREMIER

Première apparition de la candidature Hohenzollern au trône d'Espagne, en mars 1869. — Observations du gouvernement français présentées à Berlin. — Explications rassurantes du gouvernement prussien. — Le projet de la candidature prussienne abandonné à Madrid. Solution portugaise. — Le maréchal Prim reprend le projet prussien en juin 1870. — Lettres de M. de Bismarck. — On stipule un délai de trois mois. — Le maréchal Prim déclare la candidature avant le délai convenu. 13

CHAPITRE II

Le premier acte du gouvernement est de s'adresser à Berlin. — Télégramme du 3 juillet et réponse de notre chargé d'affaires en Prusse. — La Prusse refuse toute discussion diplomatique. — Convocation des Cortès espagnoles pour le 20 juillet. — Opinion des journaux anglais. Départ du baron de Werther. — Le gouvernement est interpellé au Corps législatif le 5 juillet. — Réponse du gouvernement. — Discours complémentaire du garde des sceaux. — Raisons qui ont motivé la déclaration du gouvernement. — Quel est l'agresseur de la Prusse ou de la France ? 27

CHAPITRE III

La déclaration lue à la Chambre le 6 juillet est le texte authentique qui a été arrêté en conseil. — Toute version contraire est dénuée de fondement. — Dernière tentative du gouvernement à Berlin. — Embarras du cabinet de Madrid. — Le cabinet de Berlin persistant dans son déni de discussion, le gouvernement se décide à envoyer le comte Benedetti auprès du roi. — Instructions du comte Benedetti. — Il est chargé de demander au roi d'ordonner ou de conseiller au prince de Hohenzollern de retirer sa candidature. — Premier refus du roi de Prusse. — Nous apprenons que l'armée prussienne se mobilise. — Le cabinet de Madrid se décide à intervenir auprès du roi, du Prince et de M. de Bismarck pour demander le retrait de la candidature. — Tableau de la situation à la fin de la journée du 10 juillet 49

CHAPITRE IV

Journée du 11 juillet. — Les préparatifs militaires suspendus à la suite d'un télégramme de notre ambassadeur. — Communication du gouvernement au Corps législatif. — Observations de lord Granville au sujet de cette communication. — Réponse aux observations de lord Granville. — Télégramme adressé au comte Benedetti pour préciser les demandes du gouvernement. — Le comte Benedetti télégraphie le résultat négatif de sa seconde entrevue avec le roi de Prusse. — Il annonce le départ du baron de Werther pour Paris. 77

CHAPITRE V

Journée du 12 juillet. — Arrivée du comte Daru avec les dépêches d'Ems du 11. — Les refus du roi sont absolus, sa résistance est invincible. — Son langage dévoile la préméditation du complot entre Prim et la Prusse. — Le gouvernement renonçant à obtenir le concours explicite du roi, cherche à constater un concours implicite. — Instructions envoyées à cet effet. — Différence entre le texte véritable de ces instructions et le texte reproduit dans le livre du comte Benedetti. — Demande d'interpellation de M. Clément Duvernois au Corps législatif. — Entrevue avec le baron de Werther arrivé le matin. — L'ambassadeur d'Espagne se présente au ministère des affaires étrangères . . . 95

CHAPITRE VI

Suite de la journée du 12 juillet. — L'ambassadeur d'Espagne annonce le désistement du prince Léopold. — Entretien avec l'ambassadeur de Prusse. — Rectification du rapport publié à ce sujet par le gouvernement prussien. — Il n'est pas exact qu'on ait demandé que le roi écrivît une lettre d'excuses. — Désaccord entre les faits et un passage du livre du comte Benedetti. — Accueil fait par le public à la dépêche de Sigmaringen. — Le roi feint d'ignorer le désistement du prince de Hohenzollern. — Télégramme expédié au comte Benedetti à 7 h. du soir pour demander que le roi s'associe au désistement du prince et en garantisse les effets. — Lettre de l'Empereur 111

CHAPITRE VII

Journée du 13 juillet. — Caractère et portée des instructions relatives à la demande de garantie. — Les raisons qui en faisaient une nécessité — Cette demande n'était ni exceptionnelle ni blessante. — Elle n'était pas un ultimatum et n'a pas été présentée comme telle. — Elle a été acceptée et appuyée par la Bavière. — Communication du gouvernement au Corps législatif. — Interpellations de MM. Clément Duvernois et Jérôme David. — La Chambre, d'accord avec le gouvernement, fixe le 15 pour la discussion. — Un télégramme d'Ems apprend que le roi refuse tout 139

CHAPITRE VIII

Continuation de la journée du 13 juillet. — Il est inexact de dire qu'après avoir obtenu une première concession le gouvernement français ait formulé de nouvelles exigences. — Communication du gouvernement au Sénat. — Interpellations de M. Hubert-Delisle et du baron Brenier. — Opinion de l'Empereur sur le droit de déclarer la guerre. — On répand en Allemagne le bruit d'une lettre du roi de Prusse au prince de Hohenzollern. — Fausse rumeur attribuée à lord Granville 157

CHAPITRE IX

Suite de la journée du 13. — Entretien avec l'ambassadeur d'Angleterre. — Sa dépêche. — Entretien simultané de M. de Bismarck avec l'ambassadeur d'Angleterre à Berlin.—Dépêche de lord Loftus. — Compa-

raison des deux langages. — Jugement porté par un écrivain anglais. — L'intervention de M. de Bismarck change la situation. — Dernières instructions envoyées le soir au comte Benedetti. — Le roi fait dire au comte Benedetti, par son aide de camp, qu'il approuve le désistement du prince Léopold, mais refuse la garantie demandée. — Le comte Benedetti demande une seconde audience qui n'est pas accordée. — Opinion du gouvernement sur la situation 175

CHAPITRE X

Journée du 14. — Intervention du cabinet britannique pour proposer une solution pacifique. — Elle est repoussée à Berlin. — A la demande de la Prusse, lord Granville charge lord Lyons de formuler certaines réserves. — M. de Bismarck accuse le gouvernement français de vouloir soulever d'autres griefs que la question espagnole. — Déclaration contraire du gouvernement aux Chambres. — Premier conseil des ministres. — Dépêche du comte Benedetti. — Le baron de Werther annonce son départ. — Faux récit de M. de Bismarck sur cet incident. — Seconde délibération du conseil. — Le gouvernement persiste dans ses résolutions pacifiques 197

CHAPITRE XI

Considérations qui avaient déterminé le gouvernement à suspendre l'appel des réserves. — L'appel des réserves est décidé dans la matinée du 14 et les ordres expédiés en conséquence. — Dans la soirée, le conseil, voulant faire une dernière tentative pour éviter la guerre, décide le rappel des ordres de mobilisation. — Résumé des nouvelles qui sont reçues dans la nuit du 14 au 15. — Elles ne laissent plus aucun espoir de paix. — Le gouvernement se décide à appeler les réserves et à en informer les Chambres. — Communication du gouvernement. 215

CHAPITRE XII

Journée du 15 juillet. — Séance du Sénat. — Séance du Corps législatif. — Projet de loi présenté par le gouvernement. — Discours de M. Thiers. — Proposition de M. Jules Favre pour demander que toutes les dépêches soient communiquées à la Chambre. — Véritable sens de cette proposition. — Vote contraire. — La Chambre se retire dans ses bureaux

pour nommer la commission chargée d'examiner les projets de lois présentés par le gouvernement. — Rapport de la commission. — Reprise de la discussion. — Discours de M. Gambetta. — L'existence d'une dépêche prussienne contestée par l'orateur. — Vote de la Chambre. 259

CHAPITRE XIII

Séance du Sénat le 16 juillet. — Rapport de la commission. — Violation du territoire français à Sierck. — Nouvelle démentie dans la journée, et confirmée le soir. — Discussion relative au rapport de la commission du Corps législatif. — Explication d'une erreur contenue dans ce rapport. — Le gouvernement accusé par les Prussiens et les Français hostiles d'avoir caché et dénaturé des dépêches. — Réponse à ces calomnies. — Tentative de médiation de la part de l'Angleterre, de la Russie et de la Bavière. — Comment elles demeurent sans résultat. . 261

CHAPITRE XIV

Documents et dépêches publiés par la chancellerie prussienne aussitôt après le 15 juillet. — Dépêches publiées en réponse par le gouvernement français. — Discussion des faits. — Différence entre la manière d'être du roi et celle de son premier ministre. — M. de Bismarck fait publier dans le *Times* un soi-disant traité qu'il dit avoir été proposé par la France pour la conquête de la Belgique. — Lettre du comte Benedetti à ce sujet. — Réponse du gouvernement français. — Résumé de la polémique. 285

CHAPITRE XV

Déclaration de guerre. — Clôture de la session. — Décret relatif à la régence. — Départ de l'Empereur. — Examen des fautes, des erreurs et de leurs conséquences. — Influence des opérations stratégiques sur l'attitude des États du Sud. — Leur neutralité était impossible. — Rectification relative à M. le comte de Bray. — Neutralité belge. — Traité avec l'Angleterre. 315

CHAPITRE XVI

Nos rapports avec les puissances étrangères. — Sans s'écarter de la réserve nécessaire, il est possible de rectifier bien des erreurs. — Lan-

gage inexact et regrettable tenu à Londres. — La France était-elle isolée au milieu de l'Europe hostile, suivant l'expression de M. Jules Favre? — Nos rapports avec l'Italie. — Rappel de la brigade d'occupation à Civita-Vecchia. — La ligue des neutres mal exposée et mal jugée par l'historien du 4 septembre. — Conclusion. 337

ANNEXES. 357

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.